This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600023493R

LE ROI LÉOPOLD

ET

LA REINE VICTORIA

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Béatrice, poëme. 1 vol. in-8, 1840.
Les écrivains sacrés du XVIIe *siècle*, discours prononcé à la Faculté des lettres de Strasbourg. In-8, 1841.
Scot Érigène et la philosophie scolastique. 1 vol. in-8, 1843.
Tableau du siècle de Louis XIV, discours prononcé à la Faculté des lettres de Montpellier. In-8, 1843.
Novalis, sa vie et ses écrits. In-4, 1847. (Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.)
Histoire de la jeune Allemagne, études littéraires. 1 vol. in-8, 1848.
Études sur la révolution en Allemagne. 2 vol. in-8, 1853.
Allemagne et Russie. 1 vol. in-18, 1856.
Histoire et philosophie religieuse. 1 vol. in-18, 1859.
Écrivains et poëtes modernes. 1 vol. in-18, 1860.
La comtesse d'Albany. 1 vol. in-18, 1862.
Lettres inédites de Sismondi, de M. de Bonstetten, de Mme de Staël, de Mme de Souza. 1 vol. in-18, 1863.
Correspondance entre Gœthe et Schiller. 2 vol. in-18, 1863.
Corneille et ses contemporains, discours prononcé à la Faculté des lettres de Paris. In-8, 1863.
Maurice de Saxe. 1 vol. in-8, 1864.
La chaire d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris, discours d'ouverture. In-8, 1868.
Bohême et Hongrie. 1 vol. in-8, 1869.
Drames et romans de la vie littéraire. 1 vol. in-18, 1870.
Souvenirs de province pendant le siége de Paris. In-8, octobre 1870.
La Serbie. Kara-George et Milosch. 1 vol. in-8, 1872.
Discours de réception à l'Académie française. In-4 et in-8, 1874.
La Fontaine et ses fables. Grand in-8, 1874.
Dix ans de l'histoire d'Allemagne. (*Origines du nouvel empire*, 1847-1857.) 1 vol. in-8, 1875.
Le général Philippe de Ségur, sa vie et son temps. 1 vol. in-18, 1875.
Les Renégats de 89. Souvenirs du cours d'éloquence française à la Sorbonne. 1 vol. in-8, 1877.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.

LE ROI LÉOPOLD

ET

LA REINE VICTORIA

RÉCITS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

SAINT-RENÉ TAILLANDIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

TOME PREMIER

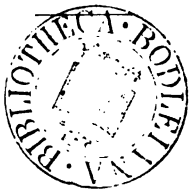

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1878

Tous droits réservés

72

INTRODUCTION

On peut lire au tome XV de la *Correspondance de Napoléon Ier* des pages très-curieuses intitulées : ***Observations sur un projet d'établissement d'une école spéciale de littérature et d'histoire au Collége de France.*** L'empereur poursuivait alors les foudroyants succès de la guerre de Prusse par les grandes opérations de la campagne de Pologne, et c'est du château de Finkenstein, où il venait de transporter son quartier général, qu'il écrivait ce Mémoire le 19 avril 1807, entre Eylau et Friedland.

Le ministre de l'intérieur, M. Cretet, avait proposé à l'empereur d'établir à Paris une école spéciale de littérature et d'histoire. L'empereur examine le projet du ministre; il discute ses idées, rejette les unes, approuve les autres, et complète l'ensemble en y gravant son empreinte. Les idées de l'impérieux critique n'ont pas toutes la même valeur; celui qui a plus d'esprit que Voltaire et plus de génie que Napoléon,

a déjà fait justice de plusieurs doctrines exposées dans ce Mémoire. Par exemple, et pour n'en citer qu'une seule, le préjugé scientifique, utilitaire, le préjugé dictatorial surtout, qui rendait Napoléon si peu favorable à l'enseignement des lettres et de l'histoire littéraire, est tout à fait abandonné aujourd'hui; mais, à côté de cette erreur, que le mouvement même de la pensée humaine a rectifié d'une façon si éclatante, combien d'idées vigoureuses et fécondes en ces pages écrites de verve! Quel sentiment du progrès! quel désir d'utiliser au profit de l'État toutes les forces latentes! Le vainqueur d'Eylau a des retours subits sur lui-même; se souvenant des obstacles où se heurtait son instruction, il voudrait épargner à d'autres ces difficultés et ces misères.

Une des choses qui le préoccupent le plus, c'est notre ignorance de l'histoire contemporaine, de celle-là surtout qui nous précède immédiatement. C'est à ce propos qu'il écrit ces paroles marquées au coin du génie :

« Il y a une partie de l'histoire qui ne peut s'apprendre dans les livres; c'est celle des époques qui se rapprochent de nous. Aucun historien n'arrive jusqu'à nos jours; il y a toujours, pour un homme de vingt-cinq ans, un intervalle de cinquante années qui ont précédé sa naissance, sur lesquelles il n'y a point d'histoire. Cette lacune donne beaucoup de difficultés, exige un travail toujours imparfait, souvent infructueux, pour parvenir à lier les événements passés à

ceux présents; ce serait là une importante obligation des professeurs de l'école spéciale d'histoire. Ils devraient connaître non-seulement ce qui s'est fait depuis la fondation des empires jusqu'à l'époque où les historiens se sont arrêtés, mais jusqu'au moment même où ils professent...

« Toute notre jeunesse trouve plus de facilités pour apprendre les guerres puniques que pour connaître la guerre d'Amérique qui a eu lieu en 1783[1]. Elle s'instruit plus facilement des événements des siècles passés que de ceux qui se sont écoulés depuis le jour de sa naissance[2]. »

La pensée qui a inspiré ces *Récits d'histoire contemporaine* est précisément celle qu'on vient de lire.

Une autre idée encore nous a souri dans ce travail. Rassembler des histoires éparses, mettre en relief des scènes oubliées, retrouver la suite des causes et des effets, assurément c'était déjà une tâche qui avait sa valeur; nous avons pris plaisir à y ajouter quelque chose au moyen d'un art nouveau et d'une nouvelle méthode. Il y a bien des manières de présenter l'histoire; une des plus instructives, à notre avis, c'est d'interroger les témoins les plus directs. Parmi ceux-là

1. L'empereur veut dire : *qui a fini en 1783*. C'est une preuve nouvelle de ce qu'il avance, et une preuve d'autant plus curieuse qu'elle se rattache à l'un des grands événements contemporains de ses années d'enfance. Napoléon avait six ans à peine lorsque les insurgents d'Amérique donnèrent à Washington le commandement en chef des troupes nationales (1775); il avait quatorze ans quand la guerre fut terminée par le traité de Versailles (1783).

2. *Correspondance de Napoléon Ier*, tome XV, pages 133-134 et 136.

se placent au premier rang les confidents des hommes qui ont joué un rôle décisif sur la scène du monde. Souvent un mot qui leur échappe est une révélation, un memento informe nous ouvre des perspectives lointaines. Il n'y a plus qu'à marquer le sens de ce mot, à déchiffrer ces notes, à féconder des aspirations rapides, à refaire la trame de la vie, à replacer l'enchaînement des faits sous une lumière qu'on ne soupçonnait pas.

Préparé par ces idées, nous n'avons pu lire les *Mémoires* du baron de Stockmar sans y voir une invitation des plus engageantes. Déjà les Lettres du roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV à son ami et confident le baron de Bunsen, nous avaient permis de mettre en relief une série d'événements inconnus qui renouvelait, sur plus d'un point, l'histoire contemporaine[1]. Les notes du consort de la reine Victoria nous promettaient encore de plus précieuses trouvailles; en nous fournissant un point de départ très-sûr, elles nous ouvraient un champ de recherches bien autrement riche et varié. Stockmar fut d'abord le médecin, le confident, l'ami d'un prince de Cobourg destiné à tenir une des places les plus glorieuses dans l'histoire de l'Europe au XIXe siècle. Plus tard, établi par ce prince auprès de sa nièce, qui allait occuper un des premiers trônes du monde, ce n'était plus un méde-

1. Voyez *Dix ans de l'histoire d'Allemagne. — Origines du nouvel empire d'après la correspondance de Frédéric-Guillaume IV et du baron de Bunsen*, 1847-1857. — Un vol., Paris, 1875.

cin, c'était un conseiller politique, c'était presque un tuteur et plus que jamais un ami. Mêlé dans cette situation à quelques-uns des événements les plus considérables de notre époque, il nous a fourni le moyen de les mieux connaître et de les juger de haut. C'est pourquoi nous inscrivons en tête de ces études le nom du roi et de la reine qui en forment le lien principal. Stockmar n'a été que l'occasion de ce travail : les personnages qui le dominent d'un bout à l'autre, c'est le roi Léopold et la reine Victoria, — le roi Léopold Ier, fondateur du royaume des Belges, la reine Victoria, premier modèle de la grande monarchie constitutionnelle dans le pays constitutionnel par excellence, de cette monarchie pratiquée loyalement, sans troubles, sans violences, sans angoisses nationales, sans détriment ni des droits du peuple ni des droits du souverain.

Est-ce donc ici un livre consacré à la glorification de la monarchie constitutionnelle? C'est un livre consacré aux principes des pays libres, quelle qu'en soit la forme. Monarchie constitutionnelle, république parlementaire, au point de vue de la liberté, c'est même chose, comme aussi monarchie absolue et république radicale c'est même chose en fait de despotisme. Sous des formes diverses, la situation est absolument pareille : d'un côté, monarchie ou république, on voit un peuple libre; de l'autre, république ou monarchie, on voit un peuple esclave. Quand donc viendra le temps où, ne pensant qu'à la dignité, à la liberté, à

la garantie des droits, nous ne serons plus dupes des formes?

Nous ne prétendons embrasser dans leur ensemble ni le règne du roi Léopold ni celui de la reine Victoria, nous n'en prenons que les grandes lignes et les circonstances décisives. En réalité, ce que nous offrons à nos lecteurs, c'est une suite de récits étroitement liés l'un à l'autre par les notes du baron de Stockmar. Nous avons suivi librement le conseiller de la reine, librement nous l'avons contredit. Nous l'avons tour à tour complété, rectifié, abandonné; surtout nous avons tâché de reproduire la vivante physionomie des événements là où il n'avait laissé que de sèches indications ou des fragments inanimés; mais nous avons répondu à son appel, et, en parcourant sur ses traces cette longue et riche carrière, nous avons profité de sa merveilleuse expérience.

Aussi, tout en inscrivant en tête de ces pages les noms du roi des Belges et de la reine d'Angleterre qui résument la pensée de notre livre, nous y gardons une place éminente au baron de Stockmar. N'est-ce pas l'image du rôle qu'il a si constamment rempli à Cobourg et à Claremont, à Bruxelles et à Windsor? Nous ne faisons d'ailleurs que lui marquer par là notre gratitude. Stockmar a été souvent notre guide; partout où nous l'avons quitté pour creuser notre sillon, partout même où nous avons dû le réfuter sans ménagement et le traiter en ennemi, le souvenir de son œuvre nous a été une inspiration et une force.

C'est donc par lui que nous commençons, c'est aussi par lui que nous devrons finir.

Un dernier mot et j'ai tout dit. Quand nos ancêtres des vieux âges, des âges barbares et bouleversés, venaient d'achever une œuvre à laquelle ils attachaient un certain prix, ils inscrivaient à la première page leur profession de foi théologique; aujourd'hui, en me séparant de ces études sur des peuples libres, j'éprouve involontairement le besoin d'y inscrire ma profession de foi nationale et de la résumer en ces termes : « Je crois en la France, malgré ses fautes et ses malheurs; je crois en la liberté, malgré tout ce qui la menace. » Patrie, liberté, que ce soit la double devise de cet ouvrage, que ce soit sa recommandation et son appui auprès des cœurs français et des intelligences libérales !

LE ROI LÉOPOLD

ET

LA REINE VICTORIA

LIVRE PREMIER.

LA PRINCESSE CHARLOTTE.

CHAPITRE PREMIER.

Christian-Frédéric Stockmar. — Sa naissance. — Ses années d'étude. — Un jeune médecin allemand en 1814. — Le directeur de l'hôpital militaire de Worms et le baron de Stein. — Stockmar à Cobourg, auprès du prince Léopold. — Stockmar appelé à Londres à l'occasion du mariage du prince avec la princesse Charlotte d'Angleterre.

Il y a une quinzaine d'années, dans une de ces petites principautés allemandes qui ne sont plus désormais que de vains titres, s'éteignait un vieillard dont la vie active et modeste, associée discrètement à des existences royales, avait eu sa part d'influence en des événements considérables. Peu de temps avant sa mort, un de ses contemporains lui écrivait : « Vous avez eu une destinée souterraine, une destinée anonyme. » A ces paroles énigmatiques vint s'ajouter

bientôt une circonstance plus mystérieuse encore et en même temps très-significative. Quand le vieillard quitta ce monde, la reine d'Angleterre, le roi des Belges, le prince royal de Prusse, s'unirent pour lui élever un monument funéraire. Quel était cet homme à qui de si hauts personnages consacraient un tel tribut d'affection et de respect? Un simple médecin de la ville de Cobourg, devenu le serviteur, le conseiller, l'ami du prince Léopold, attiré par ce prince en Angleterre d'abord, ensuite en Belgique, mêlé à toutes ses affaires publiques ou privées, enfin donné par lui comme un confident sûr et un guide éprouvé à son neveu le prince Albert, à sa nièce la reine Victoria. Il s'appelait en naissant Christian-Frédéric Stockmar; le sévère monument qui recouvre sa dépouille dans le cimetière de sa ville natale porte cette inscription : « A la mémoire du baron de Stockmar, ses amis des familles régnantes de Belgique, de Cobourg, d'Angleterre et de Prusse. »

Le fils du baron de Stockmar a publié récemment les *Mémoires* de son père, l'éditeur du moins appelle de ce nom des extraits de ses papiers et de ses lettres [1]. C'est une série de notes qui présentent çà et là un vif intérêt, à la condition de les féconder par des recherches plus étendues. Parfois, une ligne, une réflexion, un fragment de correspondance, viennent éveiller des souvenirs et provoquer des rapprochements; parfois c'est un document qui nous est com-

1. *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Christian Friedrich von Stockmar*, zusammengestellt von Ernst Freiherr von Stockmar, 1 vol. in-8°, Brunswick, 1872.

muniqué, un épisode qui nous est découvert, quoique défiguré par d'énormes lacunes. A vrai dire, le livre qu'on cherche n'existe pas. Il serait regrettable pourtant de laisser dans l'oubli un recueil où se rencontrent de si précieux détails. C'est là ce qui nous attire vers les *Mémoires* du baron de Stockmar. Les affaires auxquelles les circonstances l'ont initié n'étaient pas d'importance médiocre, les personnes royales dont il a été l'ami comptent parmi les plus illustres et les plus sages de notre siècle. En Allemagne comme en Angleterre, à propos du trône de Grèce comme à propos du trône de Belgique, auprès du prince Léopold et de la princesse Charlotte comme auprès du prince Albert et de la reine Victoria, le baron de Stockmar a vu de près bien des choses que les annales du temps présent ne doivent pas négliger. Je voudrais profiter de ces indications, y ajouter ce qui doit en augmenter le prix, reconstituer les fragments épars, d'une main libre enfin renouer la trame de la vie et l'enchaînement des faits. Il y a là, si je ne me trompe, les éléments d'une histoire intime qui peut en maintes circonstances compléter l'histoire officielle.

Christian-Frédéric Stockmar naquit à Cobourg le 22 août 1787. Il appartenait à une vieille famille de la bourgeoisie du pays. Son père, un jurisconsulte

savant, lettré, passionné pour les livres, était mort assez jeune et d'une façon tragique. Un jour, un incendie ayant éclaté dans une maison contiguë à la sienne, il commença par mettre en sûreté des sommes d'argent dont il avait le dépôt, puis il alla surveiller sa bibliothèque, et, voyant les flammes s'approcher, il éprouva une telle commotion qu'il tomba sans connaissance; quand on le releva, il était mort. Le même jour, la même heure avait fait disparaître à la fois le père de famille et le foyer paternel. Une maison en cendres, une famille en larmes, voilà un des premiers tableaux qui frappèrent l'imagination de l'enfant.

On mûrit vite en de telles épreuves. La vivacité, la turbulence naturelle du jeune Stockmar firent bientôt place à une gravité précoce. Après de bonnes études au gymnase de sa ville natale, il alla suivre des cours de médecine à Wurzbourg, à Erlangen, à Iéna. M. de Talleyrand, dans son fameux éloge du comte Reinhard, insiste sur les avantages particuliers qu'une forte préparation théologique doit nécessairement procurer à un diplomate; les amis de Stockmar attribuent le même mérite à la pratique assidue de l'art de guérir. C'est la médecine, disent-ils, qui lui donna, même en politique, cette sûreté de coup d'œil, ce diagnostic imperturbable, cette habitude de rester calme et attentif au milieu des crises de vie et de mort. Lui-même, bien plus tard, quand il fut devenu « le confesseur, le confident, le mentor de personnes occupant le rang suprême », il aimait à reconnaître tout ce qu'il devait à cette initiation de sa première jeunesse. Il y voyait comme une faveur

du destin. « Sans la science que j'acquis alors, écrivait-il, sans les lumières psychologiques et physiologiques qui en jaillirent pour moi, mon savoir eût été réduit souvent à la mendicité. »

C'était de 1805 à 1810, en des années douloureuses pour l'Allemagne. Quand vint la guerre de Russie, il fut chargé à Cobourg de la direction d'une vaste ambulance qu'il vit se remplir bientôt de soldats de tous les pays. L'année suivante, il tint dignement sa place dans la médecine militaire. On raconte qu'en 1814, à l'hôpital de Worms, il s'attira un jour très-noblement et très-noblement repoussa les reproches passionnés dubaron de Stein. L'hôpital était vide depuis plusieurs semaines lorsque, des blessés français s'y présentant, Stockmar les admit sans hésiter; peu de temps après, des blessés allemands arrivent et trouvent la place prise. Le baron de Stein, administrateur général des contrées du Rhin pendant la guerre, mande aussitôt le jeune docteur et lui adresse des objurgations véhémentes. Stockmar ne se trouble pas, il maintient avec force qu'il n'a fait que son devoir de médecin, et le terrible baron est obligé de baisser la voix.

Est-ce une illusion de notre part? Il semble que l'éditeur des *Mémoires* de Stockmar, en racontant ce fait après la guerre de 1870, ait tenu particulièrement à le mettre en lumière; si cela est, il y a là un sentiment qui l'honore et dont nous le félicitons volontiers. Nous aussi, notre impartialité nous fait un devoir de signaler ce mouvement généreux chez Stockmar, puisque nous aurons si souvent par la suite l'occasion de montrer en lui l'adversaire acharné de la France.

Le patriotisme en ce temps-là, même chez nos ennemis les plus violents, pouvait se concilier encore avec les inspirations de l'humanité.

En 1815, la guerre terminée, Stockmar revint à Cobourg; il ne devait pas y rester longtemps. Le prince Léopold, qui plus d'une fois sans doute pendant la guerre avait eu l'occasion d'apprécier son zèle, son savoir et surtout la loyale fermeté de sa conduite, lui proposa de l'accompagner à Londres, où l'appelaient de hautes destinées. La jeune princesse Charlotte, petite-fille de George III, fille unique du prince régent qui devint plus tard George IV, l'héritière présomptive du trône d'Angleterre, venait d'être promise au prince Léopold de Cobourg. C'était celui-là même qui plus tard, après des événements que nous allons raconter, devait occuper avec tant d'honneur le trône des Belges et fonder une maison royale où se perpétuent les traditions de sa rare sagesse. Le prince Léopold voulut s'attacher Stockmar comme médecin; Stockmar accepta. Le 31 mars 1816, sur l'appel très-pressant du prince, il arrivait à Londres.

Qu'était-ce que cette princesse Charlotte destinée alors au trône d'Angleterre et dont le prince Léopold allait devenir l'époux? C'est ici que commencent les renseignements intimes fournis par Stockmar, renseignements qui complètent ou rectifient, même sur bien des points, les récits les plus sérieux de l'histoire contemporaine. On sait l'histoire du prince de Galles et de sa femme la princesse Caroline de Brunswick; ces tristes aventures ont été le scandale de l'Angleterre pendant un quart de siècle. Ce qu'on sait moins

bien, c'est l'histoire de leur fille, la princesse Charlotte, mariée en 1816 au prince Léopold de Cobourg et enlevée si douloureusement l'année suivante à l'affection de son mari, ainsi qu'aux espérances de l'Angleterre. Dans quelles circonstances avait été décidé ce mariage? Quelle éducation la jeune princesse avait-elle reçue? Quels étaient ses sentiments? Quelle place a-t-elle occupée dans la vie de son époux? Il n'y a que des mémoires intimes qui puissent nous renseigner sur ce point. La malheureuse princesse a passé si vite! C'est à peine si elle a posé le pied sur les marches de ce trône où sa naissance l'appelait à s'asseoir en souveraine. *Si qua fata aspera rumpas...* Si la destinée lui eût été moins dure, combien de choses eussent été changées dans l'existence des dynasties royales du XIXe siècle! Le sort ne l'a point voulu. La princesse Charlotte n'a fait que paraître et disparaître. Les annales de son pays ne connaissent d'elle que trois dates : sa naissance, son mariage, sa mort; elle n'a pas eu le temps de laisser à l'histoire les éléments d'une physionomie distincte et reconnaissable. Essayons de mettre à profit les confidences du baron de Stockmar et de recomposer cette sympathique figure.

CHAPITRE II.

Le prince de Galles, père de la princesse Charlo te. — Scandales de la jeunesse. — Son mariage secret avec Mme Fitz-Herbert. — Le prince de Galles et Charles Fox. — Mariage du prince et de la princesse Caroline de Brunswick. — Naissance de la princesse Charlotte. — Séparation du père et de la mère. — La princesse de Galles à Blackheath. — Accusations graves. — Affaire d'État. — Enquête. — La royauté compromise. — Victoire de la princesse. — Revanche du prince de Galles devenu prince-régent. — Iniquités. — Violences. — La mère séparée de la fille. — Appel au Parlement. — Nouvelle victoire de la princesse de Galles. — Sa popularité passagère. — Le drame de la cour et les événements de l'Europe. — La chute de Napoléon. — Profit qu'on tire le régent dans sa lutte contre sa femme. — La princesse de Galles quitte l'Angleterre.

Les malheurs de la princesse Charlotte d'Angleterre ont commencé avec sa vie. Un jour, dans une conversation avec Stockmar, il lui arrivera de laisser échapper ces paroles : « Ma mère a mal vécu ; elle n'eût pas vécu si mal, si mon père n'eût vécu bien plus mal encore. » Ce père et cette mère dont elle ne pouvait guère parler autrement, c'étaient le prince de Galles, fils aîné de George III, et sa femme la princesse Caroline de Brunswick. Voilà le résumé de ses années d'enfance et de jeunesse ; atmosphère si douce du foyer domestique, caresses de la mère, émotions du père, sentiments toujours nouveaux de la vie de famille, autant de joies que connaissent les plus hum-

bles et qui furent refusées à la princesse Charlotte.

Le prince de Galles était né le 12 août 1662. C'était une nature égoïste et violente; il dissipa sa jeunesse en désordres effrénés. En menant la vie à outrance, il s'occupait aussi de politique, et dans les grandes luttes qui signalèrent le début du ministère de Pitt (1783), il se montra partisan passionné des whigs, beaucoup plus sans doute par esprit de révolte contre le roi son père que par dévouement aux doctrines libérales. Il ne se gênait guère en effet pour tromper les gens de son parti. Dans ses relations avec le grand tribun Charles Fox, dont il était fier de se dire l'ami, ses mensonges allaient parfois jusqu'au cynisme. Il y a un épisode de sa vie qui se rapporte précisément à cette date, et qui nous le dévoile tout entier. On y voit à nu ses passions, ses lubies, ses fureurs, tout cela entremêlé de protestations de dévouement éternel aux whigs, à l'heure même où il abuse de la confiance de Fox et l'associe indignement à ses faussetés.

En 1785, le prince de Galles, qui était alors dans sa vingt-quatrième année, fut pris d'une passion folle pour une jeune veuve irlandaise, Mme Fitz-Herbert[1], et

1. Mme Fitz-Herbert était un peu plus âgée que le prince de Galles; tous les contemporains s'accordent à dire qu'elle était d'une grâce accomplie. En ce qui concerne son caractère, on ne trouve pas le même accord dans les jugements de l'opinion publique. Les uns en parlent comme d'une aventurière, bien qu'elle appartînt à l'une des premières familles d'Irlande; les autres ne lui refusent pas leur estime. Je dois dire que lord Brougham est de ceux qui l'ont jugée le plus favorablement. Dans son étude sur George IV, il dit que la passion du prince pour Mme Fitz-Herbert lui est un mérite qui rachète bien des souillures. (Voyez *Historical Sketches of Statesmen who flourished in the time of George III*, by Henri lord Brougham. Londres et Glasgow, 1856, vol. II, p. 11.)

comme l'adroite personne s'entendait parfaitement à enflammer et à repousser ses désirs, le prince avait conçu le dessein de l'épouser. Il se rendait souvent chez Mme Fox pour s'entretenir de son projet avec elle et son mari. Lord Holland, dans ses *Mémoires du parti whig,* raconte à ce sujet d'étranges détails qu'il tenait de Mme Fox elle-même. Il paraît que dans ses entretiens le jeune prince ne répondait aux conseils de Fox que par des scènes violentes. On aurait peine à croire, si la chose n'était attestée par de pareils témoins, jusqu'où allaient les emportements de sa passion et de son désespoir. Mme Fox l'a vu pleurer à chaudes larmes, se rouler à terre, se frapper le front, s'arracher les cheveux et tomber en des convulsions nerveuses. Il jurait que son parti était pris, qu'il renoncerait à la couronne, vendrait ses bijoux, son argenterie, et ramasserait une somme suffisante pour fuir en Amérique avec celle qu'il aimait.

Le 10 décembre 1785, Fox lui écrivit une longue lettre, espérant que, s'il lisait son argumentation à tête reposée, il en tiendrait plus compte que de ses conversations. C'était bien une argumentation en effet, une chaîne de raisonnements serrés, pressants, et sous la forme la plus affectueuse. « Mon cher Charles, lui répondit le prince, votre lettre d'hier m'a fait plus de plaisir que je ne puis l'exprimer. J'y vois une preuve nouvelle de cette amitié, de cette affection vraie que l'ambition de ma vie est de mériter. » Or le bruit ayant déjà couru que le prince allait épouser Mme Fitz-Herbert, il ajoutait résolûment, comme un homme revenu d'un accès de folie : « Soyez tranquille, mon

cher ami, le monde sera bientôt convaincu, non-seulement qu'il n'y a pas, mais qu'il n'y a jamais eu de motifs aux rapports qu'on fait circuler avec tant de malveillance. » Cette lettre est du 11 décembre 1785; le 21 décembre, le prince de Galles épousait Mme Fitz-Herbert. Le mariage avait été célébré secrètement par un ministre de l'église anglicane.

Plus d'une année après, le bruit de cette aventure s'étant répandu, un orateur y fit allusion à la Chambre des communes. Une circonstance particulière ajoutait encore à la gravité de l'accusation; Mme Fitz-Herbert était catholique romaine. On comprend tout ce qu'il y avait là d'irrégularités réunies dans un seul fait, et combien le prince, ami des whigs, donnait de prise aux attaques des tories. Fox, croyant le prince guéri de sa passion, persuadé d'ailleurs que ses adversaires politiques obéissent en cette affaire à des sentiments perfides, et que la rumeur dont il s'agit se rapporte à une histoire ancienne, se lève pour le défendre. Il nie absolument l'acte qu'on a dénoncé par allusion, il le nie en fait comme en droit; il affirme non-seulement qu'un tel acte serait impossible aux yeux de la loi, par conséquent nul et non avenu, mais qu'en fait il n'a pas eu lieu. Cependant est-ce lui qui parle? est-ce le prince? En matière si grave, il faut des réponses concluantes. Pressé de questions sur ce point, Fox déclare qu'il est autorisé directement à tenir le langage qu'on vient d'entendre; ce prétendu mariage secret, il l'affirme, est une invention calomnieuse.

C'est dans la séance du 30 avril 1787 que Fox fit cette déclaration aux communes. Le jour même, le

prince de Galles avait une entrevue avec lord Grey, et le suppliait de faire au parlement une déclaration contraire à celle de Fox. « Il était horriblement agité », dit lord Grey. On le croira sans peine, à moins d'admettre que le prince eût perdu toute pudeur. Il venait de tromper Fox, il l'avait amené à faire devant le parlement une déclaration inexacte, il l'avait exposé à passer pour le complice de ses mensonges; il priait maintenant lord Grey de l'aider à tromper Mme Fitz-Herbert. Est-il nécessaire de dire que lord Grey s'y refusa d'une façon péremptoire? Sir George Cornewall Lewis, chancelier de l'échiquier sous le ministère Palmerston, à qui nous empruntons quelques-uns de ces détails, résume avec précision cet imbroglio de fourberies : « On ne saurait, dit-il, concevoir une position plus humiliante et plus déshonorante que celle où le prince se trouvait alors, niant son mariage à Fox, l'avouant à Grey, et niant sa dénégation à Mme Fitz-Herbert; le traitant de fiction avec le premier, de nullité avec le second, de réalité avec la troisième. »

Nous n'avons pas à raconter ici la fin des aventures de Mme Fitz-Herbert. On devine les mécomptes et les humiliations que lui réservait le prince de Galles, une fois sa passion assouvie. Un mariage secret de l'héritier du trône, quoique célébré selon les formes du culte anglican, était nul de plein droit, cela va sans dire. Mme Fitz-Herbert vit bientôt arriver le dernier chapitre de son roman[1]. Elle ne fut pas la seule dont

1. Il paraît pourtant que le prince de Galles, malgré son inconstance et ses désordres, resta longtemps sous le charme de Mme Fitz-Herbert. Mme Vigée-Lebrun raconte en ses *Souvenirs* que s'étant rendue à Londres

le prince consomma la honte. Le voluptueux sans foi ni loi donna bien d'autres scandales à son pays, et lorsqu'il se résigna, dix ans après, à subir les liens d'un mariage régulier, ce ne fut pas chez lui désir de régler enfin sa vie et d'assurer la succession du trône; il ne fit que céder à la contrainte de ses embarras financiers. Ses dettes s'élevaient à 600,000 livres, c'est-à-dire à 15 millions.

Depuis longtemps le roi son père le pressait en vain de songer à une union digne de son rang. Parmi les princesses sur lesquelles la cour de Windsor avait jeté les yeux, il y en avait deux que des raisons de parenté désignaient plus particulièrement au choix de la famille royale. L'une était la princesse Louise de Mecklembourg, qui épousa plus tard le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, et devint la noble héroïne si justement chère aux Prussiens après leurs désastres de 1806; l'autre était la princesse Caroline de Brunswick. La première était la nièce de la reine, la seconde la nièce du roi. Si le prince de Galles avait pris son mariage au sérieux, son choix était dicté d'avance par

en 1802, un peu avant la rupture du traité d'Amiens, elle avait été très-bien reçue par le prince de Galles et mise à l'abri de toutes les vexations auxquelles des Français pouvaient être exposés pendant la guerre. Le prince de Galles voulait que la brillante artiste fît son portrait. Mme Vigée-Lebrun répondit à ce désir, elle raconte même les méchants propos qui coururent à ce sujet, le dépit et la mauvaise humeur des peintres de Londres, puis elle ajoute : « Dès que ce portrait fut terminé, le prince le donna à son ancienne amie Mme Fitz-Herbert. Celle-ci le fit placer dans un cadre roulant, comme sont les grands miroirs de toilette, afin de pouvoir le transporter dans toutes les chambres qu'elle occupait, ce que je trouvai très-ingénieux. » (*Souvenirs de Mme Vigée-Lebrun*, Paris, 1869, t. II, p. 140.) Cela se passait en 1802, dix-sept ans après le mariage clandestin et illégal du prince de Galles avec Mme Fitz-Herbert.

des raisons décisives. Jeune, belle, comblée de tous les dons du cœur et de l'esprit, la princesse Louise n'eût pas été seulement le grand ornement du trône d'Angleterre, elle aurait certainement exercé l'influence la plus salutaire sur l'esprit désordonné du prince de Galles. Ce furent précisément cette grâce et cette élévation morale qui, bien loin d'attirer le prince, l'éloignèrent. Il n'était pas homme à se plier au noble joug de la vertu. La princesse Caroline de Brunswick avait vingt-sept ans, huit ans de plus que la princesse Louise; elle ne brillait ni par les grâces de sa personne ni par la sûreté du caractère; ce fut elle qu'il choisit.

Faut-il croire avec sir George Cornewall Lewis que « le prince, une fois décidé à avaler cette pilule amère du mariage, résolut de le faire de la manière la plus agréable au roi, et conséquemment de préférer sa nièce à celle de la reine? » Le récit même, tel qu'il est présenté par Cornewall Lewis, ne permet pas d'admettre cette explication. Un jour, en revenant de la chasse, le prince de Galles entre chez le roi et lui annonce tout à coup l'intention d'épouser la princesse de Brunswick. Le roi dit qu'il n'a aucune objection à faire au mariage du prince avec sa nièce; il lui conseille pourtant « de prendre des renseignements sur sa personne et sur sa conduite ». Voilà une réponse qui laissait au prince toute sa liberté, s'il avait voulu en faire le noble usage dont nous parlions tout à l'heure. On dirait presque un avertissement. Le prince n'en fut guère ému, car il répondit négligemment qu'il était satisfait sur ce point. C'est le roi lui-même qui raconta plus tard cette conversation à lord Liverpool,

celui-ci la transmit à lord Holland, qui la rapporte dans ses *Mémoires du parti whig.*

Quoi qu'il en soit, la résolution du prince était arrêtée, et les choses marchèrent vite. Au mois de novembre 1794, lord Malmesbury fut chargé de se rendre à Brunswick et de demander pour le prince de Galles la main de la princesse Caroline ; au mois de décembre de la même année, le roi, dans son discours au parlement, annonça la conclusion du contrat de mariage.

Il serait difficile sans doute de citer une alliance où les convenances réciproques aient été plus complétement méconnues. Il fallait au prince de Galles une compagne de haute vie morale et de noble ascendant, il fallait à la princesse Caroline un guide sûr et respecté. Dès leur première entrevue, dont le seul témoin fut lord Malmesbury, les deux fiancés se firent horreur l'un à l'autre. Par son extérieur, par ses manières et sa conversation, la princesse excita immédiatement la répulsion du prince ; quant au prince, la réception qu'il fit à la princesse ne fut pas seulement froide, elle fut « repoussante, dit lord Malmesbury, et grossière au dernier degré ». Le jour du mariage, qui fut célébré dans la chapelle royale de Saint-James, le 8 avril 1795, si violente était sa répugnance qu'il eut recours aux plus étranges moyens pour s'étourdir. Il avait bu des spiritueux avec rage et pouvait à peine se tenir debout. Sans l'assistance du duc de Bedford, qui marchait à côté de lui, il serait tombé au beau milieu du cortége. C'est encore un fait attesté par lord Malmesbury et raconté par lord Holland.

L'unique enfant de ce père et de cette mère vint

au monde le 27 février 1796. C'était une fille, la princesse Charlotte. Le père n'était pas là pour lui sourire; il y avait six ou sept mois qu'il avait quitté sa demeure de Carlton-house; il habitait Windsor ou Brighton, laissant sa femme vivre de son côté comme bon lui semblerait. Quant à la mère, elle ne parut point en avoir plus de souci. Plus tard seulement elle comprendra qu'elle peut tirer parti de sa fille et s'en faire une arme contre un mari détesté. Alors on la verra s'occuper de son avenir, réclamer pour elle certains droits, montrer enfin, à défaut de sollicitude morale, une vigilance intéressée. Cette fille, à peu près abandonnée de tous et dont l'éducation se fait à l'aventure, n'est-ce pas, après tout, l'héritière présomptive de l'un des premiers trônes du monde? L'enfant avait à peine deux mois quand la princesse de Galles, définitivement et d'un commun accord séparée de son mari, quitta sa résidence de Carlton-house pour s'installer dans une villa de Blackheath (avril 1796). Elle y demeura huit ans, de 1796 à 1804. Elle était admise à la cour dans les fêtes officielles, mais de façon à ne jamais y rencontrer le prince, et n'avait presque point de relations avec les autres membres de la famille royale.

Ce qu'était à la villa de Blackheath la conduite de la princesse de Galles, on peut le deviner par un fait significatif : au mois d'octobre 1804, M. Pitt, chef du ministère, et lord Westmoreland, chancelier privé, durent se rendre à Blackheath pour adresser à la princesse les plus sévères remontrances. Elle les reçut avec une parfaite indifférence, opposant aux paroles

les plus pressantes une impassibilité glaciale. A la fin pourtant, touchée sans doute de graves considérations relatives à son intérêt, elle promit de s'amender. C'est à cette occasion que le prince de Galles réclama sa fille, âgée alors de huit ans, et voulut se charger lui-même de son éducation. Le roi n'accueillit point cette demande. Sans estimer beaucoup sa nièce, il croyait pourtant lui devoir certains égards, tandis qu'il n'avait pour son fils ni estime ni affection. La princesse de Galles, malgré les réclamations du prince, resta donc chargée de la tutelle de la princesse Charlotte.

Deux ans plus tard éclata un scandale inouï. Le prince de Galles fut averti par deux de ses frères, le duc de Kent et le duc de Sussex, que les faits les plus graves étaient reprochés à la princesse. C'était vraiment une question d'État. Deux personnes de distinction, sir John Douglas et sa femme, ayant habité à Blackheath dans le voisinage de la princesse, avaient été reçues chez elle assez intimement pour découvrir des choses qui intéressaient la succession au trône. La princesse, disait lady Douglas, serait devenue enceinte par suite d'un commerce illicite, et vers la fin de 1802 aurait donné le jour clandestinement à un enfant du sexe masculin qui grandissait auprès d'elle à Blackheath. Si le fait était reconnu exact, le prince était tenu de le déclarer aux ministres, et les ministres étaient tenus de le porter à la connaissance du parlement.

Avant d'en venir là, le roi voulut qu'une information eût lieu par les soins des plus hauts personnages de l'État. Lord Grenville, premier lord de la trésorerie,

lord Ellenborough, premier juge, lord Erskine, chancelier, lord Spencer, secrétaire d'État, furent chargés de cette enquête en vertu d'un ordre secret signé de la main même du roi le 29 mai 1806. Le résultat de la procédure fut que l'accusation de grossesse et d'accouchement clandestin devait être rejetée, mais que certaines particularités dans la conduite de la princesse donnaient lieu à des interprétations très-défavorables. Les hauts commissaires ajoutaient : « On doit ajouter foi à ces circonstances révélées par les témoins tant qu'elles n'auront pas été réfutées d'une manière décisive, et, si elles sont vraies, elles méritent d'être prises en très-sérieuse considération. » Le roi ayant communiqué ce rapport à la princesse de Galles, elle confia sa défense à trois personnages politiques considérables, lord Eldon, M. Perceval, M. Plomer, qui attaquèrent très-vivement dans leur Mémoire et la procédure des commissaires et les témoignages produits contre leur cliente. La cause ainsi entendue, il ne restait plus qu'à prononcer la sentence. Le roi s'en remit à son conseil du soin de la rédaction. Le fond était conforme à ce que nous venons d'indiquer : déclaration par les quatre lords de l'innocence de la princesse de Galles en ce qui concerne l'accusation de grossesse et d'accouchement clandestin, expression du contentement causé au roi par ce verdict, toutefois nécessité d'un avertissement sérieux à la princesse, car l'enquête présentait des circonstances que l'on ne pouvait considérer sans inquiétude. En somme, les ennemis de l'accusée avaient le dessous.

Ce jugement allait être communiqué à la châtelaine

de Blackheath, quand le prince pria le roi de surseoir jusqu'à ce qu'il lui eût mis sous les yeux un nouvel exposé des faits. Ce sursis, qui aurait pu être funeste à la princesse, lui procura au contraire une plus complète victoire. L'affaire était encore pendante lorsque le ministère de lord Grenville fut remplacé par celui du duc de Portland ; or deux des défenseurs de la princesse, lord Eldon et M. Perceval, faisaient partie de la nouvelle administration, le premier comme lord chancelier, le second comme chancelier de l'échiquier et chef de la Chambre des communes. Ils n'abandonnèrent pas, on le pense bien, la cause qu'ils avaient si vivement défendue; lord Grenville et ses collègues avaient acquitté la princesse au sujet des accusations principales en laissant subsister des doutes fort graves sur le reste ; lord Eldon et M. Perceval firent accepter par le ministère du duc de Portland une déclaration qui la justifiait sur tous les points. Les ministres engagèrent donc le roi à la recevoir à la cour ; on lui désigna des appartements au palais de Kensington, et elle fut invitée aux réceptions officielles. Au fond, rien n'était changé dans ses rapports avec les autres membres de la famille royale. Ce fut néanmoins une victoire pour elle dans cette série d'escarmouches et d'agressions scandaleuses ; le prince de Galles était battu.

Les événements publics lui fournirent bientôt l'occasion de prendre sa revanche. On sait dans quel état de santé se trouvait le roi d'Angleterre George III depuis une vingtaine d'années. Ce ne sont pas les secousses de la révolution française, les guerres de

la république et de l'empire qui ébranlèrent la faible raison de George III; il faut plutôt attribuer son mal aux chagrins profonds que lui causèrent le triomphe des colonies d'Amérique et l'échec infligé à l'Angleterre par le traité de Versailles (1783). Dès l'année 1788, sa raison s'était voilée. Il fut question alors de constituer une régence, et cette crise amena des luttes dont la tribune anglaise a gardé le souvenir. Pitt et Burke d'un côté, Fox et les whigs de l'autre, les premiers pleins de défiance à l'égard du prince de Galles, les derniers dévoués au prince leur ami, discutaient avec violence les conditions du pouvoir qui allait être déféré au régent. Enfin, après quelques mois de grandes angoisses nationales, la santé du roi se rétablit, et cette guérison fut saluée dans toute l'Angleterre par des transports de joie. Malheureusement, ce sont là des atteintes dont il est difficile de se relever, — le roi en garda longtemps la trace. Sa façon de prendre part aux affaires publiques, ses prédilections connues, ses répugnances, son indifférence pour William Pitt au moment où ce grand homme d'État soutenait de si terribles luttes, son enthousiasme pour Addington, tour à tour ami infidèle ou indigne rival de William Pitt; tout cela, suivant les autorités les plus graves, indiquait une raison ébranlée. Vers la fin du mois d'octobre 1810, le mal reparut, l'intelligence s'éteignit, le souverain de l'Angleterre n'était plus même un fantôme de roi. Le parlement s'occupa aussitôt de pourvoir aux nécessités publiques, et le 5 février 1811 le prince de Galles fut investi de la régence avec certaines restric-

tions des prérogatives royales. Une fois assuré de son pouvoir, le prince-régent s'empressa de régler à sa guise la situation de la princesse : il sépara la fille de sa mère; la princesse Charlotte fut installée à Warwick-house avec une gouvernante; et la princesse de Galles établie à Connaught-Terrace n'eut la permission de lui rendre visite que tous les quinze jours.

Le prince-régent était tellement impopulaire, que les amis de la princesse lui conseillèrent d'en appeler hardiment à l'opinion publique, après avoir tenté auprès de son mari une dernière démarche qui certainement demeurerait sans résultat. La princesse, au mois de janvier 1813, adressa donc au prince-régent une lettre où tous ses griefs étaient rassemblés avec force. On la lui renvoya deux fois sans l'ouvrir. A la troisième, lord Liverpool, chef du ministère, lui fit répondre que la lettre avait été lue au prince, mais qu'il n'avait pas jugé à propos d'exprimer son bon plaisir à ce sujet. Qu'arriva-t-il? La lettre parut dans le *Morning-Chronicle*. On devine quel en fut l'effet d'un bout du royaume à l'autre : en 1806, le scandale n'était pas sorti des hautes sphères de l'État; en 1813, il était livré sans voiles à l'Angleterre, à l'Europe, au monde entier. L'émotion fut si vive que le prince ne put garder le silence. Sa terrible adversaire avait trouvé le moyen de lui faire exprimer son bon plaisir au sujet des remontrances qu'il dédaignait la veille; cette lettre le plaçait sur le banc des accusés en face de la nation anglaise. Pourquoi séparait-il la fille de la mère? Pourquoi alléguait-il des imputations qu'une enquête solennelle avait déclarées calomnieuses?

Pourquoi ne tenait-il aucun compte de ce rapport de 1806? Enfin, en supposant qu'il y eût nécessité de soustraire la princesse Charlotte à la tutelle de sa mère, pourquoi une jeune fille de dix-sept ans, héritière présomptive du trône, était-elle séquestrée du monde et comme tenue en chartre privée? D'où vient qu'on semblait prolonger son enfance? Quel était le dessein du prince en refusant ou en négligeant de lui faire administrer le sacrement de confirmation? C'étaient là autant de questions que suggérait à la conscience publique la lettre insérée dans le *Morning-Chronicle*.

Effrayé de ces rumeurs croissantes, le prince-régent essaye de se mettre à l'abri sous une décision judiciaire. Le conseil privé est réuni; il se compose de tous les ministres, des archevêques de Cantorbéry, d'York, de l'évêque de Londres, des principaux juges, en tout vingt-trois conseillers. Le régent leur demande un rapport sur cette question précise : y a-t-il lieu, oui ou non, de continuer à régler et à restreindre comme par le passé les relations de la princesse de Galles avec sa fille la princesse Charlotte? Vingt et un conseillers sur vingt-trois répondent affirmativement. C'est un verdict de blâme et de défiance prononcé contre la princesse de Galles; voilà le régent qui triomphe.

La princesse de Galles ne renonce pas à la lutte, elle en appellera du prince au parlement. Elle rédige une protestation qu'elle adresse à la fois au président de la Chambre des lords et au président de la Chambre des communes. Le président de la Chambre des lords,

c'est lord Eldon, son défenseur d'autrefois, aujourd'hui l'un des ministres du régent et obligé de ne pas déplaire au maître; lord Eldon renvoie cette protestation à la princesse, lui recommande de ne pas la rendre publique, et lui intime l'ordre, au nom du prince, de ne plus faire de visites à Warwick-house. Le président de la Chambre des communes n'a pas de ménagements à garder; il communique la lettre à la Chambre dans la séance du 2 mars 1813, et trois jours après une motion est faite par M. Cockrane Johnstone pour que le rapport de 1806, avec les documents annexés, soit mis sous les yeux du parlement. La motion est rejetée, mais elle a donné lieu à un débat dans lequel M. Stuart Wortley (plus tard lord Wharncliffe) a fait entendre ces vigoureuses paroles : « J'ai autant que personne le respect de la royauté, mais je dois déclarer que de tels événements contribuent à sa ruine. Je le vois avec un profond regret, nous avons une famille royale qui ne tient nul compte de ce qu'on dit ou de ce qu'on pense d'elle. Ses membres semblent être les seules personnes du pays qui ne prennent aucun souci de leur bien-être et de leur honneur. Il ne faut pas que le prince régent se fasse illusion, il se flatterait vainement de sortir sain et sauf de toutes ces affaires. » Ces paroles trouvèrent dans le pays des échos retentissants. On oubliait volontairement tout ce qui pouvait être à la charge de la princesse, on était décidé à ne voir en elle que la femme persécutée, la princesse de race étrangère victime des plus odieux traitements sur le sol anglais, et qui se défendait avec une énergie toute britan-

nique. Pendant le mois d'avril 1813, la salle du palais de justice, le conseil municipal de Londres, d'autres corps publics, lui votèrent des adresses où était flétrie dans les termes les plus véhéments « l'infâme conspiration formée contre son honneur et sa vie », et où des hommages enthousiastes saluaient « sa modération, sa franchise, sa magnanimité ».

Tout se lie et s'enchaîne dans les choses de ce monde. Les grands événements qui à cette date tenaient l'Europe en suspens fournirent bientôt de nouvelles péripéties au drame domestique de la cour d'Angleterre. Au mois de mars 1814, Napoléon, après l'héroïque campagne de France, venait d'être abattu par la coalition européenne. Les alliés étaient entrés à Paris le 31 mars, et le 6 avril l'empereur avait abdiqué. Au mois de juin suivant, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, accompagnés du maréchal Blücher et de quelques personnages importants, se rendirent à Londres auprès du prince-régent. Ils y reçurent, comme on pense, un accueil magnifique. Or, dès leur arrivée en Angleterre, la reine, femme de George III, avait prévenu la princesse de Galles qu'il lui serait interdit de prendre la moindre part à la réception des illustres visiteurs. Le prince-régent devait paraître à toutes les fêtes, et c'était chez lui une résolution inflexible de ne rencontrer la princesse en aucune circonstance, soit publique, soit privée. La princesse protesta une fois de plus dans une lettre au prince qui se terminait par ces mots : « Le temps que vous avez choisi pour cette conduite est de nature à la rendre particulièrement blessante. Plusieurs étrangers

illustres sont déjà arrivés en Angleterre, et entre autres, me dit-on, l'héritier de la maison d'Orange, qui s'est annoncé à moi comme mon futur beau-fils. Je suis injustement exclue de leur société. D'autres d'un rang égal au vôtre doivent se réjouir avec votre altesse royale de la paix de l'Europe. Ma fille pour la première fois paraîtra en public dans la splendeur qui convient à l'approche des noces de l'héritière présomptive de cet empire. Votre altesse royale a choisi cette circonstance pour me traiter, sans provocation de ma part, avec une nouvelle indignité. De tous les sujets de Sa Majesté, je suis la seule personne que votre altesse royale empêche de paraître à sa place pour prendre part à la joie générale, et l'on me prive de la jouissance de ces nobles sentiments d'orgueil et d'affection qu'on permet à toutes les mères. »

Lettre habile et touchante qui eût peut-être éveillé des remords chez un autre homme que le prince-régent; malheureusement elle venait tard. Entre le prince et la princesse, il y avait trop de souvenirs odieux, trop de causes de haine accumulées. La popularité dont elle jouissait alors ne lui était plus d'un grand secours; comme elle la devait moins à ses mérites qu'au mépris public encouru par le prince, elle ne pouvait guère s'en faire une arme à l'heure où les succès extérieurs du ministère couvraient la personne du régent. Persuadée que la lutte était désormais impossible, elle quitta l'Angleterre au mois d'août 1814. Elle se rendit d'abord dans son pays natal, resta quelque temps à Brunswick et alla ensuite habiter l'Italie.

Ce n'est pas le moment de suivre la princesse de Galles en ses dernières aventures. Nous la verrons revenir à Londres en 1820, lorsque George III, le pauvre vieillard privé de raison, passera de ce monde en l'autre, et que le régent deviendra roi sous le nom de George IV. Elle y reviendra pour réclamer son titre de reine, pour demander sa place dans la cérémonie du couronnement, pour protester contre la décision qui effaçait son nom des prières liturgiques; comment répondra le roi? Sa réponse, tout le monde le sait, ce sera le procès intenté à la reine, un scandale suprême, mettant le comble à tous les scandales antérieurs. Aujourd'hui ce sujet n'est pas le nôtre. Ce n'est pas la princesse de Galles reine d'Angleterre, c'est la princesse Caroline, mère de la princesse Charlotte, que nous avons dû interroger d'abord. Le procès de la reine a eu lieu en 1820, et nous ne sommes qu'en 1814. De 1814 à 1820, bien d'autres événements nous appellent. On la connaît à peine, cette héritière présomptive du trône, qui est née si malheureusement et a grandi en des conditions si tristes. Profitons des renseignements que nous apportent les souvenirs de Stockmar. Tout ceci n'est que le prologue, un prologue nécessaire, de l'histoire de la princesse Charlotte.

CHAPITRE III.

Projet de mariage entre le prince d'Orange et la princesse Charlotte. — Portrait du prince d'Orange. — Impressions de la princesse. — Discussion d'État. — Singulier oubli des négociateurs. — Défiances de la princesse. — Elle négocie directement avec le prince. — Elle tient en échec le régent son père et le ministère tout entier. — Échec de lord Liverpool. — Rupture de la princesse et du prince d'Orange. — Colère du régent. — Lutte violente. — La scène de Connaught. — Place. — L'intervention du grand orateur whig, M. Brougham.

On a remarqué ces mots dans la lettre que nous citions tout à l'heure : « Déjà plusieurs étrangers illustres sont arrivés en Angleterre, et entre autres, me dit-on, l'héritier de la maison d'Orange, qui m'a écrit pour s'annoncer à moi comme mon futur beau-fils »; et plus loin : « Ma fille, pour la première fois, paraîtra en public dans la splendeur qui convient à l'approche des noces de l'héritière présomptive de cet empire. » Lorsque la princesse de Galles écrivait cette lettre au prince-régent, il était question en effet d'un mariage pour la princesse Charlotte. Dès le mois d'octobre 1813, la reine d'Angleterre, femme de George III, songeant à marier sa petite-fille, avait jeté les yeux sur le prince héréditaire des Pays-Bas, celui qui a régné plus tard sous le nom de Guillaume II. Le prince-régent ne faisait aucune objection à ce projet.

Ayant soustrait la jeune princesse à la direction de sa mère, il avait assumé une responsabilité morale dont il lui tardait de se dégager. Il était clair d'ailleurs que le mariage de la princesse Charlotte ferait disparaître, non en droit, mais en fait, le dernier lien qui existait encore entre le prince-régent et une épouse détestée. Tant que la princesse n'était point mariée, la mère pouvait renouveler ses plaintes, réclamer ses droits, et, avec le caractère qu'on lui connaissait, qui l'eût empêchée d'agiter encore le parlement? La jeune fille une fois mariée, plus de discussion possible entre le père et la mère ; la princesse Caroline restait complétement isolée de la cour. C'est à peine si l'on se souviendrait qu'il y avait une princesse de Galles épouse du prince-régent d'Angleterre. Ainsi la reine, par sollicitude pour sa petite-fille, le régent, dans une vue tout égoïste à laquelle se mêlait une inspiration de haine contre la princesse de Galles, désiraient également cette union.

La princesse Charlotte ne se décida point aussi vite; elle voulait prendre son temps, s'informer, réfléchir. Ce n'était pas une personne banale, une de celles dont on dispose aisément au nom des convenances publiques et de la raison d'État. L'étrange éducation qu'elle avait reçue l'avait préservée au moins de l'insignifiance. Elle était très-vive, très-originale, toute de premier mouvement. Le prince d'Orange, soit; encore fallait-il qu'elle eût occasion de le voir et de l'apprécier. Or devait-elle l'autoriser à venir sans être mieux instruite de ce qui le concernait? Consentir à une entrevue, c'était presque un engagement. D'ailleurs

elle n'avait pas encore dix-huit ans, rien ne l'obligeait à se presser. Elle avait ainsi maintes objections très-sages, maintes raisons d'attendre. Cependant la reine y mit une telle insistance que la princesse finit par céder; elle consentit au voyage du prince d'Orange.

Le 11 décembre 1813, le prince arrive à Londres, et le même jour il est présenté à la princesse Charlotte par le régent. L'impression qu'il fit n'eut rien de défavorable. Le lendemain, la princesse racontait à miss Cornelia Knight, sa gouvernante, certains détails très-singuliers de cette première entrevue. Le régent l'avait prise à part, et, sachant ses dispositions défiantes, lui avait dit : « Eh bien, cela ne va donc pas? » La princesse avait répondu avec sa vivacité enfantine : « Je ne dis pas cela du tout, sa manière d'être me plaît fort. » Alors, sans plus de façon, le régent leur avait mis les mains l'une dans l'autre, de telle sorte qu'elle était fiancée. Elle ajoutait à ce récit, comme pour se consoler d'avoir été engagée si brusquement : « Le prince d'Orange n'a pas l'air aussi désagréable que je l'aurais cru. »

Voilà, il faut en convenir, une affaire bien lestement enlevée, surtout si l'on songe au peu d'empressement de la princesse et à son désir d'étudier l'affaire en conscience. Il semble que le régent, étonné lui-même d'un résultat si prompt, ait craint de voir son succès lui échapper. Les notifications officielles eurent lieu presque immédiatement. Dès le mois de janvier 1814, le projet de mariage entre la princesse Charlotte et le prince d'Orange fut annoncé aux souverains de l'Europe par lettres confidentielles. On trouve tous les

détails relatifs à ce sujet dans la correspondance de lord Castlereagh. La demande solennelle de la main de la princesse eut lieu au mois de mars; elle fut faite par M. Fagel, ministre de Hollande à Londres, et par le comte Van der Duyn de Maasdam, envoyé extraordinaire de la cour de la Haye. La princesse ayant donné son consentement, le roi de Hollande, peu de temps après, communiqua la nouvelle aux états généraux du royaume. En même temps, les ambassadeurs hollandais, M. Fagel et M. Van der Duyn, préparaient la rédaction du contrat. L'affaire était donc comme terminée, il ne restait plus à régler que des points de détail et des questions de forme. Quel fut l'étonnement du public, en Angleterre et en Hollande, lorsqu'on apprit, au mois de juin suivant, que tout était rompu!

Cette singulière aventure, qui fut jugée alors bien diversement et souvent d'une manière fort inexacte, est le premier point sur lequel les souvenirs de Stockmar nous fournissent des renseignements nouveaux d'une valeur tout à fait authentique. Stockmar, appelé en Angleterre deux années après les événements que nous racontons, avait eu bien des fois l'occasion d'en parler avec la princesse Charlotte, il avait reçu ses confidences, il avait eu entre les mains la correspondance échangée entre elle et son père; on peut s'en fier à son témoignage pour redresser bien des erreurs. Les personnes qui avaient accrédité ces erreurs n'avaient vu les choses que du dehors; Stockmar, initié à tous les secrets, a suivi de jour en jour les péripéties de l'imbroglio.

Il n'est pas inutile de constater tout d'abord que la princesse Charlotte, malgré l'impression favorable de la première heure, n'avait pas tardé à concevoir une idée bien différente de son fiancé. Le prince d'Orange, à son arrivée à Londres, avait été précédé par une réputation qui lui attirait les sympathies. Il avait même, dans un séjour antérieur, laissé de bons souvenirs à la société anglaise. Son père, avant de régner en Hollande sous le nom de Guillaume Ier, avait habité assez longtemps l'Angleterre. Lui-même, par son éducation et sa manière d'être, s'était assimilé, disait-on, quelques traits du caractère britannique. Il avait servi en Espagne sous Wellington; brave au feu, bon camarade, sans nulle morgue princière, toujours en joie et prodiguant les poignées de main, il s'était acquis une certaine popularité dans l'armée. Ces choses-là, répétées de bouche en bouche et considérées à distance, produisent toujours de l'effet. Il est probable que la princesse Charlotte ne les ignorait pas lorsqu'elle déclara, dès la première entrevue, que le prince ne lui déplaisait nullement.

Examiné de plus près, le joyeux officier de l'armée de Wellington devait perdre beaucoup de ses avantages. Nous avons à ce propos des témoignages de provenance bien diverse qui s'accordent sur tous les points essentiels. Un écrivain hollandais, M. Grovestins, l'éditeur des *Souvenirs* du comte Van der Duyn, consacre au prince d'Orange une note de son livre qui se termine par ces mots: « Il n'y avait dans cette pauvre tête ni instruction, ni idée arrêtée sur quoi que ce fût. » Un personnage très-célèbre en

Allemagne, M. Frédéric de Gagern, esprit naturellement porté à la bienveillance, ayant rencontré le prince quelques années plus tard, le peint sous les mêmes traits; il le montre bizarre, fantasque, ambitieux à tort et à travers, sans scrupule dans l'emploi des moyens qu'il croit utiles à ses visées, sans discernement dans le choix de ses conseillers intimes, affamé de popularité, distribuant à tout propos des saluts, des sourires, des poignées de main, séduisant d'abord ceux-là même qui sont le plus prévenus contre lui, mais les éloignant bientôt par la banalité de ces démonstrations et laissant à tous l'idée d'un pauvre comédien. Ce que les Anglais appellent *respectability* lui faisait absolument défaut. La princesse Charlotte fut bien souvent choquée du sans-façon de ses allures. A la date du 9 mars 1814, c'est-à-dire au moment où le prince était admis à faire sa cour à l'héritière présomptive du trône d'Angleterre, lord Grenville écrivait au marquis de Buckingham : « Notre futur beau-fils loge chez son tailleur [1]. » La princesse n'ignorait pas ce détail; elle savait aussi qu'on l'avait vu revenir des courses assis sur le siége du cocher dans un état voisin de l'ivresse. Deux années après, racontant à Stockmar ces incartades de son fiancé, elle lui dira : « Le prince d'Orange peut être fait pour commander un régiment de cavalerie, ce n'est point l'époux qui me convenait; il n'a rien d'un prince. »

Ce ne sont pas pourtant les inconvenances du prince et le désenchantement de la princesse qui cau-

1. Voyez Buckingham, *Memoirs of the court of the Regency*, t. II, page 75.

sèrent, officiellement du moins, la rupture de l'union projetée. Quels que fussent les sentiments de la princesse, le dénoûment de l'aventure fut amené par des raisons d'un autre ordre. Un problème de casuistique royale, que les négociateurs du mariage avaient négligé de résoudre, se dressa tout à coup entre les parties contractantes. Si la princesse Charlotte avait besoin d'un prétexte pour se dédire sans trop blesser l'amour-propre du prince d'Orange, celui-là se trouva prêt tout à point. Quel était donc ce problème? En deux mots le voici : la princesse Charlotte en 1814 était l'héritière présomptive de la couronne; son grand-père, le roi George III, atteint d'une maladie mentale, avait déjà laissé la régence au prince de Galles; à la mort de George III, le régent deviendrait roi sous le nom de George IV, et la princesse Charlotte sa fille, si Dieu lui prêtait vie, devait nécessairement lui succéder un jour. De son côté, le prince d'Orange était aussi l'héritier présomptif d'un trône; il était le fils aîné du prince à qui la victoire des alliés sur Napoléon venait d'assurer le royaume des Pays-Bas. Or avait-on songé à toutes les complications qui résulteraient de ce mariage entre deux personnes destinées à deux trônes? Et d'abord où serait la résidence du jeune couple? Le prince d'Orange demeurerait-il en Angleterre? La princesse Charlotte suivrait-elle son mari en Hollande? Dans le cas où l'un des deux époux serait appelé au trône de son pays, quelle serait la situation de l'autre? Dans le cas où tous les deux régneraient, comment leurs devoirs de souverains pourraient-ils se concilier? Le silence du contrat sur tant

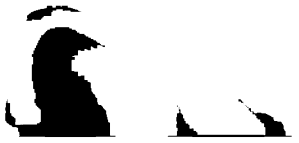

de points importants présageait des difficultés inextricables; il y avait là pour l'avenir toute une source de conflits.

L'excuse des négociateurs, c'est que la question de succession pour l'un et l'autre pays semblait fort éloignée : on n'avait pas cru devoir se préoccuper d'éventualités incertaines. N'y avait-il pas en effet bien des chances pour que l'état des choses fût modifié? Le roi George III, quoique sa maladie l'eût obligé de déposer le fardeau des affaires publiques, n'était pas sous le coup d'une mort imminente. Le prince de Galles, devenu régent d'Angleterre depuis 1810, conserverait peut-être ce titre pendant une longue suite d'années. Il était dans la force de l'âge; qui sait ce que lui réservait l'avenir? La princesse de Galles pouvait mourir, le prince-régent pouvait divorcer; devenu roi après la mort de son père, il saisirait sans doute la première occasion de faire casser son mariage afin d'en contracter un autre. Si un fils naissait de cette nouvelle union, tous les droits de la princesse Charlotte se trouvaient anéantis. A la bonne heure! Ces excuses pourtant ne sont que des considérations atténuantes. Fallait-il donc s'en remettre ainsi au hasard? Il était bien plus naturel de prendre les choses telles que la situation les présentait, et les diplomates chargés de la rédaction du contrat ne sauraient échapper au reproche d'imprévoyance. L'ambassadeur des Pays-Bas, M. le comte Van der Duyn, avait bien imaginé un moyen de couper court à toutes les difficultés; il était d'avis que le prince d'Orange abandonnât ses droits au trône des Pays-Bas, qu'il y renonçât en

faveur de son frère et se fit naturaliser Anglais afin de se préparer sans arrière-pensée au rôle de prince-époux dans son pays d'adoption. Soit que cette combinaison n'ait pas souri au prince d'Orange, soit que les chefs des deux familles royales aient jugé inutile de prévoir les choses de si loin, l'avis du comte Van der Duyn fut écarté. On passa outre à la rédaction des articles sans se soucier des embarras possibles. C'était à l'avenir de s'en tirer à sa manière, quand surgiraient les cas litigieux. Même en des affaires bien autrement graves, la diplomatie, on le sait, n'obéit que trop souvent à cette formule : alors comme alors!

Malheureusement on ne s'avise jamais de tout; on avait oublié de consulter la principale personne intéressée. La princesse Charlotte, dans son inexpérience, n'avait pas mis en doute un seul instant qu'elle dût rester en Angleterre. Ce qui était une question pour des hommes politiques n'en était pas une pour la fille du prince de Galles. On peut deviner son émotion le jour où elle apprit subitement de la bouche même du prince d'Orange que des arrangements singuliers étaient pris sans son aveu, d'une façon clandestine et comme dans une sorte de complot. Les *Souvenirs* de miss Cornelia Knight nous font assister à toute la scène. Le prince d'Orange, dans une de ses visites à la princesse, lui annonça que tous les ans ils passeraient ensemble deux ou trois mois en Hollande. « Le régent et ses ministres, ajoutait-il, m'ont conseillé de ne vous en rien dire; quant à moi, je vous le dis, car je désire que nous agissions toujours l'un envers l'autre franchement et loyalement. » Là-dessus, ra-

conte miss Knight, la princesse fut prise d'une attaque de nerfs, elle gémissait, criait, sanglotait. La crise passée, elle parut se résigner et promit au prince de ne pas faire obstacle à ses désirs. Cependant l'aiguillon de la défiance lui était resté au cœur. Que signifiaient ces procédés mystérieux? Pourquoi disposait-on en cachette de ses convenances et de sa liberté? Les soupçons une fois éveillés dans cet esprit si vif y grandirent de jour en jour. Il y avait autour d'elle des influences qui ne devaient pas rester inactives. Le prince d'Orange, tout dévoué au régent d'Angleterre, avait paru ignorer complétement l'existence de la princesse de Galles. Non-seulement il s'était abstenu de lui demander la main de sa fille, mais il ne lui avait pas même fait une visite. C'étaient de nouveaux outrages ajoutés à tant d'autres; on devine quelle dut être l'irritation de la princesse. D'ailleurs l'idée que sa fille pourrait être éloignée d'Angleterre pendant plusieurs mois chaque année lui causait d'amères inquiétudes. Bien qu'elle n'eût pas pour sa fille une affection très-vive, elle tenait beaucoup à ne pas être séparée d'elle. La princesse Charlotte était une sauvegarde pour la princesse de Galles. Et en faveur de quel gendre l'épouse insultée devait-elle se dessaisir d'une si précieuse défense? En faveur d'un homme qui d'avance se déclarait contre elle et se montrait le serviteur obséquieux de son plus cruel ennemi.

A ces haines du foyer royal se joignaient les passions du parlement. Les chefs de l'opposition étaient hostiles à ce projet de mariage; l'union de l'héritière du trône avec un prince que tant de liens attachaient

aux monarchies absolutistes du continent leur semblait une manœuvre du parti tory. Les whigs les plus considérables, Lauderdale, Withbread, Tierney, Brougham, avaient de fréquentes relations avec la femme du régent, les occasions ne leur manquèrent pas pour encourager sa résistance et envenimer les soupçons de sa fille. On fit croire à la princesse Charlotte que le régent voulait avant toute chose l'éloigner de l'Angleterre et qu'il saurait bien ensuite l'empêcher d'y revenir. Imputations ridicules assurément; quelle que fût pourtant la solidité de son droit, surtout dans un pays comme l'Angleterre, la jeune princesse se sentit menacée par des intrigues mystérieuses. Imaginez ce qui se passa dans cette tête si vive, si libre, dans cette âme qui n'avait connu aucune affection et reçu aucun principe; une partie de l'éducation qui lui manquait lui fut soudainement révélée. Quoi! le régent son père prétendait la déposséder du trône! Jusque-là, rien ne la préparait à ces perspectives de la souveraineté; l'attaque dont elle se crut l'objet transfigura tout son être. L'enfant devint une personne, une personne royale, et royalement résolut de se défendre.

Du mois de février au mois d'avril 1814, la princesse Charlotte traita directement avec le prince d'Orange la question des clauses du contrat, ne se fiant qu'à elle-même du soin d'assurer ses droits; mais elle n'arrivait à rien : le prince faisait des promesses, les négociateurs du mariage n'en tenaient nul compte; le prince promettait que la princesse ne serait jamais obligée de rester en Hollande contre son gré, les négociateurs parlaient de son établisse-

ment en Hollande sans dire mot de son établissement en Angleterre. Enfin, le 15 avril, décidée à obtenir satisfaction ou à rompre les engagements déjà pris, elle s'adressa au régent. Sa lettre était précise et allait droit au fait; la princesse demandait une explication formelle au sujet de la résidence. Quand on lui avait parlé de ce mariage, elle n'avait jamais soupçonné qu'elle pût habiter ailleurs que dans son pays. Elle espérait donc qu'une clause expresse du contrat lui donnerait à cet égard toutes les garanties nécessaires. Elle entendait bien n'être jamais obligée de quitter l'Angleterre contre sa volonté; il fallait stipuler, en outre, que son premier départ n'aurait pas lieu avant que sa résidence d'Angleterre fût constituée d'une façon définitive. Pourquoi ne s'occupait-on ni d'installer sa demeure, ni de régler le personnel de sa cour? Tout cela lui inspirait les plus sérieuses inquiétudes pour l'avenir.

Cette lettre causa une vive irritation au régent. Il n'y répondit point. Seulement, trois jours après, le 18 avril, il manda chez lui miss Knight, la gouvernante de la princesse, et sa colère fit explosion. « La princesse, dit-il, élève des prétentions inadmissibles; ses exigences sont incompatibles avec ses devoirs de femme. Si elle y persiste, le mariage sera rompu, et alors, qu'elle le sache bien, je ne consentirai pour elle à aucune autre union. Elle n'a que trop de libertés; le mariage rompu, je me verrai forcé de les restreindre. Je l'avais avertie dès le commencement qu'il serait au moins juste et convenable qu'elle passât la moitié de l'année en Hollande. Répétez-lui tout cela et venez

demain me rapporter sa réponse. » Le lendemain, miss Knight rapportait au régent la réponse écrite de la princesse Charlotte; la princesse déclarait à son père qu'il lui était impossible de rien changer à sa demande. Miss Knight, qui s'attendait à une nouvelle explosion, trouva le régent beaucoup plus calme que la veille; le prince de Galles avait prévu sans doute la persistance de sa fille, il se contenta de dire que son frère, le duc d'York, irait traiter la question avec elle.

Le même jour, en effet, le duc d'York se rendit chez la princesse Charlotte, accompagné de M. Adam, chancelier de Cornouailles. De tous les frères du prince de Galles, de tous les enfants de George III, le duc d'York était celui qui inspirait le plus de confiance à la princesse Charlotte. Quant à M. Adam, c'était le jurisconsulte qui lui avait enseigné les éléments de la législation anglaise; de plus il était l'oncle de miss Mercer-Elphinstone, sa compagne et son amie. Les deux ambassadeurs, tout en tenant le même langage que le régent, ajoutèrent quelques paroles rassurantes; le chiffre considérable de la somme qui serait demandée au parlement pour la liste civile de la princesse montrait bien, dirent-ils, qu'on avait l'intention de fixer en Angleterre son principal établissement. La princesse écouta sans répondre, puis, l'entrevue terminée, elle écrivit au duc d'York qu'elle persistait dans les déclarations qu'elle avait faites au régent. Le duc d'York lui demanda en vain une nouvelle entrevue, la princesse s'y refusa, et comme le duc avait fait allusion aux mauvais conseils que lui avaient donnés sans doute des membres de l'opposi-

tion : « N'en croyez rien, écrivait-elle, le seul motif pour lequel je persiste à demander la clause dont il s'agit, c'est ma volonté très-arrêtée de ne point quitter l'Angleterre. Mon attachement à ma patrie est d'autant mieux justifié que je suis plus rapprochée du trône. Je proteste contre toute idée d'alliance factieuse. »

Ce sont là des choses très-intimes, nous en parlons sur pièces authentiques. Toute cette correspondance de la princesse Charlotte avec son père le prince-régent et son oncle le duc d'York se trouve aujourd'hui entre les mains de la reine Victoria, avec des explications et des notes soit de la princesse elle-même, soit de miss Knight. Stockmar a eu communication de ces précieuses pages; il les a lues, analysées, annotées à son tour, et c'est d'après ce commentaire qu'il nous est permis de suivre les péripéties de la négociation.

Étonné des exigences croissantes de la princesse, le duc d'York lui écrit (24 avril) que, si elle était résolue à ne point quitter l'Angleterre, elle aurait dû le déclarer dès le premier jour et ne pas laisser les choses s'engager si avant. Une telle prétention d'ailleurs, il faut qu'elle le sache, aurait les conséquences les plus graves. Il lui serait impossible, à ces conditions, d'épouser un mari dont le rang fût égal au sien. En outre, ne se fait-elle pas des illusions sur ses droits à la couronne? Elle a des droits éventuels, non pas des droits assurés. Il y a une grande différence entre l'héritier présomptif et l'héritier certain. Les droits de l'héritier présomptif sont soumis à des circonstances que peut toujours modifier l'avenir; les droits de l'hé-

ritier certain sont irrévocablement acquis. Or la princesse Charlotte n'est qu'une héritière présomptive; si un fils naissait au prince-régent, le titre qu'elle invoque s'évanouirait : celle qui est aujourd'hui l'héritière présomptive du trône ne serait plus que la première princesse du sang royal, la sœur du souverain futur. Au surplus, ajoute le duc d'York, on n'a jamais eu l'intention de l'éloigner pour longtemps du sol de sa patrie; si l'on avait pu concevoir une telle idée, lui aurait-on assuré par contrat un douaire si élevé sur le trésor public? La princesse répond dès le lendemain que les sentiments de son cœur comme la conscience de ses devoirs lui ordonnent d'établir ses premières relations personnelles, de régler ses premières conditions d'existence dans le pays à la tête duquel sa destinée peut l'appeler un jour; c'est dans ce pays qu'elle doit acquérir la connaissance des hommes et des choses, connaissance nécessaire dont une vie d'isolement l'a frustrée. D'après la loi, elle n'est qu'héritière présomptive du trône, mais dans les circonstances dont il s'agit, héritière présomptive ou héritière certaine, c'est tout un; la différence dont on parle n'est qu'un mot. Elle n'avait pas prévu que cette condition pût amener la rupture de l'alliance projetée; elle est décidée néanmoins à la maintenir, dût-elle se rendre par là tout autre mariage impossible.

Sur cette question du droit de la princesse et des devoirs qui lui incombent, le duc d'York est battu; il ne lui reste plus que son grand argument ou plutôt son grand reproche : pourquoi la princesse Charlotte

s'est-elle engagée comme elle l'a fait? Pourquoi, sur la demande officielle des ambassadeurs du roi de Hollande, a-t-elle répondu *oui* dans une audience solennelle? Pourquoi a-t-elle permis que le prince d'Orange envoyât de l'argent pour l'achat de ses bijoux? Enfin est-ce qu'on ne l'a pas chargée elle-même du soin de ces achats? Est-ce qu'elle n'a pas déjà fait ses commandes? Qu'elle veuille bien réfléchir au mauvais jour que toutes ces choses vont jeter sur elle. — La princesse prend quelque temps pour réfléchir; puis, après avoir débattu le pour et le contre, elle répond hardiment que rien de tout cela ne saurait l'engager; promesses, argent, commandes, qu'est-ce que ces choses secondaires quand il s'agit de ses devoirs de princesse héritière du trône?

Le duc d'York finit par comprendre qu'il n'aurait pas raison de cette tête obstinée; s'il y avait encore un essai à tenter auprès de sa nièce, c'était en essayant de toucher son cœur. Il fallait pour cela lui envoyer le prince d'Orange en personne. C'est le 29 avril qu'il avait reçu la dernière missive de la princesse; le lendemain, dans la matinée, le prince d'Orange se faisait annoncer chez la princesse Charlotte.

La princesse, un peu indisposée, est encore au it et ne peut recevoir. Le prince insiste, il veut absoument parler à la princesse, il attendra qu'elle soit levée. Elle se lève enfin, non sans mauvaise humeur. Peu à peu cependant, comme si cet empressement l'eût touchée, la voilà plus souriante. On introduit le prince, elle lui fait un aimable accueil, et tous deux se donnent l'assurance que leurs sentiments n'ont pas

changé. Là-dessus, comme un étourneau, le prince s'imagine que toutes les difficultés sont aplanies. Il court au plus vite chez le régent et en revient bientôt avec une nouvelle qu'il croit décisive : le régent veut voir sa fille et promet qu'il mettra fin une fois pour toutes à ce qu'il appelle un malentendu; jamais il n'a eu l'intention d'éloigner de l'Angleterre la princesse Charlotte. « Non, non, répond la princesse, je suis dans un état nerveux qui ne me permet pas de recevoir le régent. » Au fond, elle n'avait aucune confiance dans les promesses de son père, elle se défiait aussi d'elle-même, et, bien résolue à maintenir ses droits, dont les exigences s'accroissaient d'heure en heure, elle ne voulait pas s'exposer à des assauts qui l'effrayaient. Le même jour, 30 avril, elle écrit au prince d'Orange que ses idées sont irrévocables et que, moins ils discuteront à ce sujet, mieux cela vaudra; elle ajoute qu'elle désire ne point le revoir avant que l'affaire soit définitivement réglée d'une façon conforme à ses vues. Nouvel échange de lettres entre le prince d'Orange et la princesse Charlotte, nouvelles conditions posées par la princesse. Elle ne refuse pas de faire plus tard un voyage en Hollande, mais en ce moment, après le mariage, avant qu'elle ait eu le temps de connaître la société anglaise, non, cela est impossible, jamais elle n'y consentira.

Il faut pourtant que cet imbroglio ait un terme. Ni le régent, ni le duc d'York, ni le prince d'Orange, n'ont pu mener à bien les négociations; la politique va s'en mêler. Le premier ministre est chargé par le régent de porter un ultimatum à la princesse. Ce

premier ministre, c'était lord Liverpool, qui avait remplacé au mois de mai 1812 l'administration de M. Perceval. On sait comment M. Perceval, premier ministre de George III en 1809, conservé en 1810 par le prince de Galles devenu régent, fut tué d'un coup de pistolet par un certain Bellingham, le 11 mai 1812, dans un couloir de la Chambre des communes. Aucun tory n'avait suivi une politique aussi égoïste, aucun roué des luttes parlementaires n'avait employé de manœuvres plus éhontées. C'est à lui que lord Wellesley, son collègue pendant quelques années, fit porter un jour ce message par lord Eldon : « Votre conduite à mon égard a été grossière, irrespectueuse, pleine de mensonges; mais, une fois hors du pouvoir, je n'en garderai aucun ressentiment, si vous me délivrez de la honte de servir sous un homme tel que vous. » Il est probable pourtant que M. Perceval eût conservé longtemps encore la faveur du régent, s'il n'était pas tombé sous la balle d'un assassin. C'était un personnage aussi habile que hardi. En 1806, il avait été un des défenseurs de la princesse de Galles, non par sympathie pour la princesse, mais pour faire sa cour au roi George III en combattant un fils qu'il ne pouvait aimer; ce qui ne l'empêcha point de regagner les bonnes grâces du prince de Galles quand le prince devint régent, et d'être maintenu par lui à la tête du pouvoir. Lorsqu'il fut tué, le régent adressa un message aux communes pour recommander sa famille à la générosité de la chambre. L'horreur du meurtre commis sur un premier ministre fit succéder aux haines les plus vives une sympathie générale; la

chambre vota une somme de 1,250,000 francs pour ses enfants, sans compter une pension annuelle de 50,000 francs pour sa veuve et une autre de 25,000 francs pour son fils aîné. Elle décida aussi qu'un monument serait élevé à sa mémoire dans l'abbaye de Westminster [1]. C'est à la suite de ces tragiques événements que fut constitué le ministère de lord Liverpool, ce ministère sous lequel s'accomplirent les plus grands événements du siècle, car il dura quinze années, de 1812 à 1827, et ne fut dissous qu'à la retraite de son illustre chef, enlevé aux affaires par la maladie.

Lord Liverpool, au milieu de tant de préoccupations publiques, ne dédaigna pas de jouer son rôle dans l'étrange débat que nous venons de résumer. Notons en passant que les péripéties de ce drame intime se déroulent précisément à l'époque où le monde retentit des catastrophes les plus tragiques. Lorsque lord Liverpool entre en scène au mois de mai 1814, il y a déjà trois mois que l'affaire est engagée, et n'oubliez pas ce que représentent ces trois mois dans l'histoire contemporaine. L'invasion de la

1. J'emprunte ces détails aux intéressantes études parlementaires de sir George Cornewall Lewis, chancelier de l'échiquier sous le ministère Palmerston, *Essays on the administrations of the Great Britain from 1783 to 1830*, by sir George Cornewall Lewis, Londres, 1 vol., 1864. — Notre illustre et regretté confrère M. Charles de Rémusat en a rendu compte dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1865. L'ouvrage de sir George Cornewall Lewis a été traduit par M. Mervoyer sous ce titre : *Histoire gouvernementale de l'Angleterre depuis 1770 jusqu'à 1830*, Paris, 1 vol., 1867. Malheureusement cette traduction est déparée par de nombreuses erreurs d'impression qui brouillent les dates les plus importantes. On ne peut la lire qu'avec beaucoup de précautions.

France par les alliés, les efforts héroïques de Napoléon, les négociations entremêlées aux batailles, le congrès de Châtillon, les journées de Champaubert, de Montmirail, de Vauchamps, de Château-Thierry, enfin la prise de Paris, l'abdication de l'empereur, le retour des Bourbons, et le dominateur de l'Europe confiné dans l'île d'Elbe, voilà en quelques mots le résumé de cette période.

Malgré le succès de la politique opiniâtre que l'aristocratie anglaise poursuivait depuis plus de vingt ans contre la révolution et l'empire, bien des choses dans les derniers arrangements inquiétaient encore le ministère de lord Liverpool. N'avait-on pas eu tort de traiter avec Napoléon au lieu de le faire prisonnier? L'Angleterre, qui n'avait jamais reconnu Napoléon comme empereur des Français, aurait-elle dû accéder au traité du 11 avril 1814, qui lui reconnaissait ce titre et lui accordait une souveraineté indépendante dans l'île d'Elbe, à quelques heures des côtes d'Italie, à quelques journées des côtes de France? D'autre part, ces grandes luttes finies, le gouvernement anglais n'avait-il pas à supporter une autre guerre, la guerre que les États-Unis lui avaient déclarée en juin 1812? Cette guerre, conduite des deux côtés avec un extrême acharnement, ne se termina que par un traité de paix signé à Gand le 24 décembre 1814 et ratifié le 17 février 1815.

En face de tels intérêts, c'est bien peu de chose que le débat de la princesse Charlotte avec le régent au sujet de son mariage avec le prince d'Orange; cependant, au milieu des préoccupations qui l'as-

siégent, lord Liverpool ne dédaigne pas d'intervenir dans les obscures péripéties du drame ou de la tragi-comédie de Warwick-house. Le ministère dont il est le chef a contribué pour sa part à renverser le géant; il saura bien sans doute réduire à l'obéissance la jeune fille révoltée que l'ambassadeur hollandais, M. le comte Van der Duyn, appelle « un garçon mutin en cotillon ».

Eh bien, non! l'habile ministre, après le succès apparent des premiers jours, ne réussit pas mieux, en fin de compte, que le prince d'Orange, le duc d'York et le régent. Les conférences et correspondances durèrent cette fois deux ou trois semaines. Dans les premiers jours du mois de juin, lord Liverpool était parvenu à fixer la rédaction des articles de manière à la faire accepter de la princesse Charlotte. L'ambassadeur de Hollande, en ce qui le concernait, n'avait élevé aucune objection. Toutes les parties semblaient d'accord. Le 10 juin, la princesse avait donné par écrit son adhésion aux nouveaux articles du contrat; comment se fait-il que le 16 août tout soit rompu et rompu à jamais? Est-ce un caprice de l'enfant mutin? La princesse mérite-t-elle les reproches que lui adressait le duc d'York? N'a-t-elle agi de la sorte que par étourderie, et, quand elle mettait en avant ses obligations d'héritière présomptive de la couronne, les scrupules dont elle faisait montre n'étaient-ils que le voile de son caractère fantasque?

Non, voici ce qui s'est passé. Du 10 au 16 juin, des incidents inattendus ont détruit ce frêle et laborieux édifice. Les souverains de l'Europe, accompa-

gnés de leurs maréchaux victorieux, viennent d'arriver en Angleterre pour y rendre visite au prince-régent. La princesse de Galles, nous l'avons indiqué plus haut, avait été expressément exclue de toutes les fêtes données à cette occasion par la cour, et la princesse Charlotte s'en était trouvée éloignée comme sa mère; or le prince d'Orange, oubliant la réserve que sa situation lui commandait, ne s'était pas fait faute d'y paraître. Des solennités royales! tant de souverains, tant de vainqueurs célébrés au nom de la nation anglaise! l'occasion était trop séduisante pour qu'il consentît à s'en priver. L'idée ne lui était pas venue peut-être que l'absence de sa fiancée aurait dû le tenir à l'écart. Après tout, quels que puissent être à ce sujet les sentiments de la princesse Charlotte, n'était-elle pas engagée depuis le 10 juin par une parole définitive?

Ce ne fut pas tout à fait l'avis de la princesse. Le 16 juin, dans une dernière entrevue, elle s'en expliqua très-nettement avec lui; elle lui déclara qu'après le mariage, il lui serait impossible de se rendre en Hollande même pour un voyage de quelques semaines, même pour une visite de quelques jours; elle se croyait tenue en conscience de rester auprès d'une mère si odieusement outragée. Elle lui signifia, en outre, que sa maison, malgré les ordres contraires du régent, devrait toujours être ouverte à la princesse de Galles, et, le prince d'Orange n'ayant pas voulu souscrire à cette condition nouvelle, elle lui déclara en le congédiant que tout était fini entre eux d'une façon irrévocable. Son parti était si bien arrêté que le même jour

elle lui renouvela cette déclaration par écrit et le chargea d'en faire part au régent.

Un tel office ne souriait guère au prince d'Orange. Le régent était vif, sanguin et très-prompt aux paroles aiguës. Que son déplaisir s'exhalât en éclats de colère ou en termes de raillerie, le prince craignait de s'y exposer. Deux jours après, le 18 juin, il déclina la commission de la princesse dans une lettre que nous a conservée M. de Stockmar et dont voici la traduction exacte :

« 8, Clifford-street, 18 juin 1814.

« Chère Charlotte.

« J'ai trouvé votre lettre avant-hier, et je n'ai point négligé d'en informer ma famille, mais je ne puis me rendre à votre désir d'en informer aussi le régent. C'est chose trop délicate pour moi de traiter ce sujet avec lui. Dans l'espérance que vous n'aurez jamais à vous repentir de la détermination que vous avez prise, je reste votre dévoué,

« GUILLAUME. »

La princesse, obligée de signifier elle-même au régent la brusque rupture, lui écrivit ce jour-là même, le 18 juin, et, soit qu'elle sentît le besoin de détourner la colère paternelle, soit que ce fût en effet sa manière de voir, elle essaya d'en rejeter la faute sur le prince d'Orange. C'est peut-être le seul moment de faiblesse qu'elle ait eu dans cette longue affaire. Il eût été plus digne d'elle assurément de dire ses raisons sans détour, mais comment s'étonner qu'une jeune fille de dix-huit ans ait tremblé un instant devant un père dont elle connaissait trop les violences?

On va voir que ces craintes n'avaient rien que de naturel. Le régent adressa le lendemain à sa fille une lettre brève et irritée; puis, comme s'il pensait qu'elle reviendrait d'elle-même, il évita de lui donner signe de vie pendant plusieurs semaines. Vain espoir, la princesse ne disait mot. Enfin, perdant patience, le régent résolut de faire ce que Stockmar appelle un coup d'État. Le 12 juillet, il parut subitement chez sa fille à Warwick-house, congédia toutes les personnes de son entourage comme complices de sa révolte, et lui notifia son exil à Cranbourne-Loge, près de Windsor. On devine l'exaspération de la princesse. Elle demande la permission de se retirer un instant pour se remettre de son émotion; mais, au lieu de s'enfermer dans sa chambre, elle s'élance hors de la maison, se jette dans une voiture de louage, et va chercher un refuge chez sa mère à Connaught-place. Elle y resta jusque dans la nuit; le duc d'York, envoyé par le régent pour la décider à en sortir, y aurait perdu son éloquence, si le grand orateur whig, M. Brougham, ne fût venu à son secours.

Dans une savante étude sur lord Brougham [1], M. le vicomte Othenin d'Haussonville a rappelé les principaux incidents de la scène de Connaught-place. Seulement on ne connaissait pas alors les péripéties de la lutte à laquelle nous font assister les confidences de Stockmar. Lord Brougham lui-même, en écrivant ses mémoires, ne pouvait nous donner les détails précis que nous devons au conseiller de la reine

1. Voyez, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1870, l'étude intitulée *Lord Brougham, sa vie et ses œuvres.*

Victoria. On devait donc trouver un peu étranges les faits racontés par l'illustre lord. Cette jeune fille éplorée, indignée, s'attachant à sa mère et résistant au frère du prince-régent, ces menaces, ces pleurs, ces cris, le bruit qui se répand à l'entour, les curieux qui s'attroupent, l'arrivée du grand orateur populaire qui obtient la soumission de sa royale cliente en évoquant à ses yeux l'image de l'émeute déchaînée par la ville, des lois violées, du sang répandu, — tout cela paraît un peu théâtral, un peu déclamatoire, et je ne m'étonne pas qu'un écrivain scrupuleux ait conçu quelques doutes sur la fidélité de ce tableau. Lord Brougham n'avait-il pas arrangé après coup ce dramatique épisode pour donner plus de relief au rôle qu'il y avait joué? Eh bien, non, pas le moins du monde. Le seul défaut du récit, c'est que le lecteur n'y est pas suffisamment préparé. Les documents que nous fournit Stockmar expliquent aujourd'hui toute la scène en nous permettant d'y replacer chaque chose en son vrai jour.

Voyez plutôt. Ces pénibles débats ont duré presque toute la nuit. Le duc d'York, le duc de Sussex, lord Eldon, M. Brougham, ont employé tous les arguments pour décider la princesse à se soumettre. Sa mère elle-même, la princesse de Galles, assistée de lady Caroline Lindsay et de miss Mercer-Elphinstone, a dit tout ce qu'elle pouvait dire pour vaincre son obstination; la jeune princesse est inflexible. Sombre, irritée, tantôt elle ne répond rien, tantôt elle tient tête aux plus habiles. Au milieu de ces escarmouches, qui s'arrêtent de temps à autre pour recommencer de

plus belle, la nuit était déjà fort avancée lorsque la princesse Charlotte, s'adressant à M. Brougham, lui jette vivement cette plainte et ce reproche : « Ainsi donc, vous aussi, vous m'abandonnez, vous me livrez au pouvoir de mon père, quand le peuple prendrait parti pour moi ! » Brougham lui avait expliqué déjà que la loi était expresse, qu'une décision prise sous le règne de George Ier ne laissait aucun doute à cet égard, que le roi ou le régent avait le droit, le droit absolu, de régler le sort de toutes les personnes de la famille royale pendant leur minorité. Orateur populaire au nom de la loi, Brougham ne voulut pas se laisser mettre en désaccord avec les sentiments du peuple. Ce reproche l'avait piqué au vif. Il prit la main de la princesse et la conduisit vers la fenêtre du salon. L'aube commençait à luire. Il devait y avoir précisément ce jour-là une élection dans Westminster pour le remplacement de lord Cochrane [1]. Brougham montre à la princesse le beau quartier qu'on aperçoit de ses fenêtres, le parc, les avenues, les rues spacieuses : « Dans quelques heures, lui dit-il, la foule se pressera ici, comme elle fait aux jours de scrutin. Je n'aurais qu'à paraître avec votre altesse sur le balcon, je n'aurais qu'à prononcer quelques mots, et vous verriez tout le peuple de cette vaste métropole accourir pour vous défendre ; mais ce triomphe d'une

1. L'amiral lord Cochrane, membre de la Chambre des communes, avait été expulsé de la chambre par un vote de ses collègues pour cause d'indignité ; il venait d'être condamné par la cour du ban du roi à la prison et au pilori comme convaincu d'avoir participé à une escroquerie pour faire monter les fonds à la bourse. Les électeurs de Westminster le renvoyèrent à la Chambre des communes.

heure serait chèrement acheté par les conséquences qui ne manqueraient pas de se produire immédiatement; les troupes se précipiteraient pour réprimer toute atteinte à la loi de l'Angleterre, il y aurait du sang répandu, et, pendant tout le reste de vos jours, vous seriez poursuivie par le souvenir odieux qui s'attache dans ce pays à quiconque cause de telles calamités par la violation de la loi. » Brougham ajoute dans son récit : « Ce n'est pas une défaillance de cœur, ce n'est pas un élan d'affection filiale, ce sont ces considérations qui la déterminèrent à retourner chez elle. » Dira-t-on que c'est là une scène théâtrale? Je ne le pense pas. C'est une scène très-britannique. Pour ma part, j'aime mieux voir la princesse Charlotte, après cette longue résistance, se rendre à la voix de l'orateur whig invoquant le respect de la loi qu'à toutes les instances du duc d'York et du lord chancelier [1].

On ne termine pas un roman sans indiquer ce que deviennent les principaux personnages; le lecteur nous demandera sans doute ce qu'est devenu le prince d'Orange après les romanesques aventures que nous venons de raconter. C'est ici que se place un épisode dont le vrai caractère a été singulièrement dénaturé

1. On trouvera ce récit dans la biographie de lord Brougham par lord Campbell, au huitième volume de ses *Lives of the Lord chancellors and Keepers of the great seal*, Londres 1869, p. 292-294, ou mieux encore dans un travail que Brougham lui-même a donné à la *Revue d'Édimbourg* à propos d'un ouvrage qui porte ce titre : *Diary illustrative of the times of George the fourth, interspersed with original Letters from the late queen Caroline and from various other distinguished persons*, 2 vol in-8°, Londres 1838. — Voyez *The Edinburgh Review*, année 1838, volume LXVII, p. 33.

par deux écrivains considérables. Le duc de Buckingham, dans ses *Mémoires de la cour de la régence*, et le comte Van der Duyn dans ses *Souvenirs*[1], affirment que la grande-duchesse Catherine de Russie, fille du tsar Paul Ier et veuve du grand-duc d'Oldenbourg, a eu la plus grande part à la révolte de la princesse Charlotte. A les en croire, la grande-duchesse Catherine, qui était venue en Angleterre au mois de mars 1814, aurait pris en peu de temps beaucoup d'empire sur l'esprit de la fille du régent. Personne fort avisée, disent-ils, avec un goût très-vif pour l'intrigue, c'est elle qui aurait amené la rupture des deux fiancés, afin de faire épouser au prince d'Orange une des princesses de la cour de Russie. Il est certain que deux ans plus tard, en 1816, le prince d'Orange épousa la grande-duchesse Anna Paulovna, sœur de la grande-duchesse Catherine. Est-ce à dire que la grande-duchesse Catherine ait été coupable de l'intrigue dont on l'accuse? Le fils du baron de Stockmar, muni de toutes les notes de son père, combat très-décidément cette opinion. La grande-duchesse Catherine recevant les confidences intimes de la princesse Charlotte a dû s'apercevoir sans peine que le mariage projeté ne convenait point à son amie, et, inspirée par son affection, elle a pu, le plus naturelle-

1. Ces *Souvenirs* du comte Van der Duyn n'ont pas été livrés au grand public; on en trouve une très-intéressante analyse dans une étude qu'un ancien ministre de la monarchie de 1830, un ancien vice-président de la République de 1848, le regretté M. Vivien, a donnée à la *Revue des Deux Mondes*. Voyez dans la livraison du 1er juillet 1853 : *La Hollande sous deux règnes. Souvenirs historiques sur le roi Louis et sur le roi Guillaume Ier*.

ment du monde, je ne dis pas l'encourager à la lutte, mais l'affermir dans sa résistance. On a vu que bien d'autres raisons et des influences bien autrement décisives avaient soutenu la princesse Charlotte. Si l'influence de la grande-duchesse Catherine mérite d'être comptée durant cette crise, c'est à peine comme un poids de plus dans le plateau d'une balance, après que l'épreuve est déjà faite.

Quoi qu'il en soit, le prince, qui avait inspiré si peu de sympathie à Warwick-house, fut moins malheureux deux ans plus tard à la cour de Russie. Le 21 février 1816, il épousa la grande-duchesse Anna Paulovna, fille de Paul Ier, sœur d'Alexandre Ier et de celui qui en 1825 devint l'empereur Nicolas. C'est lui qui, sous le nom de Guillaume II, a régné paisiblement sur la Hollande de 1840 à 1849.

CHAPITRE IV.

Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Il aspire à la main de la princesse Charlotte. — Sa discrétion, sa réserve. — Accueilli par la princesse, il veut conquérir le régent. — Ses amis, le duc d'York et le duc de Kent, prennent ses affaires à cœur. — Mariage du prince Léopold et de la princesse Charlotte (2 mai 1816). — La cour de la princesse à Claremont. — Visite du grand-duc Nicolas (novembre 1816). — Bonheur du prince et de la princesse. — La princesse Charlotte va donner un héritier à la couronne. — Allégresse générale. — Apaisement des partis. — Maladie de la princesse. — La princesse meurt en mettant au monde un enfant mort-né (6 novembre 1817). — Désolation du prince Léopold. — Désespoir et suicide du médecin accoucheur. — Étrange conduite de Stockmar. — Douleur profonde de la nation anglaise. — Lamentations de lord Byron. — Conséquences de la mort de la princesse Charlotte.

Parmi les princes qui avaient accompagné à Londres les souverains alliés au mois de juin 1814 se trouvait un beau et noble jeune homme, le prince Léopold de Saxe-Cobourg. C'était le dernier fils du duc François de Saxe-Cobourg et de la duchesse Augusta, née princesse de Reuss-Ebersdorf, restée célèbre dans la haute société européenne pour la finesse et l'originalité de son esprit. Il n'avait alors que vingt-trois ans et demi, et déjà il avait été mêlé de sa personne à quelques-uns des grands événements de cette période. Le mariage de sa sœur, le princesse Julie, avec le grand-duc Constantin de Russie, lui avait ouvert les

sphères les plus élevées du monde politique; bien que cette union n'ait pas été heureuse et que la princesse Julie se soit séparée de son mari en 1802, le prince Léopold, encore enfant, avait su captiver tous les cœurs à la cour de Saint-Pétersbourg. Son beau-frère, le grand-duc Constantin, lui témoignait une affection cordiale. Ces premiers succès, chez un écolier, attestaient à la fois sa bonne grâce et sa discrétion précoce. Un peu avant la bataille d'Austerlitz, à peine âgé de quinze ans, il prit du service dans l'armée russe. Après la paix de Tilsitt, à l'époque où tant de princes allemands venaient courtiser Napoléon, le jeune Léopold fit aussi le voyage de Paris, y fut reçu par l'empereur, et l'année suivante assista au congrès d'Erfurt. Il ne paraît pas qu'en 1812 il ait repris son poste dans l'armée russe; mais en 1813 il fut un des premiers princes de son pays qui donnèrent le signal du soulèvement germanique. A Vienne, en 1814, durant les premières conférences du congrès, à Paris l'année suivante, on le verra négocier auprès des puissants du jour en faveur de son frère le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, et obtenir pour lui un agrandissement de territoire; mais ceci n'intéresse plus notre histoire, il faut rester à Londres au mois de juin 1814, pendant la visite des souverains alliés au prince-régent d'Angleterre.

La bonne grâce, la haute noblesse, l'élégance royale du prince Léopold, qui contrastaient si fort avec le sans-gêne du prince d'Orange, frappèrent agréablement la princesse Charlotte dès la première occasion qu'elle eut de le rencontrer. Miss Knight, la

gouvernante de la princesse, a écrit dans ses *Souvenirs* que le prince Léopold avait essayé à plusieurs reprises d'attirer l'attention de sa jeune maîtresse sans produire sur elle aucune impression favorable. Stockmar dit tout le contraire, et il le dit d'après une autorité irrécusable, car il tient le fait de la princesse elle-même[1]. Suivant les confidences de la princesse Charlotte, recueillies avec une sorte de piété par le baron Stockmar, la première fois que la princesse Charlotte aperçut le jeune prince de Saxe-Cobourg, elle éprouva le désir de le connaître davantage. Elle parla même de ce désir à sa tante York, la femme du duc; c'était une princesse allemande, la propre sœur du roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, et elle était plus en mesure que personne de procurer à sa nièce l'entrevue qu'elle souhaitait. La princesse Charlotte n'aurait pas fait cette demande, si elle avait été admise aux fêtes de la cour; pauvre recluse, il fallait bien qu'on lui vînt en aide, et n'était-ce pas chez le

1. Quand ces récits parurent pour la première fois dans la *Revue des Deux Mondes* j'avais cru que les confidences dont il s'agit avaient été faites à Stockmar par Miss Mercer Elphinstone, la plus intime amie de la princesse, qui en savait sans doute plus long que Miss Knight sur des choses si secrètes. C'est ce que M. Ernest de Stockmar donnait à entendre par le texte que voici : — « *Die sonst so zuverlässige Miss Knight giebt an Leopold habe verschiedentlich versucht die Aufmersamkeit der Princess zu erregen, ohne aber anfangs bei dieser einen gunstigen Eindruck zu machen. Sie muss hierhin irren. Besass doch auch, wie sie einraumt nicht sie, sondern miss Mercer das innerste Vertrauen ihrer Herrinn. Vielmehr hat diese selbst Stockmar erzählt dass sie nach ihrem ersten Begegnen mit Leopold gewünscht ihn näher Kennen zu lernen...* » à qui se rapportent ces mots *diese selbst?* logiquement, ce me semble, à miss Mercer Elphinstone. M. Ernest Stockmar a l'obligeance de nous apprendre qu'il a voulu les appliquer à la princesse. En de pareils sujets, il n'y a pas de petits détails. Il faut se préoccuper de la plus rigoureuse exactitude.

duc et la duchesse d'York qu'elle avait trouvé le plus de sympathie? La tante York eut l'heureuse pensée de donner un bal où sa nièce pourrait rencontrer le prince de Saxe-Cobourg. Le bal eut lieu, les jeunes gens se virent, se parlèrent et s'entendirent si bien que, dès les jours suivants, toutes les promesses furent échangées [1].

L'affaire où s'engageait le prince Léopold offrait de terribles difficultés. Aspirer à la main de la princesse Charlotte après tout ce qui venait de se passer, n'était-ce pas la plus téméraire des entreprises? Qu'on se figure à cette demande les éclats de colère du régent. Il avait menacé sa fille de ne point la marier, si elle rompait avec le prince d'Orange; elle venait de rompre, et au lendemain de cette rupture il se donnerait un tel démenti! A ces scrupules d'ailleurs s'ajoutaient des inquiétudes personnelles; que serait-il pour le prince de Galles, ce prétendant si empressé? Un ami ou un ennemi? Des bruits étranges lui arrivaient sur les moyens dont le jeune Cobourg s'était servi pour captiver la fantasque Charlotte. On a toujours des envieux quand on réussit trop vite; l'envie et la colère avaient suggéré, non pas sans doute au prince d'Orange, mais à ses amis, à ses partisans, à tel ou tel des agents diplomatiques de son père, de sottes et odieuses calomnies. Rien n'est plus terrible que certaines paroles jetées négligemment dans un salon; un mot, une réticence, un sourire, c'en est

1. M. Ernest de Stockmar a tenu à marquer cette rapidité de sentiments et de résolutions qui exprime bien le caractère de la princesse Charlotte. « *Sie scheint sich mit diesem ziemlich rasch verständigt zu haben.* »

assez bien souvent pour perdre un homme auprès de ceux qui peuvent disposer de sa destinée.

Les gens intéressés à compromettre le prince Léopold aux yeux du régent d'Angleterre en furent bientôt pour leurs frais d'invention. Par la grâce et la franchise de ses allures, le prince fit bien plus que se justifier, il inspira au régent des sentiments d'affectueuse estime. Il s'acquit aussi la confiance des ministres, et même l'amitié de plusieurs membres de la famille royale. Le duc d'York et le duc de Kent lui étaient particulièrement favorables. On sait que le duc de Kent est le père de la reine Victoria; il n'était point marié à cette date et ne songeait guère à devenir chef de famille. Le prince Léopold lui apparut comme le meilleur des guides pour cette jeune fille qui semblait destinée au trône d'Angleterre. Aussi, lorsque le prince quitta Londres, à la fin du mois de décembre 1814, le duc de Kent voulut-il être son intermédiaire auprès de la princesse Charlotte; c'est par ses mains que passèrent les messages où les deux futurs époux se renouvelaient l'assurance de leur inaltérable attachement.

Messages, promesses, tout cela est fort bien, mais pourquoi tant de discrétion? Pourquoi n'avoir pas fait résolûment sa demande? Ainsi parlait la princesse Charlotte avec son impétuosité habituelle. Quelques-uns de ses amis politiques, gens fort impétueux aussi, contribuaient à augmenter son impatience en lui exprimant la crainte que le prince Léopold ne montrât trop de soumission au régent. C'étaient les whigs du parlement, on le devine, qui manifestaient ces

inquiétudes. Les whigs avaient tort, le vrai politique en tout ceci fut le prince Léopold. Quelle eût été sa situation en Angleterre, s'il avait dû emporter son mariage de haute lutte? Le prince tenait à observer scrupuleusement toutes les convenances, afin de mieux se concilier toutes les sympathies; il y tenait d'une façon plus particulière encore, si on ose le dire, en songeant à l'éducation de la princesse Charlotte. La princesse, il le sentait bien, avait besoin plus qu'une autre d'assurer sa bonne renommée. Après une éducation si singulière au milieu d'un entourage si incorrect, il fallait avoir soin de ne pas prêter aux propos malveillants. Le prince Léopold, soucieux déjà de ses devoirs de prince-consort, veillait d'avance sur la dignité de la reine d'Angleterre. Sa réserve fut appréciée. Absent de Londres, il y resta présent par le souvenir qu'il avait laissé à la cour. Ses amis, le duc et la duchesse d'York, ainsi que le duc de Kent, ne négligeaient pas de plaider sa cause auprès du régent. Le départ de la princesse de Galles aplanissait d'ailleurs bien des choses; on sait qu'elle avait quitté l'Angleterre en juin 1814. Enfin, au mois de janvier 1816 le prince Léopold de Saxe-Cobourg reçut l'invitation de venir à Londres, et le mariage eut lieu le 2 mai suivant. Les deux jeunes époux furent reçus pendant huit jours au château d'Oatlands chez le duc et la duchesse d'York, puis ils revinrent passer la saison dans Londres à Camelford-house. Ils s'établirent ensuite à 16 milles de la cité dans leur belle habitation de Claremont-Esher.

C'est là qu'était réunie la petite cour du prince

Léopold et de la princesse Charlotte. La princesse, nous l'avons vu, s'était plainte amèrement, dans ses débats avec son père, d'avoir été tenue en dehors de la société anglaise, de n'avoir pu s'initier à la connaissance des personnes et des intérêts publics; cette éducation nouvelle qu'elle désirait si vivement lui fut donnée à Claremont-Esher par le plus sûr et le plus aimable des guides. Si le rôle ultérieur du prince Léopold, comme candidat au trône de Grèce et fondateur de la royauté constitutionnelle de Belgique, n'avait mis en toute lumière son rare esprit de sagesse, on serait tenté d'attribuer aux enthousiasmes de l'amitié les éloges que Stockmar exprime ou recueille de tous côtés en l'honneur de son maître. C'est l'homme le mieux doué qu'on puisse voir, intelligence ouverte, caractère sûr, cœur loyal, esprit charmant. Il a la courtoisie constante sans nulle banalité, la parfaite correction sans le moindre formalisme. Au savoir-vivre du plus grand monde il joint la simplicité du *gentleman* accompli. Ainsi parlaient non-seulement Stockmar et les amis personnels du prince, mais les Anglais eux-mêmes, soit de la cour, soit du parlement, et l'on sait que ce témoignage n'est pas suspect. En même temps qu'on était charmé de sa bonne grâce dans les relations de la vie sociale, on admirait dans les questions politiques la justesse de son coup d'œil, la prudence et la modération de ses conseils. Sous un régent que méprisaient tous les partis, en face d'un avenir qui cachait encore tant de problèmes redoutables, comment ne se serait-on pas attaché à ce jeune sage? Ce sera, disait-on, l'homme vraiment convenable à ce rôle, le

modèle du prince-consort selon l'esprit des lois britanniques. Stockmar affirme que les Anglais, si peu disposés à l'admiration, ou du moins si lents à se laisser prendre, disaient de lui en toute circonstance, dès la première année de son mariage : « Quel vrai *gentleman* anglais! Ce sera notre espérance dans ces temps de péril[1]. »

La princesse Charlotte auprès d'un tel guide devait se développer rapidement. Il ne fallait qu'un peu de culture à la riche plante agreste pour faire épanouir ses trésors. Elle aussi, comme l'époux qu'elle avait préféré, elle attira bientôt les regards bienveillants du pays. Jusque-là elle n'avait été pour tous qu'un objet de curiosité ou de sympathie douloureuse; elle devint ce qu'elle devait être, l'espoir d'une grande nation qui a besoin d'estimer ses souverains. La fille du régent n'avait pas invoqué des sentiments de circonstance lorsque, dans ses querelles domestiques au sujet du prince d'Orange, elle alléguait si vivement son patriotique désir de connaître la société anglaise. Chaque fois qu'elle avait pu saisir quelque chose des affaires publiques à travers l'éloignement où on la retenait, elle avait manifesté des émotions qui attestaient la noblesse de son âme.

L'histoire en cite un bien curieux exemple : c'était en 1812, la princesse Charlotte n'avait que seize ans. Un soir qu'elle devait aller à l'Opéra pour la première fois, elle avait dîné chez son père en sa demeure de Carlton-house. Ce jour-là même, le régent avait reçu

1. « He is the most amiable man I ever saw! What a complete English gentleman! He will be our hope in these dangerous times! »

de deux membres éminents de l'opposition une lettre qui l'avait profondément irrité. Lord Grenville et lord Grey, sollicités en son nom par le duc d'York d'entrer dans une combinaison qui adjoindrait au ministère Perceval un certain nombre de whigs, déclinèrent cette offre de la façon la plus nette. Cette proposition leur ayant été faite par une même lettre adressée au duc d'York, ils répondirent aussi par une seule missive dont ils arrêtèrent les termes en commun. Ces termes, quoique très-parlementaires, laissaient entendre qu'ils soupçonnaient dans les offres du prince une tactique perfide et que la manœuvre était déjouée. De là les emportements du régent. Pendant le repas qui précéda le spectacle, sa colère éclata en propos si violents que la princesse Charlotte ne put supporter ce langage. Quand elle se leva de table, elle était tout en larmes. Sheridan, qui lui donnait le bras, l'entendit protester amèrement contre les outrages dont son père venait d'accabler deux des personnages les plus illustres du pays.

De tous les whigs célèbres que le prince de Galles avait fréquentés dans sa jeunesse, Sheridan, le moins scrupuleux, était le seul qui fût demeuré son ami. L'habile homme cependant n'avait pas renoncé à son parti, et l'on pense bien que les protestations de la jeune princesse ne tombèrent pas dans une oreille indifférente. Le lendemain, dans les cercles politiques de Londres, on ne parlait que de la scène de Carlton-house. Le récit de Sheridan avait donné son véritable sens à une autre scène bien plus significative encore qui s'était passée le même soir à l'Opéra. La prin-

cesse Charlotte, à peine assise, avait aperçu lord Grey dans une loge qui faisait face à la sienne; elle s'était levée aussitôt, et, à la vue de toute la salle, lui avait envoyé plusieurs baisers. Voilà bien la personne prime-sautière dont nous connaissons les vivacités. Elle ajoutait cette protestation juvénile aux paroles que Sheridan avait déjà recueillies de sa bouche. Est-ce dans cette circonstance, est-ce pour une aventure du même genre que l'auteur de *Childe-Harold* voulut rendre hommage à la généreuse enfant? Malgré les indications peu précises du poëte, il est certain que lord Byron, un des amis de Sheridan, pensait aux larmes de Carlton-house quand il écrivait les strophes que voici :

« Pleure, fille de race royale! Pleure la honte d'un père, pleure la ruine d'un royaume! Heureuse si chacune de tes larmes lavait une des fautes de ton père!

« Pleure! tes larmes sont les larmes de la vertu, présage de bonheur pour ces îles désolées. Puisse chacun de tes pleurs t'être payé un jour par les sourires de ton peuple[1]. »

La princesse Charlotte n'avait plus à verser de telles larmes auprès du prince Léopold. Il n'y avait rien que de noble et d'aimable dans son entourage. C'était à elle plutôt de se surveiller avec soin et de se mettre en garde contre ses vivacités. Ce caractère généreux et fantasque avait un fonds d'espièglerie. Comme elle avait son franc-parler sur toutes choses, elle s'exposait sans nulle méchanceté à blesser des personnes amies. Aucun ridicule ne lui échappait.

1. Ces deux strophes, datées du mois de mars 1812, portent ce simple titre : *A une Dame pleurant* (*lines to a lady weeping*).

Stockmar a noté quelques-unes de ces petites scènes où reparaissait de temps à autre une liberté d'allures peu convenables à la dignité royale.

Heureusement le prince Léopold était là qui corrigeait tout ; l'éducation de la princesse s'achevait sous l'autorité de l'exemple le plus doucement et le plus naturellement du monde : non pas que le prince voulût empêcher sa femme de voir juste, de remarquer les côtés faibles, d'apprécier chaque chose à sa mesure chez ceux qui l'approchaient ; sa courtoisie, on l'a dit plus haut, n'avait rien de banal. Un goût très-fin, armé d'une ironie inoffensive, ne lui permettait pas d'être dupe. Stockmar nous a laissé des notes assez curieuses sur les principaux personnages de la cour du prince Léopold. Le duc de Wellington, lord Anglesea, lord Castlereagh, la comtesse de Liéven, y sont décrits finement en quelques traits. Voilà bien Wellington avec sa gravité rigide, Castlereagh avec son scepticisme léger, la comtesse de Liéven avec ses prétentions altières. La comtesse, plus tard princesse de Liéven, femme d'un diplomate russe, celle-là même que la société parisienne a connue sous le règne de Louis-Philippe, celle qui fut l'amie, la confidente, et en mainte circonstance, assure-t-on, l'Égérie de M. Guizot, fait une assez maussade figure dans les notes de Stockmar. Son buste est d'un squelette, son visage n'est pas sans beauté malgré sa maigreur, mais son nez pointu et ses lèvres plissées par le dédain révèlent son peu de disposition à reconnaître des égaux autour d'elle. Elle a bien des talents, il est vrai, elle joue du piano à merveille, elle parle l'anglais,

le français, l'allemand dans la perfection, mais on voit beaucoup trop qu'elle a pleine conscience de son mérite.

Un personnage bien plus considérable de la société russe a aussi un souvenir dans ces notes, c'est le grand-duc Nicolas, le futur empereur, qui, au mois de novembre 1816, visita le prince Léopold et la princesse Charlotte dans leur résidence de Claremont-Esher. Il était accompagné du général Kutusof et d'un conseiller d'État. Stockmar en parle avec admiration. « Au dîner, dit-il, le grand-duc était placé entre la princesse et la duchesse d'York, précisément en face de moi, de sorte que j'ai pu l'examiner à loisir. » Et il en trace un portrait enthousiaste. C'est un magnifique jeune homme d'une vingtaine d'années, extraordinairement beau et séduisant. Il le compare à Léopold son maître et le trouve encore plus beau, plus grand, droit comme un chêne. Son teint juvénile, ses traits réguliers, son large front, ses yeux, son nez, sa bouche, son menton finement dessiné, il passe tout en revue, comme un peintre qui saisit l'ensemble et le détail. La beauté du prince était relevée par la simplicité de son costume ; il portait l'uniforme des chasseurs à cheval, la tunique de drap vert garnie de lisérés rouges, les épaulettes d'argent, une petite étoile sur la poitrine, un ceinturon blanc, un sabre sans ornement avec le porte-épée en cuir. Stockmar ajoute : « Son maintien est vif, sans embarras, sans gaucherie, mais toujours très-convenable. Il cause beaucoup et parle parfaitement le français, en accompagnant ses paroles de gestes naturels et

justes. S'il n'y avait rien de remarquable dans ce qu'il a dit, l'agrément n'y manquait pas et il paraît avoir un vrai talent dans l'art de faire sa cour... Il mangea très-modérément pour un homme de son âge et ne but que de l'eau. Après le dîner, lorsque la comtesse Liéven eut joué du piano, il lui baisa la main, ce qui parut très-étrange aux dames anglaises, mais en même temps très-digne d'envie. Mistress Campbell (la terrible mistress Campbell, si exigeante, si sévère dans sa façon de juger les hommes de tout rang) ne tarissait pas en éloges sur le compte du grand-duc : « Ah ! quelle aimable créature ! Il est diaboliquement beau, ce sera le plus bel homme de l'Europe [1]. »

Le prince et sa suite ne devaient quitter Claremont que le lendemain matin ; lorsque chacun se retira pour se coucher, les gens du grand-duc allèrent lui préparer dans l'écurie un sac de cuir rempli de foin. C'était son lit habituel. « Nos Anglais, ajoute simplement Stockmar, virent là une affectation [2]. »

Nos Anglais, c'étaient surtout la princesse Charlotte et les personnes de sa maison. Je ne doute pas que Stockmar en rédigeant ses notes n'ait tenu compte ainsi plus d'une fois des jugements de ses

1. « What an amiable creature ! he is devilish handsome, he will be the handsomest man in Europe. »

2. D'après la rédaction équivoque de Stockmar, il semble que le grand-duc soit allé lui-même dans l'écurie pour y passer la nuit sur ce sac bourré de foin. L'*affectation* signalée par Stockmar confirmerait d'ailleurs cette méprise. Plus d'un lecteur a dû s'y tromper. Voici le texte : « *Es wurde mir erzählt, dasz als es ans niederlegen gegangen, für den Grossfürsten von seinen Leuten im Stall ein lederner Sack mit Heu gefüllt worden sei, worauf er immer schlafe. Unsere Engländer erklärten das für affectirt.* »

augustes maîtres. On y devine les transformations successives de la compagne du prince Léopold. Stockmar le dit expressément; cette ardente nature, qui n'avait qu'à se régler pour devenir elle-même un modèle, s'approchait chaque jour d'une sorte de perfection. Vous rappelez-vous Fénelon assouplissant peu à peu le caractère indiscipliné de son élève, le duc de Bourgogne? Il y a quelque chose de cela dans l'histoire du prince Léopold et de la princesse Charlotte. Stockmar, qui dans ses premières relations avec elle lui trouvait quelque chose d'inquiétant, n'avait pas tardé à être complétement sous le charme. Le 25 octobre 1816, il écrit à un de ses amis d'Allemagne : « La princesse est incroyablement vive, nerveuse, toute de premier mouvement, et il arrive parfois que sa première impression décide de ses jugements comme de sa conduite; mais l'influence de son mari est favorable au delà de tout ce qu'on peut dire. On ne peut voir sans admiration à quel point elle s'apaise, quel empire elle prend sur elle-même. Grâce à lui, on apprécie mieux de jour en jour combien elle est foncièrement bonne et brave. Quand elle est de joyeuse humeur, elle est pleine d'attentions pour les personnes qui l'entourent. Il ne faudrait pas cependant attacher à ces bontés familières plus d'importance qu'il ne convient et paraître oublier les distances; elle se souvient toujours qu'elle est de race royale. » Vers le même temps, il écrivait dans son journal quotidien : « On voit régner dans cette maison l'union, la paix, l'amour, en un mot tout ce que réclame la félicité domestique. Mon maître est le meilleur mari qu'il y

ait dans les cinq parties du monde, et sa femme a pour lui une somme d'affection qui ne peut être comparée qu'au total de la dette anglaise. » L'année suivante, le 26 août 1817, il ajoutait ces mots : « La vie conjugale de ce couple est un modèle d'amour et de fidélité; on ne saurait en être témoin sans en ressentir la plus salutaire impression, pour peu qu'on ait conservé saine une partie de son cœur. »

L'opinion publique n'ignorait point ces détails. La loyauté monarchique des Anglais a besoin de s'attacher à des personnes dignes d'amour et de respect. Elle avait pendant près de soixante ans, au milieu des plus grandes crises et des plus grands désastres, vénéré le souverain dont la raison avait fini par succomber, mais dont l'honneur n'avait jamais failli. Le prince-régent inspirait des sentiments tout contraires. La pensée que ce personnage odieux, déjà investi d'une grande part des prérogatives royales, ne tarderait pas sans doute à occuper le trône d'Angleterre, remplissait les cœurs d'amertume. Ce fut donc une consolation pour tous de pouvoir espérer que la majesté de la couronne après George IV serait relevée par une reine digne de la nation anglaise.

La joie fut bien plus vive encore et bien plus efficace quand on apprit que la princesse Charlotte allait donner un héritier ou une héritière à la famille royale. Il y eut aussitôt comme un apaisement de tous les partis. Rappelons-nous que l'immense effort de l'Angleterre contre Napoléon avait amené après la guerre une réaction désastreuse; les embarras du commerce, l'interruption du travail, la misère des classes infé-

rieures, le poids écrasant des charges publiques, toutes ces causes avaient irrité le pays, provoqué des agitations menaçantes, et dans le champ clos du parlement exaspéré l'antagonisme des partis. Un roi fou, un régent dépravé, les affaires en détresse, quelles ténèbres couvraient le prochain avenir! L'image de la princesse Charlotte auprès du prince Léopold avait été comme un rayon de soleil; l'annonce de grossesse fut un signal d'allégresse et de concorde. L'esprit d'agitation se calma, les partis désarmèrent. On se livrait à des paris enthousiastes : sera-ce un prince? sera-ce une princesse? Stockmar écrit le 26 août 1817 : « Voilà déjà quelque temps que des sommes énormes sont engagées par les parieurs au sujet de l'enfant qu'on attend. Les gens de bourse ont calculé que les fonds, si c'est une princesse, ne monteront que de 2 1/2 pour 100; ils monteront de 6 pour 100, si c'est un prince. Le croirez-vous? pour obtenir le plus tôt possible la nouvelle certaine des espérances de la princesse Charlotte, les ambassadeurs des plus grandes puissances n'ont pas dédaigné de me faire, à moi, docteur très-humble, les visites les plus obligeantes et les plus cordiales. »

Les commencements de la grossesse furent très-heureux. Stockmar, témoin si attentif en toute occasion, avait ici une compétence particulière : non pas que le médecin du prince Léopold ait consenti à être le médecin de la princesse Charlotte dans une circonstance aussi grave; il s'y refusa expressément. Circonspect jusqu'à la défiance, une telle responsabilité l'épouvantait. Il s'en expliqua dès le début avec la

princesse elle-même comme avec le prince. Il avait bien pu, avant la grossesse de l'héritière du trône, et quand ses médecins ne se trouvaient pas là, lui donner des soins dans les cas urgents; une fois la grossesse déclarée, il signifia sa résolution de se tenir absolument à l'écart. « Je connaissais trop bien les écueils, écrit-il dans son journal; je connaissais trop l'orgueil de la nation et son mépris de l'étranger pour ignorer à quoi je devais m'attendre : on ne m'aurait su aucun gré d'un résultat heureux, et en cas de malheur j'eusse été responsable de tout. » Cependant, après les trois premiers mois, observateur quotidien des symptômes que présentait l'état de la princesse, il crut remarquer certaines fautes dans le traitement qui lui était prescrit; il en parla au prince et le pria de communiquer ses remarques aux médecins en titre. « Il n'y a pas lieu, ajouta-t-il, de consigner ici le résultat de cette communication, mais vous voyez à quel point j'ai été bien inspiré. Assurément j'étais loin de prévoir une issue aussi funeste; toutefois ma détermination était si fortement arrêtée, que je ne consentis même pas à soigner la princesse après ses couches aux heures où ses médecins de Londres ne pourraient prolonger leurs visites à Claremont. C'était une grande marque de confiance et une tentation bien séduisante; je ne m'y laissai pas séduire. Je ne me décidai à voir la princesse qu'après que les médecins, signalant l'extrême gravité du péril, m'appelèrent expressément au lit de l'auguste malade. C'était deux heures et demie avant sa mort. »

Là-dessus, le défiant docteur se complaît encore

dans l'admiration de sa prudence. Il ne s'aperçoit pas qu'en faisant le procès à l'orgueil britannique il met en toute lumière la grossièreté de l'égoïsme tudesque. Il faut l'entendre énumérer tous les avantages de sa diplomatie. « Le strict accomplissement du plan de conduite que je m'étais tracé eut pour moi ce résultat, que mes collègues furent toujours pleins de bienveillance à mon égard, et que j'échappai au reproche d'avoir cherché profit et honneur sans y être appelé. »

Et la princesse Charlotte, monsieur le docteur? la femme du prince dont vous prétendez être l'ami si dévoué? Vous la voyez exposée à de graves périls, vous croyez pouvoir la sauver, et vous ne pensez qu'à vous! — Cette idée, comme une flèche aiguë, semble atteindre un instant l'épaisse conscience du docteur allemand, il la rejette aussitôt, et, se justifiant avec emphase : « Croyez-moi, s'écrie-t-il, si je m'étais mêlé de cette affaire, où je n'aurais pu être d'aucun secours, tout le monde aujourd'hui tirerait parti de mon intervention : les médecins anglais, la maison du prince, amis, connaissances, le prince lui-même, auraient imputé à la maladresse du docteur allemand un malheur qui semblait impossible. Qui sait? moi-même peut-être, dans mon hypocondrie, j'aurais cru aux imputations calomnieuses, et ajoutant à la douleur du dehors le tourment intérieur que je me serais infligé, je n'aurais pu en supporter le poids. » Ainsi dans ce malheur, voici une compensation : si la princesse est perdue, le repos du docteur est sauvé.

La princesse Charlotte va donc mourir? il faut reprendre son histoire et la suivre jusqu'à la dernière

heure. Le médecin de la princesse était le célèbre docteur Baillie, à qui on avait adjoint comme accoucheur sir Richard Croft. Stockmar (nous n'avons pas de parti pris contre lui, nous le jugeons au fur et à mesure que ses actes nous le font connaître, et les torts que nous lui reprochons ne nous empêchent pas de rendre justice à ses qualités d'observateur), Stockmar nous dépeint sir Richard Croft en 1817 comme un homme qui n'est plus de la première jeunesse, grand, sec, vif, de bonne humeur, ayant plus d'expérience que de savoir et de jugement. D'après le rapport des deux médecins, c'est le lundi 3 novembre 1817, à sept heures du soir, que se manifestèrent les premières douleurs de l'enfantement. Dans la nuit du 3 au 4, bien que les douleurs fussent lentes, tout semblait annoncer que le moment décisif était proche, si bien qu'il fallut mander à la hâte toutes les personnes dont la présence était nécessaire pour constater la naissance de l'enfant royal : les ministres, l'archevêque de Cantorbéry, etc... Tous étaient arrivés à Claremont vers quatre heures du matin. A dater de ce moment, les douleurs cessèrent. La princesse ne paraissait pas éprouver de défaillance, aucun symptôme anormal ne se déclarait; seulement le progrès de la délivrance était presque insensible. Cela dura ainsi toute la journée du 4. Le 5, vers midi, les douleurs revinrent, et enfin, à neuf heures du soir, la princesse mit au monde un beau garçon très-bien constitué, — qui était mort avant de voir le jour.

La mère, après l'accouchement, ressentit un grand bien-être. La nouvelle de la mort de son enfant ne

l'affecta point d'une façon particulière. Cependant ce calme apparent ne dura que jusqu'à minuit. Laissons parler ici le journal de Stockmar : « Sir Richard Croft s'approcha de mon lit, me prit la main, me dit que la princesse était dangereusement malade, que le prince était seul dans une autre chambre, qu'il fallait aller le trouver et l'informer de l'état des choses. Depuis trois jours, le prince n'avait pas quitté un instant la princesse; mais aussitôt après l'accouchement il était allé prendre un peu de repos. Je le trouvai résigné au sujet de l'enfant. Quant à la princesse, il ne parut pas s'inquiéter de son état. Un quart d'heure après, Baillie me fit dire qu'il désirait que je visse la princesse. J'hésitai un instant, j'y allai pourtant avec lui. Secouée par de fortes crampes de toux, la respiration oppressée, haletante, elle était en proie à des angoisses qui ne lui laissaient pas de répit. Elle se jetait sans cesse d'un côté et de l'autre, parlant tantôt à Baillie, tantôt à Croft. Baillie lui dit : — Voici un de vos vieux amis! — Elle me tendit vivement sa main gauche et par deux fois serra la mienne avec force. Je lui tâtai le pouls, qui battait très-vite, avec des pulsations tantôt fortes, tantôt faibles, souvent intermittentes. Baillie lui offrait constamment du vin. Elle me dit : — Ils m'ont tant fait boire que je suis ivre [1]! — Il se passa environ un quart d'heure pendant lequel, allant et venant, je sortais de la chambre et y rentrais; après ce quart d'heure, sa respiration devint celle de l'agonie. Je venais précisément de

1. « They have made me tipsy. »

sortir de la chambre, quand elle cria vivement : *Stocky! Stocky!* Je rentrai aussitôt, elle était plus calme, elle râlait doucement, d'une manière continue ; elle se mit plusieurs fois sur son séant, puis ses jambes se raidirent, ses mains se glacèrent... Enfin, à deux heures du matin, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1817, c'est-à-dire cinq heures après l'accouchement, elle avait cessé de vivre. »

Le prince Léopold reposait encore dans sa chambre. Il fallut lui annoncer le funeste événement. Stockmar, qui fut chargé de ce soin, ne lui en parla d'abord qu'à mots couverts. Le prince ne pensait pas que sa femme fût déjà morte ; il se dirigea vers ses appartements, et, chemin faisant, s'affaissa sur un siége. « Je pliai un genou près de lui, dit Stockmar. Il s'imaginait que c'était un rêve et ne pouvait croire à l'horrible réalité. Il m'envoya encore auprès de la princesse, je revins et je dus lui dire que tout était fini. Nous nous rendîmes alors dans la chambre mortuaire. Il s'agenouilla près du lit, baisa les mains glacées de la morte, puis, se relevant, me serra contre son cœur et me dit : — Me voilà seul, promettez-moi de ne jamais me quitter. — Je le lui promis. Un instant après, il répéta les mêmes paroles, me demandant si je savais bien à quoi je m'engageais. Je lui affirmai que je ne le quitterais point, aussi longtemps que je serais assuré de sa confiance, de son amitié et de l'espoir de lui être utile. » L'affection du prince pour Stockmar s'était accrue subitement de toute la douleur que lui avait causée la mort de sa compagne ; il voyait en lui le témoin des jours heureux, le confident que la princesse avait traité

en ami. Pendant longtemps, en souvenir de cette année de Claremont, il voulut le garder sans cesse auprès de sa personne. Stockmar prenait ses repas avec lui et couchait dans sa chambre. La nuit, quant le prince s'éveillait, il s'asseyait près de son lit, et l'entretenait de mille choses jusqu'à ce que l'insomnie fût passée. Il fut ainsi son conseiller aux heures où l'esprit est voilé par la souffrance, il fut son soutien dans les crises où l'âme n'est plus maîtresse d'elle-même.

L'affliction du prince Léopold n'était pas en effet de celles qui se confondent pour ainsi dire avec les convenances mondaines, et que ces convenances mêmes font peu à peu disparaître. Ce qu'il éprouvait pour la princesse Charlotte, c'était vraiment de l'amour. Il l'aimait pour sa valeur propre, il l'aimait aussi comme une œuvre qui lui était personnelle. Toute sa vie était arrangée d'avance en vue du rôle que devait lui assigner la future grandeur de la princesse. Il se préparait en conscience à porter noblement ce titre de mari de la reine. La mort de Charlotte lui fut un coup de foudre. Il se sentit brisé. Ses plans, ses projets, l'honneur d'une grande situation à soutenir, l'influence à la fois discrète et puissante qu'il se promettait d'exercer par ses conseils, les succès espérés et entrevus d'avance sur ce grand théâtre de la politique européenne, tout ce monde de pensées où vivait son imagination s'était subitement évanoui. Bien des années plus tard, lorsque d'autres destinées l'eurent appelé à fonder un trône, au milieu de tous ses triomphes, allié à la plus ancienne des races royales du continent, époux en

secondes noces d'une princesse accomplie, chef d'une dynastie entourée du respect universel, il songera encore à la princesse Charlotte et à tout ce qu'il a perdu en la perdant. Voyez le roi des Belges, âgé de soixante-douze ans, écrivant pour sa nièce Victoria les *Souvenirs de sa jeunesse*[1]. Dans ces pages, où brille la poétique image de Charlotte, c'est lui qui a tracé ces mots : « Le mois de novembre 1817 a vu la ruine de cette intimité si douce et le subit anéantissement de toute espérance et de toute félicité pour le prince; jamais il n'a retrouvé depuis lors le sentiment de bonheur que lui avait procuré cette courte période de son mariage. »

La princesse Charlotte fut pleurée de tous ceux qui l'avaient connue. Quant au docteur Stockmar, il est impossible de ne pas noter les sentiments singuliers qui se mêlent ici à sa douleur. Il est aigre, amer, irrité, il se livre à ses accès d'hypocondrie; on dirait qu'un vague remords le tourmente. Un remords! le mot n'est-il pas trop dur? Atténuez-le, si vous voulez, mais conservez-en quelque chose. Le docteur ne pouvait pas être complétement rassuré lorsqu'il apprenait peu de temps après les scrupules et le désespoir de sir Richard Croft. Le lendemain de la mort de la princesse, sir Richard Croft avait écrit à Stockmar une lettre où se trouvent ces mots : « Mon âme est bouleversée;

1. Dans le précieux volume intitulé : *The early years of his royal highness the prince Consort, compiled under the direction of her Majesty the Queen, by lieut.-general the hon. C. Grey,* — (Londres, 1867), se trouve un appendice qui porte ce titre : *Reminiscences of the King of the Belgians.* Ce sont les souvenirs de famille que le roi Léopold rédigea en 1862 à la demande de la reine Victoria. Voyez pages 369-396.

Dieu veuille que vous n'ayez jamais à souffrir, ni vous ni aucun des vôtres, ce que je supporte en ce moment! » C'était un cri bien naturel après l'événement de la veille; nul ne soupçonnait alors tout ce que renfermaient ces paroles. On sut bientôt que, pendant les trois mois qui suivirent, le pauvre docteur avait été en proie à des tourments intolérables. L'agitation qui ne le quittait pas offrait parfois le caractère de la folie. Au commencement du mois de février 1818, il fut appelé la nuit auprès d'une jeune femme qui allait accoucher; comme le travail de l'enfantement éprouvait quelques retards, il eut une crise nerveuse, et, se tournant vers la sœur de la malade, qui l'assistait avec lui, il s'écria : « Si vous êtes inquiète, quelles doivent être mes angoisses à moi! » Puis il se retira dans la chambre qu'on lui avait donnée, et, y trouvant un pistolet, il se fit sauter la cervelle. Quelques heures plus tard, la jeune femme accouchait heureusement.

Le désespoir de sir Richard Croft dit assez quelle fut l'impression produite par la mort de la princesse Charlotte; c'est devant l'unanimité de la douleur publique que le malheureux avait perdu la tête. Nous avons dit plus haut que la nouvelle des espérances de la princesse avait été accueillie par des transports de joie; la ruine subite de cet avenir était une calamité nationale. Il faut rappeler ici que cette année 1817 marque une des périodes les plus sombres de l'histoire d'Angleterre au XIXe siècle. Jamais le régent n'avait été aussi odieux à la nation. Méprisé des hautes classes, il était détesté du peuple. Le minis-

tère Liverpool n'était plus de force à couvrir sa personne comme il avait pu le faire en 1814 et en 1815. La détresse de la population agricole et manufacturière augmentait de jour en jour. L'obstination aveugle du gouvernement tory, les mesures qui proscrivaient l'importation des blés étrangers au moment où les récoltes manquaient, d'autres lois du même genre proposées par l'égoïsme et votées par la routine avaient causé peu à peu une irritation générale. Il y avait eu de sérieuses émeutes dans les rues de Londres. Le jour de l'ouverture du parlement, on avait insulté le régent et assailli sa voiture à coups de pierres. Les promoteurs de certains bills s'étaient vus assiégés dans leurs maisons. La presse, en blâmant ces violences, attaquait le ministère avec d'autant plus de vigueur. D'ardents publicistes, Watson, Hone, d'autres encore, accusés de haute trahison pour avoir exprimé les colères de tous, avaient été acquittés par le jury. Quelques-uns d'entre eux étaient coupables, ayant tenu un langage *blasphématoire et séditieux*[1]; ils furent absous par les juges-conseillers de la couronne. C'est au milieu de cette crise que la princesse Charlotte emportait dans la tombe la dernière consolation de la patrie.

Sans parler de tant d'intérêts attachés à l'existence de la princesse et de son enfant, comment ne pas pleurer cette jeune mère si subitement, si cruellement frappée, à l'heure même où sa destinée, déshéritée jusque-là de toutes les joies naturelles, s'éclaire

1. Ce sont les termes employés par sir George Cornewal Lewis, qui condamne d'ailleurs avec une si juste sévérité le gouvernement tory de 1817.

enfin d'un rayon d'or? Un écrivain autrichien, digne de souvenir à plus d'un titre, se trouvait alors à Londres avec sa famille; on peut s'en fier au témoignage de Bollmann lorsqu'il écrit à ses amis d'Allemagne : « La mort de la princesse Charlotte a fait répandre bien des larmes, de vraies larmes. Il a fallu plusieurs jours à mes filles pour se remettre de cette secousse et reprendre leur sérénité. Cette impression est universelle. Le noble exemple d'une vie morale, d'une vie pure, couronnée d'un bonheur sans nuage, avait éveillé pour le prince et la princesse une ardente sympathie que partageait la nation entière et à laquelle se liaient des espérances, hélas! détruites maintenant pour toujours. » Le régent était si détesté, l'avenir de la famille royale était si incertain et si sombre, que Bollmann ajoute ces paroles extraordinaires : « Le prince Léopold a une belle place devant la nation. S'il respecte le lien qui l'associe dans l'opinion au souvenir de la chère morte, s'il demeure en vue de tous l'homme noble et de mœurs irréprochables que l'Angleterre connaît, je crois que la suite des événements peut donner une grande importance à sa carrière. » Il est clair que Bollmann, tout à fait désintéressé dans ces questions, répète ici les idées qui se faisaient jour dans le monde politique. Bien des esprits, songeant d'avance aux événéments possibles, voyaient déjà les fils de George III mourant sans héritiers et le prince Léopold leur apparaissait comme une ressource [1].

1. Voyez *Denkwürdigkeiten und Vermischte Schriften*, von K. A. Varnhagen von Ense, Leipzig, 1843, t. IV, p. 301-302.

Est-il nécessaire de rassembler ici les principaux témoignages de cette immense douleur? L'homme qui trois ans plus tard fut le défenseur de la reine Caroline devant la chambre des lords, l'illustre Brougham, a dit énergiquement dans son Portrait de George IV : « Pour quiconque a vu de ses yeux dans quelle désolation profonde, universelle, la mort de la princesse Charlotte a plongé l'Angleterre, toute description est superflue; pour quiconque ne l'a point vu, toute description est impossible[1]. » Laissons pourtant éclater sur cette tombe une des grandes voix du siècle. Lord Byron est à Venise. Il achève son poëme, *le Pèlerinage de Childe-Harold.* Après de brillantes digressions, il se demande tout à coup ce qu'est devenu son héros. « Voilà, dit-il, ses dernières paroles, son pèlerinage est terminé, ses visions sont finies, il rentre dans le néant, si toutefois on a jamais pu le classer parmi les êtres qui vivent et qui souffrent, s'il a jamais été autre chose qu'une création imaginaire. N'en parlons plus. Son ombre se perd dans le gouffre de la destruction. » Ce gouffre, le poëte le voit béant devant lui, il voit les vapeurs qui en sortent, linceul sinistre à travers lequel toutes choses apparaissent comme des fantômes, voile noir qui s'abaisse sur tout ce qui a brillé parmi nous jusqu'à l'heure « où la gloire elle-même n'est plus qu'un sombre crépuscule et fait luire à peine une mélancolique auréole sur les limites des ténèbres. » Au milieu de ces réflexions désolées, soudain du fond de l'abîme, à travers ces voiles et ces

1. Voyez *Historical Sketches of statesmen,* etc., t. II, p. 43.

linceuls, une lamentation immense arrive à son oreille :

« Écoutez! une voix s'élève de l'abîme, un long et sourd murmure, un murmure lointain, une clameur effrayante, comme celle d'un peuple qui saigne d'une profonde et incurable blessure. Au milieu de l'orage et des ténèbres, la terre s'ouvre béante. Le gouffre est plein de fantômes. Le premier de tous semble une reine, bien que son front ne porte pas de couronne. Elle est pâle, mais belle, et, dans ses maternelles angoisses, elle étreint un enfant à qui son sein est inutile.

« Fille des princes et des rois, où es-tu? espoir de plusieurs nations, es-tu morte? la tombe ne pouvait-elle t'oublier? ne pouvait-elle prendre une tête moins majestueuse et moins chère? Au milieu d'une nuit de douleurs, lorsque ton cœur, mère d'un moment, saignait encore sur ton enfant, la mort mit fin pour toujours à cette souffrance. Avec toi se sont envolées et la félicité présente et les promesses de bonheur dont s'enivraient les îles impériales.

« La femme du laboureur enfante sans péril de mort, et toi qui étais si heureuse, si adorée! ceux qui ne pleurent pas pour les rois auront pour toi des larmes, et la liberté, dont le cœur est gros de tant de souffrances, les oubliera toutes pour n'en ressentir qu'une seule, car elle a prié pour toi et sur ta tête elle voyait luire son arc-en-ciel. — Et toi aussi, prince solitaire, époux désolé! ton hymen devait donc être inutile, mari d'une année, père d'un mort!

« Un cilice fut ton vêtement de noce, le fruit de ton hymen n'est que cendres; dans la poussière est couchée la blonde héritière du trône de ces îles, celle que chérissaient des millions de cœurs! Comme nous lui avions confié tout notre avenir! Bien que nous ne fussions pas destinés à voir ces heures radieuses, nous aimions à penser que nos enfants obéiraient à son enfant, et nous la bénissions, elle et la postérité que nous espérions d'elle. Cette promesse était pour nous ce qu'est l'étoile aux yeux du berger. Ce n'a été qu'un rapide météore.

« Pleurons sur nous, et non sur elle, car elle dort en paix...[1]

1. Byron, *Childe Harold's Pilgrimage.* Voyez le quatrième chant, de la strophe 167 à la strophe 173.

Ainsi parlait lord Byron, interprète de la douleur de tous, douleur profonde où se mêlaient tant de ressentiments et d'appréhensions patriotiques. Ces choses sont fort inconnues aujourd'hui. Les générations passent, les intérêts se déplacent. On ne pense plus à la princesse Charlotte, parce qu'une autre princesse, la fille d'un autre fils de George III, née deux ans après la mort de sa cousine, est venue concentrer sur sa tête toutes les espérances de la nation anglaise, et, plus heureuse, a eu le temps de les justifier. C'est la reine Victoria qui a effacé le souvenir de la princesse Charlotte... Mais vous qui la faites oublier, le monde sait que vous ne l'oubliez pas. Vous vous entourez de ses reliques, sa correspondance est dans vos mains, et n'est-ce pas pour vous que le prince Léopold, devenu roi d'un autre pays, a retracé l'image de ses années de jeunesse?

C'est qu'en face de ce cercueil il est difficile à un esprit méditatif de ne pas se laisser aller aux pentes de la rêverie. Comment ne pas songer à tout ce que cette mort prématurée a entraîné de conséquences? Il ne s'agit pas seulement de la princesse Charlotte. Que de choses eussent été changées dans l'histoire du XIXe siècle, si la fille du régent et de la princesse de Galles n'eût été emportée avec son fils dans la nuit du 5 novembre 1817! Supposez, comme il est si naturel de le faire, que le cours régulier de sa vie n'ait subi aucune atteinte, supposez-la survivant à son père et donnant le jour à une royale lignée; elle serait devenue reine en 1830, et le prince Léopold aurait rempli auprès d'elle le rôle que son neveu, le

prince Albert, a rempli dix ans plus tard auprès de la reine Victoria. Le duc de Clarence, troisième fils de George III, ne serait pas devenu roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume IV après la mort de son frère George IV; il serait devenu roi de Hanovre en 1830, comme le duc de Cumberland l'est devenu en 1837. On sait que le Hanovre était un fief masculin de la maison de Brunswick; uni à l'empire britannique aussi longtemps que l'Angleterre serait gouvernée par un roi de cette maison, ce fief devait former une royauté distincte au profit de l'héritier le plus proche le jour où une princesse monterait sur le trône. C'est donc le duc de Clarence, frère de George IV, qui serait devenu roi de Hanovre en 1837 à l'avénement de la reine Charlotte, comme le duc de Cumberland l'est devenu en 1837 à l'avénement de la reine Victoria. Enfin la reine Victoria non plus n'aurait pas régné sur la nation anglaise. Bien plus, il est probable qu'elle n'eût jamais vu le jour. Le duc de Kent n'était pas marié en 1817, quoiqu'il eût alors cinquante ans sonnés, et il ne songeait point à prendre femme; il ne s'y décida qu'après la mort de sa nièce et précisément à l'occasion de cette mort. C'est de ce mariage qu'est née en 1819 la jeune princesse qui a remplacé la princesse Charlotte dans le cœur des Anglais.

Est-ce tout? Pas encore. Il y a une autre conséquence, et non certes la moins inattendue, que l'on ne peut se dispenser de signaler en terminant. Si la princesse Charlotte eût vécu, un des plus grands scandales de nos jours eût été sans nul doute épargné à l'Angleterre. La majesté royale dans un pays où ce

mot a conservé toute sa force n'eût pas été soumis au parlement par un *bill d'attainder*. On voit que nous parlons de la princesse de Galles. Que devient-elle, l'étrange et malheureuse créature, pendant que sa fille meurt à Claremont? Elle voyage, elle parcourt l'Italie, attendant l'heure de recommencer la lutte contre son mari. Cette heure n'eût jamais sonné, si le prince Léopold et la princesse Charlotte eussent été là pour arrêter de part et d'autre ce duel abominable; elle morte, la situation change, et toutes les fureurs se déchaînent. L'histoire avait besoin de cette lumière pour apprécier plus exactement le procès de la reine Caroline.

LIVRE DEUXIÈME.

LE PROCÈS ET LA MORT DE LA REINE CAROLINE.

CHAPITRE PREMIER.

Conséquences de la mort de la princesse Charlotte. — Nouvelles attaques du prince régent contre la princesse de Galles. — La commission de Milan. — Sir John Leach. — Conduite équivoque de la princesse de Galles pendant ses voyages en Europe. — Les trois âmes. — Le Régent acharné à déshonorer sa femme. — Discussions dans le conseil des ministres. — Mort de George III (29 janvier 1820). — Le Régent devient roi sous le nom de George IV. — Le nom de la reine Caroline effacé par son ordre du rituel des prières publiques. — La reine se met en route pour l'Angleterre où elle va revendiquer ses droits. — Son débarquement à Douvres. — Son arrivée à Londres. — Retour triomphal. — Soulèvement de l'opinion contre George IV.

La princesse Charlotte vient de mourir à l'âge de vingt-trois ans, et toute l'Angleterre est en deuil ; où est sa mère, la princesse de Galles? Exclue en 1814 des fêtes données par son mari le prince-régent aux souverains, aux princes et aux maréchaux vainqueurs dans la coalition de l'Europe contre Napoléon, il y a plus de trois ans qu'elle a quitté Londres et s'est retirée sur le continent. Elle est allée d'abord en son pays natal, à la cour de Brunswick, elle y a passé quelque temps, puis elle a parcouru l'Allemagne,

l'Italie, la Grèce, la Turquie, la Palestine et les côtes barbaresques; revenue de là en Italie, elle habite alternativement deux maisons de campagne achetées par ses ordres, l'une aux bords du lac de Côme, l'autre à Pesaro dans les États romains. C'est là qu'elle apprend par les journaux la mort de sa fille Charlotte; le prince-régent, toujours implacable dans sa haine, n'a pas même voulu que la malheureuse mère en fût officiellement informée. « Au reste, a dit éloquemment Brougham, si elle n'eût appris par hasard le coup terrible qui venait de la frapper, elle n'eût pas tardé à s'en ressentir. La commission de Milan et le commencement des attentats dirigés pour la troisième fois contre son caractère et sa vie, c'étaient là des signes manifestes annonçant que la princesse Charlotte n'était plus [1]. »

Qu'était-ce donc que cette commission de Milan? Une sorte de tribunal secret, une chambre des enquêtes composée de trois personnes dévouées au régent et chargée de recueillir ou plutôt de provoquer en Italie toutes les dénonciations qui pouvaient accabler la princesse de Galles. L'entreprise était si odieuse que le prince, avant de s'y décider, avait eu besoin d'une apparence de prétexte. Il faut se rappeler ici la situation de la famille royale après la mort de la princesse Charlotte. Des quatorze enfants de George III, onze vivaient encore à cette date, sept princes et quatre princesses. Sans nous occuper des

1. Voyez *Defence of queen Caroline* dans l'ouvrage intitulé *Speeches on social and political subjects*, by Henry lord Brougham. Londres, 1857, t. Ier, p. 87.

princesses, mariées, sauf une seule, à des princes d'Allemagne, disons simplement qu'aucun des princes anglais en 1817 n'était chef de famille. Le duc d'York, qui venait immédiatement après le prince-régent, âgé de cinquante-quatre ans alors et marié depuis une trentaine d'années à la sœur du roi de Prusse Frédéric-Guillaume II, n'avait pas eu d'enfants de ce mariage. Parmi ses frères puînés, le duc de Cumberland (cinquième fils de George III), marié depuis 1815 à une princesse de Mecklembourg, n'avait pas encore de postérité. Les autres, le duc de Clarence, le duc de Kent, le duc de Sussex, le duc de Cambridge, ne s'étaient point mariés, et semblaient y avoir renoncé pour toujours; le plus âgé des quatre avait déjà cinquante-deux ans, le plus jeune quarante-trois. La mort de la princesse Charlotte changea tout à coup leurs dispositions. On en vit trois du moins se marier en toute hâte, comme se disputant l'espoir et l'honneur de mettre la couronne d'Angleterre dans leur lignée directe. Le 7 mai 1818, le duc de Cambridge épousa la princesse Augusta, fille de l'électeur de Hesse-Cassel; le 11 juillet, le duc de Clarence épousa la princesse Amélie, fille du duc de Saxe-Meiningen; enfin ce même jour le duc de Kent épousa la princesse Victoria, sœur du prince Léopold de Saxe-Cobourg et veuve d'un prince de Linange. Le prince-régent feignit d'obéir au même sentiment qui avait inspiré à ses frères cette résolution subite; lui aussi, il parut éprouver le besoin d'assurer dans sa maison la succession royale, et ce fut le prétexte qu'il désirait pour l'accomplissement de ses desseins. Au fond,

cette question du trône lui était indifférente ; il ne songeait qu'à infliger un nouvel affront à la princesse de Galles.

Déshonorer officiellement la princesse, la convaincre d'adultère aux yeux du monde entier, faire prononcer sa dégradation par le parlement, amener par là un divorce que l'Église eût été forcée de reconnaître, tout cela eût semblé abominable, si la raison d'État n'eût atténué les indignités de cette procédure. Il est convenu chez de certaines gens que la politique n'a pas de cœur. La politique voulant que le prince eût un héritier, il fallait absolument que le prince se réconciliât ou divorçât avec la princesse. Se réconcilier, c'était chose impossible; restait donc le divorce, mais on ne pouvait songer au divorce qu'après avoir publiquement flétri la princesse de Galles. De là la commission de Milan. Le prince-régent pouvait dire avec une tristesse hypocrite que la flétrissure de la princesse était une nécessité pénible, profondément pénible, mais une nécessité impérieuse à laquelle il n'était pas libre de se soustraire; en réalité, c'était ce but seulement qu'il poursuivait. Après avoir poussé la princesse au mal par l'infamie de sa conduite, il ne lui restait plus qu'à la traîner dans la boue. Telles étaient les idées d'honneur et de justice chez celui que ses flatteurs appelaient *le premier gentilhomme de l'Europe*.

L'homme de loi qui, pour complaire au régent, avait préparé l'exécution de ce guet-apens, était un des plus tristes personnages du barreau de Londres. Il faut lire dans les pages mordantes de lord Brou-

gham le portrait qu'il trace de son ancien confrère, sir John Leach. Représentez-vous un roué de bas étage, un de ces agents ténébreux comme en produit chez nous le domaine de la chicane, avec ce masque de gravité que l'hypocrisie porte si naturellement en Angleterre. A voir agir ce drôle, on le prendrait quelquefois pour un homme supérieur. Sir John Leach est un esprit des plus intelligents; habile, audacieux, plein de ressources, d'autant plus fertile en expédients qu'aucun scrupule ne l'arrête, il aime surtout les causes que repousserait l'honnêteté de ses confrères. Celle-là devait lui convenir entre toutes. Quelle occasion de déployer son génie! Il a pour client le prince-régent en personne, et l'affaire dont il est chargé lui donne occasion de travailler avec les ministres. Le voilà qui monte au rang des hommes d'État. Les vrais hommes d'État, ceux qui ont la responsabilité de la chose publique à cette date, lord Liverpool, lord Castlereagh, s'inquiètent de voir le régent s'engager dans cette voie, le lord chancelier a bien des scrupules; sir John Leach n'hésite pas, il a réponse à tout, sa manière subtile d'interpréter les lois du royaume lui fournit tout à coup des arguments inattendus. Pourquoi lord Eldon se croit-il obligé à tant de ménagements? Parce que lord Eldon, le chef du parti tory, est à la fois un caractère grave et un politique prévoyant. Au-dessus des lois écrites, il y a en tout pays les lois éternelles de l'humanité; c'était l'idée de ces lois éternelles qui empêchait lord Eldon et ses amis de céder si vite aux passions du régent. En outre, n'y avait-il pas lieu de craindre que cette pro-

cédure monstrueuse n'eût les conséquences politiques les plus graves? Était-ce bien aux tories qu'il convenait d'abaisser ainsi la dignité royale? Au milieu des crises que traversait le pays, pouvait-on impunément réveiller le souvenir des plus mauvais jours? Oserait-on enfin exhumer de l'arsenal des vieilles législations les décrets horribles qui avaient protégé la tyrannie d'Henri VIII? Il y avait certes bien des raisons d'hésiter pour un homme tel que lord Eldon. Ces raisons ne sauraient toucher sir John Leach, il les ignore. Les convenances éternelles, les exemples de l'histoire nationale, qu'est-ce que cela? Lord Brougham, grand lecteur de Cicéron, affirme que l'orateur romain a tracé le portrait de sir John Leach le jour où il a dépeint en ces termes les plus misérables praticiens du barreau de Rome : « *Nullum ille poetam noverat, nullum legerat oratorem*... Il ne connaissait aucun poëte, il n'avait lu aucun orateur, il ne savait rien de l'histoire des temps passés, il n'était initié ni aux lois de l'État, ni au droit civil et particulier. Cet homme est un exemple remarquable de ce qu'on peut faire dans cette ville en prodiguant à beaucoup ses soins officieux et en servant un grand nombre de citoyens dans leurs périls ou leurs ambitions. C'est par là que, né dans un rang obscur, il parvint aux honneurs, à la fortune, à la considération, et se fit même, sans talent ni savoir, un certain nom parmi les avocats [1]. »

1. Ces lignes, que la malice de lord Brougham a si adroitement rassemblées, forment deux passages distincts dans le *Brutus* de Cicéron : le premier s'applique à un certain Cépion, orateur sans étude; le second à un certain Arrius, avocat pour tout faire. Il a fallu, suivant lord Brou-

Sir John Leach ayant eu l'idée d'instituer une commission d'enquête chargée d'aller recueillir en Italie les faits et gestes de la princesse de Galles, ce fut à lui que le régent confia le soin d'en choisir les membres. Le conseiller privé devenait une sorte de ministre, le ministre des vengeances occultes. Sir John désigna trois personnes de carrières fort différentes, mais animées du même esprit, agents dociles à toutes ses instructions et aveuglément dévoués au prince. C'étaient un avocat de la chancellerie, M. Cooke, un procureur (*attorney*) et un colonel de l'armée anglaise. Les trois commissaires furent nommés au mois de mars 1818; ils se réunirent à Milan au mois de septembre de la même année, se mirent immédiatement à l'œuvre, établirent des surveillants, interrogèrent les gens de service, cherchèrent enfin de tous côtés et par tous les moyens les personnes qui, à un titre quelconque, avaient pu approcher de la princesse de Galles. Il suffisait de l'avoir vue, de l'avoir entendue; une indication pouvant amener une découverte utile, les commissaires accueillaient tout, et chaque témoignage était généreusement payé. Y eut-il jamais dans nos societés modernes excitation plus impudente, non-seulement à la délation, mais à la calomnie? La princesse fut bientôt entourée d'une armée d'espions, et de Milan à Pesaro, de Pesaro à Milan, vous devinez quels trafics s'accomplirent pendant les dix mois que dura cette enquête.

La pauvre princesse de Galles, tête faible encore

gham, joindre la servilité d'Arrius à l'ignorance de Cépion pour exprimer la ressemblance complète de sir John Leach.

plus que tête folle, n'offrait que trop de prise aux calomniateurs. On a vu quelle était la bizarrerie de ses allures pendant son séjour en Angleterre; ce fut bien pis quand elle eut pris la résolution de s'expatrier. Dans la première enquête de 1806, on n'avait trouvé à reprendre chez elle que des témérités, des inconvenances, en un mot des fautes de tenue plutôt que des fautes de conduite. Une fois sur le continent, elle est exposée sans défense aux piéges de ses deux grands ennemis, je veux dire son caractère fantasque et l'esprit haineux de son mari. Qui la protégera désormais contre ses propres caprices? Elle n'a plus auprès d'elle les conseillers qui la retenaient sur les pentes dangereuses, les tories d'abord, ensuite les wighs, selon les fluctuations de la politique. Qui la protégera contre la haine du prince? Tant qu'elle n'avait point quitté le sol de la vieille Angleterre, elle pouvait compter sur les lois et sur l'opinion; le parlement lui était une sauvegarde. Depuis qu'elle n'est plus là, on l'oublie. S'il lui arrive de faillir, elle sera perdue sans ressources.

Ajoutez que tout la pousse à mal faire, principalement la perfidie de son mari, qui s'acharne à la rejeter dans la mauvaise compagnie en l'excluant de toutes les relations pour lesquelles son rang la désigne. Partout où arrive la princesse, c'est en vain qu'elle se présente aux familles souveraines : en Prusse, en Bavière, en Autriche, en Italie, les rapports du prince l'ont devancée. Elle est frappée d'interdit, on dirait une pestiférée ou une excommuniée du moyen âge.

Quel sera sur la voyageuse l'effet de cette persé-

cution? L'irritation d'abord, et bientôt un profond ennui. Ce sont là de mauvais conseillers. Pour tromper l'ennui des longues heures dans les villes où elle séjourne, elle se fera une cour à sa manière : l'étiquette n'ysera point rigoureuse, le choix des personnes n'y sera point exclusif. Elle aimera le bruit, l'éclat, les costumes à effet, les compagnies équivoques; il lui plaira de changer de théâtre en courant de ville en ville. On a dit spirituellement qu'il y avait en elle plusieurs natures; il est certain que sa conduite révèle deux ou trois âmes très-différentes, une âme trouble et malsaine, une âme candide et bienfaisante, enfin l'âme intrépide qui relèvera tous les défis et acceptera toutes les luttes. L'âme intrépide, on la verra plus tard; l'âme bonne, charitable, naïve, on l'a vue en Palestine, lorsque, plusieurs des personnes de sa suite ayant été attaquées de la peste, elle voulut les soigner elle-même, s'établit à leur chevet, se fit leur garde-malade, et cela le plus naturellement du monde, sans rien qui sentît l'ostentation ou la comédie. Quant à l'âme bizarre et maladive, que de scandales elle a donnés au monde de la restauration!

De 1814 à 1820, l'Europe est témoin de ses continuelles incartades. En Italie surtout, sa manière de vivre devient de plus en plus contraire, non-seulement aux convenances morales, mais au simple bon sens. Si elle est coupable, c'est du cynisme; si elle n'est pas coupable, c'est de la folie. Elle s'affiche, elle se déshonore à plaisir; il semble qu'elle veuille absolument fournir des armes contre elle-même au prince-régent et à ses conseillers. Quel est ce beau jeune

homme qu'on voit si souvent autour d'elle? Son nom est Bergami; c'est un postillon italien, attaché naguère au service de ses écuries, qu'elle a élevé sans transition à la dignité de chambellan. En voilà plus qu'il n'en faut pour justifier les violences de ses ennemis. Un des écrivains qui l'ont jugée avec le plus de bienveillance, l'historien allemand Gervinus, n'a pas craint d'écrire ces paroles : « C'eût été un miracle, si, persécutée et blessée comme elle l'était, sa conduite fût restée irréprochable; c'eût été un miracle, si la calomnie, qui épiait ses moindres actions, lui eût laissé une réputation intacte dans le cas où elle l'aurait méritée. » Oui, sans doute, c'eût été chose miraculeuse que la commission de Milan, organisée comme on l'a vu par sir John Leach, n'eût pas blessé à mort la réputation de la princesse de Galles, mais ce n'eût pas été un miracle que sa conduite fût restée sans reproche. L'Allemand Gervinus ignore-t-il que la conscience est une force et le sentiment de la dignité une sauvegarde? Si la princesse de Galles n'eût pas eu la tête si faible, sa conscience et sa dignité lui auraient dit qu'elle devait redoubler de surveillance sur elle-même, rester en Angleterre, supporter les humiliations, opposer à l'insulte une fierté résignée, défendre silencieusement la majesté royale outragée par un prince pervers. En agissant de la sorte, elle eût fini bientôt par écraser son ennemi. Fallait-il pour cela un miracle? Un peu de bon sens suffisait, puisque son intérêt et son devoir étaient d'accord. Au lieu de comprendre ainsi son rôle, froidement, étourdiment, sans nulle passion, bien plus, contrairement à la seule

passion qu'elle ait jamais connue, — le désir de se venger du régent, — la malheureuse insensée se précipite au-devant de la honte et de l'abîme.

La commission de Milan n'eut donc pas de peine à rassembler les pièces sans nombre de cette œuvre d'ignominie. Il y avait bien des choses à dire pour qui voulait parler; espions et délateurs ne se firent pas faute d'en raconter cent fois plus. L'imagination est vive chez le peuple italien, et ce ne sont pas les scrupules qui font taire la valetaille. Si ce qu'on a vu est trop peu de chose, on y ajoute ce qu'on a cru voir. Les interprétations vont leur train. On sait qu'on ne déplaira pas à ces hauts commissaires derrière lesquels apparaît le souverain d'une grande nation, on sait aussi qu'ils sont venus les mains pleines. Bref, le dossier s'enfle, et les témoins arrivent toujours. Mensonges et vérités, tout est bien qui peut frapper à mort; on prend tout, on ramasse tout. Le monstrueux engin va être chargé jusqu'à la gueule; embusqué dans une demi-ombre, il restera là, menaçant et sinistre, en attendant qu'il soit démonté pièce à pièce par les mains vigoureuses d'Henri Brougham.

Le rapport de la commission de Milan, achevé au mois de juillet 1819, est immédiatement communiqué par le régent au conseil des ministres. Impatient de se servir de cette arme, le régent demande au cabinet de procéder sans retard à la mise en accusation de la princesse. Le cabinet hésite; il y a tant de raisons pour étouffer une pareille affaire : raisons politiques, raisons morales, sans parler des motifs personnels qui doivent couvrir de confusion quelques-uns des

conseillers de la couronne. Est-ce que lord Eldon, le gardien du grand sceau, est-ce que lord Liverpool, le premier ministre, n'ont pas été autrefois les confidents et les défenseurs de la princesse de Galles? Cependant le régent insiste, il s'étonne des objections, il s'échauffe, il s'emporte, jusqu'à menacer de prendre les mesures les plus graves si on refuse de lui donner satisfaction : il changera de ministres ! Cela est facile à dire, mais en de telles circonstances le changement de ministère est impossible. S'il entend laisser le pouvoir aux tories, quels seront les hommes qui oseront prendre la place de lord Liverpool, de lord Eldon, de lord Castlereagh, de lord Wellington, pour accomplir un acte devant lequel leurs chefs auront reculé? Ils seraient perdus dès le premier jour. Faudra-t-il donc recourir aux whigs? Il n'est pas même permis d'y penser une minute. Ce sont les whigs qui protégent la princesse ; c'est le chef des whigs à la chambre des communes, l'éloquent, le véhément Brougham, qui est chargé de ses intérêts. Eh bien ! s'il ne trouve pas de ministres qui veuillent contre-signer ses ordonnances, il quittera l'Angleterre et se retirera dans ses états du Hanovre. Vaines paroles ! Le prince-régent se serait bien gardé de donner suite à une idée qui eût semblé une sorte d'abdication ; l'Angleterre aurait pu s'empresser de le prendre au mot. Peu à peu sa colère s'apaisa, il finit par s'accorder avec les ministres, qui promirent que le procès aurait lieu, si jamais la princesse osait remettre le pied sur le sol britannique.

Assurément la princesse de Galles n'a point connu

ces discussions du conseil; informée de ce défi, elle l'aurait relevé sur l'heure. Ce fut une autre circonstance qui provoqua la crise. Le vieux roi, qui occupait le trône depuis soixante ans, mourut le 29 janvier 1820. Je me rappelle ici quelques lignes de Chateaubriand écrites vers cette époque : « George III, dit-il, avait perdu la raison et la vue. Chaque session, à l'ouverture du parlement, les ministres lisaient aux chambres silencieuses et attendries le bulletin de la santé du roi. Un jour, j'étais allé visiter Windsor; j'obtins pour quelques shillings de l'obligeance d'un concierge qu'il me cachât de manière à voir le roi. Le monarque en cheveux blancs et aveugle parut, errant comme le roi Lear dans ses palais, et tâtonnant avec ses mains les murs des salles. Il s'assit devant un piano dont il connaissait la place, et joua quelques morceaux d'une sonate de Haendel. C'était une belle fin de la vieille Angleterre. » Cette ombre de la vieille Angleterre avait longtemps protégé la princesse de Galles. On sait que le roi était son oncle en même temps que son beau-père; il le lui rappelait souvent en des lettres affectueuses. Une fois l'ombre évanouie, de mauvais jours se levèrent pour la pauvre insensée; ce fut pourtant cette même ombre qui reparut aux heures décisives, elle reparut surtout, évoquée par la voix de Brougham, le jour où de si nombreux suffrages dans la chambre des lords refusèrent de condamner la reine accusée d'adultère.

Le 29 janvier 1820, le prince de Galles, régent d'Angleterre depuis 1810, était devenu roi sous le nom de George IV. Quelle allait être la situation de

la princesse de Galles? Suivant la loi et la raison, tant qu'un jugement régulier ne l'avait pas déclarée indigne, elle était reine d'Angleterre. Le conseil des ministres ne l'entendit pas de la sorte; soit que, d'après sa conduite en Italie, on la considérât comme ayant abandonné volontairement ses droits, soit qu'avec le rapport de Milan on se crût en mesure d'étouffer ses réclamations, si jamais elle osait en élever, le ministère se hâta de trancher la question. Le nom de la reine, selon l'usage, devait être inscrit à côté du nom du roi dans les prières liturgiques; le premier acte du gouvernement de George IV fut de lui retirer cet honneur. Un ordre du conseil, en date du 11 février, statua qu'à l'avenir on prierait *pour le roi et la famille royale*, sans faire aucune mention particulière de la reine.

Cependant le ministère n'était pas sans inquiétude : le nom de la reine Caroline effacé du livre de l'église, n'était-ce pas un commencement de dégradation? Il était prudent de s'assurer qu'elle ne protesterait pas. Précisément elle venait d'exercer une de ses prérogatives royales en nommant M. Brougham son procureur général (*attorney general*) et M. Denman son procureur général adjoint (*solicitor general*). Le chef de la justice, lord Ellenborough, celui-là même qui avait dirigé contre la princesse de Galles la *délicate enquête* de 1806, avait été obligé de dire aux deux illustres avocats en pleine cour de justice suivant la formule consacrée : « Sa Majesté la reine vous ayant choisi, selon son bon plaisir, pour être son procureur général et son procureur général adjoint, vous prendrez place à la barre

avec le rang qui appartient à vos offices. » C'étaient là des symptômes qui devaient alarmer les ministres. Après quelque hésitation, le 15 avril 1820, lord Liverpool, au nom du cabinet, remit à M. Brougham une proposition d'arrangement avec prière de la communiquer à la reine. Il était dit dans ce document que la pension annuelle de 35,000 livres assurée à la princesse de Galles avait cessé d'être valable par suite du changement de règne, mais que le roi demanderait au parlement de voter à la princesse une pension annuelle de 50,000 livres, à la condition expresse qu'elle ne remettrait jamais les pieds sur aucun point du territoire britannique, que jamais elle ne prendrait le titre de reine, jamais n'exercerait aucun des droits, ne réclamerait aucun des priviléges attachés à ce titre, sauf celui de nommer elle-même ses représentants devant la justice (*law officers*).

Brougham eut le tort de ne pas communiquer ce document à sa cliente, il eut le tort plus grave de laisser croire au gouvernement que la réponse serait conforme à ses désirs. Pourquoi cette négligence? Interrogé là-dessus dans le parlement, il donna plus tard des excuses singulières; ses occupations de la chambre des communes et du barreau dans cette saison de l'année ne lui avaient pas permis de se rendre à Rome, où la reine se trouvait alors; la mission était de telle nature qu'il n'avait pu la confier à des mains étrangères, il avait cru d'ailleurs que le gouvernement n'était pas si pressé de recevoir une réponse ou qu'il aurait trouvé un autre moyen de se mettre en relations avec la reine. Ces allures insouciantes dans

une affaire qui ne souffrait point de retard ont paru justement suspectes; on s'est demandé si Brougham n'avait pas un intérêt personnel à empêcher tout accommodement, la défense publique de la reine Caroline devant lui procurer plus de gloire et de profit que l'arrangement secret de la guerre des deux époux. Pour moi, je suis persuadé que Brougham connaissait trop bien le caractère de la reine pour se faire illusion sur l'efficacité des offres du ministère, et que son seul tort est de ne pas l'avoir dit franchement en déclinant la mission dont on le chargeait. Quoi qu'il en soit, la reine, ignorant le projet de ses ennemis, et apprenant que son nom est effacé des prières de la liturgie anglicane, s'empresse d'écrire à lord Liverpool. Elle est reine, c'est au premier ministre du roi que s'adressent ses plaintes : — Pourquoi a-t-on effacé son nom de la liturgie? Pourquoi n'a-t-elle pas été informée de la mort de George III? Pourquoi se conduit-on, en tout ce qui la concerne, comme si elle n'existait point? Elle va se rendre immédiatement en Angleterre pour y maintenir ses droits.

Elle part en effet le 19 avril. Elle quitte Rome, remonte l'Italie du nord, entre en Suisse et s'arrête quelques jours à Genève. C'est là qu'elle écrit à M. Brougham de venir la trouver. M. Brougham demande que cette conférence ait lieu dans une ville plus rapprochée de l'Angleterre. On convient de se rencontrer à Saint-Omer, et rendez-vous est pris pour les premiers jours de juin.

Le ministère, informé de ce qui se passe, charge lord Hutchinson de se rendre à Saint-Omer avec

M. Brougham, ils travailleront ensemble à une transaction et s'efforceront de prévenir un éclat qui peut bouleverser le royaume. Le 3 juin, les deux envoyés arrivent à Saint-Omer, la reine est déjà exacte au rendez-vous. M. Brougham se fait introduire chez elle et lui annonce que lord Hutchinson est venu comme lui-même dans un esprit de sincère amitié, pour lui faire des propositions au nom de Sa Majesté le roi George IV. « Je serai heureuse de le voir », répond la reine, et le représentant du roi est introduit; mais lord Hutchinson, persuadé que la reine a déjà eu connaissance des propositions confiées à M. Brougham par lord Liverpool, attend qu'il plaise à Sa Majesté de mettre la conversation sur ce chapitre. La reine attend de son côté les offres de lord Hutchinson. On échange des banalités, on parle de tout et de rien, c'est presque une scène de comédie. Aurait-on voulu par hasard amuser la reine afin de gagner du temps? Ce n'est pas elle qui se prêterait à pareil jeu. Le lendemain, 4 juin, lord Hutchinson reçoit un avis ainsi conçu : « M. Brougham ayant humblement expliqué à la reine qu'il avait lieu de croire que lord Hutchinson était porteur de propositions à elle adressées par Sa Majesté le roi, la reine a commandé à M. Brougham de prier lord Hutchinson de lui communiquer ces propositions par écrit dans le plus bref délai. » La reine évidemment ne voulait pas recommencer la conversation de la veille; il fallait écrire et ne pas perdre une minute.

Écrire, c'est chose grave pour un ambassadeur qui est chargé simplement de négocier d'une façon

générale, et qui croit d'ailleurs que les écritures précises sont déjà faites. Lord Hutchinson n'a point qualité pour cela, il le dit fort nettement dans sa réponse au billet qu'on vient de lire. Seulement il se rappelle les intentions du roi, et, puisque la reine ne paraît pas les connaître, il les lui indiquera à titre de renseignement. Donc le roi propose de faire attribuer à la reine une pension annuelle de 50,000 livres (1,250,000 francs), mais cela sous des conditions expresses qu'il a fixées lui-même irrévocablement. Ces conditions, lord Hutchinson a lieu de croire qu'elles se résument ainsi : « la reine ne prendra pas le titre de reine d'Angleterre, ni aucun autre titre appartenant à la famille royale; la reine ne résidera jamais sur aucun point du territoire britannique, elle n'y fera même aucun voyage, aucune visite, sous peine d'être poursuivie devant le parlement et de voir la présente convention à jamais rompue. Le gouvernement est décidé à commencer son procès le jour même où elle mettrait le pied sur les côtes d'Angleterre. »

Telle était en substance la réponse de lord Hutchinson. Devinez-vous quelle fut la réplique de la reine? A peine eut-elle lu le dernier mot de cette lettre qu'elle demanda des chevaux de poste, et, brûlant le pavé, se fit conduire à Calais. « M. Brougham, dit lord Campbell, n'est pas responsable de cette résolution; il pouvait à peine en croire ses yeux lorsque de la fenêtre de son hôtel il aperçut la voiture de la reine emportée au galop. » Arrivée à Calais, elle ne descendit pas dans un hôtel, elle s'installa immédia-

tement à bord d'un paquebot anglais, tant elle craignait que la police française, sur des ordres venus de Paris pour complaire à George IV, ne fît obstacle à son départ. Le lendemain 6 juin, elle débarquait à Douvres.

Cette brusque apparition de la reine prit le ministère au dépourvu. Lord Liverpool la croyait encore à Saint-Omer hésitante, indécise, ou plutôt terrifiée devant l'ultimatum de lord Hutchinson, quand déjà elle était saluée à Douvres par des acclamations frénétiques. Le gouverneur de Douvres, qui n'avait pas d'ordres contraires, l'avait reçue avec les honneurs dus à la majesté royale. Simple affaire d'étiquette, cette réception n'a pas de valeur; mais ces cris, ces hourras, cette ovation tumultueuse, comment en méconnaître le sens et la portée? C'est le signe de l'exécration qui poursuit George IV. Sur la route de Douvres à Londres, la nouvelle du retour de la reine se propage avec une rapidité inouïe, et les paroisses, les communes, les villes, s'empressent de fêter sa bienvenue. Partout les populations accourent à sa rencontre, partout les travaux sont suspendus, les cloches sonnent à pleine volée, les conseils présentent des adresses, et la reine y répond dignement, courtoisement, selon les formules de la vieille Angleterre.

Elle arrive à Londres : nouvelles acclamations, nouveau triomphe. Ce n'est pas un des palais de la couronne qu'elle va occuper; lord Liverpool n'a pas répondu à la lettre écrite de France par laquelle, annonçant son arrivée prochaine, elle demandait qu'on se préparât à la recevoir. Que lui importe ce

refus de lord Liverpool? Un des notables de la Cité, l'alderman Wood, est allé au-devant d'elle jusqu'en France, jusqu'à Montbard; il l'accompagne depuis cette ville, et se fera honneur de l'installer dans sa maison. C'est là qu'elle arrive le 6 juin, vers six heures du soir, au milieu d'une foule enivrée qui la salue d'applaudissements sans fin. La maison de South-Audley street va être pendant plusieurs mois le centre de l'immense capitale. Tandis que le roi, pâle d'effroi et de fureur, s'agite au milieu de ses conseillers, la reine, dans les salons de l'alderman, reçoit les députations que lui envoient toutes les villes, tous les comtés de l'Angleterre et du pays de Galles, de l'Écosse et de l'Irlande. On dirait que la souveraineté se déplace. Est-ce le prélude d'une révolution?

CHAPITRE II.

La reine d'Angleterre accusée devant le Parlement. — Henri Brougham, procureur général de la reine. — Attitude de Canning. — Conférences du *Foreign-Office*. — Violence du roi. — Déclaration de guerre à outrance. — Pétition de la reine à la Chambre des lords. — Projet de loi présenté par lord Liverpool. — *Bill de peines et de châtiments*.

Depuis qu'on avait appris le débarquement de la reine à Douvres, le ministère était atterré dans Saint-James. D'heure en heure, on voyait monter le flot populaire qui semblait l'apporter. Quand les ministres, en 1819, après les rapports des commissaires de Milan, avaient promis de poursuivre la princesse, si elle mettait le pied en Angleterre, ils avaient eu l'idée que c'était là un cas impossible. Tous étaient persuadés que devant la publication du rapport et le scandale d'un procès, devant la menace d'une déchéance, bien plus, d'une dégradation publique, la princesse reculerait[1]. C'est ainsi qu'ils avaient pris cet engagement,

1. Lord Eldon écrivait à sa fille quelques jours avant l'arrivée de la reine à Saint-Omer : « Notre reine menace de s'approcher de l'Angleterre. Si elle y entre, ce sera la plus courageuse lady dont j'aie jamais entendu parler. » Et peu de temps après, lorsque la reine était déjà en vue des côtes : « La ville ne s'occupe que de spéculer sur la question de savoir si la reine viendra ou ne viendra pas. De grands paris sont engagés... Pour moi, je garde mon ancienne opinion : elle ne viendra pas, à moins qu'elle

afin de mettre un terme aux obsessions du prince. Eh bien, l'événement qu'ils ont jugé impossible, le voilà; la reine arrive, la reine est arrivée : se peut-il maintenant qu'ils manquent de parole à George IV?

L'affaire est si grave qu'ils hésitent, ils sont frappés d'épouvante. Dans l'état de crise aiguë où se trouve l'Angleterre, au milieu des émeutes, des conspirations, en face de cette agitation menaçante qui a fait suspendre la loi de l'*habeas corpus*, le procès de la reine peut être le signal d'une insurrection qui renversera le gouvernement des tories et compromettra la monarchie elle-même. « Tous les hommes de sens et de réflexion voyaient cela, dit lord Brougham dans son portrait de George IV[1]? les ministres le voyaient, Liverpool et Castlereagh le voyaient; le chancelier surtout, lord Eldon, de son regard perçant et sûr, apercevait distinctement les conséquences possibles d'une telle mesure. » Comment s'étonner qu'ils aient hésité à tenir leur engagement? Brougham est d'avis qu'ils auraient dû tenir bon jusqu'au bout et refuser de poursuivre la reine. Fort bien, mais le roi est là, irrité, hautain, menaçant. Si on ne tient pas la promesse donnée, il changera de ministère, il changera de politique, les whigs remplaceront les tories. Et qu'on ne lui dise pas que les whigs refuseront de poursuivre la reine, il ne leur demandera pas ce sacri-

n'ait perdu le sens. » Voyez *Lives of the lords chancellors and Keepers of the great seal of England*, by the late John lord Campbell. Londres, 1869, t. VII, p. 359-360.

1. Voyez *Historical Sketches of statesmen who flourished in the time of George III*, by Henry lord Brougham. Londres et Glasgow, 1856, t. II, page 32.

fice, à eux qui ne lui ont rien promis. Le procès de la reine n'aura pas lieu; qu'à cela ne tienne! Le roi du moins aura puni les hommes qui lui auront manqué de parole. Tenir ce langage à des tories aussi passionnés que lord Eldon et lord Castlereagh, lord Liverpool et le duc de Wellington, c'était leur mettre le couteau sur la gorge. Ils cédèrent séance tenante. Avant que la reine fût dans la maison de l'alderman Wood, lord Liverpool avait envoyé aux deux Chambres le rapport de la commission de Milan.

Voilà donc la lutte engagée. Nous savons d'avance que la reine ne faillira point, la faveur populaire en est un sûr garant. Cette faveur, qui va croissant de jour en jour, n'est pas le résultat d'une effervescence passagère. Les Anglais sentent fortement et ne s'émeuvent pas à demi. A un sens pratique très-précis, ils joignent des convictions élevées qui peuvent, dans les grandes circonstances, devenir des passions énergiques. Pour apprécier ces agitations de l'année 1820, oublions un instant l'Angleterre de nos jours, où quarante années d'un gouvernement parlementaire toujours exact, toujours consciencieux à travers les vicissitudes des partis, a réalisé à temps les réformes nécessaires et prévenu les violences démocratiques. A l'époque où se passent ces événements, les exigences les plus légitimes se font jour de toutes parts et rencontrent une résistance aveugle. Deux ans plus tard, lord Castlereagh, poussé au désespoir par l'impuissance de sa politique, se coupera la gorge; sept ans plus tard, lord Liverpool, accablé par la maladie, quittera ce champ de bataille si vivement

disputé; enfin douze années plus tard, après notre révolution de 1830, s'accomplira en Angleterre la grande réforme du Parlement, signal d'une ère nouvelle. De 1820 à 1832, quel malaise dans toutes les classes de la nation! Voilà ce dont il faut se souvenir, si l'on veut se faire une idée juste de ces explosions du sentiment public et des conséquences qu'elles pouvaient entraîner. Évidemment la reine Caroline profitait du mécontentement général soulevé par la domination des tories, et de l'aversion particulière excitée par la personne de George IV.

A ces causes principales de la faveur populaire se joignent deux explications accessoires qui ont un caractère bien anglais. Tout ce peuple qui de Douvres à Londres criait si ardemment : *Vive la reine!* ces paroisses, ces communes, qui de tous les points du royaume lui adressaient des vœux de victoire, ne prétendaient nullement juger sa conduite en Italie. On disait simplement, et nous ne faisons que répéter ici le résumé que lord Brougham a donné des raisonnements de l'opinion : « A supposer que la reine ait fait tout ce dont l'accusent ses ennemis, peu nous importe; elle a été maltraitée, elle a été persécutée, elle a été chassée de la maison de son époux, elle a été frustrée de ses droits et comme femme et comme mère, elle a été condamnée à mener la vie d'une veuve, d'une veuve sans enfants, afin que l'homme qui aurait dû être son appui pût mener la vie d'un libertin adultère; nous ne souffrirons pas aujourd'hui qu'elle soit foulée aux pieds, qu'elle soit exterminée, pour assouvir la vengeance du roi ou pour satisfaire son caprice. »

L'autre cause de cette faveur enthousiaste, c'est l'admiration qu'inspirait l'énergie de sa résistance. Plus résignée, elle eût éveillé les mêmes sympathies, elle n'aurait pas eu de partisans aussi nombreux. Il y a un mot très-significatif de lord Dudley qui peint bien ce sentiment. On sait que la reine Caroline était la fille de ce duc de Brunswick qui en 1792 avait jeté le défi à la révolution française et qui en 1806, généralissime de l'armée prussienne, fut frappé mortellement à Auerstædt. « Si son père, écrivait lord Dudley, avait montré autrefois la moitié seulement de cette résolution pour marcher sur Paris, il aurait épargné au monde vingt-cinq années de guerre. » Que le duc de Brunswick, par une marche hardie sur Paris en 92, eût pu supprimer la république et l'empire, c'est une appréciation qu'il faut laisser au noble lord; nous ne citons ce mot que pour montrer l'estime toute britannique accordée à l'intrépidité de la reine Caroline.

Ainsi le mécontentement général au sujet du ministère, l'odieuse conduite de George IV envers la reine, la sympathie de la nation anglaise pour une femme outragée qui se défendait si vaillamment, voilà les motifs de l'accueil fait à Caroline de Brunswick au mois de juin 1820.

Telle était l'exaltation des esprits, que l'on reprochait à M. Brougham, son conseiller depuis bien des années, son procureur général depuis la mort du feu roi, de ne pas l'avoir protégée plus efficacement contre les attaques de George IV. C'est pour cela que l'alderman de Londres, M. Wood, était allé la chercher

jusqu'à Montbard; c'est pour cela qu'il essaya de substituer à M. Brougham tel et tel défenseur, auxquels les partisans de la reine attribuaient un dévouement plus actif : d'abord M. Scarlett, le premier avocat de Londres à cette date, celui qui devint plus tard lord Abinger; puis, à défaut de M. Scarlett, M. Wilde, un autre avocat éminent, destiné à s'asseoir un jour sur le sac de laine. Heureusement Brougham conserva son poste auprès de la reine. Après quelques hésitations, dont personne n'a jamais eu la clef, il accepta la lutte avec une vigueur digne de sa cliente, « faisant trembler le roi sur son trône, dit lord Campbell, et s'assurant à lui-même un immortel renom [1]. »

Le ministère, une fois son parti pris, résolut de mener l'affaire à bride abattue. Il fallait ne pas perdre une seconde pour étourdir le pays par les révélations de Milan. On espérait que cette douche d'eau glacée calmerait l'effervescence publique. C'est pourquoi dès le 6 juin un message du roi avait été adressé aux deux Chambres avec le fameux *sac vert* (*green bag*) qui contenait le dossier de la commission. Ce dossier était recommandé à l'attention *immédiate et sérieuse* du Parlement. « Le roi, disait le message, avait éprouvé le plus ardent désir de se soustraire à la nécessité de ces révélations et de ces débats aussi pénibles pour le pays que pour lui-même, mais la démarche de la reine ne lui laissait pas d'alternative. » Le lendemain, la Chambre des communes devait délibérer sur une

1. Tome VIII, p. 303.

adresse en réponse *au gracieux message de Sa Majesté.* La langue parlementaire des Anglais veut que tout message de la couronne soit qualifié de la sorte, alors même qu'il s'agit des choses les plus disgracieuses. On allait donc répondre à ce gracieux message, quand M. Brougham se leva au nom de la reine et parla en ces termes :

« La reine croit nécessaire d'informer la Chambre des communes qu'elle a été obligée de revenir en Angleterre par suite des mesures dirigées contre son honneur et son repos, mesures prises d'abord à l'étranger il y a un certain temps et sanctionnées récemment en Angleterre par la conduite du gouvernement. En adoptant cette résolution, la reine ne s'est proposé que deux choses : premièrement défendre son caractère, ensuite maintenir les justes droits à elle dévolus par la mort du monarque vénéré dont la haute estime et l'affection constante ont toujours été son appui le plus sûr.

« La reine, à son arrivée, est surprise d'apprendre qu'un message a été envoyé au Parlement pour appeler son attention sur des documents écrits; elle apprend avec un étonnement plus grand encore qu'on a l'intention de proposer le renvoi de ces documents à l'examen d'un comité secret. Il y a juste quatorze ans que les premières accusations de ce genre ont été dirigées contre Sa Majesté. Alors, et en toute occasion, elle a montré le plus grand empressement à voir ses accusateurs en face et à provoquer l'enquête la plus complète sur sa conduite. Aujourd'hui donc elle demande une investigation publique où elle puisse connaître et les accusations et les témoignages portés contre elle, — privilége qu'on ne refuse pas au dernier sujet du royaume.

« A la face du souverain, du Parlement et du pays, la reine proteste solennellement contre la formation d'un tribunal secret chargé d'examiner des documents que ses adversaires ont secrètement préparés; elle proteste contre cette procédure inconnue à la loi du pays, contre cette violation manifeste de tous les principes de la

justice. Elle s'en remet avec pleine confiance à la loyauté de la Chambre des communes pour déjouer la seule tentative qu'elle ait quelque raison de redouter.

« La reine ne craint pas d'ajouter que, même avant de se décider à la poursuivre, on l'a traitée d'une manière trop bien calculée pour préjuger sa cause. L'omission de son nom dans la liturgie, le refus de lui fournir les moyens de transport assurés à tous les membres de la famille royale, le refus même de lui répondre quand elle réclamait une résidence dans un des palais de la couronne, les manques d'égards dont elle a souffert à l'étranger, soit des ministres anglais, soit des agents de toutes les puissances sur lesquelles l'Angleterre exerçait quelque influence, ce sont là autant de mesures destinées à exciter contre elle les préventions du monde entier, tandis qu'elles n'auraient pu être justifiées que par un procès et une condamnation. »

Cette protestation ne pouvait arrêter le cours du procès. Lord Castlereagh se lève, et malgré les éloquentes paroles de M. Brougham il demande qu'une commission soit élue pour examiner les pièces du *sac vert*. Brougham riposte par un coup de maître. Il se doute bien que les ministres ne se sont résignés que malgré eux à engager cette affaire périlleuse; sous ce masque d'une résolution d'emprunt, il devine leurs perplexités. C'est précisément par là qu'il les attaque. Sait-on ce que peut amener cette enquête? Ce ne sera point assez de suivre la reine pendant ses voyages, de l'épier en telle ville de Suisse ou d'Italie, il faudra interroger sa vie entière, l'histoire de son mariage, l'histoire de ses affronts. La reine ne sera pas seule assise sur le banc des accusés... Mais c'est Brougham lui-même qu'il faut entendre. Il vient de signaler l'injustice de la procédure qui se prépare Quoi! une

commission a été chargée de faire un rapport sur une cause criminelle avant que cette cause fût soumise aux juges, et c'est le poursuivant qui a nommé cette commission! Quoi! un comité secret va interroger des documents tronqués, et c'est le poursuivant qui dans ces documents a trié lui-même les pièces qu'il croit les plus propres à frapper ce comité secret! Se peut-il plus grande injustice? se peut-il aussi témérité plus grande? Après les protestations du légiste, voici les protestations de l'homme d'État :

« Ce n'est pas seulement le caractère de la reine qui est en question ici, ce n'est pas seulement la manière dont on l'a traitée qui doit être l'objet des recherches de la justice; non, l'histoire intime des personnes du plus haut rang avec lesquelles elle a été en relations, cette histoire intime tout entière pourra être forcément introduite dans le conflit. Ce serait un adroit personnage celui qui prétendrait circonscrire la marche de l'enquête, celui qui dirait quelles démarches pourront être jugées nécessaires par des hommes que leur devoir professionnel oblige de songer par-dessus toute chose au salut de leur client. Ce serait un audacieux personnage celui qui oserait dire que, se trouvant à la place des conseillers de la reine, il hésiterait une seconde à sauver sa cliente par des moyens désespérés. L'avocat ne doit considérer qu'une chose. Il est ruiné, il est déshonoré, il est dégradé, il est digne d'être placé à la tête d'une commission de Milan, s'il s'inquiète des conséquences, funestes pour d'autres, que produira l'acquittement de la personne dont il a entrepris la défense. Ce serait un homme plus audacieux encore celui qui témérairement plongerait le pays dans l'irritation et la ruine, tant qu'il resterait une possibilité d'arrangement à l'amiable. Au nom de Dieu, au nom de tous ceux qui sont attachés à l'honneur et à l'équité, au nom de tous ceux que leurs souvenirs peuvent décevoir, que leurs désirs peuvent égarer, que leur aveuglement peut perdre, au nom des femmes et des filles de tous ceux qui aiment la décence, qui tiennent aux convenances morales, et qui

se rappellent comment, — il y a quelques années à peine, — les journaux ne pouvaient être ouverts sans crainte et sans dégoût par le chef d'une famille modeste et bien conduite, — je supplie la Chambre de suspendre l'affaire, de la suspendre seulement, et de chercher s'il n'est pas encore possible d'échapper aux calamités qui nous menacent. La reine juge nécessaire pour la justification de son honneur que l'enquête soit poursuivie jusqu'à la fin; elle ne la fuit pas, elle l'appelle, elle est prête à y répondre; du sein de son repos elle est venue affronter, je ne dis pas le péril, — il n'y a point de péril pour l'innocent dans ce pays de la loi et de la liberté, — mais les chagrins, les tourments, les angoisses, pour traverser cette pénible et, à mon avis, cette odieuse, cette épouvantable investigation. J'ai l'honneur d'être au service de Sa Majesté la reine, j'ai aussi l'honneur d'appartenir à cette Chambre. Comme serviteur de la reine, je ne désobéirai point à ses ordres, et, si son honneur est en question, je le défendrai de mon mieux; mais pour remplir loyalement mon devoir envers cette assemblée, je sens que je suis tenu de contrarier le désir de la reine et de lui dire : « Madame, si une négociation « est encore possible, mieux vaut aller trop loin en vous reposant « sur le pays et le Parlement du soin de votre vengeance que de ne « pas faire assez; s'il est encore possible, votre honneur étant sauf, « de détourner la ruine qui menace la nation, soyez prête pour « tout le reste à tous les sacrifices. » Et s'il m'était permis de donner des conseils à ceux qui occupent la même situation à l'égard du roi, je leur dirais : « Agissez en honnêtes gens, ne regardez pas aux « conséquences, donnez à votre souveraine les avis que l'affaire « commande, sans craindre que le Parlement vous trahisse ni que « le pays vous abandonne. Ne craignez même pas qu'une disgrâce « politique vous atteigne, car, si l'on devait vous chercher des suc- « cesseurs, on ne les trouverait pas dans cette enceinte. »

Ce langage produisit une impression profonde sur la Chambre des communes. Un des ministres, et non pas le moins illustre, M. Canning, soit que cette admonestation l'eût subitement touché, soit que les paroles de M. Brougham répondissent à une résolution arrêtée

déjà dans son esprit, profita de cette occasion pour se séparer de ses collègues. Ayant pris la parole dans la discussion qui suivit, il déclara que, sur les périls de l'enquête, son sentiment était d'accord avec celui de M. Brougham; une telle procédure ne pouvait qu'être pernicieuse au royaume et aux personnes qu'elle concernait. Il soutint, il est vrai, et cela était parfaitement exact, que les ministres, loin de désirer cette enquête, avaient fait tous leurs efforts pour l'empêcher. Il glissa rapidement sur la mesure qui avait effacé le nom de la reine des prières liturgiques, il affirma qu'on n'avait pas demandé à la reine de renoncer à son titre, qu'on l'avait priée seulement d'en prendre un autre comme font les souverains qui voyagent incognito. Il rappela qu'en 1814, consulté à ce sujet par la princesse, il lui avait conseillé de vivre désormais à l'étranger et qu'elle y avait consenti. Il regretta dans les termes les plus vifs que les négociations de Saint-Omer eussent échoué ; sans attribuer cet échec ni à lord Hutchinson ni à M. Brougham, il y signala un parti pris déplorable, et des conseils occultes qui, s'ils n'étaient pas dictés par de mauvais desseins, l'étaient moins encore par la sagesse ; puis, après cette explication, à la fois très-honnête et légèrement embarrassée, il déclara qu'une fois en règle avec son devoir de ministre par les observations qu'il venait de faire à la Chambre, il suivrait ses sentiments particuliers; son intention était de ne prendre aucune part à la discussion de l'affaire.

La retraite de M. Canning donnait une nouvelle force aux arguments de M. Brougham. Un des membres

les plus respectés du Parlement, M. Wilberforce, demanda que les propositions d'accommodement fussent renouvelées sans retard. Tant qu'on n'avait pas perdu tout espoir de réussir, il fallait s'efforcer de conjurer le péril. Lord Castlereagh, voyant la Chambre incliner de ce côté, se hâta de déclarer que le ministère ne s'opposait point à l'ajournement. La proposition de M. Wilberforce fut votée par acclamation.

Les représentants des deux parties se donnèrent aussitôt rendez-vous pour aviser aux moyens de conclure un arrangement. C'étaient au nom du roi le duc de Wellington et lord Castlereagh, au nom de la reine M. Brougham et M. Denman. Cinq conférences eurent lieu au *Foreign-Office*, et des protocoles en forme furent dressés et signés par les plénipotentiaires. A la cinquième, tout fut rompu. La reine consentait bien à fixer sa résidence hors de l'Angleterre, mais, ne pouvant se résigner à paraître déchue du trône et chassée de la terre anglaise, elle exigeait comme une condition *sine qua non* que son nom fût inscrit dans la liturgie. C'était précisément ce que le roi refusait d'une façon absolue. Les résolutions étant inflexibles de part et d'autre, il fut impossible de s'entendre.

Pendant que ces conférences avaient lieu au *Foreign-Office*, l'agitation populaire devenait de jour en jour plus menaçante. Le 7 et le 8 juin, dès la nomination du comité secret, dès la première protestation de la reine, dix mille individus se portèrent vers la demeure de l'alderman Wood, remplissant South-Audley street

et les rues environnantes. Ils forçaient les passants à se découvrir sous les fenêtres de la reine; le soir, ils demandaient aux habitants voisins d'illuminer leurs maisons, et, quand on s'y refusait, ils brisaient les vitres à coups de pierres. Quelques-uns même s'apprêtaient à marcher sur Carlton-house; si d'habiles dispositions stratégiques n'eussent été prises vigoureusement par les troupes, George IV eût été attaqué dans son palais. On arrêta quelques-uns des plus furieux, mais comment empêcher des manifestations auxquelles prenaient part des hommes de tous les rangs? Comment étouffer ce cri qui retentissait de toutes parts : *Queen Caroline for ever!*

Ce soulèvement de la ville de Londres aurait dû faire comprendre au roi la nécessité d'une solution pacifique et l'engager à n'y mettre aucune entrave. Il ne comprit rien, il ne voulut rien voir ni rien entendre. Les rudes avertissements de l'opinion n'eurent pas plus de prise sur cette âme hautaine que les sages paroles de ses conseillers. Il suivait sa passion en aveugle. Une lettre de lord Eldon à sa fille citée par lord Campbell nous apprend que, dans les conférences du *Foreign-Office*, les représentants de George IV, obéissant à ses ordres, montrèrent bien plus d'acharnement que les représentants de la reine. La reine ne voulait que sauver son honneur; elle eût quitté l'Angleterre sans esprit de retour, à la condition que son nom fût rétabli dans les prières publiques et que le gouvernement anglais l'introduisît officiellement auprès des cours étrangères. Quant au roi, indifférent aux clauses pécuniaires, il tenait absolument à déshonorer la reine.

« Demain, écrivait lord Eldon à la veille des conférences, demain sera un jour terrible, si la reine fait quelque proposition d'arrangement. *Le roi n'en fera aucune*, et, s'il trouve un ministère qui veuille jusqu'au dernier instant soutenir la lutte à tout risque, *il n'en recevra aucune*[1]. »

C'est donc la guerre désormais, une guerre à outrance. Les négociations du *Foreign-Office* avaient été rompues le 19 juin, et ce même jour lord Castlereagh s'était hâté d'en communiquer les procès-verbaux à la Chambre des communes. Au moment de voir s'engager sans rémission la scandaleuse bataille, la Chambre tenta un suprême effort pour l'arrêter. Sur une proposition de M. Wilberforce, elle décida qu'une députation serait envoyée à la reine pour la supplier de relâcher quelque chose de ses conditions. Vainement M. Brougham avait-il répondu que la reine ne pouvait plus rien concéder, puisqu'elle s'était résignée à tout, excepté au déshonneur; vainement sir Francis Burdett avait-il prouvé l'inutilité de cette démarche dans un discours très-habile, très-modéré, qui obtint des applaudissements unanimes : 391 voix contre 124 adoptèrent la proposition et l'adresse de M. Wilberforce.

L'adresse, on le pense bien, était conçue dans les termes les plus respectueux. C'est au nom de la nation, au nom du salut public, que la Chambre des communes conjurait la reine d'épargner à l'Angleterre la douleur et les périls d'une pareille lutte. Les députés

1. Lord Campbell, *Life of lord Eldon*, dans le septième volume des *Lives of the lords chancellors*, p. 364.

d'ailleurs, quand ils se présentèrent chez la reine le 24 juin, lui prodiguèrent les marques du respect le plus profond. Vaines précautions de langage; en réalité, que venait-on demander à la reine? De consentir à son déshonneur. Elle répondit avec beaucoup de dignité : le ton affectueux de l'adresse l'avait touchée profondément; elle en exprima sa gratitude et protesta de son ardent désir d'une conciliation; fallait-il pourtant que ce fût aux dépens de son honneur? Elle savait bien qu'en résistant au vœu de la Chambre des communes elle courait le risque de déplaire à des hommes qui bientôt sans doute allaient être ses juges; mais elle avait confiance dans leur honneur et leur intégrité. « Comme sujette de l'État, dit-elle en terminant, je me soumettrai sans murmure à tout acte de l'autorité souveraine; comme reine accusée et outragée, je dois au roi, à moi-même, à tous mes concitoyens d'Angleterre, sujets comme moi de l'État, de ne sacrifier aucune des prérogatives de mon rang. »

Un fait à noter ici, c'est que la députation de la Chambre des communes, malgré les bienveillantes intentions qui l'animaient, fut très-mal reçue de la population de Londres. Il suffisait que la Chambre eût conseillé à la reine de céder encore pour que l'irritation publique se manifestât. Au moment où les députés entrèrent dans la maison de la reine, au moment où ils en sortirent, la foule qui se pressait dans la rue les couvrit de huées.

La réponse de la reine à la députation de la Chambre des communes ayant été communiquée le soir même à l'assemblée (26 juin), plusieurs membres

essayèrent encore d'empêcher le scandale du procès. Les uns étaient préoccupés avant tout de la paix publique, les autres n'étaient pas fâchés de faire échec au roi et de lui arracher sa victime ; tous s'entendirent pour proposer un ajournement de l'affaire à six mois. Une motion dans ce sens fut faite par M. Western et soutenue par M. Tierney, l'un des plus habiles orateurs de l'opposition. La tentative était condamnée d'avance, lord Castlereagh et M. Brougham demandant chacun, quoique dans une vue bien différente, la continuation de l'enquête : 195 contre 100 décidèrent que le procès suivrait son cours. Seulement quelle serait la procédure ? quelles seraient les formes de justice? quel serait le tribunal? C'est ce que le ministère allait décider sur le rapport du comité secret de la Chambre des lords chargé d'examiner les pièces du *sac vert*. La reine et ses conseillers avaient protesté en vain contre cette enquête mystérieuse ; malgré leur ardent appel à la publicité pour les préliminaires du procès comme pour le procès lui-même, le comité de la Chambre des lords poursuivait sa besogne dans l'ombre. Ce travail, terminé le 4 juillet, fut communiqué le soir même en séance publique. Le rapporteur concluait à la nécessité d'une enquête solennelle, le premier examen secret fournissant assez de preuves de la culpabilité de la reine ; il ajoutait que, d'après l'avis du comité, le moyen le plus convenable de faire cette enquête était une procédure devant le Parlement.

Le lendemain, au début de la séance, nouvelle pétition de la reine à la Chambre des lords ; elle pro-

teste contre ce rapport et demande que ses avocats soient admis à la barre pour le combattre. Lord Eldon répond que cette demande est prématurée, que le rapport s'adresse à la Chambre, qu'un bill va lui être présenté à la suite de ce rapport, et que ce droit de présenter un bill, même sans avis préalable, ne saurait être entravé par aucune circonstance extérieure. En même temps, lord Liverpool, au nom du gouvernement, présente un *bill de peines et de punitions* contre la reine. Le ministère, dit-il, après en avoir conféré avec les plus savants jurisconsultes, s'est convaincu qu'il n'y a pas lieu de procéder par un acte d'accusation, parce que les lois qui statuent sur le crime d'adultère commis par une reine avec un sujet du roi sont muettes sur le même crime commis avec un renégat; il est donc nécessaire de recourir à une mesure législative. Le premier ministre lit alors ce projet de loi. Le préambule, suivant les formes précises de la procédure criminelle, énumérait les offenses imputées à la reine, l'accusait de relations adultères avec l'Italien Bergami, racontait toutes les histoires et remuait toutes les vilenies rassemblées par la commission de Milan; après quoi les articles de loi statuaient, premièrement : que Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick, s'étant rendue indigne, par sa conduite scandaleuse et déshonorante, du titre de reine-épouse, serait, aussitôt que le bill aurait reçu l'approbation des deux Chambres, déclarée incapable de jouir des droits, prérogatives, priviléges et immunités attachés à ce titre; secondement, que le mariage du roi George IV avec Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick serait annulé.

Le soir même, 5 juillet, l'huissier de la Chambre les lords se rendit chez la reine et lui remit officiellement la copie du bill. La reine fut saisie d'abord d'une émotion profonde; elle la réprima aussitôt, et, recevant le bill d'un air calme, elle dit simplement qu'elle en appelait à la justice d'un monde meilleur.

CHAPITRE III.

Commencement du procès. — Première lecture du bill. — Premiers discours de Brougham. — Seconde lecture. — La séance du 17 août 1820. Entrée de la reine à la Chambre des lords. — L'interrogatoire des témoins. — Lutte ardente de Brougham et des avocats de la couronne. Procédure du temps d'Henry VIII. — Régime d'exception. — Formalités iniques. — Ajournement au 3 octobre.

On comprend sans peine ce qu'il y avait de révoltant dans le bill présenté à la Chambre des lords. L'Angleterre du XIXe siècle, accoutumée à un régime de justice et de liberté, voyait reparaître la législation des temps de barbarie. On était reporté aux plus mauvais jours de la tyrannie politique et religieuse. C'était par des *bills of attainder* comme celui-là que Henry VIII avait frappé tant de victimes ; c'était par de telles procédures qu'il avait fait tomber la tête d'Anne de Boleyn et de Catherine Howard. S'il n'était pas question cette fois de vie et de mort, il s'agissait de déchéance, de dégradation, de divorce. Était-ce par une loi d'État qu'il fallait décider de l'honneur d'une femme et de la dignité d'une reine? Dans tous les pays libres, l'accusé est jugé d'après les lois existantes; ici on proposait de faire la loi pour juger l'accusé. Et

quelle loi? Une loi d'exception, une loi qui frappait d'avance, une loi qui supprimait les formes protectrices de la justice commune. La reine et ses avocats ne connaissaient pas même les noms des témoins sur les dépositions desquels le ministère avait commencé la poursuite. Le jour de la présentation du bill, quelques lords ayant demandé que la liste des témoins fût communiquée à la reine : « Nous ne le pouvons pas, répondit lord Liverpool. Ce qui est de mise en matière judiciaire ne l'est point en matière législative. » Le premier ministre revendiquait sans embarras toutes les conséquences de l'iniquité commise par le gouvernement. Il ajoutait seulement que, dans le cours du procès, la reine obtiendrait tout le temps nécessaire pour convoquer les témoins à décharge. On verra tout à l'heure ce que valait cette concession.

La reine, qui ne se lasse pas de tenir tête à l'ennemi, adresse dès le lendemain (6 juillet) une nouvelle pétition à la Chambre des lords; elle demande que ses avocats soient admis à la barre de la Chambre, afin de protester en son nom et contre le principe du bill et contre la procédure qu'on s'apprête à suivre. Cette demande est accueillie. M. Brougham paraît à la barre avec ses confrères, et alors commence cette série de discours qui, selon l'expression de lord Campbell, si peu favorable pourtant à lord Brougham, demeureront l'éternel honneur du forum britannique. Jusqu'ici, dans ce procès de la reine Caroline, nous n'avons entendu M. Brougham qu'à titre de député; c'était le grand *debater* de la Chambre des communes qui discutait la conduite du gouvernement. Désormais c'est

le grand avocat qui prend place à la barre de la Chambre des lords. Le chancelier, lord Eldon, est assis sur le sac de laine. Dès que M. Brougham est introduit, lord Eldon lui annonce quelle sera la marche des débats, quelles seront les phases de la procédure, et en quel temps elles auront lieu. M. Brougham se lève et prononce ces paroles :

« Il a été dit, je le sais, par les promoteurs de ce bill, que mon illustre cliente serait traitée comme si elle était le plus humble sujet du royaume, et non le premier. Ah! plût à Dieu qu'elle fût dans la situation du dernier sujet du royaume! Plût à Dieu qu'elle ne se fût jamais élevée au-dessus du plus humble de ceux qui doivent soumission à Sa Majesté! Elle eût été protégée par le triple rempart à l'abri duquel les lois de l'Angleterre gardent la vie et l'honneur de la plus pauvre femme. Avant qu'un pareil bill eût pu être présenté contre tout autre individu, il y aurait eu une sentence de divorce prononcée par la cour du consistoire, il y aurait eu un verdict prononcé par un jury qui eût sympathisé avec les sentiments de l'accusée, et qui, pris dans les mêmes rangs de la société, sachant que les preuves produites contre elle pourraient, dans des circonstances analogues, être produites contre leurs femmes et leurs filles, eussent éprouvé le besoin de se défendre contre un danger commun. Il n'y aurait eu parmi ses juges nul homme attaché au service de son mari, car son avocat aurait eu le droit de le récuser, nul homme pris à gages par son mari selon son bon plaisir, nul homme en situation d'être enchaîné à son mari soit par la reconnaissance pour des faveurs passées, soit par l'attente de faveurs futures. Elle eût été jugée par douze Anglais honnêtes, impartiaux, désintéressés, au seuil desquels l'influence exercée sur les présents juges aurait pu s'agiter pendant des années sans faire sur eux en aucune manière cette impression soit de crainte, soit d'espérance, objet de ses calculs et de ses efforts. Elle a donc bien raison de se plaindre de ne pas être le dernier sujet de Sa Majesté, et je puis assurer vos seigneuries qu'elle sacrifierait bien volontiers toutes choses, excepté

son honneur, qui lui est plus cher que la vie, pour obtenir le plus pauvre de ces cottages où toute femme anglaise est à l'abri de l'iniquité. »

Voilà un début qui promet. Que vous semble de cette comparaison entre les douze jurés et les juges de la Chambre des lords? En signalant ces audacieux sarcasmes, lord Campbell remarque spirituellement que, si la noble assemblée n'était guère accoutumée à pareil langage, M. Brougham allait bientôt le lui rendre familier. Le premier jour, la surprise fut grande; lord Eldon, le grave et austère lord Eldon, était scandalisé. Brougham fut rappelé à l'ordre plusieurs fois comme ayant excédé les droits de la défense. Ces avertissements, bien loin de le gêner, lui fournirent de nouveaux avantages. Il arrangea ses paroles, il retira d'une main adroite les traits qu'il venait de lancer, il cessa de les appliquer à tous pour les enfoncer plus profondément chez quelques-uns; bref, il ménagea la Chambre en attaquant le ministère, et termina par ces mots :

« La reine, confiante dans son innocence outragée, a la ferme conviction qu'aucun obstacle, ni l'esprit de parti, ni la présence de personnes intéressées, ni des influences étrangères exercées en dehors de la Chambre, ni le manque supposé de sympathie pour les sentiments du pays, ni la tendance attribuée aux lords, mais attribuée faussement, qui les ferait se courber devant la faveur royale, — que rien enfin, qu'aucun obstacle ne se dressera entre elle et la justice, que rien n'empêchera sa cause de recevoir une décision droite, impartiale, dégagée de toute idée préconçue. »

Après ces observations, la Chambre prononça la clôture des débats sur la première lecture du bill et s'ajourna

au 10 juillet pour décider quel jour elle entendrait la seconde. Le 10 juillet, il fut décidé que la seconde lecture aurait lieu le 17 août suivant; il fut décidé aussi que le débat porterait alors sur la preuve des faits énoncés dans le préambule et que le procès de la reine commencerait.

C'est donc après un délai de cinq semaines et demie que devait s'engager la grande lutte. L'impatience publique était au comble; on comptait les jours et les heures. Du 10 juillet au 17 août, l'agitation alla en croissant. La reine recevait toujours des députations venues de divers points du royaume; elle y répondit d'abord en termes modérés, sur un ton de dignité triste qui convenait à sa situation; mais peu à peu ses réponses prirent un caractère d'extrême véhémence. Enhardie par l'irritation publique soulevée contre George IV, elle donnait un libre cours à ses propres colères. A mesure qu'on approchait du terme fixé pour le procès, l'agitation populaire était si violente que l'on pouvait craindre une émeute, même une révolution. Le ministère avait dû prendre les précautions les plus sérieuses : des troupes étaient consignées dans tous les quartiers de la ville, ainsi que dans les villages environnants. De jour en jour, on s'attendait à une bataille.

Il est à peine nécessaire de dire que le couronnement de George IV, annoncé depuis plusieurs mois pour le 1er août, avait dû être ajourné à l'année suivante. Beaucoup de pairs, les uns mécontents de la conduite du gouvernement en toute cette affaire, les autres effrayés de l'irritation publique, cherchaient les

moyens de se soustraire à leurs fonctions de juges. Il y avait bien longtemps, en effet, que la noble assemblée ne s'était vue au milieu d'une telle fournaise. Des bruits étranges lui arrivaient de tous côtés. On disait que la reine viendrait assister de sa personne à toutes les séances, et qu'une moitié de la population de Londres l'escorterait jusqu'aux portes de Westminster. Les inquiétudes étaient si vives que le ministère craignit de voir toute une partie de la Chambre disparaître aux approches du péril. Comme tout était extraordinaire dans ce procès, il fallut prendre des mesures extraordinaires pour retenir les lords trop empressés d'aller visiter leurs domaines; la Chambre décida qu'aucun de ses membres ne pourrait s'absenter sous peine d'une amende de 100 livres (2,500 francs) pour chacun des trois premiers jours, et de 50 livres (1,250 francs) pour chacun des jours suivants. Étaient excusés les pairs âgés de plus de soixante-dix ans, ceux qui se trouvaient hors du royaume au 10 juillet, jour où la seconde lecture du bill avait été ordonnée, ceux qui étaient absents pour le service du roi, enfin ceux qui étaient sous le coup d'un grand deuil de famille, ayant perdu leur père ou leur mère, leur femme ou leur enfant.

L'heure sonne enfin, la séance du 17 août a commencé. Pendant qu'on procède à l'appel des pairs, dont quarante-huit ont envoyé leurs excuses, la reine entre dans la salle. Tous les pairs se lèvent. Elle fait trois révérences et va prendre place sur un siége préparé pour elle à côté des degrés du trône. Elle est vêtue de noir, avec un voile blanc qui lui couvre le

visage. L'appel des lords terminé, une discussion préliminaire s'engage comme celle qui a déjà eu lieu à la première lecture du bill; M. Brougham dit que son auguste cliente lui a défendu toute récrimination, que cet ordre venu d'en haut est conforme à ses propres sentiments, que ce sont là des arguments périlleux, des arguments redoutables, mais que les formes arbitraires de ce bill pourront, malgré ses répugnances, le contraindre à s'en servir. L'avocat ne connaît que son devoir, et, coûte que coûte, il est tenu de le remplir. Son devoir en ce moment est de combattre par tous les moyens le principe même du bill. Il se tourne alors vers les archevêques qui siégent parmi les lords, et leur demande si l'adultère n'est un crime que chez la femme. Qu'il convienne aux personnes présentes de voir ou de ne pas voir les intentions cachées sous de misérables prétextes, on ne réussira pas à tromper le bon sens de la nation; tous ceux qui jugeront la chose à distance seront surpris et choqués. « Dans leur langage familier, ils qualifieront d'attentat l'idée de poursuivre sous le masque un dessein qu'on n'avoue pas. — Voilà un homme, diront-ils, qui veut se débarrasser de sa femme. Il parle de l'honneur du pays, de la sécurité du pays, et les plus chers intérêts de ce pays, son repos, sa moralité, son bonheur, vont être sacrifiés à l'assouvissement de sa passion. » Les lois de l'Angleterre, les décisions constantes de la Chambre des lords sont explicites sur ce point : le mari qui demande le divorce est tenu de prouver qu'il paraît lui-même *rectus in curia*, et qu'ayant toujours été un fidèle mari, il a le droit de requérir la dissolu-

tion du mariage en raison de l'infidélité de sa femme.

Ainsi s'ouvrirent ces dramatiques débats. Le procureur général du roi, M. Gifford, et l'avocat général, M. Copley, qui répondirent très-habilement à la vigoureuse attaque de M. Brougham, furent écoutés avec beaucoup de faveur. La Chambre, sans se prononcer encore sur le fond, admettait la forme proposée pour le jugement de la reine, et voulait que la procédure fût suivie jusqu'au bout. Ces ardentes contradictions avaient rempli trois séances (17-19 août). Alors commença le procès véritable, le réquisitoire du procureur général et l'interrogatoire des témoins.

C'étaient presque tous des Italiens, des gens de service, valets de pied et femmes de chambre. Le premier, Teodoro Majocchi, postillon du général Pino, avait, selon le dossier de Milan, quitté volontairement le service de la reine, qui lui avait donné un bon certificat; sa déposition, soutenait l'accusateur, ne pouvait donc être attribuée à un motif de ressentiment. Le dossier de Milan ne disait pas que le témoin avait désiré reprendre son emploi dans la domesticité de la reine et qu'on n'avait plus voulu de ses services. Un incident curieux marqua la séance où il comparut (21 août); dès que son nom fut appelé, la reine se leva et sortit. Était-ce une protestation contre les indignités de cette enquête? était-ce un mouvement de dégoût à la vue du principal calomniateur? L'un et l'autre assurément. Malgré cette protestation muette, la déposition de Majocchi, conduite et soutenue par les interrogatoires du procureur général, produisit l'effet d'une révélation accablante.

Les amis de la reine la croyaient déjà perdue. Ils se rassurèrent le lendemain quand M. Brougham reprit le Majocchi en sous-œuvre. Ce contre-interrogatoire démantela pièce à pièce le terrible échafaudage. Il le harcelait de questions nettes et précises, afin de contrôler le précédent interrogatoire; persuadé que Majocchi jouait un rôle appris par cœur, il s'efforçait de l'arracher au texte du scénario, il serrait, il tordait, si je puis dire, ses réponses de la veille, comme pour en faire éclater le mensonge, et l'Italien, interdit, balbutiant, en homme qui craint de se couper, s'appliquait à répéter invariablement : *Non mi ricordo*. On devine ce que devenait cette litanie dans le commentaire de Brougham. *Non mi ricordo !* si ces paroles se rapportaient parfois à des choses que le témoin n'avait point dites, souvent aussi elles tombaient sur des points qu'il avait affirmés. Quelle occasion pour le terrible athlète ! avec quelle joie et quelle verve il assénait ses coups ! Toute la scène s'est gravée si bien dans la mémoire des Anglais que leur langue familière, au dire de lord Campbell, s'est enrichie d'une expression piquante : accuser quelqu'un d'un *non mi ricordo*, c'est l'accuser de mensonge[1]. Ainsi fut démolie la plus redoutable batterie de l'accusation; suivant l'expression de Brougham lui-même, Majocchi était *détruit*.

Une autre déposition bien menaçante était celle de Mlle Demont, une des femmes de chambre de la reine. L'un des assesseurs de Brougham, M. Justice

1. Voyez lord Campbell, *Lives of the lords chancellors*, t. VIII, p. 311.

Williams, se chargea de la *détruire* à son tour. Il y réussit admirablement; c'est le témoignage que lui rend Brougham dans une de ses belles études sur les hommes d'État de son temps. « Il serait malaisé, dit-il, d'évaluer l'immense effet que produisit cette discussion de M. Williams et sur la chambre des lords et sur la nation tout entière. » Mlle Demont et Teodoro Majocchi, c'étaient les deux engins de guerre sur lesquels l'accusation comptait le plus. Ces deux maîtresses pièces mises hors de combat, les autres furent aisément balayées. Voyez comparaître et les Sacchi, et les Tastelli, et les Guggiari, et ce Pietro Cucchi dont l'orateur a trouvé le portrait parmi les damnés d'Alighieri ; que resterait-il de leurs dépositions après que Brougham les a fait passer au crible de sa dialectique?

Dans cette lutte, qui se prolongea du 17 août au 5 septembre 1820, soit que le principe du bill fût attaqué par Brougham, soit que les témoins fussent attaqués à fond, il y eut de part et d'autre une ardeur acharnée, et en mainte occasion des merveilles d'éloquence. Le procureur général du roi, M. Gifford, n'avait pas, il est vrai, la forte éducation littéraire qui assurait la supériorité de Brougham; bien que le sentiment de cette faiblesse le rendît parfois timide, c'était un légiste délié, retors, et à ce titre singulièrement redoutable. Quant à l'avocat général[1], M. Copley, il avait complété son savoir judiciaire par des études de toute sorte, il avait voyagé, il connaissait le monde, il était en outre hardi

1. Avocat général ou procureur général adjoint; le titre de *solicitor general* se traduit de ces deux manières.

et batailleur[1]; on le vit en plus d'une séance soutenir l'accusation avec tant de force qu'il semblait que la reine ne s'en relèverait pas.

Entre de pareils adversaires, le combat donnait lieu aux plus dramatiques incidents. L'imposant aspect de la Chambre des lords, et au dehors du palais ces auditoires immenses, l'Angleterre si directement intéressée, si violemment passionnée, l'Europe entière curieuse, attentive, émue, stupéfaite, tout enfin concourait à enflammer l'ardeur des combattans. Sous les formes graves de la parole anglaise, on sentait les fureurs d'un duel à mort; point de trêve, point de merci. Un coup avait frappé la reine, la riposte allait frapper le roi. Le grand art de Brougham était de mettre George IV en cause sans qu'on pût lui retirer la parole, de dire tout ce qu'il voulait dire sans donner prise au lord-chancelier. Allusions, insinuations, toutes les ruses du langage lui étaient bonnes pour attirer le roi devant les juges et lui demander des comptes au nom de la reine. A bon entendeur, salut! En Angleterre et dans toute l'Europe il y avait de fines oreilles auxquelles suffisait un demi-mot. Ce qu'il n'était pas libre d'exprimer clairement, il le suggérait tout bas aux esprits attentifs. Sous la plaidoirie publique on lisait entre les lignes la plaidoirie secrète.

Un jour qu'il s'était efforcé de réduire l'affaire à un procès de divorce, le procureur général déclara au nom du gouvernement que son adversaire essayerait en vain de dénaturer la cause : il ne s'agissait pas des

1. *Bold and pugnacious,* nous dit lord Campbell.

plaintes d'un mari contre sa femme, il s'agissait de l'État, de l'honneur et du salut de l'État. Brougham va-t-il renoncer à mettre le roi en cause? Pas le moins du monde. Seulement il redoublera d'adresse, et le sarcasme à demi caché n'en sera que plus cruel. Au moment même où il a l'air de se rendre aux observations du procureur général, il lui adresse une question terriblement embarrassante : « D'après l'assertion de mon savant ami, dit-il, je suis obligé de croire que le gouvernement n'a pas proposé ce bill pour complaire aux désirs personnels du roi, et que Sa Majesté, regardant tout ceci avec indifférence, demande seulement que la justice suive son cours. Mais alors quel est donc le poursuivant? quel est donc cet être mystérieux? » Et tout à coup, armé d'une citation de Milton, il la lance avec tant d'adresse que la flèche d'or, sifflant par-dessus les ministres, s'en va frapper la couronne même :

De quel nom le nommer, cet être? Il est sans corps,
Sans appareil vivant, sans forme, sans figure;
Il n'a rien d'arrêté, ni membre, ni jointure,
Nulle substance enfin. C'est un fantôme alors.
Il porte, spectre vain qu'un nuage environne,
Sur son semblant de tête un semblant de couronne.

Si Brougham a voulu découronner un instant l'odieux George IV, aucun trait ne pouvait porter plus juste. L'effet de la citation fut immense. Ce semblant de couronne sur ce semblant de tête[1] rappelait à tous

1 What seems his head
The likeness of a kingly crown has on.
(Milton, *the Paradise lost*, book II, v. 60.)

le danger que la conduite du roi faisait courir, non pas à la royauté elle-même, mais à la dynastie de Hanovre. Les courtisans du roi étaient irrités ; quelques-uns des lords, en sortant de la séance, reprochaient au lord-chancelier de ne pas avoir retiré la parole à l'audacieux. D'autres prononçaient le mot de lèse-majesté ; la Chambre, à les entendre, aurait dû l'envoyer à la Tour de Londres. « Il est vrai, dit ingénument lord Campbell, que cette mesure n'aurait servi qu'à le rendre plus populaire. »

Au reste, les deux adversaires du grand avocat, M. Giffort et M. Copley, étaient en mesure de lui causer à leur tour les plus graves embarras. La procédure d'un *bill of attainder* leur assurait des avantages dont ils profitaient sans scrupules. Ainsi le 9 septembre l'avocat général du roi, M. Copley, ayant prononcé un réquisitoire qui avait produit une impression profonde, Brougham aurait désiré répondre immédiatement, sans perdre le droit de faire comparaître les témoins de la reine ; or les règles de cette procédure exceptionnelle, qui ne permettaient pas de disjoindre les deux choses (l'appel des témoins à décharge et le discours de la défense), ne permettaient pas non plus que l'appel des témoins à décharge eût lieu avant le réquisitoire. Brougham, effrayé de l'effet produit par l'attaque véhémente de M. Copley, demanda la permission de répondre sur-le-champ, tout en se réservant de convoquer plus tard les témoins de la reine et de faire valoir leur témoignage. En d'autres termes, il voulait diviser sa défense en deux parties : l'une qu'il ferait séance tenante, l'autre qu'il ajournerait à

quelques semaines. Le lord-chancelier s'y refusa ; Brougham était libre de répondre s'il le voulait, mais il ne pourrait plus appeler de nouveaux témoins et donner une suite à sa défense.

A quoi se résoudre ? D'une part, laisser la Chambre des lords sous le coup du discours qu'elle vient d'entendre, c'est bien dur pour le vaillant lutteur; de l'autre, renoncer au droit de faire attester l'honneur de la reine par des voix respectables, se résigner à ne pas confondre une dernière fois cette canaille italienne en lui opposant des personnes de noble vie, n'est-ce pas donner prise à des soupçons fâcheux? N'aura-t-il pas l'air de douter lui-même de ces témoignages qu'il invoque? Les récits du temps nous apprennent que Brougham, obligé de prendre son parti, fut en proie à de véritables angoisses. Il lui parut enfin qu'il ne devait pas renoncer à des témoignages dont sa royale cliente avait lieu de s'honorer. Il se résigna, puisque c'était la loi de cette procédure barbare, à ne pas détruire immédiatement le réquisitoire de Copley. Interrogé sur la date où toutes les formalités pourraient être remplies, il répondit que sa défense commencerait le 3 octobre.

CHAPITRE IV.

Séance du 3 octobre 1820. — Magnifique discours de Brougham. — Un des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. — Discussion véhémente. — Argumentation terrible. — Le roi George IV traduit par l'avocat à la barre de la Chambre des lords. — Adresse et audace du puissant orateur. — Une citation de la Bible. — Péroraison éclatante. — Daniel sauvant Suzanne, la femme de Joachim. — Appel au Dieu de miséricorde et de justice. — Effet immense. — Vote sur la troisième lecture. — Le ministère abandonne le bill. — Victoire de la reine.

Le 3 octobre arrive, ce sera le grand jour de Brougham. La Chambre des lords est pleine; il y a foule au dehors comme au dedans. A l'heure dite, la séance est ouverte. Comme aux séances précédentes, c'est lord Eldon qui est assis sur le sac de laine. Il donne la parole au procureur général de la reine. Brougham se lève et s'exprime en ces termes :

« Plaise à vos seigneuries! L'heure est venue où je sens que j'ai vraiment besoin de toute votre indulgence. Ce n'est pas seulement la présence de cette auguste assemblée qui m'embarrasse, j'ai déjà fait plusieurs fois l'épreuve de sa bienveillance; ce n'est pas la nouveauté de cette procédure qui me trouble, car l'esprit se réconcilie peu à peu avec les choses les plus étranges; enfin ce n'est pas la grandeur de cette cause qui m'accable, car je suis porté, je suis soutenu par la conviction de sa justice, conviction que je partage avec tout le genre humain; mais c'est précisément, mylords, la

force de cette conviction, la certitude que j'ai qu'elle est universelle, le sentiment que j'ai qu'elle est juste, c'est tout cela qui me fait craindre de ne pas la traiter comme il convient, et de lui faire tort pour la première fois. Tandis que d'autres peuvent trembler pour un client coupable, éprouver des inquiétudes dans une affaire douteuse, se sentir paralysés par la conscience d'une faiblesse cachée, être glacés par les influences du dehors ou terrifiés par l'hostilité de l'opinion publique, moi, — sachant bien qu'il n'y a point de crime à déguiser ici, sachant bien qu'il n'y a rien à craindre ici, rien, excepté les inventions du parjure, — l'appréhension qui m'obsède, c'est l'idée qu'en m'acquittant faiblement de mon devoir je puis exposer cette cause à paraître douteuse pour la première fois, et m'exposer moi-même à être condamné, mylords, par ces millions de vos compatriotes dont les yeux jaloux nous surveillent; car bien certainement ils s'en prendraient à moi, s'il vous arrivait de casser le jugement que l'évidence de la cause leur a fait prononcer. Cette pensée accablante me trouble à un tel point que, même après le répit de plusieurs semaines dont je suis redevable à l'indulgence de vos seigneuries, je puis à peine rassembler mes esprits pour m'acquitter de mon devoir professionnel, sous le poids de la grave responsabilité qui l'accompagne. »

Après cet exorde, d'une ampleur trop cicéronienne, mais qui faisait apparaître au-dessus du premier tribunal de l'Angleterre le tribunal supérieur de l'opinion, Brougham entre vigoureusement en matière. En quelques mots, il rappelle l'arrivée de Caroline de Brunswick sur le sol de l'Angleterre, il montre la nièce du roi George III venant d'une cour d'Allemagne pour épouser son cousin le prince de Galles; va-t-il donc raconter tout ce qui a suivi? Bien des auditeurs frémissent d'avance. Les chefs des tories étaient alors les amis de la princesse et les adversaires du prince. Celui-là même qui préside aujour-

d'hui la séance, lord Eldon, ne l'a-t-il pas défendue en 1806 contre les violences de son mari? Brougham a beau jeu s'il veut parler; non, il s'arrête, il se retire, mais la façon dont il opère sa retraite est plus terrible qu'un assaut. L'intérêt de sa cause, il le déclare, ne lui impose pas l'obligation de remuer ces souvenirs. S'il avait à le faire, il le ferait. On sait déjà ce qu'il pense sur ce point, il le répète avec force : le devoir, le devoir impérieux de l'avocat est de dire tout ce qui peut sauver son client. Aucune considération extérieure ne le doit retenir. Dussent ses paroles être accablantes pour un autre, dussent-elles le faire frissonner d'épouvante, le torturer, le supplicier, le détruire, il est tenu en conscience d'aller jusqu'au bout. Bien plus, si ses devoirs de patriote ne sont pas d'accord avec ses devoirs d'avocat, il les jettera au vent, alors même qu'il devrait précipiter son pays dans la confusion. Voilà les devoirs de l'avocat; heureusement, dans l'affaire dont il s'agit, l'intérêt de la défense ne le réduit pas à ces extrémités. S'il employait de tels moyens, on croirait qu'il cherche à excuser les crimes de sa cliente; or il ne plaide pas *excusable*, il plaide *non coupable*. L'accusation a dit que la défense elle-même avait été obligée de reconnaître plusieurs des faits criminels imputés à la reine; c'est faux, c'est effrontément et scandaleusement faux. La défense n'admet rien, ne concède rien; la défense prouvera que toutes ces imputations sont calomnieuses.

Épargner ainsi George IV, c'était lui imprimer une flétrissure publique. Quant à la reine, s'il y avait de

la fierté à se priver ainsi d'une partie de ses armes, cette fierté n'était-elle pas bien téméraire? Brougham avait-il raison de soutenir si résolûment qu'il n'avait rien à concéder? Il sent qu'il va trop loin, et tout à coup, reprenant ses dernières paroles, il concède les fautes de tenue dont on ne saurait absoudre sa cliente, mais il les concède de façon que les lords eux-mêmes en partagent la responsabilité. Oui, sans doute, la reine a eu tort de quitter l'Angleterre, d'aller s'établir en Italie, de s'y faire une société au-dessous de son rang, mais ce n'est pas aux lords de le lui reprocher.

« Que d'autres l'accusent d'avoir déserté son pays, que d'autres forgent des histoires sur les conséquences de son séjour parmi les Italiens, qu'ils regrettent de ne pas l'avoir vue demeurer dans la compagnie des nobles dames de sa patrie d'adoption, ce ne sont pas vos seigneuries qui ont le droit de tenir ce langage. Ce n'est pas vous, mylords, qui pouvez jeter cette pierre à Sa Majesté. Vous êtes les dernières personnes du monde, — oui, vous qui aujourd'hui prenez la liberté de la juger, vous êtes les dernières personnes du monde à qui il appartienne de proférer cette accusation, car vous êtes les témoins qu'elle est obligée d'invoquer pour s'en défendre. Vous êtes les dernières personnes du monde qui puissent l'accuser, car vous n'êtes pas seulement les témoins de son innocence, vous êtes les instigateurs de la seule faute que nous ayons à reconnaître dans sa conduite. Pendant qu'elle habitait l'Angleterre, elle ouvrait gracieusement les portes de son palais aux familles de vos seigneuries. Gracieusement elle daignait mêler sa vie, et de la façon la plus familière, à la vie de ces vertueuses et illustres personnes. Elle daignait rechercher votre société, et aussi longtemps que cela put convenir à certains projets (non pas des projets qui vinssent d'elle), — aussi longtemps que cela put aider à de certaines vues (non pas à des vues qui lui fussent propres), — aussi longtemps que cela put servir certains intérêts (non pas des intérets

où elle eût rien à voir), elle ne rechercha point votre société en vain; mais quand la situation changea, quand il fallut retenir ce pouvoir qu'on avait saisi en se servant d'elle comme d'un instrument, quand les affamés de pouvoir et de places voulurent prolonger leur jouissance, cette jouissance à laquelle, pour condition première, la princesse dut être sacrifiée en victime, alors les portes de son palais, toujours accessibles, le furent inutilement, alors la société des pairesses d'Angleterre se retira d'elle, alors elle fut réduite à cette alternative, très-humiliante en vérité, — ou bien de reconnaître que vous l'abandonniez, et de chercher parmi vous ceux qui, en continuant de la voir, lui feraient une faveur accordée de mauvaise grâce, — ou bien de quitter ce pays et de chercher au loin une compagnie inférieure à la vôtre. »

Est-il besoin de faire remarquer avec quelle précision ces traits sanglants atteignaient en plein visage lord Eldon, lord Liverpool, lord Castlereagh, tous les chefs du gouvernement tory?

Les torts de la reine une fois expliqués de la sorte et placés hors de cause, l'orateur arrive au fond même de l'accusation. Il ne s'agit plus de l'observation des convenances, il s'agit de l'adultère de Caroline de Brunswick, princesse de Galles, femme du prince-régent d'Angleterre, accusée d'avoir pris pour amant un postillon italien. Qui dit cela? Un autre postillon de la reine et l'une de ses femmes de chambre. Écoutons, dit Brougham, et jugeons. Ce que racontent ces gens-là offre d'étranges caractères. Quelle violence de haine et quelle richesse de détails! Ce n'est point le ton de la vérité. Si la reine a fait ce dont on l'accuse à Naples, elle a dû chercher l'ombre, comme Tibère à Caprée. Quoi! c'est au grand jour qu'elle étale sa honte! c'est à la face du monde qu'elle mène

la vie d'une prostituée! Et personne n'en sait rien! et ces infamies ne sont révélées que bien des années plus tard à la commission de Milan! Et les personnes les plus respectables, lady Charlotte Lindsay, lord et lady Glenbervie, Mme Falconet, d'autres encore continuent à la voir avec les marques du plus profond respect! — Brougham prend alors l'un après l'autre tous ces témoignages, il en montre les non-sens, les contradictions, les mensonges, les effronteries abominables. Parmi ceux qui ont déposé, il y a des hommes d'imagination vive ou de crédulité sotte, il y a ceux qui sont vains et légers, il y a les ignorants et les stupides. D'où vient que la commission de Milan leur a fait à tous le même accueil et qu'elle a écarté les bons, les sages, les véridiques, ceux qui ne disent rien sans peser leurs paroles? *Sunt in illo numero multi boni, docti, prudentes, qui ad hoc judicium deducti non sunt : multi impudentes, illiterati, leves, quos, variis de causis, vides concitatos.* Brougham aime beaucoup ces souvenirs du barreau antique, et sa mémoire en est si richement pourvue qu'il trouve toujours à point la citation la plus appropriée. Ne pensez-vous pas que la suite s'adapte merveilleusement à ce qu'il veut dire? Il a prouvé que toutes ces dépositions ont été acquises à beaux deniers comptants, c'est l'orateur latin qu'il charge de caractériser cette race d'hommes pour qui le serment est une comédie et le témoignage un jeu : *quibus jusjurandum jocus est; testimonium ludus; existimatio vestra tenebræ; laus, merces, gratia, gratulatio proposita est omnis in impudenti mendacio.*

Sur ce sujet, Brougham est inépuisable. Il sait bien que toute la cause est là, et que, s'il veut sauver la reine, il est obligé de *détruire*, comme il dit, les agents de la commission de Milan. Il l'a flétrie, cette commission ténébreuse, il l'a comparée, pièces en main, à la justice secrète de Henri VIII préparant par ordre la ruine de Catherine Howard; maintenant voilà le tour des témoins. Le contre-interrogatoire dont nous parlions tout à l'heure n'a été qu'une préparation et un prélude. Il faut le suivre quand il reprend une à une toutes les histoires contées par Majocchi et Mlle Demont, par Sacchi et Paturzo. Quelle vigueur et quelle verve! On reconnaît un orateur nourri des modèles antiques, mais qui se souvient aussi des mémoires de Beaumarchais. Tout à l'heure il était impétueux, serré, pressant, à la façon de Démosthène, abondant et harmonieux comme Cicéron; écoutez à présent, c'est le sarcasme de Figaro. Il a des traits sanglants, des mots à l'emporte-pièce. Voici une jeune Suissesse, autrefois servante chez la princesse de Galles, qui, attirée dans les filets de la commission de Milan, a déclaré que la maison de sa maîtresse était un mauvais lieu. Le fait est grave. L'accusation ne l'oublie pas, et des termes ignobles sont prononcés. Seulement l'accusation a négligé de dire que l'honnête servante avait placé une de ses sœurs dans ce mauvais lieu et qu'au temps même où elle tenait ce langage, elle était en instance pour en placer une autre. Il y a un mensonge ici, mensonge en action ou mensonge en paroles. Quand donc a-t-elle menti? quand donc a-t-elle dit vrai? Le doute est impossible; c'est sa conduite qui donne un démenti

à son langage, sans quoi elle serait la dernière des créatures. Infâme, si elle a calomnié la reine pour gagner l'argent du roi, plus infâme encore, si elle a jeté ses propres sœurs dans le bourbier dont elle parle, telle est l'alternative. Dans l'un et l autre cas, que vaut son témoignage?

Ce qu'a fait cette malheureuse, tous les autres l'ont fait de même : ils mentent. Ils mentent pour de l'argent, ils mentent pour jouer le rôle qu'on leur a enseigné; troupe de comédiens aux gages de la haine. C'est précisément cette hideuse conspiration qui fournit à Brougham ses arguments les plus forts. Si l'on ne voyait pas à travers tous ces masques la figure détestée de George IV, on penserait davantage aux imprudences et aux folies de la reine. Heureusement pour elle, la fureur atroce qui la poursuit depuis vingt-cinq ans ne permet pas à son égard une impartialité absolue. Devant ces accusations abominables, on oublie les reproches mérités. Quoi! les agents de George IV prétendent en faire une Messaline! Quoi! ils lui imputent des crimes contre nature! Quoi! ces turpitudes dont les jacobins ont voulu souiller l'auguste figure de Marie-Antoinette, c'est le roi qui essaye d'en salir la reine! Représentez-vous l'effet de ces véhémentes paroles adressées par un orateur whig à une assemblée anglaise. Du haut en bas de la société britannique, il n'y a qu'un sentiment d'horreur contre le jacobinisme, et quels sont ici les hommes qui rappellent les violences de 93? Où sont les jacobins qui dégradent à plaisir la majesté royale? Sur le trône, autour du trône. L'opinion publique indignée prêtait

ici à Brougham une assistance victorieuse. Les fautes de la reine disparaissaient à tous les yeux quand o la voyait ainsi traînée dans la fange.

Cependant la Chambre des lords ne juge pas comme l'opinion; il peut rester encore bien des doutes. Ne résulte-t-il pas de la discussion même de Brougham que la reine s'est compromise par des accointances indignes? C'est alors que Brougham, en terminant, évoque la vie passée de la princesse de Galles :

« Si la reine avait fréquenté des compagnies au-dessous de son rang, si elle avait abaissé sa dignité, si elle s'était laissé entraîner à des actes qui, sans être coupables, pourraient être blâmés comme inconvenants, comme incompatibles avec sa haute situation, si l'on avait prouvé enfin qu'elle est coupable de quelque indignité de ce genre, ces raisons impérieuses m'auraient fait garder le silence sur ce point. Il n'en est rien, je n'ai aucun motif de me taire. Je dis : il n'y a ici aucun crime, il n'y a aucune légèreté, il n'y a aucune indignité. Supposez pourtant qu'il y en ait eu, supposez qu'en mettant ses accusateurs au défi de prouver les crimes qu'on lui impute, j'eusse admis chez elle des légèretés et même des choses contraires au décorum, je n'en aurais pas moins fait appel à ce qui est toujours la sauvegarde de la vertu en péril; j'en aurais appelé à sa vie passée, quand elle demeurait dans ce pays, au milieu de ses relations personnelles, quand elle n'avait pas encore été obligée de s'expatrier, quand elle avait encore des protections parmi nous, quand elle avait encore la plus puissante de toutes les protections, celle de feu notre vénéré monarque. J'ai entre les mains un témoignage qu'on ne saurait lire, qu'on ne saurait apprécier, j'en suis sûr, sans un profond sentiment de son importance, surtout sans une profonde impression de tristesse, si, nous rappelant le règne qui vient de finir, nous le comparons à la situation présente. C'est une preuve mélancolique, — d'autant plus mélancolique, hélas! que celui qui nous la fournit nous a quittés plus récemment, — c'est une

preuve, dis-je, que cet illustre souverain avait les yeux sur la princesse, qu'il la connaissait mieux que ne la connaissaient tous les autres, qu'il l'aimait mieux que ne l'aimaient tous les autres membres de la famille royale, y compris ceux-là mêmes à l'affection desquels elle avait le plus de droits, enfin qu'il la préférait à ses propres enfants. Il y a dans cette lettre une telle droiture, une telle honnêteté, un sens si ferme et si viril que je ne puis résister au désir de la lire. »

Brougham lit alors une lettre que George III écrivait à sa belle-fille le 13 novembre 1804, lettre aussi honorable pour la princesse de Galles que fâcheuse pour le prince. On savait déjà que, dans la querelle du prince et de sa femme, le roi avait pris parti pour sa belle-fille contre son fils; la lettre de George III rend la chose plus présente en nous introduisant dans l'intérieur de la famille royale. « Hier, écrit-il, moi et les autres membres de ma famille nous avons eu une entrevue avec le prince de Galles au château de Kew. On a eu soin de tous côtés d'éviter tous les sujets d'altercation ou d'explication, aussi la conversation n'a-t-elle été ni instructive ni intéressante; mais elle laisse le prince de Galles en situation de montrer si son désir de revenir à sa famille est une parole vaine ou une réalité », *only verbal or real.* Brougham, interrompant ici sa lecture, fait remarquer que George III n'a jamais connu cette distinction pour lui-même; c'est seulement en parlant des autres que le vieux souverain si honnête, si droit, si simple, a pu distinguer le langage et les sentiments que le langage exprime, ce qui est dans le cœur et ce qui n'est que sur les lèvres. Dans la dernière partie de sa lettre, le

bon vieux roi se plaint de son peu d'adresse à terminer ces pénibles affaires. Il parle de la *chère enfant* (la princesse Charlotte âgée alors de huit ans), il constate les droits maternels de la princesse de Galles, et dit combien il serait heureux de trouver un arrangement qui lui permît de vivre encore plus dans sa compagnie. C'est ce sentiment qui l'empêche de se décourager de la poursuite des moyens, si difficile que soit la tâche. La lettre finit par ces mots : « Croyez-moi en tout temps, ma très-chère belle-fille et nièce, votre très-affectionné beau-père et oncle. George, roi. »

Un curieux pendant à cette lettre de George III, c'est le billet que *son illustre successeur*, comme dit gravement Brougham, avait écrit à la princesse de Galles un an après son mariage pour lui signifier qu'ils vivraient dorénavant chacun de son côté. Brougham hésite à en donner lecture, tant la chose est connue. Cependant il ne serait pas inutile de la placer auprès de la lettre du roi, cette lettre *qui n'est pas écrite assurément dans le même ton, qui n'exprime pas les mêmes sentiments affectueux*, mais qui n'indique aucun manque de confiance, qui ne révèle du moins aucun désir de soumettre la conduite de la reine à une scandaleuse inquisition. L'auteur de la lettre donne à la princesse de Galles la permission de vivre à part, il désire ne plus la rencontrer jamais, il affirme que cette séparation absolue est ce qu'il y a de plus souhaitable pour leur bonheur à tous deux. Après cela, devait-on s'attendre à voir la conduite de Sa Majesté scrutée avec l'impitoyable rigueur qu'amène

nécessairement un *bill de peines et de châtiments?* Ah! certes, il serait intéressant de la relire, cette lettre du prince de Galles, en face du bill odieux présenté par ses ministres. — Lisez! lisez! lui crient plusieurs voix. Il la lit, et la signification de ce document a été si bien indiquée par avance que l'orateur n'a plus besoin d'en donner le commentaire. C'est comme s'il disait de sa voix la plus vibrante : A supposer que la reine eût failli, vous n'auriez pas le droit de la poursuivre, vous, le roi, bien plus coupable qu'elle, vous qui l'avez induite à faillir. A supposer qu'elle eût compromis en Italie sa dignité souveraine, vous n'auriez pas le droit de la condamner, vous, lords d'Angleterre, qui avez repoussé la fille adoptive de George III et l'avez obligée à s'exiler du royaume.

La discussion est finie, l'orateur n'a plus qu'à se résumer. Comment a-t-il renversé l'accusation? Il a prouvé que chacune des dépositions était entachée de mensonge. Des témoins convaincus d'avoir menti sur un point peuvent-ils être crus sur le reste, alors même qu'ils s'accordent dans une partie de leurs narrations? Non, cet accord même n'est qu'un mensonge de plus, il prouve qu'il y a un complot. L'histoire en a vu de ces complots infâmes soutenus avec art, avec autorité, avec toutes les apparences du vrai, et que la découverte d'une seule contradiction a démasqués subitement. Il cite alors, d'après le livre de *Daniel,* les deux juges israélites à Babylone, calomniant la femme de Joachim. Leur complot semblait avoir réussi de tout point. « Ils avaient détourné les yeux, dit le récit biblique, pour ne point voir le ciel et ne se point

souvenir des justes jugements [1]. » Cependant tout à coup, dans ce réseau de mensonges si adroitement préparé, un fil éclate, une maille se rompt; c'est bien peu de chose en apparence, c'est assez pour tout détruire. Brougham supplie les lords de se rappeler cette grande scène. « Je dis grande, parce qu'elle est poétiquement grande et juste, à part même la place qu'elle tient dans les livres inspirés. » Les deux infâmes vieillards ont tout combiné pour perdre Suzanne, la femme de Joachim. Suzanne est condamnée, on la conduit au supplice; elle va mourir, quand Daniel, le jeune voyant, obtient la permission d'interroger séparément les deux accusateurs. Il leur demande sous quel arbre du jardin de Joachim a été commis le crime d'adultère. « Sous un tamaris », dit l'un ; l'autre dit : « Sous un chêne. » Ainsi, dans ce complot horrible, un seul point, un tout petit point de leur rôle a été oublié. Ce point, c'est l'arme que se réservait la Providence, « la Providence, ajoute Brougham, qui ne veut pas que l'iniquité triomphe et que l'innocence soit foulée aux pieds ».

« Telle est, mylords, la cause qui vous est soumise. Telles sont les preuves qui vous sont offertes à l'appui de ce bill, preuves insuffisantes pour établir une dette, impuissantes pour priver un citoyen de l'un de ses droits, scandaleuses si elles doivent soutenir la plus haute accusation que connaisse la loi, monstrueuses si elles prétendent ruiner l'honneur et flétrir le nom d'une reine d'Angleterre! Comment donc les qualifier, ces preuves, s'il s'agit d'une législation judiciaire, d'une sentence parlementaire, d'une loi *ex*

1. Daniel, chapitre XIII, verset 9 : « Declinaverunt oculos suos ut non viderent cœlum neque recordarentur judiciorum justorum. »

post facto, dirigée contre une femme sans défense? Mylords, je vous supplie de réfléchir. Je vous engage sérieusement à prendre garde. Vous êtes sur le bord d'un précipice; faites attention! Votre jugement ira loin, si vous condamnez la reine; mais ce sera la première fois qu'un de vos jugements, au lieu d'atteindre la personne qui en est l'objet, se retournera, rebondira en arrière pour frapper ceux qui l'auront prononcé. Sauvez le pays, mylords, de cette catastrophe! Vous-mêmes sauvez-vous de ce péril! Oui, préservez ce pays, dont vous êtes l'ornement, mais où vous ne pourrez continuer de fleurir, si vous vous séparez du peuple, pas plus que la fleur séparée de sa racine, pas plus que la branche séparée du tronc de l'arbre. Sauvez ce pays afin que vous puissiez l'embellir encore, sauvez la couronne en péril, sauvez l'aristocratie ébranlée; sauvez l'autel menacé du même coup qui renverserait le trône. Vous avez décidé, mylords, vous avez voulu, l'église et le roi ont voulu que la reine fût privée du service solennel auquel elle a droit. Au lieu du service solennel, elle a aujourd'hui les prières qui s'élèvent du fond du cœur de son peuple. Je n'y joindrai pas les miennes, dont elle n'a pas besoin; j'adresserai seulement mes humbles supplications au Dieu de miséricorde, pour qu'il ne mesure pas sa miséricorde envers ce peuple aux mérites de ceux qui le gouvernent et pour qu'il incline vos cœurs à la justice. »

Brougham, en prononçant ces derniers mots, se souvint d'une attitude particulière aux prédicateurs de son pays. Quand les ministres écossais, à la fin d'un service, bénissent l'assemblée des fidèles, ils élèvent leurs mains au-dessus de leur tête et les tiennent immobiles jusqu'à ce que leur voix ait cessé de se faire entendre [1]. Tel, le grand avocat, dans une

1. Nous devons ces détails à lord Campbell. Brougham lui avait déclaré lui-même que les prédicateurs du clergé écossais avaient été ses maîtres dans l'art oratoire, *his instructors in oratory.* Il citait surtout le docteur Greenfield, qui lui avait enseigné certains procédés infaillibles pour commander l'attention.

inspiration sublime, appelait du fond des cieux et faisait descendre sur les juges l'esprit de miséricorde.

L'effet de ce discours fut immense. Si la cause personnelle de la reine n'était pas absolument gagnée, la cause du bill était perdue. On entendit pourtant d'autres orateurs encore ; les assesseurs de Brougham, M. Williams, M. Denman, le docteur Lushington, parlèrent avec talent, des témoins favorables à la reine furent entendus, de nouvelles discussions s'engagèrent ; mais au milieu de ces formalités insipides la grande scène oratoire du 3 octobre était présente à tous les souvenirs. La vibrante parole de Brougham remplissait toujours l'enceinte. Enfin le 10 novembre, quand le vote décisif eut lieu, il n'y eut qu'une majorité de 9 suffrages pour ordonner la troisième lecture du bill. Dans le débat précédent au sujet de la seconde lecture, la majorité avait été de 28 voix. Cette décroissance était un avertissement assez clair. Dût le ministère conserver à la dernière épreuve cette majorité insignifiante, pouvait-il porter à la Chambre des communes un bill condamné d'avance? Le résultat du scrutin étant connu, le premier ministre, lord Liverpool, déclara que l'affaire était ajournée à six mois. C'est la formule d'usage pour annoncer l'abandon d'un bill.

CHAPITRE V.

Allégresse universelle. — Ardentes manifestations populaires. — La ville de Londres illuminée. — Adresses envoyées de tous les points de l'Angleterre à la reine Caroline. — Triomphe de Brougham. — La reine allant faire ses actions de grâces à l'église Saint-Paul. — Accueil enthousiaste de la Cité. — Huit mois après. — Revirement de l'opinion. — Couronnement de George IV. — Exclusion de la reine — La reine essaye en vain de protester. — Popularité perdue. — Désespoir de la reine. — Sa mort (7 août 1821). — Ses funérailles. — Invectives de lord Byron contre George IV. — Jugement sur la reine Caroline.

L'échec du ministère fournissait des armes terribles à l'opposition. Lord Grey s'en saisit sur-le-champ. Il se leva, et, dans un discours véhément, il dénonça la partialité, la servilité, la détestable incapacité des ministres. Ses paroles résonnaient comme un acte d'accusation. Il leur reprocha d'avoir tenu pendant plusieurs mois le royaume tout entier dans un état d'agitation fiévreuse, d'avoir provoqué les passions, trahi la cause de l'ordre, donné des prétextes aux plus dangereux ennemis de la paix publique.

Si l'on parlait ainsi à la Chambre des lords, il est facile de deviner ce qui se passait dans la ville. La nouvelle de l'ajournement du bill y fut le signal d'une explosion de joie tumultueuse. On n'avait pas vu

pareille manifestation depuis la victoire de Waterloo. Tous les édifices de la cité étaient illuminés. La plus grande partie des rues de Londres présentait le même spectacle. Le port s'associait à ce triomphe, tous les navires à l'ancre semblaient fêter une solennité nationale; sur les tillacs, sur les vergues, à la pointe des mâts, éclataient des feux et se balançaient des girandoles. Les voitures publiques étaient ornées de feuillages. Une foule ardente se portait chaque soir aux hôtels des ministres et aux bureaux des journaux ministériels pour les forcer d'illuminer. Les constables et la troupe réussirent pourtant à maintenir un certain ordre au milieu de ce délire. Il y eut en somme peu de fenêtres brisées. Le jour, des scènes étranges ameutaient la populace. Les témoins de la commission de Milan, si vigoureusement flagellés par Brougham, furent brûlés en effigie au milieu des acclamations.

Dans les hautes sphères de la société de Londres, des marques d'approbation bien plus graves encore accueillirent la défaite de George IV. Le prince Léopold, si réservé, si attentif à toutes ses démarches, car l'Angleterre, on l'a vu, avait constamment les yeux sur lui, s'empressa d'aller rendre visite à sa belle-mère. Un frère même du roi, le duc de Sussex, porta ses félicitations à la reine. Enfin, symptôme significatif dans ce monde des grandes affaires, il y eut le lendemain même de l'ajournement du bill une hausse considérable des fonds publics. Les mêmes transports éclatèrent d'un bout du royaume à l'autre. D'Angleterre, du pays de Galles, d'Écosse, d'Irlande, des adresses arrivaient par milliers à la reine Caroline.

On pense bien que Brougham eut sa large part dans ces démonstrations de l'enthousiasme public. De tous les quartiers de la ville et de tous les points du royaume, des corporations ouvrières lui envoyaient leurs diplômes enfermés dans des boîtes d'or. Il reçut un jour une magnifique paire de candélabres; c'était le produit d'une souscription à un penny ouverte par des paysans et des mécaniciens. On vendait son buste dans les rues avec celui de la reine. Enfin, c'est un détail qui nous est signalé par lord Campbell, ces mots, *à la tête de Brougham,* devinrent une enseigne pour les débits de bière [1]. « Une chose de plus grande importance, ajoute lord Campbell avec une pointe d'ironie, c'est que sa clientèle doubla immédiatement. Dès qu'il passait devant un tribunal, à Londres ou ailleurs, les avocats s'empressaient autour de lui. Dans une de ses *tournées,* aux assises d'York, de Durham, de Newcastle, de Carlisle, d'Appleby, de Lancastre, on arrivait de tous côtés pour voir et entendre *l'illustre défenseur de la reine.* Partout enfin la cour civile et la cour de la couronne étaient pleines ou désertes, suivant qu'il avait à parler devant l'une ou devant l'autre [2]. »

Ainsi manifestations populaires, sympathies de la nation, témoignages venus de la cour elle-même, hommages de toute sorte rendus à son principal défenseur, rien ne manquait au triomphe de la reine Caroline. Elle voulut donner à cette victoire une consécra-

1. The *Brougham's head* became a common sign for beershops. *Lives of the lords chancellors,* t. VIII, p. 324.
2. Lord Campbell, *Lives of the lords chancellors,* t. VIII, p. 324.

tion solennelle. Le 29 novembre, quand l'effervescence publique fut calmée, elle alla faire ses dévotions à l'église cathédrale Saint-Paul et rendre grâce à Dieu de l'issue du procès. On sait que l'église Saint-Paul est située dans le quartier qui est le cœur même de Londres. Tout avait été préparé pour l'arrivée de la royale visiteuse; le lord-maire et tous les membres du conseil municipal la reçurent à cheval au seuil de la Cité.

Transportez-vous maintenant huit mois plus tard, et lisez la lettre que le lord-chancelier écrit à sa fille, lady F.-J. Bankes, le lendemain du couronnement de George IV. C'est le 20 juillet 1821. Cette lettre a été publiée par lord Campbell dans sa *Vie de lord Eldon;* on y trouve ces mots : « Tout est fini, tout est sauvé, tout s'est passé à merveille. La journée d'hier a dû apprendre à la reine combien la faveur populaire est inconstante. » Qu'est-ce à dire? et de quoi s'agit-il? Depuis les jours où les rues de Londres retentissaient d'acclamations, où les fenêtres s'illuminaient, où les mâts des vaisseaux, comme des rangées de phares, s'éclairaient dans la brume, depuis l'heure où le lord-maire, avec une escorte de *gentlemen,* tous à cheval et en grande tenue, attendaient la reine aux environs de Temple-Bar, qu'est-ce donc qui s'est passé?

C'est le couronnement du roi qu a renouvelé la lutte. La cérémonie, retardée par le scandale du procès, avait été fixée au 19 juillet 1821. Le 20 juin, le ministère est interpellé à ce sujet : la reine sera-t-elle couronnée? Le ministère répond sans hésiter que la reine en a fait la demande, mais que cette demande

ne peut être admise. Le droit d'être couronnée officiellement par l'église n'appartient pas à l'épouse du souverain. Ce n'est pas là une des prérogatives de son rang, c'est simplement une faveur que le souverain peut accorder ou refuser; or, dans le cas en question, le ministère n'est pas d'avis que la reine participe à la cérémonie du couronnement. Là-dessus une discussion s'engage entre Liverpool et M. Brougham, discussion des plus vives qui se poursuit devant le conseil privé, auquel vient de s'adresser la reine. Ses avocats y sont admis à faire valoir sa requête, ils plaident devant ce nouveau tribunal, ils développent les motifs du droit et les raisons politiques; à défaut de textes précis inscrits dans la législation, ils interprètent l'histoire, ils invoquent la coutume, ils sont ingénieux, habiles, pressants, mais comment réussiraient-ils à écarter une décision arrêtée d'avance? C'est en vain que pendant trois jours ils déploient toutes les ressources de la parole et de la dialectique, le conseil privé repousse à une majorité considérable la réclamation de la reine.

La reine proteste solennellement contre la décision du conseil privé (17 juillet); en même temps elle adresse une lettre à lord Sidmouth, ministre de l'intérieur, et, lui annonçant son intention d'assister au couronnement du roi, elle le prie de lui faire assigner une place convenable. Elle écrit ensuite à l'archevêque de Cantorbéry, et lui exprime son désir d'être couronnée non pas dans la cérémonie où sera couronné le roi, puisque le conseil privé a cru devoir le lui refuser, mais séparément, quelques jours après, afin

que les dispositions prises pour la première solennité puissent servir à la seconde; on évitera ainsi de nouvelles dépenses. Ni lord Sidmouth ni l'archevêque ne répondirent à ces missives; le roi fit écrire directement à la reine que sa volonté formelle était qu'elle n'assistât point au couronnement et qu'elle ne fût point couronnée.

Voici le jour fixé pour le couronnement de George IV. C'est le 19 juillet 1821. La reine est décidée à lutter jusqu'au bout. Cette place qu'on lui dénie, elle essayera de la prendre. Elle avait fait prévenir les autorités ecclésiastiques qu'elle arriverait dès huit heures du matin à l'abbaye de Westminster. Se ravisant ensuite, afin de pénétrer par surprise, elle se mit en route entre six et sept heures. Une foule immense occupait déjà toutes les avenues. Hélas! ce n'était plus le même peuple qui avait protesté si énergiquement contre les outrages du procès. L'abandon du bill avait paru à la longue une satisfaction suffisante. Les Anglais, gens pratiques, comprenaient enfin qu'il était peu raisonnable de s'attacher obstinément à une cause équivoque. Sans qu'il y eût plus d'estime pour le roi ni plus de sympathie pour ses ministres, le bon sens public se disait qu'on avait d'autres moyens de combattre leur politique.

C'est au milieu de cette multitude, indifférente d'abord et bientôt hostile, que la reine parcourut une partie de la ville dans une voiture à six chevaux. Arrivée à l'abbaye de Westminster, elle trouva toutes les portes fermées. Les personnes de sa suite essayèrent en vain de les faire ouvrir. A toutes les instances, à

toutes les sommations, les huissiers répondaient avec une gravité imperturbable que les ordres étaient formels et que nul ne pouvait entrer sans billet. Ce débat se prolongea une demi-heure au milieu d'un vacarme effroyable. On sait quel est le respect des Anglais pour le bâton du constable et les prescriptions de l'autorité. En essayant de violer la consigne des portes, la reine se mettait dans son tort. Jusque-là elle n'avait fait que se défendre ; c'est d'elle cette fois que venait l'agression. Des huées et des sifflets éclatèrent. On entendit bien quelques voix crier : *Vive la reine! la reine pour toujours!* mais ce n'était plus une clameur unanime comme aux jours du procès ; il était trop évident que la sympathie publique s'était retirée. Caroline de Brunswick n'était plus soutenue que par une populace infime, le peuple de Londres l'abandonnait. Dans ce désordre, dans ce tumulte, parmi les protestations et les injures, un *gentleman* (lord Eldon affirme le fait) eut l'indignité de lui crier: Va retrouver Bergami ! C'est l'expression brutale du revirement d'opinion qui s'était déclaré peu à peu depuis l'abandon du bill. Quand la malheureuse remonta dans sa voiture, elle pleurait à chaudes larmes.

Comprenez-vous maintenant ce que voulait dire le vieux chef tory, lord Eldon, quand il écrivait à sa fille le 20 juillet 1821 : « Tout est fini, tout est sauvé ? » Après cette triste scène du matin, la journée s'était passée sans encombre. Le couronnement du roi avait eu lieu selon le cérémonial accoutumé. Même, sans parler des illuminations officielles, plusieurs des quartiers aristocratiques avaient éclairé çà et là leurs fenêtres, et il

n'y eut en somme qu'un petit nombre de vitres cassées. Lord Eldon en prend assez gaiement son parti : « On a brisé, dit-il, les fenêtres de Castlereagh, de Montrose, de quelques autres encore, au moment où les illuminations se préparaient. » Puis il ajoute : « Nous avions une très-belle illumination. John Bull nous a épargnés. Sa famille a même été fort polie à mon égard pendant que ma voiture se rendait à l'abbaye. L'affaire s'est terminée d'une façon que personne ne pouvait espérer. Le matin, chacun s'était rendu à la cérémonie sous une impression de crainte et d'angoisses. » En effet, quelques fenêtres brisées dans le West-End, qu'est-ce que cela quand on avait redouté une bataille dans les rues ? Tandis que plusieurs bandes facilement dissipées insultaient l'hôtel de lord Castlereagh, la foule se portait au feu d'artifice et aux spectacles gratis. Lord Eldon avait raison de résumer ainsi cette journée inquiétante : Tout est fini, tout est sauvé !

Pendant ce temps, la reine, accablée d'humiliations et de honte, était obligée de se dire à elle-même : tout est fini ! tout est perdu ! Elle essaya pourtant de se montrer encore au pays, tant il y avait d'énergie et de ténacité dans cette singulière nature. Le roi se disposait à faire un voyage en Irlande pour faire entrevoir un avenir meilleur à cette race opprimée ; la reine, dans l'espoir de ramener à elle les sympathies publiques, eut l'idée de partir pour l'Écosse. L'Écosse était la patrie de son éloquent avocat, l'Écosse était fière d'Henry Brougham, c'était d'Écosse que lui étaient venues les plus chaleureuses adresses ; elle espérait y prendre sa revanche de l'injurieux abandon du peuple

de Londres. Le roi se mit en route le 31 juillet; trois jours après, la reine, au milieu des apprêts de son départ, fut saisie d'une fièvre qui prit immédiatement le caractère le plus grave. Elle était tombée malade le 3 août; le 7 elle expira.

On dirait que l'étrange créature a voulu montrer jusque dans la mort les deux traits principaux de son caractère, je ne sais quel besoin de braver l'opinion et une ardeur de lutte véritablement indomptable. Sauf quelques legs aux personnes de sa maison, elle laissait par son testament tous ses biens présents et tous ceux qui devaient lui revenir de sa mère, la duchesse de Brunswick, à un jeune homme nommé William Austin. C'était précisément ce même enfant qui, élevé dans sa villa de Blackheath, avait excité contre elle en 1806 les premiers soupçons d'inconduite. Bien que l'enquête dirigée alors par les plus grands personnages du royaume eût écarté toute accusation d'adultère, il en était résulté cependant une impression fâcheuse, et pour les juges et pour le public; en instituant son légataire universel l'enfant dont la présence mystérieuse avait causé un tel scandale, la reine prenait plaisir à montrer à la face du monde son mépris de l'opinion. Elle montrait aussi son implacable haine lorsque, décidée à poursuivre du fond du cercueil l'odieux persécuteur, elle écrivait ces mots dans son codicille: « Je veux que mon corps soit porté sans pompe à Brunswick et que l'on grave cette inscription sur mon tombeau: « *A la mémoire de Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick, reine assassinée d'Angleterre.* »

Cette mort soudaine, sans réveiller pour la reine les

sympathies passées, souleva de nouveaux murmures contre le roi. Des bruits sinistres couraient par la ville. George IV, recevant la nouvelle en Irlande, n'avait pas dissimulé sa joie. On lui attribue cette parole odieuse : « C'est la plus grande délivrance que je puisse désirer. » La délivrance arrivait si fort à point que bien des gens le soupçonnèrent d'y avoir aidé. Telle était la confiance qu'inspirait George IV : la reine est morte, c'est le roi qui l'a tuée !

Effrayé de ces rumeurs croissantes, le ministère prit immédiatement des mesures. Il fallait prévenir une manifestation où la personne du souverain aurait subi de terribles atteintes. On décida que le cercueil de la reine serait enlevé le 14 de Brandenburg-house, dans un carrosse à huit chevaux, et que, sans traverser la Cité, il serait dirigé sur Harwich, où une frégate le recevrait pour le transporter sur le continent. Vaines précautions ! quand le cortége, avec son escorte de dragons et de troupes de ligne, voulut prendre les rues qui lui permettaient d'éviter le centre de la ville, il les trouva barricadées par des charrettes. S'il se détournait à droite ou à gauche, il était arrêté à chaque pas par des troupes d'hommes à cheval qui lui disputaient le passage. Lentement, lentement, à force de rames, comme une barque trop chargée qui remonte la Tamise aux heures du reflux, le cortége avançait toujours, mais lorsqu'il avait écarté les bandes de cavaliers, il rencontrait des piétons entassés en masses profondes. De toutes parts éclataient des vociférations effroyables. Les soldats étaient insultés. Plus d'une fois il fallut repousser la force par la force. Parvenu aux

limites occidentales de Westminster, le cortége allait prendre la rue qui longe au nord cette partie de la ville, quand les clameurs redoublèrent. Des pierres furent jetées aux dragons, qui firent feu; plusieurs personnes furent tuées ou blessées. Un peu plus loin, dans un carrefour, la foule exaspérée, débouchant par quatre issues, se précipita sur les troupes avec une telle violence qu'elle les mit hors de combat. Le cortége, que ne protégaient plus les soldats dispersés, fut entraîné dans la rue d'Oxford et de là dans le Strand. La populace était maîtresse. De rue en rue, les hérauts de l'émeute s'élançaient en criant: *La reine arrive, la reine assassinée!* Les plus forcenés parlaient de conduire le corbillard devant le palais de Carlton-house, résidence habituelle du roi. Cependant, grâce à l'énergie pacifique des constables, le cortége put continuer sa route. On suivit le Strand jusqu'aux portes de la Cité, où la présence du lord-maire à cheval établit un peu de calme. Conformément aux priviléges de la Cité, ce magistrat interdit l'entrée aux troupes : il ne laissa pénétrer qu'une compagnie de dragons dont on avait remarqué la modération au milieu de ces provocations sauvages. Enfin, arrivé aux limites de la Cité après une marche et une lutte qui n'avaient pas duré moins de huit heures, le catafalque s'achemina paisiblement ver Colchester, où le corps fut déposé dans l'église pour y rester jusqu'au lendemain matin, sous la surveillance d'un détachement de la garde.

Vers le milieu de la nuit, les exécuteurs testamentaires de la reine, avec quelques personnes dévouées

à sa mémoire, pénétrèrent secrètement dans l'église et firent clouer sur le cercueil une plaque portant ces mots, d'après les instructions du codicille : *Ci-gît Caroline de Brunswick, reine assassinée d'Angleterre.* Quelques heures après, le ministère ayant été prévenu par la police, un officier du gouvernement se présenta, fit déclouer la plaque et y substitua une inscription qui mentionnait simplement son titre : *Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre.* Le lendemain 15 août, le cortége se remit en marche au point du jour et atteignit Harwich, où une frégate l'attendait. Le cercueil y fut embarqué avec tous les honneurs militaires et le navire mit à la voile. Cinq jours après, le 20 août, il abordait à Stade, sur les côtes de Hanovre.

Telles furent les funérailles de la reine Caroline. C'est au milieu des clameurs, des violences, des coups de feu, que la malheureuse créature fut conduite à sa dernière demeure tandis que son ennemi triomphant était salué comme un messie par les acclamations de la crédule Irlande. Il y eut pourtant une justice. L'idole menteuse devant laquelle les enfants de la verte Erin s'agenouillaient avec tant de candeur fut lapidée en ce moment-là même par des mains redoutables, et l'exécution arrivait si à propos qu'elle semblait faite au nom de la *reine assassinée.*

Cette scène appartient au tableau des obsèques de la reine Caroline de Brunswick. Vous connaissez les strophes que lord Byron a intitulées *l'Avatar irlandais;* voici le moment de les relire. Placée en regard des événements que nous venons de raconter, l'invective du poëte acquiert toute sa valeur :

« Avant que la fille de Brunswick soit refroidie dans sa tombe, pendant que ses cendres ballottées par les vagues voguent encore vers sa patrie, voyez ! George le triomphant s'avance sur les flots vers l'île bien-aimée qu'il chérit depuis longtemps, — comme son épouse.

« Il est vrai qu'ils ne sont plus, les grands hommes de cette ère si éclatante et si courte, arc-en-ciel de la liberté, trêve de quelques années dérobées à des siècles d'esclavage pendant lesquelles l'Irlande n'eut point à pleurer sa cause, trahie ou écrasée.

« Il est vrai que les chaînes du catholique résonnent sur ses haillons. Le château de Dublin est encore debout, mais le sénat a disparu, et la famine qui habitait ses montagnes asservies s'étend de proche en proche jusqu'à son rivage désolé,

« Jusqu'à son rivage désolé où l'émigrant s'arrête un instant pour contempler encore son foyer natal avant de le quitter à jamais. Ses larmes tombent sur ses chaînes à peine détachées de ses mains, car cette prison d'où il s'échappe est le lieu de sa naissance.

« Mais il vient ! il vient, le messie de la royauté, pareil à un léviathan énorme que les vagues rouleraient vers la plage ! Recevez-le donc comme il convient de recevoir un tel hôte, avec une légion de cuisiniers et une armée d'esclaves.

« Il vient, dans la promesse et la fleur de ses soixante ans, jouer son rôle de souverain au milieu de la parade. — Mais vive le trèfle dont il s'est couvert ! Et puisse le vert qu'il porte à son chapeau passer au fond de son cœur !

« Ah ! puisse-t-il reverdir, ce cœur si longtemps flétri ! puisse en jaillir une somme d'affections nobles ! Alors, ô Erin, la liberté te pardonnerait de danser sous tes chaînes et de pousser ces cris d'esclaves qui attristent les cieux.

« Est-ce démence ou bassesse ? Fût-il Dieu lui-même, — au lieu d'être fait comme il l'est de la plus grossière argile, avec plus de souillures dans l'âme que de rides sur le front,— ton dévouement servile le ferait fuir de dégoût.

« Oui, hurle à sa suite ! que tes orateurs se fouettent l'imagination pour trouver de quoi repaître son orgueil. — Ce n'est pas ainsi que sur la liberté implorée en vain éclatait l'âme indignée de ton Grattan !

« A jamais glorieux Grattan ! le meilleur parmi les bons ! Si simple de cœur, si sublime dans tout le reste ! Doué de tout ce qui manquait à Démosthène, son rival ou son vainqueur en tout ce qu'il possédait !...

« Servez, servez pour Vitellius le banquet royal jusqu'à ce que le despote glouton s'étouffe et que les hurlements de ses courtisans ivres le proclament le quatrième des imbéciles et des oppresseurs du nom de George.

« Que les tables gémissent sous le poids des mets, qu'elles gémissent, Erin, comme a gémi ton peuple pendant des siècles de malheur ! Que le vin coule en ruisseaux autour du trône de ce vieux suppôt de Bacchus, comme ton sang, Erin, a coulé, — comme il coulera encore !

L'invective continue longtemps de la sorte, terrible, implacable, contre le roi George IV et contre le peuple d'Irlande. Ce n'est pas le peuple d'Irlande qui nous occupe en ce moment; nous n'avons pas à expliquer ses illusions confiantes sitôt remplacées par des accès de rage; la seule chose qui nous intéresse en ce dramatique épisode, c'est la colère du poëte contre George IV, écho de ces clameurs que nous venons d'entendre, écho douloureux et sinistre qui se prolonge à travers l'Océan, tandis qu'une frégate emporte au champ du repos les cendres insultées de *la fille de Brunswick*.

Maintenant, cette fille de Brunswick, est-il nécessaire de la juger? Après de telles accusations et de telles défenses, après ces mouvements de l'opinion si passionnés en sens contraire, est-il besoin de prononcer le verdict de l'histoire? Si le récit qu'on vient de

lire a rendu fidèlement notre pensée, le jugement qui s'en dégage ne saurait présenter aucun doute. Il est évident tout d'abord que la sympathie accordée à la reine Caroline a été en toute circonstance, et particulièrement en 1820, une protestation contre les indignités de George IV [1]. De cette façon de voir les choses à un acquittement sans réserve, il y a loin. Lord Holland, dans ses *Mémoires du parti whig*, l'appelle « une femme étrange, une triste héroïne bien peu digne d'intérêt. » Il lui reconnaît des talents, un fonds de bonne humeur, le don de la plaisanterie, surtout beaucoup de caractère et de courage, mais il la montre « dépourvue de toute délicatesse féminine ». Il ajoute ces paroles doublement dures dans la bouche d'un chef des whigs : « Si la reine Caroline n'était pas folle, c'était une femme très-méprisable. » Lord Eldon, le vieux tory, qui l'a poursuivie avec tant d'acharnement après avoir été un des familiers de sa petite cour, a confessé dans une heure d'épanchement, sauf à se condamner lui-même, qu'il ne la croyait point « saine d'esprit ». Lord Campbell, dans sa *Vie de lord Brougham*, rejette toutes les fautes de la reine sur la bizarrerie de son caractère, bizarrerie qui semble indiquer un trouble du cerveau ; selon lui, elle aimait à braver le qu'en dira-t-on, elle se plaisait aux situations équi-

1. Nous avons parlé plus d'une fois du mépris public attaché à la personne de George IV ; il est bon de rappeler ici que les esprits les plus graves partageaient ce sentiment. Le duc de Wellington, qui fut premier ministre sous George IV, le jugeait comme la nation tout entière. Dans sa belle étude sur la vie politique de sir Robert Peel, M. Guizot a dit : « George IV détestait le duc de Wellington, comme on déteste un homme *de qui on se sent méprisé* et avec qui on est forcé de compter. »

voques pour faire nargue des convenances; une de ses joies était de scandaliser le monde par goût des mystifications. Enfin l'historien allemand Gervinus, celui de tous qui l'a jugée avec le plus de faveur, dit que la reine Caroline, dans une période de réaction, a été victime d'un prince débauché, comme Marie-Antoinette, pendant la révolution, avait été victime d'un peuple en furie.

Il est vrai que, pour justifier ce rapprochement inattendu, Gervinus aurait besoin de recourir à des procédés qui ne sont pas ceux de l'histoire. « Sa biographie, dit-il, élevée à une certaine hauteur poétique, formerait un des tableaux psychologiques les plus tragiques et les plus saisissants. » Malheureusement cette hauteur poétique n'apparaît qu'à l'heure de la lutte et dans les discours d'Henry Brougham; partout ailleurs on la chercherait en vain. Gervinus lui-même nous rend impossible ce travail de transfiguration quand il nous représente la pauvre princesse si mal élevée à Brunswick, respirant l'atmosphère d'une cour licencieuse, d'une famille divisée, n'ayant sous les yeux que de mauvais exemples, quinteuse, fantasque, incohérente, « capable de se plaire à des folies, à des plaisanteries de bas étage, et de s'élever soudain à de surprenantes hauteurs de sympathie et de caractère[1]. »

Voilà bien des jugements sur la reine Caroline, et des jugements qui renferment tous une part de vérité. Le plus vrai de tous, à mon avis, est celui que la prin-

1. *Histoire du* XIX*e siècle depuis les traités de Vienne,* par G. G. Gervinus. Je cite ici la fidèle traduction de M. Minnsen. Voyez tome VIII, pages 158-159.

cesse Charlotte, dans les épanchements de son âme, exprimait un jour d'une façon si poignante, et que Stockmar nous a conservé mot pour mot : « Ma mère a mal vécu; elle n'aurait pas vécu si mal, si mon père n'eût vécu bien plus mal encore. »

LIVRE TROISIÈME.

LE PRINCE LÉOPOLD ET LE COMTE CAPODISTRIAS.

CHAPITRE PREMIER.

Les frères de George IV. — Le duc de Kent, marié à la sœur du prince Léopold de Saxe-Cobourg-et-Gotha. — Naissance de la princesse Victoria. — Mort du duc de Kent. — Le prince Léopold ira-t-il se fixer à Cobourg? — Il reste en Angleterre pour veiller sur sa sœur et sa nièce. — Conseils politiques de Stockmar. — Le prince, sur ce grand théâtre, sera mieux signalé aux chances de la fortune.

La mort de la reine Caroline ne changea rien à la situation de la famille royale d'Angleterre. Lorsque le prince régent, dès la mort de la princesse Charlotte, deux années avant de devenir le roi George IV, institua contre sa femme un tribunal occulte chargé d'une enquête meurtrière, on pouvait attribuer cette promptitude d'action au désir de provoquer un divorce qui lui permettrait de contracter un autre mariage. Il était naturel qu'il se préoccupât d'assurer la succession au trône en ligne directe, à l'heure où l'unique héritière de cette ligne venait d'être enlevée aux espérances du pays. N'était-ce pas le même sentiment qui décidait

ses frères, le duc de Cambridge, le duc de Clarence, le duc de Kent, à se marier si vite et presque en même temps, quelques mois après la fatale nuit du 6 novembre 1817? Le prince régent trouvait son compte à laisser ce bruit s'accréditer; il cachait ainsi l'ardeur de sa haine sous le masque de la raison d'État. Une fois la reine morte, la suite des faits prouva bien que la haine toute seule avait inspiré George IV. Il ne songea point à se marier et s'accoutuma sans peine à l'idée de voir la couronne de la Grande-Bretagne destinée à la postérité de l'un de ses frères.

Lorsque la reine Caroline succomba, le 7 août 1821, aux terribles émotions de la lutte, la future héritière du trône était déjà née. C'était alors une enfant de deux ans et trois mois. Tout près du tombeau de la princesse Charlotte, l'Angleterre avait salué le berceau de la princesse Victoria; c'est à peine si un intervalle d'un an et demi avait séparé la mort de l'une et la naissance de l'autre.

Quel était parmi les frères si nombreux du régent celui auquel était échue cette promesse de lignée royale? C'était le duc de Kent, le quatrième des fils de George III, marié le 11 juillet 1818 à la sœur du prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, veuve du prince de Linange. Le duc de Kent était persuadé que le trône d'Angleterre lui appartiendrait un jour à lui et aux siens. Il disait souvent à Stockmar : « Je me porte mieux que mes frères; j'ai toujours vécu régulièrement, je leur survivrai à tous. C'est à moi que reviendra le trône, à moi et à mes enfants. » Ces espérances dont il se berçait ne se réalisèrent qu'à demi; le duc

de Kent ne survécut ni au prince de Galles, devenu George IV en 1820, ni au duc d'York, mort le 5 janvier 1827, ni au duc de Clarence, devenu Guillaume IV en 1830 ; mais, ses frères aînés étant morts tous sans enfants, ce fut sa fille, la princesse Victoria, qui, en 1837, à la mort de Guillaume IV, devint reine d'Angleterre. Le bon duc ne se trompait donc pas lorsque, montrant à ses amis la petite fille souriant dans son berceau, il leur disait en son orgueil de père : « Regardez-la, ce sera votre reine. »

Le duc de Kent n'eut pas longtemps, hélas ! à jouir de ces sourires de l'enfant. L'année même où lui était venue cette joie accompagnée de tant d'espérances, il alla s'installer au bord de la mer, à Sidmouth, pour y passer l'hiver avec sa famille. Un jour, en se promenant sur la plage, il se sentit transpercé par une humidité glaciale. Il s'ensuivit une irritation de poumons qui prit bientôt le caractère le plus grave. Stockmar, qui se partageait entre le prince Léopold et son beau-frère le duc de Kent, se trouvait alors à Sidmouth ; il assista aux derniers moments du duc de Kent, comme il avait assisté à l'agonie de la princesse Charlotte. Le 22 janvier 1820 arriva un vieil ami du duc de Kent, le général Wetherall, apportant le testament de l'auguste malade, préparé à Londres par les soins de son notaire. Le duc était-il en état de s'occuper d'affaires et de donner une signature ? La duchesse conduisit Stockmar auprès de son mari afin qu'il décidât lui-même. « C'était à cinq heures du soir, dit Stockmar. Je trouvai le duc à demi en proie au délire ; je déclarai à la duchesse qu'il n'y avait plus d'espoir dans les secours humains.

Quant au testament, la seule question était de savoir si l'on pourrait relever encore les forces du malade et lui rendre assez de connaissance pour que l'acte fût valable. Wetherall fut introduit ; à la vue du vieil ami de son enfance, le mourant se ranima. Ce fut une soudaine excitation du système nerveux, un merveilleux réveil de la vie. A peine Wetherall lui eut-il adressé la parole qu'il revint complétement à lui, s'informa de maintes choses, de maintes personnes, et se fit lire deux fois son testament. Alors, rassemblant ses dernières forces, il se mit en demeure de le signer. Il traça péniblement son nom *Édouard* au bas de l'acte, examina chaque lettre d'un œil attentif, demanda si la signature était claire et lisible, puis, rassuré à ce sujet, retomba épuisé sur le coussin. Le lendemain, il avait cessé de vivre. » C'était le 23 janvier 1820, six jours avant la mort de George III, six mois avant l'arrivée de la reine Caroline à Londres et l'ouverture tumultueuse du procès.

Ainsi, auprès du lit de mort du duc de Kent, comme auprès du lit de mort de la princesse Charlotte, Stockmar, médecin du prince Léopold, avait eu occasion de donner ses soins à des membres de la famille royale d'Angleterre. Il les donna encore à l'auguste enfant qui devait être la reine. C'est en songeant à ces graves et touchants épisodes que nous avons tenu à intituler ces études : *les Souvenirs du médecin de la reine Victoria*[1]. Il nous a semblé que c'était le meilleur moyen, non-seulement de recommander l'auteur, mais

1. C'est le titre général que portèrent ces études, quand elles parurent d'abord dans la *Revue des Deux Mondes* (janvier, février, mars 1876).

de signaler l'importance et l'authenticité de ses notes. Un écrivain allemand, en des pages intéressantes, quoique beaucoup trop enthousiastes à mon avis, sur le baron de Stockmar[1], nous montre le médecin de Cobourg devenu plus tard l'ami, le conseiller, le guide de la reine Victoria et du prince Albert, traité par eux à Windsor non pas comme un hôte à qui tout est permis, mais comme un père qui exerce naturellement ses droits, ayant toujours son couvert mis à la table de la reine, arrivant quand il lui plaît, se levant quand une affaire le réclame, dispensé de toute formalité d'étiquette, souvent même quittant Windsor sans prendre congé de ses hôtes pour aller faire un tour en Allemagne, si bien que les enfants de la reine, habitués à le considérer comme un aïeul, entrent chez lui le matin, trouvent la chambre vide, et, tout chagrins de son départ, lui écrivent lettre sur lettre pour le rappeler. Comment comprendre cette position de Stockmar à la cour d'Angleterre, si l'on ne tient pas compte de ce qu'il a été au lit de mort du duc de Kent et auprès du berceau de la princesse Victoria? Ces souvenirs-là ne s'effacent point. Stockmar avait beau se parer d'autres titres, c'était toujours l'ancien médecin du prince Léopold, c'était le médecin et le confident de son père, le médecin et l'ami de son enfance que la reine traita toute sa vie avec une sorte de respect filial. Rien ne fait plus honneur à la noblesse naturelle de son âme.

Nous reconnaissons pourtant que ce titre ne sera

1. Voyez dans les *Grenzboten*, année 1863, t. III, p. 161-175.

plus exact vers le milieu de la période où nous entrons. C'est de 1820 à 1830 que Stockmar cesse d'être le médecin du prince Léopold et de sa famille; il devient le baron de Stockmar, gentilhomme du prince, gouverneur de la maison du prince, représentant du prince en maintes circonstances décisives, par exemple en 1830 auprès de la conférence de Londres; enfin une sorte de ministre, un ministre fort occupé, quoique très-silencieux, car il est chargé à la fois de l'intérieur et des relations étrangères. Malgré ce changement de rôle, le titre général que nous avons donné à ces études se justifie sans peine puisqu'il servait à marquer le point de départ d'une destinée extraordinaire. Du médecin au ministre, la transition chez Stockmar est vraiment insensible. C'est le médecin qui a fermé les yeux du duc de Kent et qui veille encore sur la princesse Victoria; c'est le ministre, on va le voir, qui prend déjà en main les royales candidatures du prince Léopold.

Le duc de Kent laissait une fortune très-embarrassée. Il avait contracté des dettes nombreuses avant son mariage. C'était un esprit actif, mêlé à toutes sortes d'affaires. A peu près brouillé avec tous ses frères, particulièrement avec le prince-régent, il n'avait aucun rôle à jouer dans les choses du gouvernement, aucune influence officielle à exercer. Il se dédommageait en se créant à lui-même un centre d'action. Nul ne s'adressait en vain à sa bonne volonté. Il répondait à tous les appels, s'intéressait à toutes les entreprises utiles pour lesquelles on réclamait son concours. Son hôtel était comme un vaste ministère, le ministère des

bons offices et des recommandations perpétuelles. Une phalange de secrétaires intimes était occupée du matin au soir à cette besogne. On eût dit qu'il prenait plaisir à fatiguer, à tourmenter les fonctionnaires de l'État, qui ne prononçaient son nom qu'en poussant des soupirs et voyaient arriver ses missives avec terreur. Dans cette vie agitée, les occasions de dépenses ne manquaient pas. L'ambition d'un protectorat princier a ses entraînements et ses périls aussi bien que la folie des plaisirs. En toute chose, même dans les meilleures, ce n'est pas impunément qu'on oublie de garder la mesure. Bref, le bon duc de Kent était endetté en mourant comme s'il avait mené la vie désordonnée du prince de Galles.

Ce fut une raison de plus pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg de prolonger son séjour en Angleterre : il se devait à sa sœur la duchesse de Kent, à sa nièce la princesse Victoria. Rétablir les finances de la mère, protéger les premières années de la fille et diriger son éducation, il y avait là un juste emploi de ses loisirs, et le devoir de famille, ajouté à tant de motifs de convenance politique, ne lui permettait plus de songer sérieusement à une installation dans son pays natal.

Cette idée de retourner à Cobourg s'était vivement emparée de son esprit deux années auparavant, dès la mort de la princesse Charlotte. Ses parents l'appelaient, ses souvenirs d'enfance lui souriaient de loin. Il lui semblait qu'il ne trouverait nulle part des consolations plus efficaces. Ce fut Stockmar qui le détourna de ce projet. « Le deuil de Votre Altesse, lui disait-il,

appartient à l'Angleterre, c'est en Angleterre que vous devez pleurer la princesse dont toute l'Angleterre a pleuré la mort. Il y a là un cas de conscience. Prenez garde de manquer à ceux qui vous ont montré une si profonde sympathie depuis votre mariage avec la petite-fille de leur vieux roi. Le malheur qui vous a frappé n'a pas rompu ces liens; on attend de vous que votre douleur, présente à tous, connue et appréciée de tous, élève comme un monument idéal à l'auguste morte, le plus beau des monuments funéraires, le plus pur et le plus digne d'elle. » Ces paroles sont touchantes, et l'habile conseiller savait bien qu'elles suffiraient à décider le prince. Quant à lui, esprit avisé, politique pénétrant, c'était surtout la raison d'État qui le rendait si pressant auprès de son maître. « Si vous retournez à Cobourg, ajoutait-il, l'Angleterre verra dans cette résolution un acte d'ingratitude, un manque de sentiment vrai, de délicatesse morale, et votre position dans ce pays sera pour jamais détruite. »

Quelle position? Stockmar n'avait pas besoin de s'exprimer plus clairement. On a vu par la première de ces études quelles préoccupations d'avenir avait éveillées la mort de la princesse Charlotte. Dans les hautes sphères de l'État, à la Chambre des communes ainsi qu'à la Chambre des lords, la disparition de cette héritière du trône, à laquelle étaient attachées tant d'espérances, avait suscité immédiatement d'étranges questions de personnes. On interrogeait à travers le voile des années le sort prochain de l'Angleterre, on voyait le vieux roi s'éteignant, et ses fils, déjà vieux

presque tous, le suivant dans la tombe sans laisser de postérité; c'est alors que l'époux de la princesse Charlotte apparaissait comme une ressource. Quelle faute, pensait Stockmar, quelle faute inexcusable commettrait le prince Léopold, s'il allait rejeter les avances de la destinée!

Ces motifs de convenance morale et de conduite politique étaient soutenus par des raisons d'un ordre moins élevé, mais peut-être plus pressantes encore. A l'occasion de son mariage avec la princesse Charlotte, la Chambre des communes, sur l'invitation du ministère, lui avait assuré pour toute sa vie un revenu annuel de 50,000 livres (1,250,000 francs). Convenait-il à sa dignité de dépenser ce revenu sur le continent ? Et s'il se décidait à le faire, n'y avait-il pas lieu de craindre que le parlement ne revînt sur son vote? L'agitation du pays, les difficultés financières, la détresse des classes inférieures, l'antagonisme violent des partis, tout cela pouvait faire qu'à un moment donné une motion de ce genre fût présentée aux Chambres sans que personne se levât pour la combattre. Ce n'était pas à lui de s'exposer à cette honte. L'idée seule d'une telle discussion ne devait-elle pas le révolter? Que la dotation du mari de la princesse Charlotte fût supprimée tout entière, ou diminuée, ou marchandée, l'affront serait le même pour le prince.

Cette argumentation était irrésistible; il ne fallait pas moins pour triompher du sentiment qui poussait le prince Léopold vers ses contrées natales. Il demeura donc en Angleterre, toujours attentif, discret, réservé, entretenant la haute idée que les Anglais avaient

conçue de sa valeur personnelle, et représentant le souvenir d'une grande affliction nationale. Le mariage de sa sœur avec le duc de Kent l'attacha par un lien de plus à son pays d'adoption. La mort du duc son beau-frère, les devoirs que cette mort lui imposait, le soin des affaires de la duchesse, l'éducation de l'enfant destinée au trône, tout cela, comme on pense, acheva de le convaincre et de fixer ses résolutions.

Il est vrai qu'il se trouvait déchu non-seulement de ses premières et légitimes espérances, mais de celles-là même que l'incertitude de la succession royale avait pu lui faire concevoir; la princesse Victoria était née. Et toutefois, était-ce là déchoir pour une âme noble? Il retrouvait un rôle bien grand encore et une consolation singulièrement précieuse, puisqu'il devenait le tuteur naturel de l'enfant qui devait être la reine. Époux de la reine, oncle de la reine, ce ne sont pas précisément des titres politiques en Angleterre, ce sont pourtant des titres considérables, quand on y voit avant tout des occasions de devoirs modestement remplis; la destinée, qui lui avait arraché le premier, lui accorderait sans doute le second. Voilà pourquoi le prince Léopold prenait goût de plus en plus à son rôle de prince anglais; il s'occupait de l'avenir de la Grande-Bretagne, il veillait sur sa nièce, l'entourait d'affections, de conseils, et préparait sa royauté future. Enfin, si une ambition plus active s'éveillait un jour dans son esprit, ne serait-ce pas pour lui un rare avantage d'avoir gardé son rang sur ce grand théâtre de la politique européenne? Qu'il fût question d'un mariage royal ou d'une couronne, on n'irait pas

chercher le candidat dans l'ombre d'une petite principauté allemande ; placé auprès du trône d'Angleterre, il serait naturellement en vue et désigné au choix de a fortune, *monstratus fatis*.

CHAPITRE II

Affaires de Grèce. — Soulèvement des Hétairies contre les Turcs. — Héroïsme et désastres des insurgés. — Prise de Missolonghi, prise d'Athènes. — Intervention de l'Europe. — Traité de Londres. — Bataille de Navarin. — Le comte Jean Capodistrias, nommé président pour sept ans. — Qui sera roi de Grèce? — Ouvertures faites au prince Léopold. — Séductions que le prince éprouve. — Attrait *romantique*. — Double jeu du comte Capodistrias.

Dans le temps même où le prince Léopold se décidait à rester en Angleterre pour toutes les raisons que nous venons de dire, l'Europe orientale devenait le théâtre d'une lutte qui allait confirmer les principaux arguments de Stockmar. « Restez ici, disait Stockmar, la politique le veut, votre avenir le commande; c'est ici seulement que la destinée vous trouvera. » Tandis qu'il parlait de la sorte, le soulèvement des Grecs contre les Turcs, préparé depuis tant d'années, prenait des proportions formidables; Ipsilanti, dans le nord de l'empire ottoman, Petrobey et Kolokotroni dans le sud, rassemblaient des milliers de partisans. Les hétairies se tranformaient en armées. De la Moldavie à la Morée, du Danube à la mer Ionienne, des appels retentissaient. Hommes des côtes, hommes des montagnes, marins, klephtes, palikares, tout un peuple

était debout, et soit que l'insurrection continuât son œuvre avec des alternatives de succès et de revers, soit que la lutte, changeant de scène, passât aux mains de la diplomatie, la guerre de l'indépendance hellénique était le grand événement du monde. Quelques années s'écoulent au milieu d'une immense anarchie. Enfin, cherchant un appui au dedans et au dehors, c'est-à-dire un gouvernement qui leur assure les sympathies de l'Europe, les Grecs commencent à se préoccuper du roi qui pourra garantir leurs conquêtes en donnant à leur indépendance un abri durable, au nouvel état des protections puissantes. A qui pense-t-on tout d'abord ? Au prince Léopold.

On y pensa même bien longtemps avant qu'il pût être question de fonder un royaume avec le concours des puissances européennes. En 1825, — le prince Léopold a raconté cet épisode dans ses curieuses notes autobiographiques [1], — deux Grecs vinrent le trouver en Angleterre et lui firent à ce sujet les premières ouvertures. Ils avaient mission de s'entendre avec lui sur les mesures à prendre et la marche à suivre. Ils virent ainsi Canning, le célèbre ministre des affaires étrangères. La chose, il est vrai, n'eut pas de conséquences immédiates ; Canning conseilla au prince de ne pas se lancer dans une affaire encore si embrouillée et qui ne se débrouillerait pas de sitôt ; lui aussi à cette date, comme Stockmar sept années auparavant, il était d'avis que la vraie place du prince était sur le sol britannique. Rappelons-nous d'ailleurs que la poli-

1. Voyez *Reminiscences of the King of the Belgians*, dans le premier appendice des *Early years of the prince Consort*, p. 393.

tique anglaise était peu favorable à l'émancipation des Hellènes, comme à tout ce qui ébranlait la monarchie ottomane.

Cependant la visite des deux employés secrets ne demeura point sans résultats. Il y avait chez le prince Léopold un fonds d'imagination qui se prenait volontiers aux apparences poétiques. Ce *romantisme*, comme l'appelle Stockmar, devait le disposer à ce beau rêve d'une royauté en Grèce. Couronner et assurer l'œuvre de la délivrance, s'associer à tant de cœurs généreux qui d'un bout de l'Europe à l'autre battaient pour les Souliotes, fonder un royaume là où Byron venait de mourir en héros, il y avait là de quoi tenter un prince enthousiaste. On ne voyait pas alors très-clairement les difficultés intérieures, les divisions, les rivalités, les haines. On ne savait pas d'une façon très-exacte ce qu'était le parti politique et le parti des primats. La poésie recouvrait tout, la merveilleuse poésie des klephtes et des palikares. Comment ne pas croire aux destinées d'un peuple qui, si promptement, si naturellement, à peine échappé à l'oppression la plus écrasante, produisait des Botzaris et des Nikitas, des Canaris et des Kolokotroni? Il y en avait bien d'autres encore, moitié bandits, moitié héros, dont les noms s'inscrivaient chaque jour dans une légende dorée. Stockmar, esprit très-peu poétique, avait beau prémunir son maître contre les mirages lointains, cette image d'un royaume de Grèce évoquée ainsi par les deux visiteurs de 1825 continua de charmer secrètement les yeux éblouis du prince.

Les années suivantes furent remplies des plus

graves événements. L'invasion de la Morée par Ibrahim-Pacha, la prise de Missolonghi, la prise d'Athènes, la capitulation de l'acropole, décidèrent enfin l'intervention de la Russie, de la France et de l'Angleterre. L'Europe ne pouvait souffrir plus longtemps que les populations chrétiennes fussent égorgées par les Égyptiens. La France malgré les hésitations de son gouvernement, l'Angleterre malgré le mauvais vouloir de sa politique, furent obligées de se mettre d'accord avec la Russie pour assurer l'existence nationale de la Grèce. De là le traité signé à Londres entre les trois puissances le 6 juillet 1827. Depuis sept années environ, la Grèce soulevée se battait contre la Turquie; à dater de 1827, cette lutte particulière est close, la Turquie est en guerre avec trois grandes puissances unies par le traité de Londres. On sait quel fut le premier résultat de cet accord, et comme la flotte ottomane fut détruite dans les eaux de Navarin. On sait aussi que l'Angleterre, et même la France, ne s'étaient jointes à la Russie que pour la surveiller de près. Dans ce mouvement d'horreur qu'avait excité chez tous les peuples chrétiens la dévastation de la Morée par les soldats d'Ibrahim, il était impossible aux gouvernements d'Angleterre et de France de contrarier plus longtemps les vues du cabinet de Saint-Pétersbourg; leur seule ressource était de s'associer aux desseins avoués de la Russie pour déjouer sa politique secrète. Il fallait marcher avec elle pour l'empêcher d'aller trop loin, il fallait surtout empêcher qu'elle ne recueillît toute seule les bénéfices d'une intervention nécessaire. A Paris comme à Londres, on espérait que

la menace arracherait au divan ce que la diplomatie n'avait pu obtenir, et que l'Orient serait bientôt pacifié sans que l'empire ottoman reçût de trop profondes atteintes. C'est ainsi que la victoire de Navarin, avec ses conséquences si terribles pour la Turquie, fut considérée par le ministère anglais comme un événement malencontreux.

Il est indispensable de rappeler tous ces faits pour apprécier la suite de notre récit, il importe aussi de ne pas oublier que le danger de la Grèce pendant l'invasion d'Ibrahim avait rapproché les partis et amené une sorte de réconciliation dans le congrès national. C'est alors que trois étrangers, deux Anglais et un Grec de Corfou, devenu Russe de cœur et d'âme, avaient été provisoirement chargés des plus hautes fonctions actives. Lord Cochrane, élu amiral, devint le chef de toutes les forces maritimes, sir Richard Church eut le commandement de toutes les troupes de terre, le comte Capodistrias fut nommé président ou gouverneur pour une durée de sept ans.

Cette souveraineté de sept ans était chose bien incertaine ; il était clair que les puissances en abrégeraient le cours au moment qu'il leur conviendrait de choisir pour l'organisation définitive du nouvel État. Le président, politique si habile et si fin, ne devait se faire aucune illusion à cet égard. S'il avait été dupe de ses désirs, des symptômes très-significatifs l'eussent bientôt détrompé. Au mois de décembre 1828, les plénipotentiaires russes, anglais, français réunis aux conférences de Poros, demandèrent au comte Capodistrias quel candidat il avait à recommander

pour le futur trône de Grèce. C'est là un fait très-curieux, que je ne vois indiqué dans aucun des travaux relatifs à la révolution hellénique, et que Stockmar nous donne d'après les notes de son maître. Le comte Capodistrias désigna le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, qu'*il connaissait de longue date.*

Stockmar ne nous dit pas où s'était faite cette connaissance; mais il est facile de voir, en comparant leurs destinées, qu'ils s'étaient connus sous le drapeau russe pendant la campagne de 1813. Dès le commencement de l'année 1812, le comte Jean Capodistrias avait quitté son pays natal, les îles Ioniennes, pour chercher du service en Russie. L'année suivante, le prince Léopold, dont la sœur avait épousé un grand-duc, frère du tsar, prenait part au soulèvement de l'Allemagne contre Napoléon, et servait dans l'état-major de son beau-frère. Le comte Capodistrias avait alors trente-six ans, il était déjà fort en vue dans le monde le plus aristocratique; très-souple, très-insinuant, plein d'esprit et de ressources, il était signalé comme un homme rare dont la supériorité méritait toute confiance. C'est en ces termes que l'amiral Tchetchagof, après l'avoir eu à son service comme diplomate, le recommandait au général Barclay de Tolly; c'est en ces termes que le général Barclay de Tolly, après l'avoir vu à Lutzen, à Bautzen, à Leipzig, le présentait à l'empereur Alexandre. Le prince Léopold, plus jeune que lui de quatorze ans, avait dû être attiré comme tant d'autres par cette nature prestigieuse. Bien des événements les ont séparés, un hasard les replace en présence l'un de l'autre. « Avez-

vous un candidat au trône de Grèce? lui demandent les plénipotentiaires. — Je propose le prince Léopold », répond sans hésiter le comte Capodistrias.

Était-il bien sincère? et l'empressement de cette réponse marque-t-il un choix où le cœur a sa part? La suite de ce récit va montrer précisément le contraire. Nous allons même assister à une scène fort curieuse où l'on verra le président mettre à profit la candidature du prince Léopold, pour améliorer une situation qu'il est résolu à ne point lâcher. C'est de la haute politique et de la fine comédie. Représentez-vous une variante de *Bertrand et Raton*. La fable de La Fontaine est si vraie qu'elle peut fournir des interprétations de toute espèce; bien avant l'œuvre ingénieuse de Scribe, l'illustre président de la Grèce affranchie, le comte Capodistrias en personne en avait tiré tout un scénario dont il jouait, bien entendu, le principal personnage.

Le prince Léopold, informé de la réponse faite aux plénipotentiaires des grandes puissances par le comte Capodistrias, était venu s'établir à Naples pour être plus à portée de la scène où se préparaient les événements. De ce poste d'observation, il pouvait mieux voir les choses, il pouvait aussi communiquer plus aisément avec le comte Capodistrias. Son premier soin fut d'envoyer en Grèce une sorte de chargé d'affaires qui avait mission de s'entendre avec le président sur tout ce qui concernait la royauté future et la candidature du prince. Ce représentant était le frère de son médecin et ami Stockmar, lequel était resté en Angleterre auprès de la duchesse de Kent et de la jeune princesse Victoria. Charles Stockmar, c'est

le nom de ce diplomate secret, aborda le 26 mai 1829 au port d'Égine, où se trouvait alors le président. Il était porteur d'une lettre du prince Léopold pour le comte Capodistrias. Le 27, dans la matinée, il fut averti que l'audience aurait lieu à midi. Le voilà introduit et accrédité, le président a reçu la lettre, c'est le moment de jouer serré; dès les premiers mots de la conversation, Charles Stockmar a flairé chez le président des intentions très-personnelles et des combinaisons très-subtiles. « Je n'ai qu'une parole, dit le comte, après avoir lu attentivement la lettre du prince; ce que j'ai promis, je le tiendrai. » Puis, comme s'il voulait semer dans l'esprit de Léopold un germe de doute et de découragement : « Les plénipotentiaires, ajoute-t-il, ont été surpris lorsque j'ai prononcé le nom du prince; ils croyaient apparemment que je présenterais un autre candidat. Ils m'ont demandé de leur faire cette déclaration par écrit, je m'y suis refusé. Je n'ai qu'une ambition, moi, c'est de donner à ce pays des institutions durables. »

Une déclaration écrite aurait bien pu en effet lui causer plus tard de sérieux embarras, car si l'on veut connaître le sens exact de ces paroles ambiguës, il faut les traduire de cette manière : « Le prince Léopold, soit, pourvu qu'il arrive à point, et dans ce cas-là j'aurais bien mal manœuvré. Les puissances veulent une royauté de Grèce; moi aussi, je la veux, mais pourquoi se presser? Il y a tout profit à garder cette république où je suis indispensable et qui peut me donner un jour une couronne. » La suite de cette histoire a très-clairement prouvé que telles étaient

en 1829 les secrètes pensées du compte Capodistrias.

Charles Stockmar en a deviné quelque chose, et soudain, rendant coup pour coup, c'est-à-dire essayant de décourager à son tour les ambitions du président, il insiste sur les chances de son maître : « Le prince, dit-il, s'est entretenu à Naples avec les plénipotentiaires des trois puissances. Tous ont applaudi à votre choix et se sont exprimés sur ce point de la façon la plus flatteuse pour le prince. Bref, il y a une parfaite entente chez les personnages qui doivent soumettre des propositions à leurs gouvernements ; il est donc évident que l'heure décisive est proche. »

Jusque-là tout va bien ; mais pourquoi l'envoyé du prince Léopold ajoute-t-il que son maître n'acceptera la couronne qu'à certaines conditions ? C'est fournir au rusé président le moyen d'embrouiller les choses et d'écarter cette candidature qui l'inquiète. Vraiment on ne saurait se livrer plus imprudemment que ne le fait Charles Stockmar lorsqu'il expose ainsi le programme du prince Léopold : « Le prince est décidé, il se fera honneur de répondre à l'appel des puissances. Il y met pourtant deux conditions expresses : la première, c'est qu'on assure à la Grèce les frontières dont elle a un besoin absolu pour avoir une place dans le concert européen et y jouer un rôle utile ; la seconde, c'est qu'on aide le roi de Grèce à régénérer la nation hellénique, à la retirer du profond abaissement matériel et moral où l'ont jetée des siècles de servitude. Ce n'est pas tout : alors même que le prince aurait pleine satisfaction sur ces deux points, ce n'est pas sur l'invitation des diplomates russes, français, anglais qu'il peut

s'adresser aux puissances et leur dire : « Me voici, je « suis prêt ! » Non, c'est à la Grèce elle-même de parler, c'est à la Grèce de faire appel aux puissances et de leur demander pour roi le prince Léopold. Le prince désire que cette manifestation du peuple grec ait lieu le plus tôt possible. Alors, si les puissances demandent des explications, ce sera pour lui le moment de déclarer à quelles conditions il trouvera convenable d'accepter la couronne. Ces conditions, le prince les posera dans l'intérêt de la Grèce, et je ne doute pas qu'il ne réussisse à mettre d'accord sur ces divers points les vues les plus opposées des puissances. »

Ainsi, trois questions, les frontières, les finances, une sorte d'appel national, tels étaient les problèmes à résoudre pour répondre aux exigences du prince. Les deux premières conditions regardaient les puissances, la troisième concernait la Grèce. Voilà une affaire un peu compliquée dès le début. Le comte Capodistrias ne s'en plaint pas, un point de départ plus simple l'aurait fort inquiété. « Vos déclarations, dit-il au représentant du prince, me sont très-agréables, et je m'emploierais bien volontiers à faire ce que désire le prince Léopold si les termes du protocole du 22 mars ne s'y opposaient d'une façon absolue. » Il faut se rappeler, en effet, que la conférence de Londres venait de prendre une décision grave au sujet de l'établissement du royaume de Grèce. Le protocole du 22 mars 1829 contenait ces trois points : 1° La Grèce, sous la suzeraineté de la Porte, à laquelle elle payera un tribut, sera régie par un prince chrétien à titre héréditaire. Ce prince ne sera choisi dans aucune des

familles régnantes des trois puissances alliées ; le choix sera fait par le commun accord des trois cours et de la Porte ; 2° la ligne septentrionale des frontières de la Grèce sera tracée du golfe Vola au golfe d'Arta. L'île d'Eubée et les Cyclades feront partie de la Grèce; 3° les Grecs cesseront immédiatement les hostilités et retireront leurs troupes en deçà de l'isthme. « Vous le voyez, disait le comte Capodistrias à Charles Stockmar, la Grèce, d'après cette décision de la conférence, n'a pas voix au chapitre. Elle ne peut donner son avis ni sur le choix du souverain, ni sur la délimitation du territoire nécessaire à sa défense. Dans les limites qu'on lui assigne, c'est-à-dire sans les îles de Samos et de Candie, la Grèce ne saurait subsister. Si la Turquie devait souscrire aux concessions que lui demande la conférence, sans que Samos et Candie fussent réunies à la Grèce, je me démettrais de mes fonctions plutôt que de signer un pareil traité, car je ne veux pas être témoin de la misère à laquelle le pays serait exposé sous de telles conditions. Heureusement la Turquie ne cédera pas si vite, et son refus amènera les trois puissances à prendre des résolutions plus dignes d'elles. Je prie le prince Léopold d'employer toute son influence pour obtenir que les îles de Samos et de Candie soient ajoutées au territoire fixé dans le protocole du 22 mars. En échange de cette concession, la Grèce se donnera une forme monarchique et se choisira un roi avec l'assentiment des puissances. »

On voit se dessiner ici le plan du comte Capodistrias. Le comte, qui a déjà su se faire une si grande place dans la révolution hellénique, rêve le trône de la

Grèce. D'où vient donc que, le premier jour où les plénipotentiaires des puissances alliées lui demandent de proposer un candidat au trône, il nomme le prince Léopold? C'est qu'il veut d'abord dissimuler son jeu et sonder l'opinion de la diplomatie. Fort bien; mais entre les candidats princiers tout prêts à se mettre sur les rangs, pourquoi désigner le plus intelligent et le plus habile, partant le plus redoutable? Oh! c'est là que se dévoilent des profondeurs de tactique. Si le comte eût désigné un prince insignifiant, on eût trop bien vu qu'il préparait un échec à l'entreprise afin de se rendre indispensable. Il lui faut un candidat sérieux, le plus sérieux de tous les candidats, pour masquer ses desseins. Surtout il lui faut un personnage qui soit en mesure de parler aux puissances, de faire certaines conditions, d'élever certaines réclamations. Il ne réussira point; qu'importe ? Il aura du moins accoutumé la diplomatie à entendre bien des choses que le président ne veut pas encore dire lui-même. Ce n'est pas tout : ces premières difficultés si graves au milieu desquelles le prince va se trouver engagé ne tarderont pas à produire leur effet; le prince Léopold se découragera. Décourager le prince après avoir obtenu de lui une coopération efficace, en un mot, faire travailler Bertrand au profit de Raton, voilà le coup de maître.

Avez-vous remarqué ces paroles dès le début : « Les plénipotentiaires ont été surpris quand j'ai prononcé le nom du prince », et celles-ci au sujet du protocole du 22 mars : «Plutôt que de signer un pareil traité, je me démettrais de mes fonctions », et celles-ci encore sur la délimitation des frontières : « Je prie le prince

d'user de toute son influence pour obtenir l'annexion de Samos et de Candie? » Quel mélange d'excitations hardies et de pensées décourageantes ! Il faut que le prince Léopold se décide à parler, il faut qu'il agisse résolûment, ne fût-ce que pour prendre sa revanche du froid accueil fait à son nom par les plénipotentiares ; son amour-propre y est engagé. Surtout qu'il n'aille pas signer un acte comme celui que la conférence de Londres a rédigé le 22 mars ; ce ne serait plus une question d'amour-propre, ce serait une question d'honneur. Le président a déclaré qu'il se retirerait plutôt que de mettre sa signature à une œuvre de ruine et de mort ; le prince Léopold aurait-il le courage de briguer un pouvoir que le comte Capodistrias aurait rejeté avec dédain ?

CHAPITRE III

Le comte Capodistrias et les héros de la guerre de l'indépendance. — Nikitas, Dimitraki, Kolokotroni. — Les lions muselés. — Un voyageur français en Grèce, en 1829. — Edgar Quinet et *le père Jean*. — *Les vieux Klephtes sont morts*. — Lutte secrète du comte Capodistrias et du prince Léopold. — La conférence de Londres. — Imbroglio diplomatique. — Les habiletés du président. — Le prince Léopold refuse le trône de Grèce que lui offrent la conférence de Londres et les suffrages du pays. — Victoire du comte Capodistrias.

Nous nous rappelons ici une image très-vive qu'un de nos écrivains a tracée du comte Capodistrias précisément à la date où avaient lieu ces négociations particulières du président et du prince. Au printemps de l'année 1829, M. Edgar Quinet, membre de la commission envoyée en Morée par le gouvernement de la restauration, parcourait le pays avec ses guides. Un jour, entre Tripolitza et Argos, comme il grimpait péniblement le défilé d'Aglavo-Campo, ses guides lui montrèrent au sommet de la montagne des chevaux brillants d'acier, avec des housses brochées d'or. On distinguait des drapeaux à la croix bleue et blanche, une troupe de palikares disséminés dans les ravins, tous les indices d'une belle escorte guerrière; évidemment il y avait là un personnage d'importance. « Par

saint George! dirent les guides, c'est le père Jean. »

Le père Jean, ou *barba Jani*, tel était le nom populaire du président. C'était lui en effet, c'était le comte Jean Capodistrias, qui pour la première fois faisait sa tournée en Morée avant que le congrès national se réunît dans Argos. « Au détour d'un rocher, dit M. Edgar Quinet, nous vîmes sur une plate-forme un homme vêtu à l'européenne, assis à terre sous un mûrier, un cercle de capitaines grecs autour de lui, debout, appuyés sur leurs sabres, et près du mûrier un *tacticos* en faction avec la lance et le drapeau grec. Je descendis pour remettre mes lettres au président, non sans une légère émotion de rencontrer si inopinément l'homme qui était alors toute l'espérance et presque la seule pensée du pays que je parcourais. » Après les saluts empressés du jeune voyageur et les réponses courtoises du président, le comte Capodistrias, qui n'est pas fâché de montrer à un Français les résultats déjà obtenus par son gouvernement, lui signale les chefs qui l'entourent. « Voyez ces hommes, dit-il, il y a bien peu de temps qu'ils se déchiraient encore les uns les autres. Aujourd'hui ils sont plus obéissants et plus doux que des moutons. » Le comte peut parler d'eux en toute liberté, ils ne comprennent pas un mot de la conversation. Celui-ci, c'est Nikitas, le Bayard des klephtes, celui-là Dimitraki, cet autre Kolopoulo, ce dernier Kolokotroni; toute la Grèce de l'insurrection, la Grèce héroïque de 1820 à 1825, est représentée là dans un petit nombre de types extraordinaires. Quelle grâce guerrière chez Nikitas! chez Kolokotroni quelle énergie sauvage! Chefs d'une sorte

de féodalité issue de la guerre nationale, ils sentent bien que leur temps est passé, que le salut du pays réclame d'autres forces, qu'il faut des armes nouvelles pour de nouveaux combats. De là, malgré leur soumission, ce voile de tristesse qui assombrit leurs visages.

C'est surtout chez le plus terrible d'entre eux que cette lutte intérieure est visible. Kolokotroni naguère encore était le roi des montagnes ; d'où vient-il en ce moment ? De la prison où le congrès national a été obligé de l'enfermer. Il n'en serait pas sorti sans l'intervention du président. Le voyageur, avec la double vue du poëte, lit sur sa figure bronzée les sentiments qui l'agitent et le traduit à sa manière : « Ah ! quand même ses pieds appesantis le porteraient aussi vite qu'autrefois sur les crêtes des montagnes, il n'y serait plus roi. Comme dans sa jeunesse, il ne pourrait plus dire autour de lui : « Descendez au Choriô, amenez les chèvres et les moutons, que nous fassions ici la sainte pâque. » S'il va par les chemins battus faire rôtir un agneau, tout de même qu'un damné juif d'Ipsamboul, il faut qu'il le paye. Il n'entassera plus sous son donjon de Caritène ni la rançon d'un marchand d'Odessa, ni les pistolets d'argent d'un aga, ni ses poignards de nacre et d'ivoire, ni le prix de ses belles cavales, ni le trésor du vizir qui grimpait à dos de mulet le sentier du pachalik, ni peut-être aussi sa part de lion dans les quêtes des jeunes filles de France et d'Allemagne. Adieu, beaux palikares vendus à sa famille. Klephtes et capitaines, dormez dans vos cabanes. D'Argos à Carvathi, il vous faudrait un passe-port. Adieu, ceintures d'acier, balles enchantées, fusils

ailés, sabres plus tortueux que serpents et vipères ; n'a-t-il pas vu passer à Napoli 2,000 fantassins et 300 cavaliers, tous inconnus, tous étranglés sous le schako des Moscovites? Et pour maître n'a-t-il pas *barba Jani* qui jamais n'a touché le fourreau d'un yatagan? Psariotes et Souliotes, forbans et Moréotes, cherchez votre île sous les eaux, votre pain sous la cendre. La plume a tout fait, le sabre n'est rien. Les vieux klephtes sont morts. »

Cette poétique page 'est empruntée au livre que M. Edgar Quinet a intitulé *De la Grèce moderne et de ses rapports avec l'antiquité*. Ce qui m'y frappe surtout, c'est le caractère profondément historique du tableau. Le comte Capodistrias, entouré de ces lions muselés, nous représente exactement la Grèce de 1829. Je n'ai vu nulle part les deux périodes de la lutte de l'indépendance, la période guerrière et la période diplomatique, exprimées avec autant de précision et de force. L'auteur éclaire tout son récit et nous en donne le véritable sens lorsque, montrant Kolokotroni à côté du comte Capodistrias, il écrit ces paroles : « Le président le menait en laisse, tout frémissant, à travers la Morée, pour le faire assister à sa popularité naissante. Quoique le vieux chef n'eût alors rien perdu de la sienne, l'épreuve était bien dure. »

Ce diplomate, qui, de sa main fine et souple, menait en laisse les plus terribles chefs, espérait bien conduire de même les plénipotentiaires des puissances alliées ainsi que les candidats au trône. Les notes de Charles Stockmar sur les négociations de 1829 nous expliquent beaucoup mieux qu'on n'a pu le faire

jusqu'ici le rôle du prince Léopold en toute cette affaire. Ce rôle est plein d'indécisions, de contradictions, d'obscurités profondes, et finalement il a valu au prince des reproches venus de très-haut. Il suffit de rappeler les faits pour montrer que, si les reproches étaient mérités, les motifs d'ambition égoïste imputés au prince étaient complétement inexacts. Le seul tort du prince dans ce singulier imbroglio, tort bien grave il est vrai, est d'avoir trop subi l'influence du comte Capodistrias. Parlons franc et disons le mot juste : le prince s'est laissé jouer par le président. C'est le président qui a tout fait.

Voyez plutôt. Le prince demandait au président de provoquer une manifestation quelconque en sa faveur, de telle sorte que, désigné par un appel du congrès national, il eût qualité pour plaider la cause des Grecs et réclamer en leur nom une extension de territoire. « Je n'ai pas ce droit, répondait le président, le congrès ne peut exprimer de vœux ni pour le choix du souverain ni pour le tracé des frontières ; le protocole du 22 mars s'y oppose. Ce serait nous aliéner la conférence de Londres, ce serait *contrarier les puissances.* » Cependant, lorsque le congrès national se réunit dans Argos quelques mois après (la session dura vingt-six jours, du 23 juillet au 18 août 1829), le comte Capodistrias, qui par ses amis était maître de la majorité du congrès, ne crut pas contrarier les puissances en faisant voter l'expression du sentiment national au sujet des frontières. Quant à un acte législatif désignant et appelant le prince Léopold, il se garda bien de le provoquer. Un mois après, le 14 septembre, le

traité d'Andrinople assure l'existence de la Grèce, le sultan Mahmoud ayant consenti à signer le traité de Londres de 1827 avec le protocole du 22 mars 1829. En même temps la conférence de Londres se remet à l'œuvre pour le règlement des détails, et le protocole du 3 février 1830 fixe les conditions définitives du nouvel État. Ces conditions sont meilleures pour la Grèce au point de vue du territoire. La Grèce n'est plus soumise à la suzeraineté de la Porte, elle n'est pas tributaire du sultan, elle est gouvernée par un prince chrétien auquel appartiendront tous les droits de la souveraineté. En échange de ces avantages, on lui retire une partie du territoire qui lui était concédé auparavant. La ligne de ses frontières ira de l'embouchure de l'Aspropotamo à l'embouchure du Sperchius, coupant la Livadie en deux moitiés, dont l'une est assignée aux Grecs, l'autre aux Turcs. Un second protocole en date du même jour disait que les puissances alliées offraient le trône de Grèce au prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha.

Voilà les choses réglées, quelle va être la conduite du prince Léopold? C'est ici que commencent ses indécisions, suivies bientôt d'un refus qui a donné lieu aux explications les plus diverses et attiré sur le prince des accusations véhémentes. La vérité (on l'entrevoit aujourd'hui par les notes de Stockmar), c'est que deux ou trois pointes très-fines, très-aiguës et légèrement empoisonnées lui avaient été piquées au flanc par la main du comte Capodistrias.

Le prince, accepté comme futur roi de Grèce par la Russie et la France, n'avait rencontré de difficultés

qu'en Angleterre. George IV subissait alors l'influence de son frère, le duc de Cumberland, celui qui devint roi de Hanovre en 1837, à l'avénement de la reine Victoria; or le duc de Cumberland faisait l'opposition la plus vive au ministère du duc de Wellington, et cette opposition se retrouvait jusque dans la question des candidatures au trône de Grèce. Le duc de Cumberland soutenait le duc Charles de Mecklembourg, frère de la duchesse de Cumberland, et le faisait soutenir par George IV; les ministres, favorables d'abord à un prince des Pays-Bas, se rallièrent ensuite à la cause du prince Léopold, et contraignirent le roi de l'agréer, menaçant de donner leur démission, si George IV leur refusait son concours. Il est évident que le ministère du duc de Wellington ne se serait pas compromis de la sorte, s'il avait été assuré de l'acceptation du prince. Le prince, en effet, dès les premières ouvertures, avait accepté sans conditions ni réserves. Son romantisme, comme dit Stockmar, l'entraînait. L'idée de reconstituer la nation des Hellènes lui apparaissait comme une tâche toute poétique. Ne se souvenait-il pas d'ailleurs que, suivant le comte Capodistrias, les plénipotentiaires avaient accueilli son nom avec froideur? Il n'en était que plus empressé à recevoir l'offre des puissances. C'était une réplique triomphante aux insinuations perfides du président. Plus tard, s'il y avait des conditions à faire, il serait toujours temps de s'en occuper. La chose urgente était de prendre rang et d'écarter toutes les autres candidatures.

C'est ce qu'il fit; bientôt pourtant il fallut s'expliquer. Qu'on se représente la surprise de lord Aber-

deen, ministre des affaires étrangères, lorsque le prince Léopold, au mois de janvier 1830, vient lui parler d'une condition sans laquelle rien n'était fait. Le prince déclarait que, si l'île de Candie n'était pas attribuée au royaume de Grèce, il lui serait impossible d'accepter la couronne. A se voir mettre ainsi le marché en main, lord Aberdeen ne put se contenir. Ne se croyait-il pas absolument d'accord avec le prince? Le duc de Wellington et ses collègues n'avaient-ils pas engagé sur cette question l'existence politique du cabinet? La surprise du ministre devint presque de la colère. Il répondit sévèrement et avec hauteur : « L'île de Candie! Jamais, nulle part, il n'en a été question. Sans doute, malgré tout ce qui a été fait jusqu'à présent, vous êtes encore libre de vous retirer; mais le refus d'annexer l'île de Candie à la Grèce n'expliquerait pas cette détermination de votre part. C'est à vous de voir si une pareille conduite est compatible avec votre dignité, c'est à vous d'en mesurer les conséquences. Les puissances n'ont pas l'intention de traiter avec vous. Elles attendent une acceptation pure et simple de leur offre; une acceptation conditionnelle serait considérée comme un refus. »

Ce langage impérieux était de nature à faire réfléchir le prince. Ne dirait-on pas qu'il avait manqué à sa parole? Ne s'exposerait-il pas au blâme de l'Europe? Oui, sans doute, sa dignité personnelle était en cause vis-à-vis de la conférence de Londres, mais elle ne l'était pas moins vis-à-vis de la nation hellénique. Il se rappelait la déclaration du comte Capodistrias, il se rappelait que le président était résolu à quitter le pouvoir

plutôt que de signer un pareil traité. Et ce serait lui, le prince Léopold, ce serait lui qui, pour être roi, consentirait d'avance à la déchéance d'un peuple héroïque ! Certes il y avait là une question de dignité bien autrement poignante que celle dont parlait lord Aberdeen.

Aussi, lorsque la conférence de Londres, dans le protocole du 3 février 1830, lui offrit au nom des puissances alliées la couronne du nouveau royaume, le prince, poursuivi toujours par le souvenir du comte Capodistrias, ne craignit pas de renouveler auprès de la conférence elle-même les instances qui lui avaient si mal réussi auprès du ministre. En vain lord Aberdeen lui avait-il dit : « L'Europe ne veut pas traiter avec vous, » il s'obstinait à vouloir traiter avec l'Europe. Le 11 février, dans une lettre aux plénipotentiaires de la conférence, il écrivait ces mots, que nous reproduisons d'après le texte en langue française : « Le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha s'empresse d'accepter la carrière utile et honorable que les hautes puissances lui offrent. Cependant ce serait mal répondre à la confiance qu'elles daignent placer en lui et se rendre coupable de suites que la non-réussite de l'œuvre pourrait entrainer, s'il donnait son adhésion sans les *conditions* qui lui paraissent indispensables... » Ces conditions, il les exprime lui-même en *stipulant*, c'est le mot dont il se sert, qu'elles seront inscrites soit dans le traité définitif qui doit être conclu à Londres, soit dans les articles additionnels de ce traité. Les voici : 1° garantie complète de l'état hellénique, promesse de le défendre contre toute agression ;

2° protection des habitants de Candie et de Samos contre tout acte d'oppression, contre toute mesure réactionnaire de la part du gouvernement turc, après qu'ils seront replacés sous sa domination; 3° une meilleure frontière au nord; 4° assurance de secours financiers jusqu'à ce que la Grèce ait consolidé ses propres ressources; 5° appui de troupes alliées jusqu'à ce qu'il ait pu lui-même organiser les forces militaires du pays; 6° permission aux Grecs de donner leur avis sur le choix du souverain et de faire des objections à la personne du prince, s'ils le jugent à propos.

Les plénipotentiaires ne voulurent entendre parler d'aucune condition d'aucune sorte; c'était à prendre ou à laisser. Stockmar nous raconte à ce sujet tous les détails d'un véritable imbroglio diplomatique. Le prince Léopold, à la demande de lord Aberdeen, a retiré sa première lettre et l'a remplacée par une autre où le mot *observations* est substitué au mot *conditions*. Persuadé bientôt qu'il a eu tort et que cette concession de pure courtoisie l'expose à un échec certain, il désavoue la seconde lettre et ne reconnaît plus que la première. Laquelle des deux est la bonne? C'est la première, dit le prince, elle est l'expression directe de mes sentiments. C'est la seconde, dit lord Aberdeen, elle est insérée dans le protocole à la place de la première dûment et régulièrement annulée. Au reste, qu'il s'agisse de conditions ou d'observations, le prince continue de plaider la cause de la Grèce. Lord Aberdeen, déjà si vif à l'égard du prince dans sa conversation du mois de janvier, est bien autrement amer pendant les péripéties de ce nouveau débat. Les

membres du ministère anglais se sont mis en tête que l'attitude du prince est inspirée par les whigs. Le prince est en relations suivies avec les chefs de l'opposition parlementaire; il voit intimement lord Durham, lord Palmerston, lord Lansdowne, et M. Brougham, et M. Ellice, et M. Abercromby; ce sont eux évidemment qui le poussent à soulever ainsi maintes difficultés après avoir accepté d'abord sans réserve les offres et l'appui du ministère. De là l'irritation secrète qui éclate dans la discussion de lord Aberdeen avec le prince Léopold.

Les ministres se trompaient, et ces soupçons, après tout, leur venaient un peu tard; ne devaient-ils pas savoir comme tout le monde que la princesse Charlotte aussi bien que la princesse de Galles avaient eu pour protecteurs les whigs du parlement? Et se pouvait-il que le mari de la princesse Charlotte ne demeurât point fidèle à de tels souvenirs? Il n'était pas besoin d'expliquer la conduite du prince par des intrigues parlementaires; son hésitation tenait aux scrupules très-nobles que lui inspirait le salut de la Grèce, et nous savons aujourd'hui que ces scrupules étaient entretenus chez lui avec un art merveilleux par la diplomatie intéressée du comte Capodistrias. Le seul tort du prince, — il faut bien le répéter, puisque c'est la conclusion à laquelle chacun de ces incidents nous ramène, — c'est de ne pas avoir fait ses conditions avant d'engager sa promesse.

Tandis que la conférence de Londres s'occupe de régler définitivement les dernières questions relatives au royaume de Grèce, on apprend que le prince est

parti pour la France. C'est Stockmar qui est chargé de le représenter, s'il y a lieu, auprès des plénipotentiaires. Que va-t-il faire à Paris au moment où ses intérêts se débattent à Londres? Espère-t-il, comme on l'annonce, hâter la conclusion d'un emprunt nécessaire à l'établissement du futur royaume? ou bien a-t-il voulu se soustraire pendant quelques semaines au dégoût que lui inspirent ces difficultés sans fin? Il serait malaisé de choisir entre le motif officiel et le motif secret. On a dit aussi qu'il allait demander en mariage une des princesses d'Orléans; il existe en effet une dépêche un peu postérieure du prince de Liéven (28 mai 1830) parlant de cette demande, qui n'aurait pas été accordée. Les notes de Stockmar ne renferment à ce sujet aucune indication. Quoi qu'il en soit, il est certain que le prince n'était plus le même, son ancien enthousiasme pour la Grèce se refroidissait de jour en jour.

Ce fut bien pis quand il revint à Londres vers la fin d'avril. Un matin, il reçut une masse de dépêches arrivant de Nauplie. C'étaient des documents de toute sorte, rapports, adresses, journaux, comptes rendus des réunions populaires, procès-verbaux des séances du sénat, où le prince pouvait lire comme à livre ouvert l'opinion publique des Hellènes. Qui lui envoyait ces pièces choisies avec tant de soin? Le comte Capodistrias. Le prince les feuillette, les parcourt, d'une main fiévreuse, d'un œil impatient; vous devinez ce qu'il y trouve, un tableau lamentable de la Grèce. Voici d'abord une longue plainte nationale au sujet du protocole du 3 février, une plainte qui s'élève de toutes parts, et, à côté de cette plainte unanime, une protes-

tation véhémente ; jamais les Grecs ne se soumettront volontairement à ces décisions de la diplomatie, ils ne les subiront que contraints et forcés. L'irritation publique est au comble, il y a lieu de craindre une insurrection. Puis viennent les griefs relatifs au choix du souverain : pourquoi la Grèce n'a-t-elle pas été consultée ? pourquoi a-t-on choisi un prince de Saxe-Cobourg ? Là-dessus maintes réflexions fâcheuses, maintes paroles hostiles à sa personne. Le sénat, il est vrai, ainsi que le président, tient un autre langage, mais tout en se félicitant d'apprendre que le prince est élu, que le prince accepte cette mission, ils disent tous qu'il trouvera en arrivant des « difficultés insurmontables ». D'abord, il est impossible de lui promettre un accueil sympathique, si, avant de se présenter aux Grecs, il n'a pas embrassé leur religion ; puis, que de choses irréalisables dans le traité ! La délimitation des frontières est conçue de la façon la plus funeste, le partage du sol entre les Turcs et les Grecs ne se fera pas sans de sanglantes collisions ; on ne laissera pas telle province, telle ville, tel village, affranchis par l'héroïsme de leurs enfants, retomber sous le joug turc ; la guerre recommencera. Enfin la Grèce en est réduite à son dernier écu : la pauvreté, la misère, les privations, le désespoir, voilà ce que le prince trouvera en arrivant.

Le comte Capodistrias, en grand tacticien, avait choisi le vrai moment pour porter au prince ce terrible coup. C'est ce qu'une certaine école, à la fois barbare et pédantesque, appelle le moment psychologique. Le prince Léopold communiqua ses pièces

aux membres de la conférence et leur demanda s'il pouvait en conscience accepter de leurs mains la couronne de Grèce, ses *conditions* étant rejetées. De nouvelles discussions s'engagèrent. On essaya en vain de calmer les scrupules du prince, on lui montra en vain les exagérations de ce tableau, les erreurs involontaires ou intéressées du président. « Cette situation, dont on lui faisait un épouvantail, était le résultat de l'anarchie ; avec un gouvernement héréditaire, tout changerait de face. Allait-il se dérober à la confiance de l'Europe et replonger la Grèce dans le chaos? » Tout cela fut inutile, le coup était porté. La conférence refusant de souscrire aux conditions du prince, le prince refusa la couronne de Grèce. Sa lettre datée du 21 mai 1830 est très-noble, très-digne ; le prince insiste particulièrement sur ce point que les conditions du nouveau royaume, telles que la conférence les maintient, sont odieuses à la Grèce, que les Grecs y résisteront, qu'on ne les y soumettra que par la force, et qu'il lui est impossible de s'imposer à un peuple comme l'instrument d'une politique oppressive.

Ces sentiments font grand honneur au caractère libéral et profondément humain du prince Léopold, ils font aussi honneur dans un autre sens à la prestigieuse habileté du comte Capodistrias. Vous rappelez-vous la scène étrange que nous avons décrite : le président, sur la route des montagnes, d'Argos à Tripolitza, tenant en laisse les farouches héros de l'insurrection hellénique, Dimitraki et Kolopoulo, Nikitas et Kolokotroni? Cette fois le comte Capodistrias

ne tient pas en laisse les plénipotentiaires de la conférence de Londres, mais il les tient en échec, et peu à peu, doucement, irrésistiblement, il vient d'amener le prince Léopold à une détermination préparée par lui dès le premier jour.

CHAPITRE IV

Le refus de Léopold irrite le monde politique. — Colère du ministère anglais et de la diplomatie européenne. — Le prince de Liéven. — Le comte de Matuszevicz. — Un article de la *Revue française*. — Une lettre du baron de Stein. — Reproches sanglants adressés à Léopold. — Justification de sa conduite.

Le désistement du prince Léopold provoqua des colères violentes, non-seulement au sein du ministère anglais, mais dans tous les rangs de la diplomatie européenne. Cette résolution, que nous avons vue se former et grandir dans une âme noble, fut attribuée à une ambition insensée. Il sacrifiait par amour de la Grèce une couronne à ses yeux toute poétique et dont l'auréole le ravissait d'enthousiasme ; on l'accusa d'y renoncer par manque de cœur et pour viser plus haut. Capodistrias, qui le connaissait bien, avait spéculé en maître sur la noblesse de ses sentiments; on ne voulait voir dans la conduite du prince qu'hypocrisie et pusillanimité, mensonge et convoitise.

Que pouvait-il donc convoiter en refusant le trône de Grèce ? Ici se place un incident qui fournit des armes singulières à ceux que son refus irritait. Quand le prince était revenu de Paris à Londres au com-

mencement d'avril 1830, son retour avait coïncidé avec la dernière maladie du roi. George IV souffrait déjà du mal qui devait l'emporter le 26 juin. Agé de près de soixante-dix ans, atteint d'ailleurs d'infirmités précoces et depuis longtemps ruiné par la débauche, sa mort prochaine était prévue. « Plus de doute, disaient les chefs du ministère tory, le duc de Wellington, lord Aberdeen, lord Eldon, — plus de doute, voilà l'intrigue démasquée, c'est la maladie du roi qui a déterminé le désistement du prince Léopold. Le prince avait donné sa promesse, il la retire; une cause grave et subite peut seule expliquer cette volte-face. Le prince voit déjà le roi mort et remplacé par un successeur, qui ne fera que passer sur le trône. Le duc de Clarence est vieux et n'a point d'enfants; Guillaume IV suivra de près George IV. Quel sera l'héritier de la couronne? Une enfant, la fille de la duchesse de Kent, la jeune princesse Victoria. Oncle de la princesse Victoria, mari de la princesse Charlotte si universellement regrettée, le prince Léopold se fera donner la régence par le parlement. Il aime mieux être régent d'Angleterre, même pour un petit nombre d'années, que de fonder le royaume de Grèce; il sera donc régent avant peu, et ce jour-là les whigs arriveront au pouvoir, les whigs ses anciens alliés, les défenseurs de la princesse de Galles, les amis de la princesse Charlotte, les whigs qui l'auront aidé à s'emparer de la régence. » On devine quelles colères une pareille *découverte* devait soulever dans le monde des tories. Il est probable que le ministère Wellington, en abandonnant la candidature du prince des Pays-

Bas pour se rallier à celle du prince Léopold, avait vu là une occasion excellente d'éloigner un personnage qui pouvait un jour lui causer de l'embarras. Le dépit d'une combinaison déjouée, la crainte d'un événement qui donnerait la victoire aux whigs, surtout le mécontentement de voir les affaires de Grèce replongées pour longtemps peut-être dans le chaos du provisoire, tous ces motifs réunis entretenaient chez les membres du gouvernement anglais une irritation très-vive.

Les choses que nous venons de dire, racontées par les ministres, commentées par les plénipotentiaires, faisaient grand bruit dans les salons politiques de Londres. Les tories s'indignaient, les whigs approuvaient. Bientôt ces prétendues explications, faites en termes injurieux pour le prince Léopold, furent connues de toutes les chancelleries de l'Europe. On en trouve la trace dans un grand nombre de dépêches politiques. Le 28 mai 1830, huit jours seulement après le désistement du prince Léopold, le prince de Liéven, qui représentait la Russie à la conférence de Londres, écrivait à son gouvernement : « Jusqu'ici toute la correspondance du prince avait été rédigée en français, et probablement par lui-même, ou tout au plus avec l'aide de son médecin et conseiller intime M. Stockmar ; mais sa dernière note, rédigée en anglais et par une plume évidemment plus exercée, démontre que, ses vues en Angleterre l'ayant fait dès longtemps renoncer à la Grèce, il a déjà en cette occasion pris conseil de ses nouveaux alliés. » Ainsi le prince de Liéven n'en doute pas, le prince Léopold a des vues

sur l'Angleterre, il vise à la régence avec l'appui des whigs, ce sont les whigs qui, d'une plume très-anglaise et très-politique, lui ont rédigé la lettre par laquelle il refuse le royaume de Grèce!

Un autre diplomate russe, M. le comte de Matuszevicz, s'exprime sur ce même point avec une violence inouïe. Voici ce qu'il écrit dans une dépêche où la pesanteur du style semble ajouter encore à la grossièreté du fond : « Le prince Léopold a montré tant d'arrière-pensée, tant de mauvaise foi, tant d'irrésolution, que je suis de ceux qui se félicitent de ne pas le voir chargé du gouvernement d'un pays où il aurait trahi la confiance des trois cours, puisqu'il n'est pas de difficulté qui ne l'effraie, pas d'obstacle qui ne l'arrête, pas de démarche qui ne prouve qu'il eût apporté en Grèce du dégoût, de la pusillanimité et le perpétuel regret d'avoir abandonné ses prétendues chances au poste éminent de régent d'Angleterre. » Ouf ! quelles injures et quel langage! Arrière-pensées, mauvaise foi, trahison, lâcheté, dégoût, pusillanimité, ambition tortueuse, voilà les aménités qui s'entre-choquent dans l'obscurité de cette phrase mal bâtie. Le comte Matuszevicz est persuadé d'ailleurs que le prince Léopold n'obtiendra jamais la régence qu'il convoite, « surtout après avoir ainsi consommé sa honte ». Il ajoute enfin, sur un ton d'anathème, mais sans aucune autorité prophétique : « Un pareil souverain ferait injure à la royauté. »

Le représentant de la France à la conférence de Londres était le comte de Montmorency-Laval. Assurément, est-il besoin de le dire ? il ne parlait point cette

langue-là. On ne s'étonnera pas cependant qu'il ait été aussi mécontent que ses collègues du refus du prince Léopold. Le prince Léopold, en 1827 et en 1829, avait reçu le meilleur accueil à la cour de Charles X. Le cabinet des Tuileries appelait de tous ses vœux la conclusion pacifique des affaires de Grèce. Les comités de philhellènes français éprouvaient le même sentiment. Partout enfin, des hautes sphères de la diplomatie jusqu'aux régions où se forme l'opinion courante, il n'y avait qu'un cri d'accusation contre le prince Léopold. L'explication de sa conduite, telle que l'avait donnée lord Aberdeen, avait fini par être universellement admise. Un recueil célèbre, la *Revue de France*, organe des doctrines constitutionnelles et libérales, fondé en 1827 par M. Guizot et M. de Barante, se donna la tâche de juger la question. « De la conduite du prince Léopold dans l'affaire de la Grèce », tel est le titre de l'article sans signature que la *Revue de France* publia au mois de juillet 1830. Est-il de M. Guizot? est-il de M. de Barante? ou bien faut-il y voir la main de quelque brillant rédacteur des affaires étrangères initié aux secrets de ses chefs? On ne sait; dans tous les cas, c'est une belle page, une page très-grave, très-forte, mais animée d'une sévérité injuste, puisqu'elle reproduit toutes les erreurs qui passionnaient l'esprit public. A ce titre, et en notant la date, l'article dont nous parlons a la valeur d'un renseignement d'histoire.

L'auteur, comme les ministres anglais, comme les diplomates russes, rattachait la renonciation de Léopold à la maladie sans espoir qui venait de frapper

Georges IV. Les raisons si libérales du prince, son respect du sentiment national en Grèce, sa répugnance à devenir un instrument de despotisme, le publiciste irrité se refusait à y croire. Il ne voyait là qu'une série de prétextes, et dédaignant de les réfuter jusqu'au bout, il concluait en ces termes : « Pour quiconque n'ignore pas quelles perspectives nouvelles la mort du roi ouvrait à l'ambition du prince, tout ce que nous pourrions ajouter devient inutile. Observons seulement qu'envisagée sous ce nouveau point du vue, sa correspondance n'offre plus rien d'inconséquent et de bizarre. L'ambition étant admise comme le motif dominant de sa conduite, on conçoit qu'avant la fin de janvier, le roi se portant bien, il ait sollicité *sans condition* la souveraineté de la Grèce ; que, de la fin de janvier au commencement d'avril, le roi se portant mal, il ait cherché à gagner du temps et à éloigner la conclusion de l'affaire ; qu'enfin, à partir du 1er avril, le roi étant condamné, il n'ait plus songé qu'à une chose, à rompre sous un prétexte plausible. »

Jusque-là l'auteur ne fait que répéter avec art ce qui avait été dit avec violence par les ministres anglais dans leurs entretiens, par les diplomates russes dans leurs dépêches ; il y ajoute ce que les dépêches ne disent pas, ce que permet la liberté des propos de salon, une appréciation de la personne du prince : « Si on ne nous a pas trompés sur le caractère du prince, c'est un homme moins ambitieux qu'ennuyé, aimant la gloire, mais encore plus les commodités de la vie, et qui, à une de ces imaginations allemandes qui se passionnent vivement pour chaque per-

spective nouvelle, unissent, comme il arrive souvent, une de ces activités paresseuses qui s'effraient non moins vivement des difficultés. Les hommes ainsi faits sont faciles à tenter ; ils s'engouent vite parce qu'ils n'envisagent d'abord que le beau côté des choses, et se dégoûtent encore plus vite, parce que, un parti une fois pris, ils n'en savent plus voir que les inconvénients. »

Certes l'appréciation est fausse, autant que les faits sont inexacts. En ce qui concerne le caractère du prince, nul n'ignore l'éclatant démenti que l'auteur de ces lignes a reçu des événements. Quant aux faits eux-mêmes, les notes de Stockmar nous permettent de les rectifier avec une précision victorieuse. Il fallait pourtant citer cette page du mois de juillet 1830, afin de montrer quelles colères avait excitées en France, comme en Angleterre et en Russie, la renonciation du prince Léopold.

Aucune des puissances allemandes, ni l'Autriche, ni la Prusse, ni les États secondaires, n'était représentée en 1830 à la conférence de Londres ; mais l'Europe entière était attentive aux choses de la Grèce et de curieux témoignages nous apprennent que la conduite du prince Léopold était jugée dans le monde germanique comme elle l'était partout, avec la même rigueur et la même injustice. Le prince Léopold connaissait M. de Stein, le terrible adversaire de l'empire de 1806 à 1815, et vers ce temps-là encore, par le souvenir de ces luttes, l'un des personnages les plus considérables de l'Allemagne. Pendant un séjour à Ems, le prince s'était souvent entretenu avec M. Stein

de sa candidature au trône de Grèce. Quand le protocole du 3 février 1830, qui offrait le trône au prince, fut connu en Allemagne, M. de Stein lui avait adressé une longue lettre ou plutôt un long mémoire sur la manière de concevoir sa mission. Ce mémoire, il est vrai, pieusement publié par M. Pertz dans sa biographie du baron, renferme plus de mots sonores que d'idées fécondes. On y trouve surtout la haine de la France, une haine à la fois implacable et sénile. « C'est pour la gloire de l'Allemagne que la Providence envoie Léopold en Grèce ; c'est la civilisation allemande qu'il est chargé d'implanter à Athènes ; il faut que l'éducation y soit allemande, — et l'armée ? allemande, — et l'administration ? allemande. » Évidemment, tout cela sent le radotage. Il est clair toutefois que Léopold, salué par M. de Stein comme un missionnaire de Dieu, du Dieu de l'Allemagne, chez les peuples helléniques, ne pouvait se dispenser de lui écrire qu'il avait décliné cette mission. Sa lettre est grave et digne ; il expose simplement les motifs que nous connaissons déjà, motifs d'honneur, de conscience, d'humanité vraie, de vrai libéralisme. Savez-vous comment lui répond le baron de Stein ? Par une missive tour à tour emphatique et impertinente.

Il commence solennellement : « En 1812, lorsque l'empereur Alexandre engagea la lutte contre Napoléon, il prit pour devise : *confiance en Dieu, courage, persévérance, union ;* puis, les yeux constamment et résolûment tournés vers le ciel, il s'abandonna aux inspirations de son cœur magnanime et renversa le géant. » Étrange fanfare, en vérité ; il s'agit bien de

l'empereur Alexandre et du géant ! L'orgueilleux baron continue avec la même emphase : « La raison humaine peut deviner la marche prochaine des événements, elle ne saurait percer les ténèbres d'un avenir éloigné. Le vrai guide alors, c'est le sentiment du devoir, la confiance en Dieu, le renoncement à tout intérêt personnel. » C'est exactement comme s'il disait : il fallait prendre exemple sur nous ; l'empereur Alexandre et moi, voilà les grands modèles. Il ajoute, il est vrai, d'un ton plus simple : « La situation de la Grèce sera-t-elle améliorée par la retraite de Votre Altesse Royale ? Avec du sérieux et de la persévérance, ne pouvait-on pas espérer, soit à présent même, soit dans un avenir prochain, l'extension des frontières ? Et, en attendant cette heure, l'entière sécurité de la Grèce n'était-elle pas assurée par la garantie des trois puissances ? Ce refus du prince en de telles conditions parait tellement inexplicable au baron de Stein qu'il n'hésite pas à lui lancer l'accusation injurieuse réservée jusque-là aux dépêches secrètes et aux articles anonymes : si le prince sacrifie la Grèce, c'est qu'il a des vues sur l'Angleterre. Écoutez, voici le trait final, le trait empoisonné qu'il enfonce le plus naturellement du monde et d'un air innocent : « Peut-être la résolution de Votre Altesse Royale doit-elle être attribuée à d'autres motifs puisés dans ses relations d'Angleterre. Votre Altesse a renoncé à une carrière périlleuse, difficile, riche en aventures ; la voilà désormais engagée dans le combat des partis, elle verra de près leurs luttes, leurs intrigues, pour s'emparer du pouvoir. »

Le baron de Stein est persuadé que ces visées équivoques sont la seule explication de ce qu'il appelle la reculade du prince, et s'il lui en parle directement, il en dira bien plus à ses amis. Voici ce qu'il écrit le 15 juin 1830 à l'archevêque de Cologne : « Que dit Votre Grandeur de la conduite du prince Léopold? Elle répond tout à fait au caractère du *Marquis Peu à Peu*, comme l'appelait George IV. Au lieu d'écarter les difficultés, au lieu d'achever l'entreprise qu'il a commencée, il retire lâchement sa main du timon de la charrue, parce qu'il compte sur les changements qu'amènera la mort du roi. Un homme de ce caractère flasque n'est pas fait pour marquer jamais la vie publique d'une vigoureuse empreinte. C'est un être sans couleur. » Le lendemain il écrit à M. de Gagern : « Le prince Léopold avait le sentiment de sa faiblesse, de son impuissance à faire triompher l'entreprise; alors il a jeté un regard de côté sur son influence possible en Angleterre. Cette influence il ne l'aura jamais à cause de sa pusillanimité, et en tout cas, dès que la princesse Victoria sera majeure, c'est-à-dire dans six ou sept ans, il la perdra. »

Ainsi, décidément, l'accusation a fait le tour de l'Europe. En Angleterre, en Russie, en France, en Allemagne, tous les personnages politiques, hommes d'État ou publicistes, sont d'accord sur les motifs qu'ils prêtent au prince Léopold : si le prince a renoncé au trône de Grèce, c'est qu'il visait à la régence d'Angleterre. On aurait pu, il est vrai, examiner la chose avec plus de soin, on aurait pu faire une remarque bien simple que nous suggèrent aujourd'hui

les notes de Stockmar, c'est que cette grande ambition était singulièrement modeste. La régence d'Angleterre ! Était-il donc certain qu'il y aurait lieu de nommer un régent? George IV allait mourir; mais, lui mort, son successeur était là. Entre George IV et sa nièce, fille du duc de Kent, il y avait un autre fils de George III, le duc de Clarence, celui qui a régné en effet sous le nom de Guillaume IV. Guillaume, duc de Clarence, était l'aîné du duc de Kent; la fille du duc de Kent, la jeune princesse Victoria, n'arrivait comme héritière de la couronne qu'après son oncle Guillaume. Je sais bien que ce duc, l'héritier présomptif du trône d'Angleterre, avait déjà soixante- cinq ans lorsque le prince Léopold refusa le trône de Grèce, et qu'il ne pouvait plus, dit-on, compter sur une longue vie. Qu'importe? à mesure qu'il se courberait sous le poids des années on verrait grandir l'enfant promise au trône. La jeune princesse avait onze ans révolus; il suffisait que le roi Guillaume vécût encore six ou sept années pour que la succession royale eût lieu régulièrement. Tous ces calculs, si on les eût faits de sang-froid, auraient dû épargner au prince Léopold les imputations perfides dont il fut l'objet d'un bout de l'Europe à l'autre; mais comment eût-on calculé si posément les chances diverses? il n'y avait partout qu'un même sentiment d'impatience et de colère. Ce refus d'une couronne garantie par l'Europe, ce refus d'une entreprise glorieuse à laquelle s'intéressait l'Europe était chose si extraordinaire qu'on ne pouvait se résoudre à l'expliquer naturelle-

ment. Il fallait de toute nécessité supposer une combinaison profonde.

La profonde combinaison se trouvait précisément là où on ne la cherchait point. Ah ! qu'il serait piquant de pouvoir suivre à cette date les secrètes pensées du comte Capodistrias ! Ce n'est pas lui qui attribuait à la maladie de George IV la volte-face du prince Léopold ; il connaissait bien le ressort qui avait tout fait, puisqu'il le tenait encore dans ses mains. Le rusé Corfiote devait bien rire en voyant les diplomates européens, gens d'esprit subtil et de vie artificielle, expliquer la conduite du prince par des subtilités et des artifices ; lui, pour tout arranger selon ses vues, et c'est en cela qu'on peut apprécier l'habileté supérieure de sa tactique, il s'était adressé simplement à la générosité naturelle du prince. Au fond de ce cœur loyal, il avait déposé dès le premier jour un mot destiné à porter ses fruits : « Plutôt que de signer un pareil traité, moi, je n'hésiterais pas, je quitterais le pouvoir. » C'est ce mot, dit négligemment à Stockmar, mais de façon à être répété au maître, c'est ce mot qui pendant toute l'année 1829 a travaillé dans l'ombre, a fouillé, tourmenté, déchiré le cœur du prince, et en fin de compte lui a dicté sa conduite.

CHAPITRE V

Douleur de la Grèce. — Le comte Capodistrias poursuit l'exécution de ses desseins. — Le prince Léopold écarté, il s'attache à détruire les grandes familles helléniques. — Soulèvement des Hydriotes et des Maïnotes contre le président. — Scènes tragiques. — Le crime de l'amiral Miaulis. — Le crime des Mavromichalis. — Iniquités et provocations du président. — Il se met lui-même hors la loi. — Retour à la justice primitive. — Meurtre du comte Capodistrias. — Horreur et manifestations de joie. — *Le chant d'Harmodius et d'Aristogiton.* — Les veuves de Missolonghi. — Comment ces événements se rattachent à la lutte secrète du comte Capodistrias et du père de Léopold.

Le comte Capodistrias, qui décidait ainsi le prince Léopold à renoncer au trône de Grèce, a-t-il, pour la même raison et comme il l'annonçait, quitté ses fonctions de président? Pas le moins du monde. Les notes de Stockmar nous permettent de rétablir ici la signification véritable de certains faits en montrant les liens qui les enchaînent. On sait comment le comte a péri le 9 octobre 1831, frappé à mort par le frère et le fils de l'un des vieux héros de l'indépendance, Constantin et George Mavromichalis; ce qu'on savait moins bien jusqu'à présent, et ce qui nous apparait aujourd'hui en toute lumière, c'est le rapport étroit qui rattache cette scène sanglante à la renonciation du prince Léopold.

Dès le jour où cette renonciation est connue, une profonde douleur se manifeste dans toute la Grèce. Si le protocole du 3 février ne répondait pas aux désirs de la nation et laissait bien des intérêts en souffrance, du moins le gouvernement du prince encourageait des espérances qui étaient déjà une consolation. Placé au-dessus des partis, il rendait justice à chacun. On ne verrait plus régner la faveur et l'iniquité. Il y aurait des lois justes, des tribunaux intègres, une constitution régulière. La Grèce ne serait plus la proie de l'ambitieux dont on commençait à soupçonner les plans et à démasquer les intrigues. D'ailleurs, ce que le prince Léopold n'avait pas encore obtenu, il l'obtiendrait sans doute plus tard. Nul mieux que lui n'était en mesure de persuader peu à peu les puissances, nul ne saurait mieux les rassurer toutes les trois, en ne se livrant à aucune. La Russie, qui avait apprécié en 1813 le compagnon d'armes du grand-duc Constantin, ne le considérerait jamais comme inféodé à l'Angleterre; l'Angleterre, qui l'avait connu à Claremont, ne soupçonnerait jamais que l'époux de la princesse Charlotte pût subir l'ascendant de la Russie. Que de convenances politiques dans le choix du prince! Que de hautes assurances morales! Et tout cela s'écroulait, tout cela s'évanouissait; de l'édifice laborieusement construit il ne restait plus qu'un souvenir. Telles étaient les plaintes de la Grèce. D'où venait donc qu'au mois de mars ou d'avril un langage tout opposé avait retenti dans les conseils populaires, et que ce langage, parvenu aux oreilles du prince Léopold, avait déterminé sa retraite? Pure tactique du

comte Capodistrias. Il excellait à faire parler les populations, il excellait aussi à leur faire garder le silence. Rassembler et grossir les témoignages de mécontentement, c'est la première opération ; supprimer les autres, c'est la seconde. Rien de plus simple. C'est de la police primitive. L'état général de la Grèce, la barbarie dont on sortait, les rivalités des tribus, les jalousies, les fureurs, les haines, tous les éléments de guerre civile, qui maintenaient un perpétuel désordre, permettaient de pêcher en eau trouble. La main adroite du président prenait et laissait selon l'occurrence ce qui convenait à ses desseins. Le prince Léopold ne sut donc que plusieurs mois plus tard combien sa renonciation avait affligé la Grèce.

Cette affliction était d'autant plus sincère qu'elle était inspirée par un sentiment de salut public. Après le refus du prince Léopold, les amis de la Grèce, Dawkins, Eynard, supplièrent Capodistrias de proposer sans retard un autre candidat. Il n'y avait pas un jour à perdre, disaient-ils, pour atténuer l'effet désastreux de cette retraite. Le président n'avait-il pas en vue tel ou tel prince? N'avait-il pas songé déjà, prudent et avisé comme il était, aux chances possibles d'un refus, sans parler des autres chances humaines? On le pressait ainsi de questions, on le suppliait d'en finir; il fallait absolument indiquer son candidat. Son candidat? Il était le seul qui ne pût pas le désigner par son nom ; il attendait que les puissances, ne trouvant plus personne dans les familles royales qui voulût accepter ce présent dédaigné, voyant d'ailleurs en lui un ennemi résolu de l'anarchie

hellénique, se décidassent, de guerre lasse, à lui conférer la souveraineté de fait, c'est-à-dire une sorte d'hospodorat sous la garantie de l'Europe : « Je n'ai pas à proposer de candidat, répondait-il invariablement. Ce serait empiéter sur les attributions de la conférence de Londres. »

Le programme secret du comte Capodistrias pouvait se réduire à ces deux points : 1° écarter le prince étranger, quel qu'il fût, élu roi de Grèce par les plénipotentiaires de Londres ; 2° dominer l'anarchie dans la péninsule hellénique, et, sous prétexte de dominer cette anarchie, détruire les grandes influences locales, ruiner les familles illustrées par la guerre de l'indépendance, annuler ou écraser les primats. La première partie de ce plan étant réalisée, provisoirement au moins, par la retraite du prince Léopold, le comte Capodistrias entreprit de réaliser la seconde.

Toute l'année 1830 et les neuf premiers mois de l'année suivante offrent le tableau d'une lutte perpétuelle entre le président et la Grèce, lutte ardente, compliquée, très-difficile à suivre, car elle nous montre tantôt un gouvernement aux prises avec le désordre public, tantôt un dictateur aux prises avec des ennemis personnels. Notre révolution de juillet 1830 vint encore aggraver cette confusion. La politique française, qui sous la restauration marchait d'accord avec la Russie et augmentait en Orient l'autorité morale du tsar, se trouva naturellement poussée vers l'Angleterre, surtout depuis qu'un ministère whig avait remplacé les tories. Ajoutons

que la Russie à cette date n'avait plus la même liberté d'action; les affaires de Pologne faisaient grand tort aux affaires de Grèce. L'influence russe déclinant dans la péninsule, l'audace des primats s'accrut, et bientôt toute une moitié du pays se souleva contre le président. Hydra était un des principaux centres de l'insurrection. Une commission composée de sept membres, tous ennemis de Capodistrias, résolut d'y convoquer un congrès national. Les Maïnotes, de leur côté, sans attendre ce congrès, avaient formé à Limeni un gouvernement provisoire. La révolte éclatait de toutes parts. L'île de Syra, si précieuse par le revenu de ses douanes, passa aux insurgés. C'était une brèche terrible dans les finances du dictateur, qui se vit bientôt obligé d'émettre pour trois millions de papier-monnaie. Où était la Grèce des hétairies, celle qu'une même passion exaltait contre les oppresseurs ? Les plus illustres combattants des jours de gloire se partageaient entre le président et l'insurrection. Si le comte Capodistrias avait auprès de lui Kolokotroni, Nikitas, Canaris, plus ou moins clients de la Russie, à la tête des insurgés marchaient le sage Mavrocordato, l'intrépide amiral Miaulis, et plusieurs chefs de cette famille des Mavromichalis qui nous reporte au temps de Marathon. L'aïeule vivait encore à cette date ; âgée de quatre-vingt-six ans, elle avait vu plus de quarante héros, parmi ses enfants et petits-enfants mutilés au service de la patrie.

Voilà les hommes que le comte Capodistrias, par ses perfidies, poussait à la révolte et au crime. Le crime de l'amiral Miaulis et le crime des Mavromi-

chalis, qui ne se ressemblent d'ailleurs en aucune manière, se rattachent à la même cause ; c'est le président qui, poussant à bout une tribu de héros comme il avait poussé à bout le vieux loup de mer, leur mit le fer et le feu à la main.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet 1831, l'amiral Miaulis, chargé par les Hydriotes d'aller saisir dans Poros la flotte grecque, afin de prévenir les projets du président contre Hydra, exécuta ce hardi coup de main avec une rapidité merveilleuse. Il n'avait qu'une poignée d'hommes, à peine deux cents marins d'Hydra, mais les habitants de Poros leur vinrent en aide ; en quelques heures, toute la flotte grecque réunie dans la rade de Poros tomba au pouvoir de Miaulis. Elle se composait de la frégate *Hellas*, de deux corvettes et de deux autres bâtiments de moindre importance. On devine la consternation de Capodistrias. Les commandants des escadres anglaise et française se trouvant alors éloignés de Nauplie, où siégeait le gouvernement, il ne restait que le commandant russe, l'amiral Ricord, pour représenter les trois puissances. Avait-il le droit de prendre à lui seul une décision ? Non, certes. Toutefois, sur les instances du président, il court à Poros avec une frégate et un brick. Immédiatement sommation est faite à Miaulis de se retirer ; Miaulis répond qu'il est à Poros par l'ordre des Hydriotes, obligés de se mettre à l'abri des violences du président ; il ajoute que la flotte ne court aucun danger sous son commandement, il la gardera comme un dépôt sacré que lui a confié la nation. Sa mission n'a pas de caractère belliqueux, c'est une mission préventive et tutélaire.

L'amiral russe insiste et menace d'employer la force. Alors Miaulis d'une voix plus haute et plus fière : « Je n'ai, dit-il, aucun ordre à recevoir de l'amiral Ricord agissant isolément ; s'il m'attaque, je me défendrai. Si les commandants des escadres occidentales se joignent à lui, je ne résisterai point, mais je mourrai à mon poste. »

Là-dessus, après une intervention bien superficielle des ambassadeurs, le dialogue recommence entre Ricord et Miaulis. Les Poriotes, et même une partie des Hydriotes, voyant l'obstination des Russes en cette affaire, ont fait leur soumission. Miaulis est toujours sur l'*Hellas* avec vingt-deux de ses hommes. S'il doit rester seul, il restera seul. L'amiral russe lui adresse une sommation suprême. Cette fois la lutte est impossible ; que va répondre le vieux marin ? Son audace croît avec le péril. « Je veux bien traiter, dit-il à l'amiral Ricord, mais je ne quitterai pas mon poste sans avoir stipulé les conditions de salut pour ceux qui m'ont envoyé ici. Traitons, j'y consens. Si vous m'attaquez, je brûle la flotte. »

Ricord est persuadé que c'est là une fanfaronnade : un Grec brûler la flotte grecque ! Vainement le capitaine d'un bâtiment français, informé de ce qui se passe, va-t-il trouver l'amiral russe et lui faire comprendre la responsabilité qu'il encourt : l'amiral prend ses mesures, l'attaque va commencer. Tout à coup retentit une explosion formidable. C'est la frégate l'*Hellas* et la corvette l'*Hydra* qui viennent de sauter. Miaulis lui-même a mis le feu aux poudres, puis à travers la flamme, les débris, la pluie de mitraille, au milieu de

la stupeur, au milieu de l'épouvante, il s'est jeté dans un canot avec quelques-uns de ses compagnons, a traversé la ligne russe et gagné le port d'Hydra.

Tel était le crime du vieil amiral Miaulis. Le destructeur de la flotte nationale fut voué d'abord à l'exécration publique ; bientôt pourtant la nation vit là autre chose qu'un acte de fanatisme sauvage, elle admira la patriotique énergie du vieux marin. Qu'étaient-ce que l'*Hellas* et l'*Hydra?* Des murailles de bois. Il y avait une autre Hellas, une autre Hydra, faites de murailles vivantes et dont la catastrophe du 13 août attestait la force indomptable. Une flotte détruite, une nation sauvée, c'était un naufrage victorieux. Poros fut célébré par la Grèce de 1831 « comme la nouvelle Salamine contre laquelle s'était brisée la tyrannie d'un nouveau Xerxès [1]. »

Le crime des Mavromichalis n'a pas ce caractère grandiose. Il se rattache pourtant à des origines analogues, et, bien qu'on ne puisse l'excuser, on y retrouve, comme dans la destruction de la flotte nationale à Poros, un mélange extraordinaire d'énergie barbare et de souvenirs antiques. Les Mavromichalis appartenaient à l'aristocratie guerrière des Maïnotes, comme l'amiral Miaulis à l'aristocratie maritime des Hydriotes. Primats dépossédés et ruinés par le nouvel ordre de choses, ils se seraient soumis aux nécessités publiques, si le président n'avait manifesté l'intention de

1. Je cite ici l'historien allemand Gervinus, à qui sont empruntés plusieurs traits de ce récit. Voyez, dans la consciencieuse traduction de M. J.-F. Minssen, *Histoire du* XIXe *siècle depuis les traités de Vienne*, t. XXII, p. 283.

les détruire. Telles étaient surtout les dispositions du chef de la famille, le vénérable Pétrobey [1]. Un de ses frères, Giannis, moins résigné au joug du président, prit le commandement des insurgés de Maïna, quand une moitié de la Grèce se souleva pendant l'été de 1830. Le président, pour se débarrasser de lui, eut recours à une ruse odieuse; il le fit inviter par un de ses neveux à se rendre à Nauplie pour traiter ensemble des clauses d'une réconciliation. Ce neveu, George Mavromichalis, fils de Pétrobey, était un type de beauté, de courage, de droiture, orgueil de toute la famille. Giannis l'aimait d'une affection particulière, et le président, qui n'ignorait pas ces détails, savait bien qu'un mot de lui suffirait pour attirer le rebelle à Nauplie. Il obtint ce mot à force de cajoleries et de promesses. Giannis se rendit à l'appel de son neveu; à peine arrivé, il fut saisi et jeté en prison. Le président fait aussitôt main-basse sur tous les membres de la famille Mavromichalis; les uns sont emprisonnés, les autres, soumis à une surveillance dont ils ne se doutent pas, se trouvent comme internés dans Nauplie ou dans Argos. Deux des premiers, Elias, fils de Giannis, Constantin, frère de Giannis et de Pétrobey, réussissent à briser leurs chaînes. Ils gagnent Limeni en toute hâte et reprennent le commandement de l'insurrection. Pétrobey, nous l'avons dit, n'approuvait pas cette levée d'armes; il offre au président de se rendre à Limeni et d'apaiser les rebelles. Le prési-

1. Pétrobey, c'est le bey Pierre, le prince Pierre. Le chef de la tribu des Mavromichalis avait été le prince de Maïna, dans le temps où une sorte de féodalité héroïque était née de la lutte contre les Turcs.

dent refuse. C'est alors que le vieillard, comprenant qu'il est prisonnier, veut s'échapper de sa geôle. Il part en secret, parvient d'abord à Zante, se dirige ensuite vers Limeni, mais rejeté ensuite sur la côte d'Elis, est pris et ramené au maître. Cette fois on ne se borne pas à le surveiller; le vieux chef des guerres de l'indépendance, l'ancien prince de Maïna, Pétrobey Mavromichalis, est enfermé dans un cachot!

C'était le comble de l'iniquité. Pétrobey n'avait pris aucune part à l'insurrection; il l'avait déconseillée, il la blâmait très-haut et voulait y mettre fin. On ne l'avait traduit devant aucun tribunal, il n'était ni jugé ni condamné. L'emprisonnement du vieillard, prolongé depuis plusieurs mois, soulevait partout une irritation profonde. Son frère Constantin, pour sauver le chef des Mavromichalis, entre en négociations avec le président; il est prêt à mettre bas les armes sous certaines conditions, et la première, on le pense bien, est la délivrance de Pétrobey. Le président refuse de rien entendre avant que les chefs de la révolte se soient rendus de leur personne à Nauplie. Ils arrivent, et, comme Giannis, les voilà pris au piége. Constantin et George sont gardés à vue dans la ville; ils peuvent aller et venir, deux agents, qui ne les quittent pas, répondent de leurs actes. Cependant le prince de Maïna est toujours en prison. Ah! c'est pousser trop loin le mépris de l'humanité. La vieille mère, l'auguste aïeule, va trouver l'amiral russe et lui demande justice. L'amiral intervient en effet; le président, sur sa demande, accorde une entrevue à Pétrobey, et il est convenu que l'amiral y sera présent. L'amiral Ricord,

inquiet des violences de Capodistrias, avait à cœur de terminer l'affaire. Le jour et l'heure sont fixés; c'est le samedi 8 octobre. Précisément ce jour-là un journal de Londres, *le Courrier*, est remis au président; il le parcourt et tombe sur un article où il est attaqué avec violence. Irrité par cette lecture, il refuse de recevoir Pétrobey. Le vieux chef, en faisant cette démarche auprès du président, s'était résigné à une humiliation; c'est plus qu'une humiliation, c'est un outrage, puisque l'amiral est seul introduit chez le comte Capodistrias, et que Pétrobey Mavromichalis est ramené dans sa prison. Passant avec ses gardiens devant la maison où demeuraient son frère et son fils, Constantin et George, il les appela d'une voix tremblante. Ceux-ci parurent à la fenêtre : « Eh bien! demandèrent-ils avec angoisses, quel a été le résultat de l'entrevue? — Vous le voyez! » répondit le vieillard, et il leur montra son escorte.

A bon entendeur, demi-mot. Cette scène presque muette disait tout ce qu'il fallait dire. Depuis quelques semaines, Constantin et George, indignés de la conduite du président, en étaient venus à penser que la répression de cette tyrannie insupportable exigeait des mesures suprêmes. Celui qui violait toute justice pour détruire les Mavromichalis se mettait lui-même hors la loi. Constantin et George l'avaient condamné à mort. Juges de ce tribunal secret, ils devaient être les exécuteurs publics de la sentence. Si l'entrevue avait eu lieu le 8 octobre et que Pétrobey fût sorti de chez le président avec des gages de réconciliation, Capodistrias était sauvé. Le mot jeté en passant sous

les fenêtres de son frère et de son fils résonnait donc comme un signal; il signifiait clairement « qu'à cette infâme manière moderne d'administrer la justice, il fallait opposer leur vieille procédure maïnotte [1]. »

On sait ce qui arriva le lendemain. C'était le dimanche 9 octobre 1831. Constantin et George Mavromichalis avaient aperçu le président qui se rendait à l'église Saint-Spiridion; ils avaient hâté le pas pour le devancer, l'avaient salué en passant et s'étaient placés sous le porche, tout près du seuil. Était-ce une marque de déférence? voulaient-ils le saluer encore au passage? ou bien cette attitude cachait-elle une intention hostile? Capodistrias hésita un instant; puis, rassuré sans doute par la présence des deux gardes attachés à la surveillance des deux suspects, il s'avança vers le portail. Il ignorait que ces gardes étaient devenus leurs complices. Dès qu'il atteignit le seuil, deux coups de feu retentirent derrière lui. C'étaient Constantin et son garde Karayannis qui venaient de tirer; le garde avait manqué son coup, mais Constantin avait frappé à la tête l'ennemi des Mavromichalis, tandis que George lui avait planté son poignard dans la poitrine.

Ce meurtre, même dans un monde encore barbare et malgré tant de provocations, était un acte odieux. Les criminels ne tardèrent pas à l'expier. Constantin fut écharpé immédiatement par la populace; George, condamné à mort par un conseil de guerre, tomba fusillé sous les fenêtres de la prison de son père.

1. Gervinus, t. XXII, p. 289, traduction de M. Minnsen.

Cependant, sur plusieurs points du territoire et dans les classes supérieures de la société hellénique, la vengeance des Mavromichalis excita moins d'horreur que de sympathie. Partout où vivaient les fiers souvenirs de la guerre nationale ou les souvenirs exaltés de la Grèce antique, Constantin et George étaient glorifiés. A Égine, les étudiants entonnèrent le vieux chant d'Harmodius et d'Aristogiton : « Je porterai le glaive sous les branches de myrtes ! » A Missolonghi, les veuves, quittant les vêtements de deuil, se rendirent en robes blanches à l'église pour remercier Dieu de la délivrance de la patrie.

Qu'était-ce donc que ce journal de Londres arrivé à Nauplie le 8 octobre 1831 ? Et comment pouvait-il contenir le germe de ces tragédies? M. le comte Arthur de Gobineau, qui l'un des premiers a raconté les événements que nous venons de rappeler, dit simplement à ce sujet que l'article du *Courrier* s'exprimait avec véhémence sur l'administration de Capodistrias. Dans l'étude si impartiale et si complète à sa date [1] qu'il a consacrée au président, M. de Gobineau ne pouvait être frappé de certains rapprochements comme nous le sommes aujourd'hui. Grâce aux notes de Stockmar, des faits jusqu'ici restés dans

1. Voyez, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1841, le travail de M. A. de Gobineau, intitulé *Capodistrias*. Notre collaborateur, qui a terminé sa carrière diplomatique comme ministre de France en Suède, avait habité l'Europe orientale et la connaissait parfaitement. Son étude sur le comte Capodistrias a pour base la correspondance même du comte et une biographie tracée par un de ses partisans; en nous servant de cette étude pour le sujet particulier qui nous occupe, nous n'avons eu qu'à la compléter çà et là au moyen des documents nouveaux mis en œuvre par Gervinus.

l'ombre apparaissent désormais en pleine lumière. La vérité, c'est que l'article du *Courrier* dénonçait principalement deux choses dans la conduite de Capodistrias, ses violences envers les Mavromichalis, sa fourberie à l'égard du prince Léopold. L'opinion en Angleterre avait fini par découvrir le mot de l'énigme. On n'était plus dupe de la comédie, on ne disait plus, comme le prince de Liéven, comme lord Aberdeen, comme le baron de Stein, comme les rédacteurs de la *Revue de France*, que le prince Léopold avait manqué de courage, on disait qu'il avait été induit en erreur par la noblesse même de son âme et mené en laisse par le plus roué des diplomates. Tel était le fond de l'article du *Courrier*. Démasqué dans ses fourberies et attaqué dans ses violences, Capodistrias eut un accès de fureur qui lui fit perdre la tête ; il se vengea sur Pétrobey, qui à son tour suscita ses vengeurs. Voilà comment le prince Léopold, sans le vouloir, sans le savoir, fit sortir de dessous les feuilles de myrte le glaive d'Harmodius et d'Aristogiton.

Plus tard, lorsque le prince Léopold, fondateur d'une autre royauté à l'occident de l'Europe, eut donné tant de preuves d'une sagesse toute royale, on a souvent regretté qu'un tel pilote ait manqué à la Grèce. L'historien allemand Gervinus, qui rappelle ces regrets, ne les partage en aucune façon. Il ne croit pas qu'il y ait lieu d'accuser ici la fortune. Le prince Léopold, à son avis, n'était pas l'homme de ce rôle. Il ne possédait ni les dons physiques, ni les dons moraux que réclamait la royauté

des Hellènes. Pour régénérer ces hommes à demi sauvages, il eût fallu vivre de leur vie, supporter leurs souffrances, se plier à leurs privations, lutter avec eux contre une écrasante misère. Quelle vigueur et quelle souplesse de corps, quelle robuste élasticité supposait une pareille tâche ! Il y fallait aussi une âme héroïquement trempée. Ce roi nouveau aurait dû renoncer aux vains appareils du trône, et, au lieu d'une royauté de cour et de salon, fonder une sorte de souveraineté primitive, jusqu'au jour où le peuple et le prince eussent grandi ensemble. Préparé d'ailleurs à tous les échecs, à toutes les ingratitudes, à toutes les calomnies, il aurait dû se raidir d'avance contre mille causes de découragement. Résolu à vaincre autant que résigné à souffrir, nulle expérience, si amère qu'elle fût, nul désappointement, si cruel qu'on l'imagine, ne l'eussent dispensé jamais de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. « On peut, dit Gervinus, rendre tout honneur au caractère du prince Léopold sans trouver qu'il fût un homme de cette trempe. S'il l'eût été, rien n'eût ébranlé sa résolution première, et les difficultés de la tâche, bien loin de l'effrayer, n'eussent fait que stimuler son courage. »

Il se peut que M. Gervinus ait raison ; le type de ce souverain patriarcal, de ce roi biblique et homérique est placé si haut que l'historien du XIXe siècle aurait eu certainement de la peine à en trouver quelque part un exemplaire. Est-ce un motif pour se consoler si aisément du refus du prince Léopold ? Je ne le pense pas. S'il eût accepté cette mission, non-seu-

lement la condition extérieure de la Grèce en aurait profité, comme Gervinus est bien obligé d'en convenir, mais à l'intérieur même, dans le développement de sa vie sociale, que de sombres épisodes lui eussent été épargnés ! On n'aurait vu certainement ni un marin illustre contraint de brûler la flotte nationale, ni une tribu de héros forcés de recourir à l'assassinat. Quant à cet aiguillon intime qui, dit-on, s'il eût existé, ne lui eût pas permis de se dérober à sa tâche, il est avéré que le prince l'a ressenti encore pendant bien des années. Au milieu même de ses succès sur un théâtre tout différent, il pensait constamment aux Hellènes, il se rappelait ces jours d'enthousiasme où il se préparait à devenir leur législateur et leur père, il regrettait avec larmes de n'avoir pu réaliser ce noble rêve. « La Belgique n'est que de la prose, disait-il confidentiellement à Stockmar; c'est la Grèce qui eût satisfait les besoins poétiques de mon âme. »

Stockmar, homme de calcul et que l'imagination ne tourmentait guère, lui répondait en toute franchise : « La poésie que vous eût procurée la Grèce, j'en fais un cas médiocre. Les hommes ne voient que les mauvais côtés des choses qu'ils possèdent ; aux choses qu'ils ne possèdent pas, ils ne voient que les avantages. Voilà pour moi toute la différence entre la Grèce et la Belgique. Je reconnais pourtant que la vie du premier roi des Hellènes, lorsqu'il sera mort après bien des épreuves, pourra offrir aux poëtes une riche matière d'inspirations épiques. » Cette lettre, que le fils de Stockmar a publiée sans en donner

la date, appartient sans doute aux premiers temps de la royauté belge, à la période où les Hellènes n'ont pas encore de souverain, où une régence tient la place du jeune prince Othon jusqu'à sa majorité, où personne enfin ne peut pressentir ce que sera le premier roi de la Grèce. Qui avait raison de Stockmar ou du prince Léopold? Prose ou poésie, que fallait-il préférer? Ce sont là des curiosités bien vaines après que l'histoire a suivi son cours et que le temps a fait son œuvre. La seule chose à dire, c'est que ni la Belgique ni le prince Léopold, on va le voir, n'ont eu à se plaindre de la destinée.

LIVRE QUATRIÈME.

LA FONDATION DU ROYAUME DE BELGIQUE.

CHAPITRE Ier.

La révolution belge. — Attitude de la France et de l'Angleterre. — Palmerston. — Talleyrand. — Sébastiani. — Le roi Louis-Philippe. — Ouvertures faites à Louis-Philippe pour placer le duc de Nemours sur le trône de Belgique. — Le roi repousse d'abord cette idée. — Il l'accepte ensuite. — Pourquoi? — Accusations de Stockmar contre le roi des Français. — Réponse. — Élection du duc de Nemours comme roi des Belges. — Le roi Louis-Philippe refuse. — Scène du 17 février 1831. — Témoignage de M. Guizot. — Déclaration de M. Thiers. — Le roi Louis-Philippe et lord Palmerston, fondateurs du royaume de Belgique.

Pendant l'automne de 1830, une partie de la haute société anglaise était réunie aux bains de mer de Brighton, le brillant port aristocratique où le souverain, comme son prédécesseur, occupait le singulier édifice qu'on nomme le Pavillon. Ce souverain, c'était l'ancien duc de Clarence, le troisième fils de George III, le deuxième frère puîné de George IV, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume IV, le 26 juin de la même année. Le 1er octobre 1830, la princesse de Liéven, femme de l'ambassadeur de Russie, écrivit

de Brighton au prince Léopold, qui se trouvait alors à Claremont avec sa sœur la duchesse de Kent et sa nièce la jeune princesse Victoria : « Ah ! monseigneur, que de mauvaises nouvelles depuis la dernière lettre que j'eus l'honneur d'écrire à votre altesse royale ! Je dînais avant-hier au Pavillon. Le duc de Wellington y vint très-calme, très-assuré que les affaires belges devaient être terminées, que Bruxelles devait s'être soumis. Après le dîner arriva un courrier de Londres portant la nouvelle que l'armée du roi s'était retirée. Il en fut accablé, atterré : « Diablement mauvaise affaire ! » Les mêmes nouvelles portaient qu'un grand nombre de militaires français avaient dirigé la défense de Bruxelles. Sans voir trop noir dans l'avenir, on peut se dire qu'une guerre générale sera la conséquence inévitable de cet état de choses ; et par quoi et quand finira-t-elle ? En vérité, il y a là de quoi confondre les meilleures têtes ; que vont devenir celles qu'assez d'expérience nous a appris à regarder comme bien médiocres ? »

Quel était donc l'événement signalé en ces termes? Quelle était cette diabolique affaire qui devait amener inévitablement une guerre européenne ? C'était la révolution belge, une révolution nationale, qui, loin de troubler la paix de l'Europe, était destinée, grâce au prince Léopold, à en devenir une des plus sérieuses garanties. Cette affaire *diablement mauvaise* a été, nul ne l'ignore, une des affaires les plus honorables de notre siècle. N'est-ce pas chose curieuse, quand on sait ce qui a suivi, de voir la révolution de septembre 1830 dénoncée comme le début d'une perturbation univer-

selle, et dénoncée à qui? à celui qui consacrera cette révolution, qui lui donnera sa forme et sa règle, qui fondera la monarchie constitutionnelle en Belgique, et qui, trente-cinq ans plus tard, honoré partout comme le Nestor des souverains, choisi maintes fois pour arbitre entre les États civilisés, s'éteindra paisiblement au milieu des larmes de son peuple et des respects du monde?

Nous n'avons pas à raconter ici la révolution belge. Les événements qui ont séparé la Belgique de la Hollande ont été appréciés par des écrivains auxquels nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs; ce ne sont pas les notes de Stockmar qui nous permettraient de rien ajouter à leurs récits. Ces événements sont antérieurs à la date où le prince Léopold et son conseiller vont entrer en scène. Nous supposons les faits connus. Le réveil de l'esprit national en Belgique, la protestation de tout un peuple contre cette création arbitraire d'un royaume des Pays-Bas, les imprudences du roi Guillaume Ier, l'union de tous les partis contre le dominateur commun, l'alliance des républicains et des catholiques, l'insurrection éclatant dès le 25 août, le roi convoquant les états pour le 13 septembre, en même temps qu'il envoie une armée pour réprimer la révolte, l'armée hollandaise chassée de Bruxelles, un gouvernement provisoire établi, toutes les villes soulevées, et bientôt, aux premiers jours d'octobre, la Belgique entière affranchie du joug hollandais; telles sont les principales étapes de ce grand mouvement national. Nous supposons toutes ces choses présentes au souvenir du lecteur. Notre point de départ, c'est

l'heure où la révolution belge va faire appel au prince Léopold de Saxe-Cobourg. Stockmar est auprès de lui, Stockmar est le témoin de ses actes et le confident de ses pensées. C'est seulement à dater de cette heure que les notes de Stockmar nous fournissent quelque chose de nouveau sur les affaires de Belgique et permettent d'ajouter des pages intimes à l'histoire officielle.

Avant que le nom du prince Léopold fût prononcé dans les discussions relatives à la royauté belge, il fallait que cette royauté eût déjà la consécration d'un vote national. On sait que, le roi Guillaume Ier ayant invoqué le secours des cinq puissances qui avaient par le traité de Paris et de Vienne constitué le royaume des Pays-Bas, les plénipotentiaires des cinq puissances se réunirent à Londres au commencement du mois de novembre 1830. Le premier protocole de la conférence, en date du 4 novembre, proposa aux Hollandais et aux Belges un armistice qu'ils acceptèrent. Six jours plus tard, le congrès national de Belgique ouvrait ses séances à Bruxelles ; après de solennels débats, le congrès proclama trois principes qui devaient être la base de toutes les délibérations ultérieures : l'indépendance de la Belgique, l'établissement de la monarchie, l'exclusion des princes de la maison Orange-Nassau. A ces trois votes sont attachées trois dates mémorables dans l'histoire de Belgique, le 18, le 22 et le 23 novembre 1830.

Les semaines qui suivirent, semaines d'agitations et d'angoisses pour les hommes d'État belges, furent employées au choix du souverain. Ce ne fut pas de la

Belgique, il faut le dire, ce fut de l'Angleterre que vint la première idée de proposer le prince Léopold. La Belgique, fort mécontente à ce moment de certaines décisions de la conférence de Londres, relatives au duché du Luxembourg, était naturellement portée à s'appuyer sur la France. Il y avait même, en Belgique comme en France, des esprits aventureux qui, dans l'ardeur des sympathies mutuelles, pensaient à la réunion des deux peuples. C'est précisément ce qui inquiétait le *Foreign Office*. La candidature du duc de Nemours qui, en toute autre circonstance, aurait pu être acceptée par les ministres anglais, leur apparut comme une forme déguisée de cette union. Au mois de janvier 1831, M. Van de Weyer, l'illustre citoyen belge, qui s'était rendu à Londres pour tâcher de mettre fin à toutes ces difficultés, eut à ce sujet de longues conversations avec lord Palmerston. Lord Palmerston, sans se déclarer d'abord aussi rudement qu'il le fit peu de temps après contre la candidature d'un prince français, s'efforçait d'écarter à l'amiable le duc de Nemours, et, comme on ne pouvait l'écarter qu'en le remplaçant, il proposait sans bruit le prince Léopold. « Le duc de Nemours est bien jeune, disait-il ; il faut des mains plus vigoureuses pour tenir les rênes d'un nouvel État. Pourquoi ne songeriez-vous pas au prince Léopold de Saxe-Cobourg ? »

Dans ces insinuations hardies, lord Palmerston avait réponse à tout. Si M. Van de Weyer lui objectait certaines nécessités politiques, la France à ménager, le parti français à satisfaire : « Eh bien, répliquait le ministre, le prince Léopold pourrait épouser une des

filles de Louis-Philippe. » Si M. Van de Weyer avait l'air de soupçonner une difficulté dans la religion du prince : « N'ayez crainte, continuait lord Palmerston, nous avons sondé Cappocini, l'internonce du pape. Le représentant du saint-siége a formellement déclaré qu'il ne considérait pas le choix d'un prince catholique comme indispensable. La cour de Rome a bien moins peur du prince Léopold que du duc de Nemours ; elle pense qu'un souverain protestant dans un pays si catholique sera nécessairement plus intéressé qu'un autre à respecter les droits de l'église et de la majorité. »

On n'aurait pas tenu ce langage au *Foreign Office* sans la révolution parlementaire qui avait été à Londres le contre-coup de la révolution de Juillet. Le 16 novembre 1830, à la suite d'un vote, peu important du reste, qui mettait les tories en minorité, les whigs avaient été comme poussés au pouvoir par l'opinion. Le ministère de lord Grey avait remplacé le ministère du duc de Wellington et lord Palmerston avait pris aux affaires étrangères la place de lord Aberdeen. Dans la question qui divisait la Belgique et la Hollande, le programme de lord Aberdeen était de ne pas permettre la séparation politique des deux pays ; il croyait bien à tort que, pour apaiser les griefs des insurgés, la séparation administrative suffisait. Aussi, quand on voit le congrès national de Bruxelles, deux jours après la victoire des whigs, proclamer l'indépendance politique du peuple belge, on est disposé à croire que cette victoire des whigs dans le parlement promettait au congrès national de Belgique un appui

direct et assuré. Ce n'était pas tout à fait le cas, la réalité ne répondait pas si exactement à l'apparence. Moins hostile que lord Aberdeen à la séparation politique des Hollandais et des Belges, lord Palmerston ne s'y accoutuma pourtant que peu à peu. Whigs et tories, par un même sentiment de défiance à notre égard, regrettaient ce royaume des Pays-Bas constitué contre nous en 1814, augmenté encore en 1815, et qui, avec la Prusse et la Bavière rhénanes, formait comme les avant-postes de la coalition européenne. Ce regret n'eut rien d'opiniâtre dans l'esprit de lord Palmerston; sitôt qu'il eut saisi de son regard prompt et hardi la vraie situation des choses en Belgique, il changea immédiatement de programme. Son plan se réduisait à deux points : permettre aux Belges de se détacher complétement de la Hollande, empêcher la France de tirer un trop grand avantage de cette première rupture des traités de Vienne.

Ainsi, nécessité de s'opposer à toute mesure qui, directement ou non, tendrait à faire de la Belgique une province de France, par conséquent aussi nécessité d'assurer à la Belgique une vie propre, de lui faciliter l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, de l'aider à trouver un roi qui pût inspirer confiance à l'Europe; voilà par quel enchaînement d'idées lord Palmerston, favorable d'abord comme lord Aberdeen au système d'une séparation administrative entre la Belgique et la Hollande, finit par devenir un des fondateurs de la monarchie belge.

A supposer que lord Aberdeen fût arrivé aux mêmes conclusions, il est probable que le ministère du duc

de Wellington n'aurait pas songé au prince Léopold pour le trône du nouveau royaume; le prince était trop suspect comme ami des whigs, et les ministres tories lui gardaient de trop vives rancunes pour sa renonciation au trône de Grèce. C'est donc à lord Palmerston que revient l'honneur de cette initiative. Lord Palmerston compléta son œuvre lorsque, résolu à écarter du trône des Belges un prince de la maison de France, il comprit cependant qu'il fallait tenir compte des sympathies de la Belgique pour une nation amie, et fit entrer dans ses combinaisons le mariage du prince Léopold avec une des filles du roi Louis-Philippe. La Belgique affranchie du joug hollandais, l'État nouveau mettant ses libertés sous l'abri d'une monarchie constitutionnelle, la couronne donnée à un prince qui offrait toutes les garanties de sagesse libérale et de vrai patriotisme, ce prince marié à une princesse de la famille royale de France, tel était dès le mois de janvier 1831 l'ensemble du programme que s'était tracé lord Palmerston et qu'un avenir prochain devait réaliser avec la plus précise exactitude.

Faut-il accuser lord Palmerston d'avoir joué un double jeu, parce que ses premières idées sur cette question ne se trouvèrent pas d'accord avec son plan définitif? Ce serait une étrange façon de raisonner. Le ministre anglais a changé d'avis, voilà tout. La réflexion l'a éclairé; qu'y trouve-t-on à redire? Une étude plus attentive des choses les lui a montrées sous leur vrai jour; où est le crime? En politique comme en toute matière, si ce n'est pas un droit ou plutôt un devoir de se rectifier après examen, la liberté morale

n'est qu'un mot. Comment donc M. le baron Ernest de Stockmar, l'éditeur des mémoires qui nous occupent, reproche-t-il au gouvernement du roi Louis-Philippe d'avoir joué un double jeu parce qu'il n'a pas tenu au mois de janvier 1831 le même langage qu'au mois de février? Là aussi les choses marchaient vite, et d'heure en heure les points de vue changaient. Tendre ou plier sa voile selon le vent qui souffle, on ne nomme pas cela un jeu, encore moins un double jeu, c'est la fonction sérieuse du capitaine. M. Ernest de Stockmar, qui ne manque pas une occasion de se montrer injuste envers la France, a ramassé ses accusations dans la *Vie de Palmerston* de M. Bulwer. Je ne m'étonne pas du goût de M. Stockmar pour ce livre suspect; il aurait dû pourtant, en bonne conscience, citer les réponses de nos hommes d'État qui permettent à tout esprit droit de porter sur ces affaires un jugement équitable. Puisqu'il tient à citer M. Bulwer, que ne cite-t-il aussi M. Thiers et M. Guizot?

Il est certain, en effet, qu'au moment même où avaient lieu à Londres, entre lord Palmerston et M. Van de Weyer, les curieux entretiens que nous venons de signaler, des conversations non moins singulières avaient lieu à Paris entre le général Sébastiani et un autre représentant du patriotisme belge.

C'était au mois de janvier 1831. Le gouvernement provisoire de Belgique, cherchant un roi qui pût plaire à l'Europe, avait envoyé à Paris un de ses membres, M. Alexandre Gendebien. M. Gendebien était passionnément dévoué aux idées françaises. Admis dès son arrivée à Paris auprès du roi Louis-Philippe, il lui avait parlé

avec chaleur de l'empressement que mettrait le congrès national à élire le duc de Nemours, et il n'avait reçu du roi que des paroles décourageantes : « Que le congrès n'exprime pas ce vœu, avait dit le roi, je ne pourrais y souscrire. » Il s'était rejeté alors sur la candidature du prince Léopold et sur le mariage de ce prince, devenu roi des Belges, avec une princesse d'Orléans. Le roi lui avait répondu : « Je connais depuis longtemps le prince Léopold de Saxe-Cobourg ; c'est un beau cavalier, un parfait gentilhomme, très-instruit, très-bien élevé ; la reine le connaît aussi et apprécie les avantages de sa personne. Mais... il y a un mais qui n'a rien de désobligeant pour la personne et les qualités du prince, il y a des répugnances de famille, des préjugés peut-être, qui s'opposent à l'union projetée[1]. »

Repoussé ainsi dans tout ce qui faisait l'objet de sa mission, repoussé même dans le minimum de ses demandes, M. Gendebien eut, le 8 janvier 1831, un entretien des plus vifs avec le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères : « En fin de compte, disait l'envoyé belge au ministre français, qu'est-ce donc que vous nous conseillez ? Le prince Othon de Bavière, le prince de Naples, c'est-à-dire deux enfants. Deux enfants pour réaliser, pour garantir au dedans et au dehors les promesses de notre révolution ! Il n'y a que deux candidatures sérieuses, celle du duc de Nemours et celle du prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

1. Voyez le curieux écrit de M. Alexandre Gendebien, intitulé : *Révélations historiques sur la révolution de 1830*. Nous empruntons cette citation au savant ouvrage de M. Théodore Juste : *les Fondateurs de la monarchie belge. Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits*. Bruxelles, 1868.

Vous les repoussez toutes les deux quand il s'agit pour nous de vie ou de mort. Que faire? Dans le péril où vous nous jetez, il ne nous reste plus qu'une ressource: aller à Londres proposer le prince Léopold avec alliance française. Si le roi Louis-Philippe persiste à nous refuser sa fille, eh bien, nous passerons outre; nous prendrons le prince Léopold sans princesse française. » A ces mots le général Sébastiani ne put contenir sa colère : « Si Saxe-Cobourg, dit-il en se levant, met un pied en Belgique, nous lui tirerons des coups de canon. » L'envoyé belge répliqua aussitôt : « Des coups de canon! Nous prierons l'Angleterre d'y répondre. — Ce sera donc la guerre générale, reprit le ministre. — Soit, ajouta M. Gendebien; mieux vaut pour nous la guerre générale qu'une restauration hollandaise, une humiliation permanente et sans issue. »

Comment expliquer une telle scène? Et se peut-il, en vérité, que le roi Louis-Philippe et son ministre aient tenu un langage si différent? Oui, le fait est certain, mais tout s'explique aisément quand on y regarde de près. Deux des conseillers du roi des Français, le général Sébastiani, ministre des affaires étrangères, et M. de Talleyrand, ambassadeur de France à Londres, ne redoutaient pas du tout une complication générale dont la conséquence aurait pu être le démembrement de la Belgique. Ils espéraient qu'une partie en reviendrait à la France. M. de Talleyrand avait sur ce point des idées très-personnelles qui l'ont occupé pendant toute une année. Il osait même en parler à l'ambassadeur de Prusse, M. de Bulow. « Si la Prusse, la Hollande et la France, disait-il se mettent d'accord au

sujet du partage, il ne sera pas difficile d'obtenir le consentement de l'Angleterre, et alors pourquoi se donner les embarras d'une nouvelle monarchie à constituer ? » Ce n'était là qu'une visée particulière de M. de Talleyrand, rien ne prouve qu'il ait reçu à ce sujet des instructions du général Sébastiani ; quant au roi Louis-Philippe, il est parfaitement certain qu'il a toujours désiré une Belgique indépendante et neutre. Le parti qui poussait chez nous à une rupture complète des traités de Vienne avait beau jeter ses clameurs et accuser la timidité du gouvernement, le roi, dans sa ferme sagesse, sentait bien que l'affranchissement et la neutralité de la Belgique étaient pour la France un avantage inappréciable. Exposer aux hasards de la guerre un résultat presque assuré lui eût semblé un acte de folie. Cette politique fut constamment la sienne. Il ne voulut jamais se séparer de la conférence de Londres, il ne chercha jamais aucun moyen de nous annexer une partie de la Belgique ; il croyait, avec raison, que la vraie fortune de la France à l'extérieur devait être la richesse des influences morales. S'il consentit, quelques semaines plus tard, à l'élection du duc de Nemours par le congrès du peuple belge, c'est qu'à ce moment précis un des incidents de la lutte l'obligeait à ne pas écarter cette manifestation. Il se trouvait qu'à défaut du candidat de la maison d'Orléans, un candidat bonapartiste avait des chances d'être élu ; la candidature du duc de Nemours était un sûr moyen d'empêcher l'élection du duc de Leuchtenberg[1]. Aussi,

1. Cette élection du duc de Nemours, que le roi Louis-Philippe lui-même avait très-sincèrement déconseillée aux représentants de la Bel-

dès que le duc de Nemours fut élu, Louis-Philippe s'empressa de refuser le trône pour son fils, ne retenant de ce choix populaire que le bénéfice moral et se refusant à rien faire qui pût mécontenter la conférence de Londres.

Lord Palmerston l'avait déclaré à M. de Talleyrand le 1er février 1831, c'est-à-dire la veille du jour où le congrès belge devait nommer son roi : « Si le duc de Nemours est nommé, ce sera pour nous l'union pure et simple de la Belgique et de la France ; le gouvernement français n'aura plus qu'à mesurer les conséquences qu'entraînerait l'acceptation de la couronne. » Cett déclaration, nécessaire peut-être pour M. de Talleyrand, était bien superflue pour le roi. Louis-Philippe n'ignorait pas les sentiments du ministère anglais et il était résolu à en tenir compte.

Que cette résolution ne lui ait rien coûté, il serait téméraire de le croire ; son langage officiel à cette occasion laissa percer des regrets noblement étouffés. Une chose certaine, c'est que ces regrets du père ne firent pas hésiter un instant la volonté du souverain. Nous avons sur ce point un témoignage que M. Ernest de Stockmar n'aurait pas dû passer sous silence. « Je me trouvais au Palais-Royal, dit M. Guizot, le 17 février 1831, au moment où les députés du congrès belge

gique, fut imposée en quelque sorte par cet incident inattendu. On en retrouve la trace dans une lettre que M. Bresson, notre chargé d'affaires à Bruxelles, écrivait plus tard à M. Guizot au sujet d'une affaire analogue. M. Bresson, discutant à Madrid avec le chargé d'affaires anglais, M. Bulwer, lui avait dit très-nettement : « Quand lord Ponsonby, il y a treize ans, a essayé de pousser au trône de Belgique le duc de Leuchtenberg, j'ai fait élire en quarante-huit heures le duc de Nemours... » Voyez M. Guizot, *Memoires*, t. VIII, p. 218.

vinrent présenter au roi Louis-Philippe la délibération de cette assemblée qui avait élu son fils, le duc de Nemours, roi des Belges. J'ai assisté à l'audience que leur donna et à la réponse que leur fit le roi. Je ne dirai pas toutes les hésitations, *car il n'avait pas hésité*, mais toutes les velléités, tous les sentiments qui avaient agité à ce sujet l'esprit du roi se révélaient dans cette réponse : l'amour-propre satisfait du souverain à qui le vœu d'un peuple déférait une nouvelle couronne; le regret étouffé du père qui la refusait pour son fils; le judicieux instinct des vrais intérêts de la France, soutenu par le secret plaisir de comparer son refus aux efforts de ses plus illustres devanciers, de Louis XIV et de Napoléon, pour conquérir les provinces qui venaient d'elles-mêmes s'offrir à lui; une bienveillance expansive envers la Belgique à qui il promettait de garantir son indépendance après avoir refusé son trône. Et au-dessus de ces pensées diverses, de ces agitations intérieures, la sincère et profonde conviction que le devoir comme la prudence, le patriotisme comme l'affection paternelle, lui prescrivaient la conduite qu'il tenait et déclarait solennellement. Plus encore peut-être que sa démarche même, ce langage du roi, tout empreint de ses idées et de ses sentiments personnels, caractérisait fortement dès lors sa politique et devait faire pressentir à ses ministres comme aux députés belges, à l'Europe comme à la France, la persévérance qu'il mettrait à la pratiquer. »

Avec un peu plus d'attention et d'impartialité, le baron de Stockmar dans ses notes, et le fils de Stockmar dans ses commentaires, auraient tenu grand

compte de ces belles paroles ; ils auraient dû se rappeler aussi les déclarations analogues que faisait M. Thiers cette année-là même, en 1831, dans le curieux ouvrage intitulé : *La Monarchie de 1830*. Le jeune député disait, interprétant la pensée du roi : « Nous ne pouvions pas souffrir que la république, que la dynastie impériale, que nous n'avions pas voulues chez nous, s'établissent à côté de nous pour recueillir, exciter, revomir nos mécontents. Nous ne pouvions pas donner le duc de Nemours, car ce n'était pas la réunion pour nous et c'était autant que la réunion pour les puissances, c'était par conséquent la guerre pour un simple intérêt de famille. Léopold nous convenait seul, non parce qu'il était Anglais, car on est toujours et tout de suite du pays sur lequel on est appelé à régner, mais parce qu'avec l'air anglais il devait être un bon, un vrai Belge. » Plus scrupuleux que M. Ernest de Stockmar, l'historien national de la Belgique, M. Théodore Juste, s'il n'a pas cité la haute appréciation de M. Guizot, a cité du moins les paroles si nettes de M. Thiers. Voilà donc les assertions de Stockmar réduites à néant par les témoignages les moins constestables. Il n'y a pas eu double jeu dans la conduite du gouvernement français ; bien loin de là, dans le va-et-vient des émotions si naturelles que produisait un état de choses modifié de jour en jour, il y a eu de la part du roi une ferme et constante résolution.

Assurément le conseiller du prince Léopold, dans les négociations laborieuses qui ont précédé l'élection du roi des Belges, a fait preuve d'une rare sagesse ; il a ménagé les Anglais, il a servi les Belges, il a une

part enfin, une sérieuse part, dans le succès de cette grande affaire; mais l'éditeur des notes de Stockmar a beau enfler son mérite, il est évident que les premiers fondateurs du royaume de Belgique, — avec les grands citoyens belges, bien entendu, avec les Van de Weyer, les Nothomb, les Félix de Mérode, les Van Praet — les premiers fondateurs du royaume de Belgique ont été l'Angleterre et la France, lord Palmerston et Louis-Philippe.

CHAPITRE II.

Le prince Léopold, élu roi des Belges. — Négociations. — La conférence de Londres. — Les dix-huit articles. — Départ de Léopold pour la Belgique (16 juillet 1831). — Son arrivée à Ostende, à Bruges, à Gand, à Bruxelles. — Inauguration de la royauté belge (21 juillet). — Jours d'enthousiasme. — Fureurs du roi de Hollande. — Reprise des hostilités (1er août). — Invasion hollandaise. — Déroute de l'armée de la Meuse. — Défaite des Belges à Louvain. — La France sauve la Belgique (20 août).

C'est le 4 juin 1831 que le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha a été élu roi des Belges. Le congrès réuni au palais de la Nation était presque au complet. Sur les 200 membres, 4 seulement avaient manqué à ce rendez-vous solennel. Chacun des députés, à l'appel de son nom, était monté à la tribune et avait remis au président son bulletin signé. Ce bulletin pouvait contenir autre chose que le nom de l'élu; plus d'un votant, parmi ceux qui repoussèrent le prince Léopold, voulut donner les motifs de son vote et faire entendre ses protestations. Tous ces bulletins, avec les motifs plus ou moins développés, avec les protestations plus ou moins véhémentes, dernier écho des discussions de la veille, furent lus à haute voix dans le dépouillement du vote. 152 voix avaient nommé le prince Léopold;

sur les 44 opposants, 14 s'étaient prononcés pour le président du congrès, le baron Surlet de Chokier, qui depuis plusieurs mois déjà portait le titre de régent, 14 avaient déclaré qu'ils s'abstenaient de voter, 15 avaient protesté contre le prince et l'établissement d'une monarchie; enfin le dernier suffrage avait été annulé, parce que le député qui l'avait émis, tout en votant pour le prince Léopold, avait prétendu retirer son vote d'avance dans certaines conditions qu'il indiquait. Après ce dépouillement, le président du congrès, prenant la parole au nom du peuple, avait proclamé le prince Léopold roi des Belges, à la condition d'accepter la constitution.

L'existence du nouveau royaume n'est pas encore réglée d'une façon définitive, il y a pourtant des bases assez solides pour que le prince Léopold ne craigne pas d'y poser le pied. La conférence de Londres est à l'œuvre; elle va établir, d'accord avec le nouveau roi, les dix-huit articles qui doivent être proposés à la Hollande comme préliminaires de paix. La Hollande les acceptera-t-elle? on ne sait encore. Ce n'est pas là une raison d'hésiter. La constitution est votée, la royauté est faite, la nation belge a parlé par ses représentants, la Belgique est résolue à ne jamais retomber sous la domination hollandaise. Cela suffit. Le prince Léopold ne peut pas attendre que tout soit réglé entre la Belgique et la Hollande; puisque c'est précisément pour achever de régler tout qu'on lui offre cette couronne; un retard amènerait la ruine du nouvel État. L'anarchie au dedans, au dehors une guerre européenne, voilà les termes inévitables, si l'intérim se

prolonge. Il n'y a pas une heure à perdre quand les jours sont comptés.

Le 26 juin, les dix-huit articles ayant été arrêtés par la conférence et communiqués à la députation du congrès belge, la députation se rend chez le prince Léopold pour lui lire le décret qui le nomme roi des Belges. C'est le président du congrès, M. de Gerlache, qui porte la parole; il est assisté des plus dignes représentants du peuple belge, M. le comte Félix de Mérode, M. Van de Weyer, M. Lebeau, M. Devaux. Le prince répond en nobles termes. Être appelé à maintenir l'indépendance d'une nation et à consolider ses libertés, c'est la tâche la plus haute, la plus utile que puissent offrir les destinées humaines. Il fallait une telle mission pour le décider à se séparer d'un pays auquel l'attachaient des liens et des souvenirs sacrés, un pays qui lui avait donné tant de témoignages de sympathie. Il acceptait donc sans hésiter cette marque de confiance « d'autant plus précieuse, disait-il, qu'il ne l'avait point recherchée ». Enfin, il était prêt à répondre à l'appel du peuple belge, aussitôt que le congrès de Bruxelles aurait accepté les dix-huit articles préparés par la conférence de Londres. C'était là une condition imposée, non par lui, mais par les circonstances mêmes.

Les députés retournent à Bruxelles. Les dix-huit articles sont soumis au congrès, et, après une discussion qui rappela quelquefois, dit M. Théodore Juste, les jours les plus orageux de la Convention nationale, l'œuvre de la conférence de Londres est acceptée le 9 juillet par les représentants du peuple. Le lende-

main une nouvelle députation se rend en Angleterre pour aller chercher le prince Léopold et l'accompagner en Belgique. Le prince met ordre à ses affaires, scelle ses papiers de Claremont, fait ses adieux à la famille royale, à sa sœur, à sa nièce, et part le 16 juillet avec la députation belge.

Salué à Douvres par le canon des batteries de la côte, salué à Calais par l'artillerie du Fort-Rouge, c'est sous le double hommage de l'Angleterre et de la France que le roi des Belges sur un navire belge allait prendre possession de la royauté. Son entrée en Belgique, par ces beaux jours de juillet 1831, lui réservait des fêtes enthousiastes. A Ostende, à Bruges, à Gand, à Bruxelles, où il arrive le 19, la joie du peuple ne saurait se décrire. Les évêques sont au premier rang de ces grandes manifestations. L'accueil des campagnes dépasse encore celui des villes. A voir ces curés de village sur la route du cortége venir saluer avec empressement ce roi luthérien, restaurateur de l'indépendance nationale, comment ne pas admirer tant de sagesse unie à tant de patriotisme?

Enfin le 21 juillet a lieu l'inauguration de la jeune royauté. Le roi, qui a passé la veille au château de Laeken, occupé à s'entretenir des affaires publiques avec les plus illustres citoyens, monte à cheval et gagne la porte Guillaume. Il porte l'uniforme de général, un brillant état-major l'accompagne. Quelle foule joyeuse! Quel radieux soleil! C'est là un de ces jours que les peuples n'oublient pas. Léopold, traversant la ville au milieu des acclamations, se dirige vers la place Royale. Là, sur une estrade adossée à l'église

Saint-Jacques, se tiennent le régent de la Belgique, M. le baron Surlet de Chokier, et les membres du congrès. A une heure, Léopold, arrivé devant l'église, descend de cheval, franchit les degrés de l'estrade, prend place en avant du trône entre le régent et le président de l'assemblée. Aussitôt le régent dépose les pouvoirs dont il a été revêtu le 24 février précédent; un des secrétaires du congrès, M. Vilain XIIII, debout devant le roi, lit la constitution du royaume; un autre, M. Nothomb, lui présente la formule du serment. Léopold prononce ces mots d'une voix ferme : « Je jure d'observer la constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire. » Dès lors tout est fini, tout est réglé, un nouvel ordre commence, et le président du congrès, M. de Gerlache, se tournant vers le roi, lui dit au nom du peuple : « Sire, montez au trône ! »

Le discours du roi, les acclamations de la foule, les incidents de la journée, la fête du soir, tant de belles paroles, tant de nobles vœux, par-dessus tout cette virile confiance de 4 millions d'hommes heureux d'honorer dans un chef le signe de leur indépendance reconquise, voilà bien des choses qui couronnaient cette journée du 21 juillet 1831 et permettaient de compter sur l'avenir. On pouvait déjà regarder la paix comme conclue. La Hollande oserait-elle donc attaquer un peuple si uni, si résolu, qui venait de se sacrer lui-même dans une personne royale, et sur qui veillaient l'Angleterre et la France? Eh bien, quinze jours plus tard, le nouveau roi apprend tout à coup que l'invasion hollandaise a commencé.

C'était la réplique de Guillaume Ier au couronnement de Léopold. Le grand acte du 21 juillet avait exaspéré le roi des Pays-Bas. Depuis quelques semaines, le gouvernement hollandais faisait des préparatifs de guerre formidables. Le prince d'Orange, fils du roi, celui-là même (il faut bien noter ces rencontres qui ajoutent encore à l'émotion du drame public), celui-là même qui, dix-sept années auparavant, avait brigué la main de la princesse Charlotte d'Angleterre, et qui, brusquement éconduit, s'était vu préférer le prince Léopold de Saxe-Cobourg, — le prince d'Orange tenait des discours belliqueux aux troupes du camp de Ryen. Enfin une gazette qui recevait les inspirations du roi Guillaume, le *Journal de La Haye*, imprimait des manifestes comme celui-ci : « Le moment de la crise est arrivé... Que M. de Saxe-Cobourg jouisse encore quelques jours de son triomphe, qu'il joue sur les tréteaux de Bruxelles le rôle d'un roi de comédie! Mais, lorsqu'il entendra le canon de la Hollande, lorsqu'il aura acquis la conviction que son inauguration a été le signal de la guerre, lorsque, etc... » il essayera en vain de conjurer le péril. « Prince de Saxe-Cobourg, il est trop tard! Sans vous, les affaires de Belgique eussent été terminées par l'intervention des grandes puissances; à présent des flots de sang et de larmes vont couler, parce que M. de Saxe-Cobourg a tenté de s'asseoir sur le trône du roi Guillaume! »

Voilà bien l'écho des colères du roi Guillaume et des ressentiments du prince d'Orange. La déclaration de guerre était imminente. On sait que la citadelle d'Anvers, après l'armistice imposé aux combattans

par la conférence de Londres, était restée aux mains des Hollandais, tandis que la ville appartenait aux Belges. Le 1er août, le général Chassé, commandant de la citadelle, notifie au commandant militaire de la ville que les hostilités seront reprises le 4, à neuf heures et demie du soir. Ce jour-là même, Léopold faisait son entrée à Liége au milieu des acclamations. C'est dans ces heures de fête que lui arriva la notification du général Chassé.

Le roi, sans se troubler, regarde le péril en face. Ce péril est grand. Les Hollandais ont une armée toute faite, l'armée belge est encore à faire. Ah ! s'il avait eu le temps d'organiser l'armée, peut-être n'aurait-il eu qu'à se féliciter de l'attaque des Hollandais. Une telle guerre, soutenue avec honneur, aurait consacré la royauté nouvelle. Marcher à l'ennemi avec son peuple et repousser l'invasion, c'eût été le vrai couronnement. Que faire? Va-t-il donc s'exposer à une défaite certaine, à une défaite qui doit tout perdre, lui qui vient de s'engager par serment à maintenir l'intégrité du territoire national? En de telles conditions, une folie, même héroïque, aurait le caractère d'un crime. Il n'a qu'un parti à prendre : son devoir est d'appeler à son aide l'Angleterre et la France ; mais quoi ! il est souverain constitutionnel, il ne peut rien sans ses conseillers responsables, et aucun des ministres n'est auprès de lui. Cependant il n'y a pas un jour à perdre, pas une heure, pas une minute, le danger presse. Le roi fait appeler M. Lebeau, un des ministres du régent, un des fondateurs de la monarchie belge, qui vient de reprendre son poste d'avocat général à la cour d'appel de Liége.

M. Lebeau était ministre la semaine dernière, il le serait encore, s'il le voulait. En l'absence de ses conseillers officiels, le roi le consulte : « Sommes-nous en mesure de nous battre? Faut-il demander le secours de l'armée française ? » M. Lebeau est de l'avis du roi ; lui aussi il aurait voulu voir l'armée belge, sous le commandement de Léopold, rejeter l'invasion au delà des frontières ; mais il reconnaît que c'est jouer trop gros jeu. Assumant alors toute la responsabilité de son conseil, il écrit immédiatement aux deux représentants de la Belgique à Paris et à Londres, M. Lehon et M. Van de Weyer, les chargeant, au nom du roi, de réclamer l'intervention armée de la France et de l'Angleterre.

« Le 4 août, à neuf heures du matin, a écrit M. de Montalivet, nous nous trouvions réunis autour de la table du conseil des ministres. Les dernières nouvelles ne laissaient aucun doute sur la reprise des hostilités. Je ne me rappelle pas aujourd'hui sans émotion, — au moment où je regarde de nouveau en face les calomnies et les injustices qui, après avoir assailli le roi Louis-Philippe pendant sa vie, se lèvent, bien plus rares sans doute, mais non moins passionnées, pour appeler sur sa tombe les mépris de l'histoire, — je ne me rappelle pas sans émotion les paroles par lesquelles le roi ouvrit le conseil qu'il présidait, comme dans toutes les circonstances importantes. C'était cette parole vive et souvent entraînante des jours heureux ou difficiles. Un rayon de jeunesse animait les traits du souverain le plus libéral de son époque, qui, par un contraste étrange, rappelait ceux de son aïeul Louis XIV, d'absolutiste mémoire.

« J'ai reçu ce matin à cinq heures, nous dit-il, une let-
« tre du roi Lépold, qui appelle la France au secours
« de la Belgique. Ne perdons pas un moment, si nous
« ne voulons voir l'indépendance de la Belgique frappée
« au cœur par la prise de Bruxelles et le cercle de fer
« des places fortes construites contre la France se re-
« fermer sur elle. Courons donc placer son drapeau
« entre Bruxelles et l'armée hollandaise. Je demande
« seulement comme une faveur que Chartres et
« Nemours soient à l'avant-garde et ne perdent pas la
« chance d'un coup de fusil. » Un tel langage était bien celui qui répondait à l'énergie de Casimir Périer et au sentiment profond de la situation que chacun de nous avait apporté au conseil. Il est décidé, séance tenante, qu'une armée de 50,000 hommes sera envoyée au secours de la Belgique. Des ordres sont immédiatement transmis par le maréchal Soult au général Gérard, nommé général en chef. A deux heures, M. Lehon est reçu pour la première fois par le roi, *en sa qualité de ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. Léopold Ier, roi des Belges.* A quatre heures, *le Moniteur*, dans un supplément extraordinaire, annonce à l'Europe et à la France la résolution instantanée du gouvernement français. A onze heures et demie du soir, les deux fils du roi partent pour l'armée, où le duc d'Orléans et son jeune frère, le duc de Nemours, âgé de dix-sept ans, seront placés à l'avant-garde. »

On voit que le temps n'a pas été perdu. Cependant des susceptibilités d'honneur national se manifestent parmi les ministres belges. L'article 121 de la constitu-

tion dit expressément : « Aucune troupe étrangère ne peut être admise au service de l'État, occuper ou traverser le territoire qu'en vertu d'une loi. » Le ministre des affaires étrangères, M. de Muelenaere, moins frappé du péril de l'État que de sa responsabilité propre, considère l'appel aux Français comme une violation de la loi fondamentale. Il le fait dire au roi dans les termes les plus pressants. Un des agents de son département, M. Charles White, va trouver Léopold en son quartier général de Malines et lui dit : « Sire, M. de Muelenaere vous supplie à genoux d'empêcher une mesure qui est contraire à la constitution et qui peut compromettre l'honneur militaire du pays. » Le respect de la constitution, les scrupules de l'honneur militaire, ce sont choses qui doivent toucher le roi ; il cède et fait écrire au maréchal Gérard qu'il le prie de suspendre sa marche.

C'est le 6 août que Léopold a donné cet ordre; qu'arrive-t-il? Le 8, après deux jours de lutte, l'armée de la Meuse, sous le commandement du général Daine, est mise en pleine déroute, et le 12 l'armée de l'Escaut, restée seule en face de forces supérieures, subit une défaite écrasante dans les plaines de Louvain. Heureusement, l'armée française a repris sa marche. Ce même ministre, M. de Muelenaere, dont les conseils funestes avaient arraché au roi la lettre du 6 août, est obligé d'écrire le 11 à M. Van de Weyer : « La France a répondu à l'appel de notre roi avec cette précipitation toute française *qui nous avait d'abord déconcertés*, mais dont nous devons nous féliciter aujourd'hui. Les troupes françaises sont arrivées à Namur et à Mons. »

Dans la matinée du 13, nos vedettes se montrent à Corteren et à Tuerveren, en face des Hollandais. C'est le terme de l'invasion, la Belgique est sauvée. Le prince d'Orange, pour ne pas s'exposer à nos coups, est forcé de signer une convention avec le général Lawœstine, représentant du maréchal Gérard : l'armée hollandaise commencera immédiatement son mouvement rétrograde et sera suivie par les Français jusqu'à la frontière. Ce programme fut exécuté de point en point ; le 20 août 1831, il ne restait plus un soldat hollandais sur le sol belge.

CHAPITRE III

Bravoure et talents militaires du roi des Belges. — Témoignages que lui rendent les officiers de l'armée française. — Fâcheuses dispositions de l'Angleterre à l'égard du nouveau royaume. — Défiance. — Mécontentement. — Lord Palmerston et Louis-Philippe. — Stockmar envoyé à Londres par le roi Léopold. — Notes curieuses. — Conversations avec les ministres. — Léopold, un peu découragé, a-t-il songé un instant à abdiquer? — Défaillance d'une heure, sur laquelle Stockmar a tort d'insister.

Le roi Léopold s'était bravement conduit. On l'avait vu plus d'une fois se porter sur les points menacés, et là, au premier rang, entraîner les jeunes troupes. « Il s'est battu en sous-lieutenant », disait un de nos officiers, bon juge en fait de bravoure, le général Belliard. On ne vantait pas seulement l'ardeur du sous-lieutenant, on appréciait aussi le capitaine : en mainte occasion il avait placé l'artillerie, lancé les colonnes, dirigé tous les mouvements. « Sans lui, dit le général Belliard dans une lettre au général Sébastiani, l'armée belge était anéantie. » Il y avait là en effet bien des éléments de ruine, et si le roi en connaissait une partie, lui qui avait été obligé, dès le 5 août, de destituer son ministre de la guerre, le général de Failly, il ignorait

encore au milieu de quelles trahisons se déployait son héroïsme [1].

N'importe, malgré le courage du roi, malgré l'ardeur des soldats, et quelle que fût la cause de la débandade de l'armée de la Meuse au 8 août, la Belgique vaincue ne pouvait retrouver la même faveur auprès de la conférence de Londres. Après cette malheureuse campagne de dix jours (4 août-14 août 1831), mise à deux doigts de sa perte, sauvée seulement par l'arrivée des Français, il fallait qu'elle expiât sa défaite. La conférence ne pouvait plus imposer à la Hollande les dix-huit articles qui avaient fixé les rapports des deux pays, tels qu'ils résultaient de la révolution de septembre. Ces rapports étaient changés. Vaincue en septembre 1830, la Hollande avait été victorieuse au mois d'août 1831; elle avait reculé, non devant le canon belge, mais devant les injonctions des deux grandes puissances en qui elle voulait toujours voir des puissances amies. Évidemment, les plénipotentiaires

1. Il ne tarda point à les connaître par les conseils de guerre de 1831, bien qu'un sentiment d'intérêt public et de pudeur nationale ait décidé le gouvernement à tenir secrets ces pénibles débats. Un vaillant homme de guerre, M. Eenens, général en retraite, ancien aide de camp de Léopold II, vient de recommencer cette enquête après quarante-cinq ans pour venger l'honneur de l'armée belge. L'ouvrage porte ce titre : *Les Conspirations militaires de 1831*, avec cette épigraphe : *O patriæ dolor et dedecus!* (2 vol. in-8°; Bruxelles, 1875.) On comprendra sans peine que ces révélations inattendues aient produit en Belgique l'émotion la plus vive. Ce n'est pas à nous d'apprécier si l'auteur, comme le disent ses adversaires, les a publiées trop tôt ou trop tard; trop tard pour la justice, puisque les accusés ne sont plus de ce monde, trop tôt pour l'histoire, puisqu'elles atteignent les descendants immédiats dans leurs sentiments les plus respectables. Sans entrer dans ces controverses, nous ne pouvons nous abstenir de rendre hommage à la haute inspiration d'honneur et de patriotisme qui a guidé les recherches du général Eenens.

européens réunis à Londres devaient tenir compte à la Hollande et de sa victoire sur les Belges et de sa prompte déférence aux volontés de l'Europe.

C'est ici que se placent certaines notes du baron de Stockmar qui confirment, qui éclairent l'histoire de l'année 1831, et y ajoutent même, sur plusieurs points, des choses tout à fait inattendues. On ignorait, par exemple, avant la publication de ce livre, que le roi Léopold, plutôt que de subir avec la Belgique l'espèce de déchéance résultant de sa défaite du mois d'août, avait conçu très-sérieusement le projet d'abdiquer. L'historien national de la royauté belge, M. Théodore Juste, si riche en informations de tout genre, n'a pas eu connaissance de ce fait. Interrogeons les notes du baron.

Aux derniers jours du mois d'août 1831, Léopold avait prié Stockmar de se rendre à Londres et d'y examiner très-attentivement la situation que faisait à la Belgique la déroute de Louvain. Que faut-il espérer ou craindre du ministère anglais? Pourquoi l'Angleterre n'a-t-elle pris aucune part aux mesures qui ont repoussé l'invasion? Le cabinet de Saint-James a-t-il renoncé à ses sympathies pour la Belgique? Autant de questions, autant de doutes qui tourmentent le roi; quelle que soit la vérité, le roi veut la connaître.

Stockmar arrive donc à Londres vers la fin du mois d'août, et, sans perdre un jour, il va droit à lord Palmerston. « Je l'attaquai, dit-il, dès le premier mot. Je lui avouai que notre confiance dans la protection de l'Angleterre était singulièrement affaiblie. Je lui dis que, devant la brusque invasion hollandaise, nous ne

pouvions croire que l'Angleterre eût ignoré ce projet, et que tout ce qui avait suivi confirmait nos soupçons : puisque l'Angleterre n'avait pris directement aucune part à l'expulsion des Hollandais, il était clair pour nous qu'elle était disposée désormais à soutenir la Hollande contre la Belgique. » Ce reproche d'avoir connu les plans de la Hollande, Palmerston le repousse en termes tels que Stockmar n'a plus de doute. Évidemment, ou bien le cabinet de Saint-James n'a rien su, ou bien, si on l'a prévenu de la prochaine rupture de l'armistice, il a refusé d'y croire. Quant à la question générale, le ministre anglais la traite avec une certaine rudesse, et Stockmar est persuadé que son langage est un indice de la direction où va s'engager la conférence. « Les Belges, a-t-il dit, ont montré de la façon la plus claire qu'ils sont incapables de résister aux Hollandais. Sans le secours de la France, ils auraient été remis sous le joug. Il faut donc que les Belges comme les Hollandais, pour vivre en repos, abandonnent quelque chose de leurs prétentions réciproques. Les Belges ne peuvent plus prétendre à la situation que leur assuraient les dix-huit articles, pas plus que les Hollandais ne peuvent réclamer ce vieux protocole de janvier auquel ils avaient adhéré dès le début de la crise. Si les Belges ne veulent rien céder, la conférence n'a qu'une chose à faire, se retirer absolument et dire : Eh bien, soit ! nous permettrons aux Hollandais de vider leur querelle avec les Belges seuls. Les armes décideront. »

Stockmar ajoute : « A cette effrayante conclusion de Palmerston, je ne répondis pas un mot, mais je pensais

en silence, à part moi, que, si quatre des grandes puissances pouvaient souhaiter et faire quelque chose de pareil, il était impossible que la France consentît jamais à la conquête de la Belgique par la Hollande. »

Cette parole a son prix dans la bouche d'un ennemi de la France. La France est donc bonne à quelque chose, et quand la justice est violée quelque part, c'est vers elle qu'on se tourne. Heureusement les menaces de lord Palmerston ne devaient pas se réaliser, la sagesse des Belges, ainsi que la droiture du roi Louis-Philippe, écartèrent ce péril. Je crois même que, si lord Palmerston parla si vivement à Stockmar, ce fut pour amener la Belgique aux concessions que voulait lui imposer la conférence de Londres. Il s'agissait de la limitation du territoire au sud-est, c'est-à-dire du Limbourg et du Luxembourg; la Belgique, après sa malheureuse campagne du mois d'août, devait perdre une partie de ce que lui accordaient sur ce point les dix-huit articles précédemment votés. Supposez qu'on ne pût s'entendre, que la Hollande prît les armes et que la France vînt secourir la Belgique malgré l'avis contraire des quatre puissances, c'était la guerre générale. Et à qui devait profiter cette guerre? A la réaction dans toute l'Europe, par conséquent à la chute du ministère whig. Une note du journal de Stockmar nous apprend qu'un des amis du roi Charles X, M. le baron de Damas, assez mêlé dans ce temps-là aux affaires de la Hollande, appelait impatiemment cette guerre européenne, espérant que la victoire des quatre puissances amènerait, avec la reconstitution du royaume des Pays-Bas, le retour des Bourbons de la branche aînée

sur le trône de France. On voit quels intérêts se trouvaient en jeu. L'Angleterre, qui n'avait pas voulu, après 1815, entrer dans le système de la sainte alliance, pouvait-elle s'y rattacher après 1830 et par les mains des whigs? Évidemment non. De la part du ministère Grey, c'eût été un suicide. Seulement le chef du *Foreign Office*, préoccupé des projets qu'il attribuait à la France, était peu satisfait de la Belgique à cette date et ne dissimulait pas son mécontentement.

Il y avait là en effet deux directions d'idées fort distinctes : les deux principaux amis de la royauté belge, le roi Louis-Philippe et lord Palmerston, n'avaient pas le même programme. Louis-Philippe voulait loyalement une Belgique neutre et indépendante, rétablie comme une barrière morale entre la France et les puissances du nord; lord Palmerston, qui voulait aussi une Belgique indépendante, craignait qu'elle ne subît notre influence au point de devenir en quelque sorte une province française. Comment donc se fait-il que ce même Palmerston, inquiet et mécontent de la France, ait persisté à désirer le mariage du roi Léopold avec une des filles de Louis-Philippe? Qu'il ait eu cette pensée au mois de janvier 1831, rien de plus naturel; pourquoi y revient-il plus sérieusement encore au mois de septembre, à l'heure où l'armée française occupe le territoire belge en libératrice? C'est qu'il y avait alors dans les hautes fonctions du gouvernement français un homme rare, esprit original et puissant, à qui une longue pratique des plus grandes affaires avait donné l'audace de suivre sa politique personnelle au milieu des incertitudes de la question belge. Or cette politique

était de telle nature que le meilleur moyen de la déjouer, au point de vue belge comme au point de vue anglais, était de faire conclure au plus tôt l'alliance du roi Léopold avec une princesse d'Orléans. Ai-je besoin de dire que ce diplomate était M. de Talleyrand en personne?

Les notes de Stockmar, si on les lit avec précaution, éclairent assez vivement ce singulier épisode. Le seul tort de Stockmar, comme celui de sir Henry Bulwer dans sa *Vie de lord Palmerston*, est d'avoir imputé au gouvernement du roi Louis-Philippe ce qui était l'œuvre particulière et hardiment incorrecte de son représentant à la cour d'Angleterre. Cela dit, écoutons-le. Son rapport au roi Léopold, daté du 2 septembre, est conçu en ces termes :

« Je viens de chez Bulow, l'ambassadeur de Prusse. Voici, en résumé, ce qu'il y a d'essentiel dans ses déclarations :

« Premièrement, Talleyrand lui parle jour et nuit d'un partage de la Belgique et s'efforce de le persuader que, si la France, la Prusse et la Hollande s'entendent à ce sujet, il sera facile d'obtenir l'assentiment de l'Angleterre en déclarant ports libres les villes d'Ostende et d'Anvers. Bulow lui a toujours répondu jusqu'à présent que la Prusse ne pouvait entrer dans cet ordre d'idées, parce que l'arrangement d'une Belgique indépendante et neutre lui paraissait la meilleure politique. (En effet, lord Grey m'a dit que Bulow lui avait montré la dépêche adressée à Berlin, et que cette dépêche se prononçait contre le partage en termes tels, que lui-même, lord Grey, n'aurait pu rien dire de plus fort.)

« Secondement Bulow m'a dit qu'il conseillait de conclure sans retard le traité de paix entre la Hollande et la Belgique, car aussi longtemps que ce traité n'existerait pas, la guerre générale serait vraisemblable et toutes les combinaisons demeureraient ouvertes. Voilà ce que m'a déclaré Bulow.

« Quant à ce qui concerne les sentiments de l'Angleterre, je suis

disposé à croire que l'opinion publique, très-occupée des affaires intérieures, se soucie assez peu du sort des Hollandais; mais l'opposition est *à cheval* sur cette question, et ce n'est pas là un fait à dédaigner. Considérez aussi que toutes les idées de Wellington sur le côté militaire de la question sont d'un grand poids non-seulement pour le pays en général, mais auprès de lord Grey. A cela s'ajoute, chose étrange, que Talleyrand flatte Wellington de toutes les manières et exerce sur lui, à ce qu'on assure, une sérieuse influence. Que Falk (l'ambassadeur hollandais) dirige la politique du *Times* ou l'ait même achetée, il n'y a aucun doute à ce sujet. Il est également certain que les tories secondent Falk, ainsi que le roi de Hollande, par tous les moyens possibles et lui communiquent des informations de toute espèce.

« Maintenant je me permettrai d'exposer mes vues générales sur la présente situation des choses avec les conséquences pratiques les plus importantes qui en découlent.

« 1° Le point capital, à mon avis, c'est la prompte et complète évacuation de la Belgique par les Français. Sans cela, le maintien du ministère Grey n'est pas sûr, la paix est menacée, la constitution de l'État belge est impossible. Les Hollandais n'ont rien plus à cœur en ce moment que de voir les Français rester sur le sol de la Belgique, parce qu'ils espèrent de cette occupation prolongée un triple résultat : 1° la chute du ministère Grey; 2° la guerre générale; 3° le partage de la Belgique.

« Nous ne pouvons pas cependant nous servir des Français comme d'un moyen d'effrayer la conférence! Cela ne produirait rien de bon; cette politique aigrirait les esprits contre la personne du roi et obligerait les quatre puissances à incliner de plus en plus du côté de la Hollande.

« 2° Le traité de paix entre la Hollande et la Belgique ne saurait être conclu trop promptement. Or le seul moyen d'y arriver, c'est que les Belges sachent sacrifier ce qui est de peu d'importance à ce qui est véritablement essentiel. La base de notre droit, ce sont les dix-huit articles. Nous pouvons perdre beaucoup, nous pouvons tout perdre, si nous prétendons obtenir davantage. Même dans les dix-huit articles, il ne faut vouloir conserver que ce qui est absolument indispensable à l'existence indépendante de la Belgique.

« 3° Je suis fermement convaincu que nous n'avons qu'un seul moyen de déjouer les intrigues qui s'ourdissent contre nous ici, en Belgique et en France, c'est d'obtenir immédiatement de Louis-Philippe la promesse de consentir au mariage. Par là seulement nous détruirons les intrigues qui peuvent d'ici à peu de temps nous renverser de fond en comble. La Hollande ne cessera d'inviter la France au partage de la Belgique que le jour où ce mariage sera officiellement déclaré. »

Toutes ces révélations offrent l'intérêt le plus vif. On y voit quelles difficultés s'opposaient à la fondation de la royauté belge, on y voit aussi quels sentiments contraires animent les principaux acteurs. La rancune implacable du roi de Hollande Guillaume Ier, l'hésitation défiante du gouvernement anglais, font mieux valoir la bienveillance et la droiture de Louis-Philippe, quelles que fussent d'ailleurs les visées de M. de Talleyrand. Louis-Philippe, qui avait refusé en termes si nobles la couronne de Belgique si noblement offerte au duc de Nemours, pouvait-il être tenté un instant par l'offre odieuse du morcellement de la Belgique, inspiration d'un autre âge chez M. de Talleyrand, inspiration du ressentiment et de la haine chez le roi des Pays-Bas? Stockmar, en dépit de sa malveillance, est obligé de reconnaître les immenses services que cette politique loyale a rendus au peuple belge. Pendant toute cette crise de 1831, il l'avoue malgré lui, la Belgique ne pouvait compter que sur la France. Les rapports qu'il adresse de Londres à son maître ne laissent aucun doute à ce sujet. Notez qu'il ne parle pas au hasard, il a vu hier lord Grey, il a vu lord Palmerston, ce soir il aura une audience du roi. Vraiment il y a profit à l'écouter. Voici ce qu'il écrit le 12 septembre :

« Le général Baudrand m'a dit avant-hier soir que le gouvernement français était décidé à évacuer tout le territoire belge, parce qu'il se croyait assez fort pour cela[1]. J'ai communiqué cette nouvelle hier à Palmerston, qui n'en savait rien encore et qui en a éprouvé une joie extraordinaire.

« J'ai interrogé Palmerston sur la froideur que les ministres anglais auraient manifestée à l'égard de la Belgique (je tenais le fait de deux chargés d'affaires qui cherchaient à m'effrayer); je l'ai questionné surtout au sujet d'une phrase qui leur serait échappée, à savoir, que notre succès ou notre échec leur était parfaitement indifférent. Il s'expliqua sur ce point d'une façon très-sensée, me donna des assurances que je suis obligé de croire exactes, car elles sont conformes aux intérêts de l'Angleterre, et termina par ces mots : « Dites-moi ce que nous pouvons faire pour prouver au roi notre « amitié; ce sera fait. »

« Je parlai ensuite de la nécessité d'employer des officiers français dans l'armée belge. Il me dit qu'il n'avait quant à lui aucune objection à cette mesure; cependant il ne pouvait nier que cela fît naître des jalousies. L'oncle surtout[2] était sur ce point d'une vivacité extraordinaire. Je lui demandai alors si l'on ne pourrait pas, comme contre-poison, employer aussi quelques officiers anglais. Il répondit que la chose serait bonne en soi, mais qu'elle aurait peut-être quelques difficultés en Belgique. J'allais me retirer quand il me dit : « J'ai reçu hier des dépêches de Saint-Pétersbourg; l'empereur « a été très-étonné de l'agression des Hollandais, il l'a appelée une « entreprise folle », puis il s'est exprimé ainsi au sujet de l'entrée des Français en Belgique : « Il faut attendre ce qu'ils feront, ne

1. Le général Baudrand était le premier aide de camp du duc d'Orléans. Ces mots : *assez fort pour cela,* signifient que le gouvernement français se croyait en mesure de prévenir par son attitude une nouvelle invasion hollandaise.

2. L'*oncle,* comme dit familièrement lord Palmerston, c'était le roi d'Angleterre Guillaume IV. On sait que le prince Léopold, par son premier mariage avec la princesse Charlotte, était devenu le neveu de tous les frères de George IV. Quand il parlait du roi d'Angleterre, il disait *le roi mon oncle.* (Voyez une lettre de Léopold au général Goblet, dans l'ouvrage de M. Théodore Juste sur le roi des Belges, t. II, p. 258.)

« pas les inquiéter s'ils se bornent à rejeter les Hollandais chez eux, « et les obliger de sortir à leur tour, s'ils veulent quelque chose de « plus. »

« Deux heures plus tard, le roi Guillaume me donna audience. Je savais qu'il avait préparé pour moi une sorte de discours. Aussi dès l'entrée je pris un air grave qui gêna singulièrement sa bonhomie, qui lui causa même un réel embarras. Il chercha longtemps avant de trouver son texte. Il le trouva enfin. Le voici en résumé : « Comme État neutre, nous n'avions pas besoin d'armée; notre poli- « tique aussi devait garder la neutralité, ne se montrer ni anglaise « ni française. » Il accentua particulièrement cette phrase : « Moi- « même je dissuaderais Léopold de se tourner vers l'Angleterre, « s'il en avait le désir. » Il dit là-dessus de fort bonnes choses, et je ne pus m'empêcher de lui en faire mes compliments, ce qui lui rendit sur-le-champ sa bonne humeur. Il répéta plusieurs fois : « Je suis attaché de tout mon cœur à la paix, c'est pour cela que la « question belge me préoccupe si fort. » Il ajouta que l'enrôlement d'officiers français dans l'armée belge lui était particulièrement désagréable. Je fis alors la proposition que j'avais déjà faite à Palmerston. Il répondit vivement : « Nous parlerons de cela une autre « fois. Ne partez pas sans venir me revoir. Dites mille choses de ma « part au roi, dites-lui combien je souhaite son bonheur, son « succès. »

Voilà un langage ami, mais les actes répondent-ils aux paroles? Stockmar est en proie à des perplexités cruelles : il aime l'Angleterre et il ne peut s'y fier; il déteste la France, et c'est de la France seule qu'il attend pour la Belgique un appui efficace. Ces contradictions, qui le désolent, doivent être cachées avec soin. Si Palmerston soupçonnait ce qui le rassure, il répéterait ses accusations ordinaires : « Vous autres Belges, vous êtes trop Français! vous vous jetez dans les bras de la France! » Et alors ce seraient de bien autres difficultés. Il faudra donc ménager Londres

sans se priver du secours de Paris ; mais au roi Léopold on peut tout dire. C'est dans ce sentiment qu'il lui écrit le 15 :

« Il m'arrive bien des lettres où l'on m'exprime la crainte que, la Belgique une fois évacuée par les Français, et la Hollande dirigeant contre elle une seconde attaque, la conférence n'empêche la France de se porter encore à notre secours. Je ne partage pas cette crainte et voici ma raison : c'est que la France, dans la situation où elle est, sera forcée, absolument forcée, quoi que puisse dire la conférence, de secourir la Belgique aussi rapidement que la première fois. La politique belge en ce moment doit donc incliner plutôt vers la France, les circonstances l'exigent impérieusement.

« Si les Hollandais attaquent, les Belges se défendront de leur mieux, mais en dépit de toutes les conférences du monde, il faudra aussi que, sans perdre un instant, ils demandent secours aux Français pour la seconde fois, un secours immédiat, un secours dans le plus bref délai possible. Le gouvernement belge aura donc besoin d'une grande vigilance, il devra entretenir des espions pour être informé sans retard des mouvements militaires des Hollandais et en transmettre aussitôt la nouvelle à Paris. Cependant, tout convaincu que je suis que dans le cas d'une nouvelle attaque de la part des Hollandais la France nous prêterait secours une seconde fois, il est à souhaiter, dans l'intérêt des Belges, qu'ils n'aient pas à subir une nouvelle attaque ni à demander ce nouveau secours. La seconde intervention française, j'en ai peur, aurait de tout autres conséquences que la première. Il est probable que la Prusse s'en mêlerait, et alors je tiens pour impossible d'éviter une guerre générale.

« Pour la négociation du traité de paix avec la Hollande, je pose deux principes que je recommande de la façon la plus pressante, deux principes qu'il importe de ne pas perdre de vue une seule minute :

« 1° Agissez toujours comme si la France était réellement de bonne foi dans la question belge ;

« 2° Croyez fermement que toute défense, toute protection de la Belgique dans la conférence de Londres ne peut venir que de la

France. Efforcez-vous d'obtenir cette protection, autant que possible par votre correspondance personnelle avec votre frère de Paris[1]. Attachez-vous-y à tout instant, sans trêve, sans repos. Je puis me tromper, mais, d'après ce que je vois ici, l'Angleterre ne fera pour nous presque rien de *positif*. Elle n'aura que des exigences négatives, je veux dire qu'elle cédera sur les exigences que la France saura maintenir à notre profit. Une chose, je le sais, pourra empêcher que la France ne maintienne avec fermeté nos justes exigences, c'est l'opposition secrète de Talleyrand. Il ne sert de rien de vouloir deviner pourquoi Talleyrand nous est défavorable et quels projets il a en tête; contentons-nous de savoir qu'il est hostile à notre cause et tâchons de la faire triompher malgré lui. Écrivez donc à Paris chaque jour, chaque heure, bombardez de vos lettres le roi Louis-Philippe, faites tout au monde pour obtenir que Talleyrand reçoive des instructions précises, qu'il représente nos intérêts dans la conférence, qu'il ne cède sur rien sans en avoir référé d'abord à son gouvernement.»

Stockmar se serait-il exprimé de la sorte s'il avait cru que M. de Talleyrand marchait d'accord avec Louis-Philippe? Ou ces dépêches ne signifient rien, ou elles veulent dire que M. de Talleyrand a ses idées personnelles, qu'il tient peu de compte des instructions de Paris, que n'ayant pu faire accepter sa politique au gouvernement de Louis-Philippe, il tâche de la lui imposer par les circonstances; elles indiquent aussi que Louis-Philippe, forcé de ménager l'illustre vieillard, se borne à lui donner des leçons indirectes en suivant sa propre voie loyalement et continûment. C'est l'exacte vérité. Stockmar, qui l'entrevoit par instants, s'en détourne presque aussitôt. Ses dépêches fourmillent de contradictions. Tantôt la France est de mau-

1. Le roi Louis-Philippe.

vaise foi, tantôt c'est à la France seule que la Belgique peut se fier. Un jour, il traite Louis-Philippe en suspect, le lendemain il ne voit de salut pour les Belges que dans le mariage de Léopold avec une de ses filles. Les hommages qu'il nous rend çà et là, c'est la force des choses qui les lui arrache, et, sentant qu'ils n'en ont que plus de prix, il se hâte de les effacer. Il a des insinuations perfides, des ingratitudes révoltantes. Esprit fin, âme aigrie, il voit juste et conclut à faux.

Comment de telles dépêches, venant d'un homme si profondément dévoué au roi Léopold, n'eussent-elles pas fini par troubler un peu cette ferme intelligence? Certes, les affaires de Belgique, en cette grave année 1831, étaient singulièrement compliquées, et l'on vient de voir que la paix de l'Europe tenait à un fil. Une fausse démarche pouvait tout rompre. A force de dire au roi Léopold : Courage! ne faiblissez pas, ne perdez pas confiance dans votre cause! à force de lui dire : Les Anglais vous abandonnent, la France seule vous défendra, traitez-la toujours comme si elle était de bonne foi, — Stockmar ne devait-il pas ébranler ce courage qu'il invoquait? Ce terrible ami, avec ses pavés tudesques, aurait mis en péril les têtes les plus solides. Je ne m'étonne donc pas que le roi Léopold ait conçu à cette date des pensées d'abdication. Stockmar, qui nous révèle le fait, nous permet d'en deviner les motifs. La cause de ce découragement, n'était-ce pas le langage même qu'il avait tenu, le rôle qu'il avait pris, rôle d'observateur hypocondre qui falsifiait la vérité par ses ténébreuses défiances?

Le découragement du roi, s'il a existé en effet,

devait prendre un caractère bien plus grave lorsque les dix-huit articles votés au mois de juin par la conférence de Londres furent remplacés le 15 octobre par les vingt-quatre articles qui enlevaient à la Belgique une partie du Limbourg et du Luxembourg. Cette fois du moins le motif était sérieux. Léopold n'avait accepté le trône que sur la base des dix-huit articles, et, en prêtant serment à la constitution, il avait juré de maintenir l'intégrité du territoire. Pouvait-il se soumettre à ce nouveau traité qui, trois mois après son avénement, démembrait le royaume? Non, évidemment non. Il pensait que la conférence de Londres, en manquant à sa parole, lui avait rendu la sienne.

Stockmar fut d'un autre avis. Il conjura son maître de céder, tout en protestant contre le procédé de la conférence. « Fâchez-vous, criez à l'injustice, ne ménagez pas la conférence — elle s'y attend d'ailleurs, — mais ne poussez rien à l'excès et gardez-vous d'abandonner jamais la partie. Que le ministère crie avec vous, qu'il crie très-haut, très-fort. Vous aurez tenu votre serment, et la Belgique le saura. Quant à renoncer au trône pour un échec, ce serait plus qu'une folie. » Et il lui cite l'opinion de lord Grey, si bon juge en fait de dignité politique, de correction parlementaire. « Je ne vois rien, dit lord Grey, dans la situation personnelle du roi, rien dans le serment qu'il a prêté, rien dans la constitution belge, qui puisse l'empêcher de souscrire sur-le-champ au traité du 15 octobre. » Stockmar fait valoir avec force l'autorité de ce langage. Lord Grey est un maître en casuistique constitutionnelle, et sur les questions d'honneur il est aussi scru-

puleux que le roi lui-même ; c'est ce scrupuleux, c'est ce maître qui verrait dans l'abdication du roi des Belges le plus grand péril pour l'Europe, le plus fâcheux dommage pour le caractère et la situation du roi.

Telle est l'argumentation qui triompha des défaillances momentanées de Léopold ; le roi accepta le traité du 15 octobre, si douloureux qu'il fût pour le pays, et le fit accepter au parlement belge en menaçant de dissoudre la chambre des représentants si elle le repoussait. Un appel aux électeurs, et, dans le cas où les électeurs eussent renvoyé la même majorité, l'abdication immédiate du roi, tel était le plan de Léopold. Cette crise de mort fut épargnée à la Belgique. Le 1er novembre, la chambre des représentants, par 59 voix contre 38, accepta le traité ; le surlendemain, le sénat confirma ce vote par 35 suffrages contre 8. C'était la ferme résolution de Stockmar qui avait produit ce résultat.

Je raisonne ici, comme je l'ai fait plus haut, dans l'hypothèse où ces révélations seraient de tout point conformes à la vérité. Avouerai-je pourtant le doute qui me harcèle ? Le témoignage de Stockmar me semble bien suspect. Plus j'y réfléchis et plus j'ai peine à croire que les choses se soient passées comme l'insinue sa correspondance. Où sont-elles, les lettres du roi Léopold qui auraient confié à Stockmar ses accès de découragement, ses projets d'abdication ? Stockmar cite avec raison toutes les missives qu'il a reçues du roi des Belges ; d'où vient que celles-là ne figurent pas dans ses papiers ? Elles lui seraient cependant plus

honorables que toutes les autres. Si le baron s'abstient de les donner, c'est qu'elles n'existent point. Il a été au-devant des pensées qu'il attribuait à son maître, il a prêté au roi des sentiments que le roi a bien pu éprouver, mais qu'il a rejetés comme indignes de lui, sans attendre les exhortations de son conseiller. Sur une conjecture en l'air, Stockmar, emporté par son zèle, s'est persuadé que tout était perdu, s'il n'intervenait magistralement, et l'éditeur de Stockmar, trouvant dans ses dépêches la minute de ces remontrances, a été convaincu à son tour que Stockmar avait tout fait. Il y a fort à rabattre de ces prétentions. La défaillance d'une heure, chez un prince tel que le roi des Belges, ne devait pas fournir à Stockmar et à son éditeur l'occasion d'insister comme ils le font. Ce sont là des nuances, si l'on veut; ces nuances, du moins, n'échapperont à aucun esprit élevé. M. de Stockmar assurément a été un serviteur très-zélé, très-dévoué à son maître; il lui a manqué cette fois-ci de joindre la discrétion au zèle et la délicatesse au dévouement.

Nous avons le droit de faire cette remarque en toute liberté. Si le médecin allemand, devenu le représentant intime du roi des Belges, montre ainsi peu de tact envers ses grands amis, comment s'étonner de le voir toujours amer, toujours injuste à l'égard de ceux qu'il n'aime point? C'est à la France surtout qu'il en veut, ce sont nos idées, nos traditions, nos hommes d'État, à toute date et sous tous les régimes, qu'il poursuit d'une haine subtile et acharnée. Nous aurons bien des occasions de relever ses jugements iniques; est-il besoin de dire que nous le ferons sans nulle pas-

sion étroite ? Cette malveillance de parti pris, inspiration constante de ses actes, est l'indice d'une âme assez médiocre, quelles que soient d'ailleurs les hautes qualités intellectuelles du personnage, et nous sommes consolés d'avance d'avoir pour ennemi le baron de Stockmar en voyant de quelle façon il comprend les devoirs de l'amitié.

CHAPITRE IV.

Le traité du 15 novembre 1831. — La question des forteresses. — La ratification des traités. — Talleyrand, dénoncé dans les *Mémoires* de Stockmar comme ayant trahi la cause belge. — Le prétendu traité secret de la France et de la Hollande. — Discussion. — Réfutation. — Une lettre inédite de Talleyrand (communiquée par M. le comte Orlof-Davidof.) — Témoignage de M. Guizot. — Jugement de M. Mignet. — Unité de vues chez Louis-Philippe et M. de Talleyrand. — Indépendance et neutralité de la Belgique. — Politique française et européenne.

Après le vote du parlement belge qui, le 1er et le 3 novembre, avait accepté les vingt-quatre articles proposés le 15 octobre par la conférence de Londres, il ne restait plus qu'à transformer ces articles en un traité définitif. C'est ce qui eut lieu le 15 novembre 1831. Le royaume de Belgique est-il enfin constitué ? Pas encore. Deux choses graves continuent d'agiter les esprits et de menacer la paix européenne, la question des forteresses d'une part, de l'autre la ratification du traité.

Nous ne chercherons pas dans les dépêches de Stockmar ce qui se rapporte à ces détails. Ce sont là des épisodes justement oubliés. Quand une convention particulière arrêtée entre l'Autriche, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, à l'exclusion de la France, décida

que plusieurs forteresses belges seraient démolies, cette décision, si favorable en somme à nos intérêts, et que le gouvernement français avait d'abord présentée aux Chambres comme une réparation, excita bientôt de notre part les réclamations les plus vives. Louis-Philippe et ses ministres étaient fort irrités. On blâmait le procédé qui nous avait exclus, on blâmait aussi le choix des forteresses. Il y eut à ce sujet des lettres amères de souverain à souverain, des propos arrogants de diplomate à diplomate, sans parler des violences de la tribune et de la presse. Que nous font aujourd'hui ces vaines batailles? Pourquoi dans cette liste de forteresses à démolir étions-nous mécontents de voir Philippeville et Marienbourg? Pourquoi refusait-on de se mettre d'accord avec nous sur tel ou tel point contesté? En vérité, malgré les ouvrages très-sérieux que certains négociateurs ont consacrés à cette affaire, il est impossible de s'y intéresser. A distance, nous ne voyons plus là que des malentendus. C'est pure matière à paperasserie diplomatique. M. le baron Nothomb, dans son *Essai historique et politique sur la révolution belge*, a bien raison de passer rapidement sur ces misères. Quant à l'éditeur des *Mémoires* de Stockmar, il ne néglige pas une si bonne occasion d'insulter la France. Il fallait écarter ces notes surannées, il les étale. Il fallait du moins faire remarquer au lecteur que ces débats, si vifs pendant quelques semaines, avaient été terminés à la satisfaction de tous; lui, bien loin de là, s'il ajoute un commentaire à ces pages fastidieuses, c'est pour envenimer des commérages. Lord Palmerston, dans un moment de viva-

cité, a-t-il parlé avec dédain de ce qu'il appelle nos rodomontades? A-t-il traité de comédie la conduite de M. de Talleyrand et l'attitude de Casimir Périer? Ce sont là de ces mauvaises paroles qui peuvent échapper à des natures nerveuses, mais que nul esprit sérieux ne s'avise de ramasser. L'éditeur de Stockmar s'en empare, les produit, les encadre, et ce travail le met en joie. Aussi, quand il est forcé de convenir que la France, après un mouvement de fierté trop vif peut-être, a reçu des quatre puissances la garantie qu'elle demandait, c'est-à-dire une nouvelle et expresse déclaration de la neutralité belge, il s'écrie du ton d'un homme qui se croit très-spirituel : « Tant de bruit pour une omelette ! » Notez qu'il dit cela en français et qu'il est tout heureux de sa trouvaille. Il a raillé la France avec un dicton de notre langue familière, voilà de quoi s'épanouir et triompher. Que vous semble de cette fine raillerie? Je pense, quant à moi, que nous n'avons rien à en dire; c'est Stockmar le père, s'il vivait encore, qui aurait le droit de s'en plaindre. Malgré ses mesquines passions, Stockmar était homme d'esprit; il aurait un peu rougi, croyez-le, de se voir commenté de la sorte.

Laissons là ces sottises, tout ce détail est indigne de l'histoire; mais voici reparaître dans les dépêches de Stockmar, à la date de 1831 et de 1832, la conduite mystérieuse de M. de Talleyrand. Ici la question vaut qu'on s'y arrête. On sait que le prince de Talleyrand représentait la France à la conférence de Londres, tandis que le baron de Stockmar était l'ambassadeur secret du roi Léopold auprès du *Foreign Office*. Stock-

mar, qui se défie de Talleyrand, a-t-il découvert chez lui, soit dans l'affaire des forteresses, soit à propos de la ratification du traité, des indices certains de la politique tortueuse dont il l'accuse? Écoutons-le et jugeons.

Dans les premiers mois de l'année 1832, le traité constitutif de la Belgique n'ayant pas encore été ratifié par l'Autriche, la Russie et la Prusse, les Hollandais et les Belges étaient face à face comme en un champ clos. La guerre semblait imminente. Des deux côtés, on faisait les plus sérieux préparatifs. Stockmar ne cessait d'écrire au roi Léopold pour le préserver des entraînements. « Malheur, disait-il, à qui donnera le signal! » Voici une de ses lettres en date du 1er avril 1832 :

« L'Angleterre et la France sont absolument opposées à la guerre. Celui qui déclarera la guerre deviendra *ipso facto* l'ennemi direct de lord Grey et de Casimir Périer. Il n'y a pas à douter un instant que lord Grey ne permettra pas plus aux Belges d'attaquer les Hollandais qu'aux Hollandais d'attaquer les Belges. Le premier but de la politique du roi des Belges doit être d'empêcher le partage de la Belgique. S'il évite la guerre, je ne vois pas comment les Hollandais feront réussir l'idée de ce partage; s'il la commence lui-même, il ouvre la boîte de Pandore d'où sortiront toutes les nouvelles combinaisons possibles. Il donne à la France le moyen de se dégager des traités et d'inaugurer une nouvelle politique dont le résultat sera le partage du royaume. Je proteste donc et de la façon la plus solennelle contre toute idée de guerre... Qu'y pourrions-nous gagner? Il n'y a que deux cas à prévoir, la victoire et la défaite. La victoire? elle aurait elle-même ses dangers. Une foule de prétentions insensées se réveilleraient parmi nous, les passions des partis s'en accroîtraient, cela seul aurait pour effet d'ajourner la paix avec la Hollande et de la rendre plus difficile encore. Ne serait-ce pas aussi pour les puissances une occasion d'intervenir et

peut-être un motif de changer leur politique? Quant à la défaite, je n'ai pas besoin de dire quelle serait la position du roi, s'il était obligé de s'avouer à lui-même qu'il a volontairement attiré sur le pays une seconde *déconfiture*[1]. Les entraves que l'état présent des choses met à l'administration intérieure, au commerce, à l'industrie, l'influence funeste qu'il exerce sur les dispositions politiques du peuple belge et même sur la considération personnelle du roi, toutes ces choses disparaissent comme une taupinière devant les montagnes de difficultés que la guerre soulèverait du soir au matin. »

Stockmar a mille fois raison. Si la Belgique en 1832, irritée des lenteurs que mettaient les puissances du nord à ratifier le traité du 15 novembre 1831, eût déclaré la guerre à la Hollande pour l'obliger à reconnaître ce traité, l'œuvre si laborieuse des deux dernières années courait le risque d'être anéantie. Ni l'Angleterre ni la France ne lui eussent pardonné une agression d'où pouvait sortir une guerre européenne. Victorieuse ou vaincue dans cette lutte, elle aurait perdu les deux puissances qui avaient travaillé à établir son indépendance; l'une et l'autre, dégagées par cette résistance à leurs conseils, eussent repris leur liberté d'action et modifié leurs desseins. Tout cela est la vérite même : d'où vient pourtant que, deux ou trois mois plus tard, après que le traité du 15 novembre a été ratifié par l'Autriche et la Prusse (18 avril 1832), après qu'il a été ratifié par la Russie, sauf quelques réserves un peu mesquines (4 mai 1832), après que le roi Louis-Philippe a donné un nouveau gage de son bon vouloir pour la Belgique en accordant sa fille la princesse Louise au roi Léopold, Stockmar

1. Ce mot est en français dans le texte allemand de Stockmar.

persiste dans ses accusations contre la politique française, contre Louis-Philippe et M. de Talleyrand ? Le 4 juillet 1832, notez la date, il écrit de Londres la lettre que je vais traduire :

« Talleyrand a eu dès le début son propre plan dans les affaires de Belgique. Quel est ce plan, je n'en sais rien; ce que je sais de science certaine, c'est que le gouvernement français, — malgré tout ce que Louis-Philippe et Sébastiani ont pu promettre dans la question belge, — n'a jamais empêché Talleyrand de suivre la marche qu'il s'était tracée. Une chose que je tiens pour vraisemblable au plus haut degré, c'est que, si nous pouvions connaître les lettres envoyées de Paris à Talleyrand, nous verrions qu'on a toujours écrit à Bruxelles autrement qu'on écrivait à Londres. Je crois que Talleyrand dès le principe a représenté la question belge comme extrêmement dangereuse et qu'il a dit à son gouvernement : « Si « vous ne me laissez pas faire, vous verrez où vous conduira votre « façon libérale de régler ces questions. » Louis-Philippe, qui a une confiance sans bornes dans la finesse et le savoir-faire de Talleyrand et qui se sent auprès de lui comme un écolier auprès du maître, lui aura sans doute écrit dès le commencement : « N'ayez nulle inquié- « tude, je vous laisserai agir. Il y a deux personnes qui me gênent « par leur impatience, c'est Léopold et Périer; je parlerai toujours « de manière à les contenter, je dirai qu'il faut vous adresser les « instructions les plus précises, — mais je vous autorise à faire ce « que vous jugerez bon. »

« Je le répète, je ne connais pas le plan particulier de Talleyrand, mais ce qu'il a cru absolument nécessaire pour le mener à bien, c'est une affectation de bons rapports avec les Hollandais. Avec son grand tact et sa connaissance des hommes, il ne pouvait pas éviter que cette amitié ne parût suspecte à beaucoup de personnes et que les ministres anglais surtout n'en conçussent une vive défiance. Mareuil (le ministre de France à La Haye qui est venu au mois de juin faire l'intérim de Talleyrand à Londres), Mareuil, qui est au moins son élève, s'il ne lui touche pas encore de plus près, veut naturellement ne pas se montrer indigne du maître. Il exagère encore l'attitude

que Talleyrand lui a prescrite; il témoigne trop d'amitié aux Hollandais, trop de malveillance aux Belges. Vit-on jamais rien de plus inconvenant que le spectacle qu'il donna l'autre jour : un ambassadeur de France se rendant au lever du roi dans la voiture d'un chargé d'affaires hollandais? Une lettre de la reine des Français vient de faire savoir que le roi Guillaume de Hollande appelait de tous ses vœux le retour de Talleyrand à Londres. C'est sans doute l'œuvre de Mme de Liéven et de Wellington; ils savent tous les deux que Talleyrand traite les Hollandais comme ses meilleurs amis. »

Avez-vous remarqué cette façon de mettre en scène les plus hauts personnages, de deviner leurs secrètes pensées, de leur prêter des dialogues étranges? Talleyrand a dû dire : « Laissez-moi faire. » Louis-Philippe a dû répondre : « Léopold me gêne, Casimir Périer me gêne, mais il n'importe, je me charge de l'un et de l'autre; agissez à votre guise, vous avez carte blanche. » C'est une nouvelle méthode historique inventée par Stockmar.

Il en a plus d'une à son service; avec la méthode par hypothèse, il y a la méthode des *on dit*. Stockmar écrit vers la même date : « Quelqu'un m'a donné l'assurance, voilà bien longtemps déjà, qu'il y avait un traité secret entre la France et la Hollande pour le partage de la Belgique, et que ce traité était l'œuvre de Talleyrand. » Notez bien, je vous prie, qu'à l'heure même où M. de Stockmar écrit de telles choses, au mois de juin et au mois de juillet 1832, l'indépendance de la Belgique est constituée, et qu'elle l'a été principalement par la France.

Est-ce donc Casimir Périer qui, par sa politique libérale, a gêné le roi des Français et l'a empêché d'accomplir ses ténébreux desseins? Hélas! Casimir

Périer, qui n'a jamais gêné que les hommes de désordre, vient de mourir le 16 mai. Est-ce encore Casimir Périer qui a forcé le roi Louis-Philippe de consolider la Belgique en mariant la princesse Louise au roi Léopold ? C'est quinze jours après la mort de Casimir Périer, du 20 mai au 2 juin 1832, qu'eut lieu à Compiègne l'entrevue des deux souverains et que le mariage fut décidé. Stockmar a raison de dire que Casimir Périer a contribué énergiquement à la création de la royauté belge ; il est bien mal inspiré quand il prétend lui faire honneur de tout pour en faire tort au roi. Les principaux actes, les actes décisifs en cette histoire, à part la campagne du mois d'août 1831, ont été résolus et accomplis après sa mort. C'est même là une source de réflexions douloureuses : ce grand citoyen qui, parmi tant de titres illustres, a eu la gloire de contribuer pour sa part à la constitution de la neutralité belge, n'a pu assister ni à l'entrevue de Compiègne, ni au mariage du roi Léopold et de la princesse Louise, ni à cette expédition du mois de décembre qui, par la prise d'Anvers, contraignit la Hollande à libérer définitivement la Belgique.

Quant à M. de Talleyrand, il est certain que le secret de sa politique, à tel et à tel moment des négociations, n'est pas chose facile à deviner. Peut-être ne le saura-t-on que par la publication de ses mémoires, si toutefois le grand diplomate a cru devoir y consigner ces petits détails. Dans toute opération politique importante, l'esprit le plus décidé, sans changer d'avis sur le fond, peut très-bien modifier son plan, varier ses moyens, se porter à droite ou à gauche, suivant

les péripéties du combat. C'est ce qui est arrivé à M. de Talleyrand, de 1830 à 1832, pendant les longues fluctuations de la conférence de Londres. Le baron de Stockmar aurait bien voulu connaître les missives secrètes que Louis-Philippe, dit-il, a dû envoyer de Paris pendant ces deux années à son ministre plénipotentiaire, mais cette prétendue correspondance n'existe que dans l'imagination de Stockmar. Les documents qui pourraient nous révéler quelque chose des visées particulières de Talleyrand, ce seraient ses lettres à ses amis, à ses confidents, lettres familières où il aurait parlé lui-même du détail de ses embarras, précisément parce que cela ne touchait pas au fond de la question, et que ces incidents variaient d'un jour à l'autre.

Voici une de ces lettres qu'on ne lira pas sans intérêt. Elle est entièrement inédite. Talleyrand l'adressait de Londres au général Sébastiani dans les premiers jours de la conférence de Londres, c'est-à-dire au mois de novembre 1830. Plus tard, après que toutes ces affaires de Belgique furent terminées, M. le général Sébastiani fit présent de cette lettre à un membre éminent de la diplomatie russe, M. le comte Orlof-Davidof, qui la conserva comme une relique; c'est à l'obligeance de M. le comte Orlof-Davidof que nous devons de pouvoir la publier aujourd'hui.

« Mon cher général, nous avons ici à conduire des gens timides. Ils arrivent un peu lentement peut-être, mais enfin ils arrivent. Nous sommes obligés d'attendre un nouvel essai que l'on fait à Bruxelles pour le prince d'Orange. C'est lord Ponsonby, beau-frère de lord Grey, qui écrit que le parti orangiste reprend beaucoup de force. On croit cela aisément ici, parce que c'est ce que l'on désire.

On blesserait beaucoup de monde, si l'on ne laissait pas faire une dernière tentative. Si elle ne réussit pas, comme c'est très-probable, tous mes efforts se porteront sur le jeune prince de Naples. J'ai déclaré que l'on ne pouvait plus penser au prince Léopold. Voilà où nous en sommes. Le premier courrier nous apportera les nouvelles de ce qui se sera passé le mardi 11. Les dernières dépêches annonçaient l'envoi de quatre commissaires dont deux devaient aller à Paris et deux à Londres, mais arrivant avec des protestations et les mains vides. Les Belges n'osent pas proposer définitivement un roi. Les deux sections sont fort divisées d'opinion. Je ne crois pas que vous et moi ayons jamais eu à traiter une affaire aussi compliquée, mais il faut s'en tirer, car la paix y est attachée. Vous serez content de lord Granville, c'est un homme droit et bienveillant. On a ici confiance en lui. La conférence la moins longue que j'aie eue ici depuis huit jours a été de plus de quatre heures. Si nous réussissons, nous nous rappellerons avec plaisir la peine que la Belgique nous aura donnée. Ma santé continue à être bonne. Celle de Mme de Dino s'est un peu dérangée depuis huit ou dix jours. Adieu, mille amitiés.

« TALLEYRAND.

« Vos lettres particulières me font un grand plaisir. Je vous en remercie de tout mon cœur. L'envoi de M. de Mortemart est approuvé par tout le monde. »

Quels sont les renseignements qui résultent pour nous de cette lettre? D'abord marquons-en la date : il est évident qu'à l'heure où Talleyrand l'écrit, rien n'est décidé quant au choix du roi des Belges. Il y a une indication plus précise : la conférence de Londres est réunie depuis huit jours ; or c'est le 3 novembre 1830 que la première séance a eu lieu, la lettre est donc du 11 ou du 12. C'est le moment où les hommes d'État de l'Angleterre, nous l'avons dit plus haut, croient encore qu'une séparation administrative des Hollandais et des

Belges suffira pour tout arranger, sans que le royaume des Pays-Bas, constitué en 1815, soit perdu pour la maison d'Orange-Nassau. *On croit cela aisément ici parce que c'est ce que l'on désire.* Talleyrand n'en croit rien et ses désirs sont ailleurs. Où sont-ils? Il laisse faire cette dernière tentative, il laisse le duc de Wellington et lord Aberdeen travailler à cette restauration partielle de la maison d'Orange, — car *on blesserait trop le monde en s'y opposant,* — mais il prévoit que l'entreprise échouera, et alors c'est sur le jeune prince de Naples que se porteront tous ses efforts. Ce jeune prince de Naples, c'était le prince de Capoue, âgé alors de dix-neuf ans, frère de Ferdinand II, qui venait de monter, le 8 novembre, sur le trône des Deux-Siciles, et neveu de la reine Marie-Amélie. On devine sans peine la pensée de Talleyrand : pour que la création d'un royaume de Belgique puisse profiter à la France, il est bon que son roi nous soit rattaché par des liens de famille. C'est précisément le même motif, au point de vue anglais, qui fait que les whigs songent au prince Léopold. Seulement, dans ces premiers jours de novembre 1830, les whigs ne sont pas encore au pouvoir ; c'est le 16 que lord Grey remplacera le duc de Wellington. Talleyrand à cette date peut donc s'exprimer comme il fait : *J'ai déclaré que l'on ne pouvait plus penser au prince Léopold.* Cette déclaration n'est pas aussi téméraire qu'elle peut le paraître ; le ministère tory avait peu de sympathies pour le mari de la princesse Charlotte, et à cause de ses accointances avec les whigs, et à cause de son désistement dans l'affaire de la couronne de Grèce. Bref, nous avons ici,

dès le mois de novembre 1830, toutes les idées de Talleyrand sur la question belge, et ces idées, sauf le choix des personnes qui tient à tant de causes secondes, ces idées premières et capitales sont parfaitement conformes à celles qu'il défendra jusqu'à la fin.

La Belgique séparée de la Hollande, non pas seulement au point de vue administratif, mais au point de vue politique, — la Belgique constituée en royaume distinct sous une dynastie que des liens de sérieuse amitié attacheraient à la France, — la Belgique, naguère encore poste avancé de la coalition européenne, transformée désormais pour la France en une défense morale, grâce à ses priviléges d'État indépendant et neutre, voilà le point de départ de M. de Talleyrand au début de la conférence de Londres. Ajoutez-y un grand désir de conserver la paix. Pourquoi dit-il : *Si nous réussissons, nous nous rappellerons la peur que la Belgique nous aura donnée?* Parce que chaque jour un incident subit peut rendre la guerre inévitable. Il faut donc se tirer de ces complications, car la paix est liée au succès. Ainsi, la transformation de la Belgique dans l'intérêt de la France et sans que la paix en souffre, tel est le but de Talleyrand. Sur ce point, la précieuse lettre que nous a communiquée M. le comte Orlof-Davidof ne permet aucun doute.

Après cela que des incidents surviennent, sa politique sera modifiée. Lord Palmerston avait pensé un instant, comme lord Aberdeen, que la maison d'Orange pouvait conserver le trône des Pays-Bas en opérant la séparation administrative des deux peuples; quand il se rallie à l'opinion de Talleyrand, dont

le coup d'œil avait été si juste, il adopte pour candidat au trône de Belgique le prince de Saxe-Cobourg. Talleyrand a un autre candidat, le jeune prince de Capoue. De là un dissentiment très-vif; de là aussi, le 8 janvier 1831, ces violentes paroles du général Sébastiani à un envoyé du congrès belge : « Si Saxe-Cobourg met un pied en Belgique, nous lui tirerons des coups de canon. » Ce cri étrange nous paraissait presque incroyable, le voilà expliqué aujourd'hui; c'était l'explosion d'un différend très-animé à cette date et qui devait bientôt disparaître. Ce n'est pas tout, les incidents se multiplient. Il n'est plus question du prince de Capoue, mais voici l'élection du duc de Nemours. Ce n'est plus le général Sébastiani qui menace de tirer le canon, c'est lord Palmerston. Il faut céder, ou plutôt il faut préserver royalement la paix européenne; Louis-Philippe consomme son sacrifice, avec quelle émotion et quelle magnanimité, nous l'avons vu. Talleyrand ne se résigne pas aussi vite, il garde rancune au protégé de lord Palmerston, il en veut à Léopold d'être monté sur le trône par l'influence anglaise. Aussi, lorsque la déroute du mois d'août 1831 compromet si gravement les affaires du nouveau roi, on conçoit qu'il mette peu d'empressement à défendre sa cause devant la conférence de Londres.

Il ne travaille pas non plus à restaurer le roi Guillaume. Que fait-il donc? C'est ici que le mystère commence. Je vois bien par les révélations de Stockmar, par les confidences de M. de Bulow, par les conversations de lord Grey, que M. de Talleyrand a pensé très-sérieusement à un partage de la Belgique entre la

France, la Prusse et la Hollande; ce qui est moins clair, c'est la question de savoir à qui appartient cette idée. Est-ce Talleyrand qui l'a conçue? est-ce le roi de Hollande qui la lui a suggérée? Quelques mots de Stockmar feraient croire que cette dernière conjecture est la vraie. Il cite dans un journal de Paris, en date du 1er juillet 1831, une lettre écrite de La Haye, d'où il résulte que le roi Guillaume se plaignait amèrement de la France, « laquelle, disait-il, n'avait pas voulu se prêter au partage de la Belgique ». Le roi Guillaume Ier était un esprit têtu, violent, implacable; il eût été content de sacrifier une partie de son ancien royaume pour obtenir que Léopold ne fût point roi des Belges. Cette proposition d'un partage avait dû tenter M. de Talleyrand, et c'est alors sans doute qu'il montra tant de bienveillance aux Hollandais. Quant au gouvernement français, pourquoi le rendre responsable des fantaisies du vieux diplomate? Toute la conduite du roi, toute la politique de Casimir Périer proteste contre un pareil soupçon. M. de Talleyrand, s'il eût pu confier ces choses à un ami sûr, lui aurait dit, je n'en doute point, ce qu'il écrivit à Mme de Dino, au sujet de la ratification russe : « Je n'en parle pas à Paris parce que l'on me donnerait des instructions, et que je veux agir sans en avoir [1]. »

Il arrive pourtant une heure où les combinaisons particulières et cachées, fussent-elles l'œuvre d'un

1. Cette lettre fait partie de la riche collection d'autographes qui appartenait à notre savant confrère M. Rathery, conservateur sous-directeur adjoint à la Bibliothèque nationale, dont la perte est si vivement regrettée.

Talleyrand, doivent s'évanouir devant la politique ouverte et déclarée de l'État. Talleyrand, qui dès le premier jour avait désiré une Belgique indépendante et neutre sous un roi constitutionnel, n'eut pas de peine à reprendre ce programme et à seconder par la suite tous les efforts du roi Léopold. En somme, quand on embrasse l'ensemble de la question belge, tous ces détails disparaissent, on ne doit se souvenir que de l'action principale et des résultats décisifs. Il faut répéter alors ces fortes paroles de M. Mignet, dont Stockmar, avec sa partialité habituelle, n'a pas tenu le moindre compte : « Dans ce grave moment, où il s'agissait de savoir si la cause populaire pourrait triompher en France et même s'étendre en Europe sans ramener la guerre, M. de Talleyrand, regardant la paix comme utile aux progrès réguliers de la liberté renaissante, aida puissamment à son maintien. Nommé ambassadeur en Angleterre, il alla reprendre pour ainsi dire les grands desseins qui l'y avaient conduit en 1792. Mais, plus heureux à la fin de sa carrière qu'à son début, il contribua à lier étroitement deux nations que la rivalité de puissance avait longtemps séparées, et que des institutions analogues et des intérêts extérieurs communs devaient alors plus que jamais réunir. Les cabinets de l'Europe, voyant ce vieux et profond politique, dont ils connaissaient la sagacité de plus en plus expérimentée et la constante modération, venir représenter auprès d'eux la révolution, crurent encore plus à la force de celle-ci et se trouvèrent mieux disposés à traiter avec elle. Dans la conférence de Londres, à la tête de laquelle le plaça l'ascendant de sa

renommée et de son esprit, M. de Talleyrand fit consacrer diplomatiquement, par les puissances mêmes qui avaient formé en 1814 le royaume des Pays-Bas contre la France, la révolution et l'indépendance de la Belgique, qui devait désormais couvrir notre frontière du nord au lieu de la menacer. »

Rappelons aussi les paroles de M. Guizot au deuxième volume de ses *Mémoires*, car ce n'est pas trop de ces grands témoignages pour détruire les mensonges acharnés de Stockmar. « Dans la question belge, dit M. Guizot, M. Casimir Périer avait une bonne fortune rare; il était en complet accord avec les trois hommes qui devaient y exercer le plus d'influence, le roi Louis-Philippe à Paris, le roi Léopold à Bruxelles, et M. de Talleyrand à Londres. » Et plus loin : « M. de Talleyrand, à Londres, soutenait de son adhésion personnelle, et avec un grand désir de réussir, la politique qu'il avait été chargé d'y porter. Elle convenait à sa situation et à ses goûts, car c'était une politique à la fois française et européenne. C'était avec plaisir et zèle qu'il travaillait à défaire, dans la conférence de Londres, ce royaume des Pays-Bas qu'en 1814 la coalition européenne avait fait contre la France; et il avait en même temps la satisfaction de servir dans ce travail l'ordre européen, et de s'y livrer avec le concours. contraint et triste, mais sérieusement résigné, des mêmes puissances qui à Vienne, en 1815, avaient consacré cette organisation de l'Europe à laquelle il fallait faire brèche... Représentant d'un pays et d'un gouvernement sur qui pesaient à cette époque une foule de grandes questions, il ne vit dans les affaires de France

que la question belge, et dans la question belge qu'un seul intérêt, l'indépendance de la neutralité de la Belgique. » Stockmar désirait connaître les instructions secrètes que M. de Talleyrand recevait de Paris. Les voilà; secrètes ou officielles, les voilà toutes résumées dans cette page, il n'y en a pas eu d'autres.

Comment le roi Louis-Philippe eût-il pu favoriser une politique secrète chez M. de Talleyrand? Ce système, qui voulait l'indépendance et la neutralité de la Belgique, il l'avait soutenu dès l'origine de la question par les arguments de l'ordre le plus élevé. Ses ministres se contentaient d'y voir une solution très-sage aux difficultés pendantes; le roi, causant un jour avec M. Guizot, y signala un avantage de bien plus haute portée, une valeur générale et permanente : « Les Pays-Bas, dit-il, ont toujours été la pierre d'achoppement de la paix en Europe; aucune des grandes puissances ne peut, sans inquiétude et jalousie, les voir aux mains d'une autre. Qu'ils soient, du consentement général, un État indépendant et neutre, cet État deviendra la clef de voûte de l'ordre européen. » Quand M. Guizot nous révélait ce détail, il y a une quinzaine d'années, il ne se doutait pas qu'il réfutait d'avance, et d'une façon péremptoire, toutes les accusations de Stockmar.

CHAPITRE V.

Constitution définitive du royaume de Belgique. — Vertus des fondateurs. — Sagesse des partis. — Émulation patriotique. — Un noble modèle d'abnégation. — Le comte Félix de Mérode. — Appel à l'historien de la royauté belge. — Réparation due par la Belgique à la France et au roi Louis-Philippe.

Le royaume de Belgique est enfin constitué. La Hollande, il est vrai, n'a pas encore souscrit au traité du 15 novembre 1831. Même après la ratification de ce traité par l'Autriche, par la Prusse, par la Russie, même après le mariage du roi Léopold et de la princesse Louise, même après le siége et la prise d'Anvers au mois de décembre 1832, le roi Guillaume Ier, seul contre tous, s'obstine dans son refus. Comme on pourrait le contraindre et qu'on le ménage, il croit que la fortune peut lui revenir. C'est ce que ses courtisans appellent *le système de persévérance*. Il s'y enferme pendant plus de six ans. Enfin, vaincu par les instances toujours plus vives de la conférence de Londres[1], vaincu surtout par l'opinion du pays que fatigue

1. Dans un ouvrage imprimé, mais qui n'a pas été livré au public, M. le baron S. de Grovestins, ancien secrétaire du cabinet de Guillaume Ier, a donné sur ce point des détails très-curieux. Il s'agit de l'ouvrage inti-

cette résistance insensée, il cède en 1838, et subit des conditions bien autrement dures que celles de 1831. Il cède, le vieux roi, ennuyé, harassé, impatient de goûter le repos, et deux ans plus tard ayant épousé, chose étrange, une belle comtesse catholique et belge qu'il ne peut faire reine de Hollande, il abdique, se retire en Prusse et y meurt (1840-1843).

Pendant ce temps, la Belgique s'affermit et devient un des modèles de l'Europe. Est-il nécessaire de rappeler avec quelle sagesse le gouvernement du roi Léopold a triomphé des difficultés intérieures du nouvel État et fondé une dynastie populaire? Ce serait dépasser les limites que nous nous sommes tracées. Ce sujet d'ailleurs a été souvent traité avec détail. Il l'a été dans la *Revue des Deux Mondes*, à mesure que les circonstances appelaient l'examen des publicistes; on n'a pas oublié les travaux de M. de Carné, de M. Lefebvre de Bécourt, ni la belle étude que M. Émile de Laveleye a consacrée au règne de Léopold Ier, après la mort du

tulé : *Notice et souvenirs du comte Van der Duyn et du baron de Capellen*. que nous avons déjà signalé à propos de la princesse Charlotte d'Angleterre et du prince d'Orange. M. Vivien qui a eu ce livre entre les mains et en a rendu compte dans la *Revue des Deux Mondes* (1er juin 1853), a raconté comment la conférence de Londres réussit à amener le désistement du roi Guillaume. M. de Capellen, l'un des personnages éminents de la Hollande, ancien gouverneur des colonies, était le chef du parti qui redoutait les dangers du *statu quo*, et était impatient d'en sortir. La conférence, désespérant de rien obtenir par les moyens ordinaires, eut recours à M. de Capellen. Elle lui fit communiquer, en 1838, le dossier des dépêches relatives à cette affaire, « pour qu'il connût bien l'état des négociations et pût à la fois peser sur l'esprit du roi et sur l'opinion publique ». M. Vivien ajoute : « Cette démarche insolite, qui prouve à la fois la persistance peu éclairée du roi et l'estime dont jouissait M. de Capellen, contribua probablement à amener la conclusion qui la suivit de près. »

sage et libéral souverain. Un écrivain belge, muni de documents précieux, esprit attentif, impartial, et soutenu par une noble foi patriotique, a raconté toute cette histoire dans une série de biographies qui forment déjà un monument. J'ai nommé M. Théodore Juste. En ce moment même, l'un des plus illustres compagnons du roi Léopold, M. le baron Nothomb, aujourd'hui ministre de Belgique à Berlin, publie la quatrième édition de son *Essai historique et politique sur la révolution belge*, et il y ajoute un avant-propos où le règne de Léopold est résumé à grands traits. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux ouvrages de M. Théodore Juste et de M. le baron Nothomb. Il n'y a pas sur ce point d'autorité plus haute.

Qu'il nous soit permis seulement, pour conclure, de rendre hommage à la Belgique elle-même. En écrivant ce récit, nous nous sommes plus occupés des influences du dehors que des ouvriers du dedans, nous avons plus parlé de la conférence de Londres que du congrès national de Bruxelles. C'était une des conditions de notre sujet. Nous avions à mettre en usage quelques-unes des révélations de Stockmar, à les contrôler, à les rectifier. Nous avions surtout à défendre les traditions libérales de notre France injustement attaquée. Voilà pourquoi les noms de Louis-Philippe, de Talleyrand, de Casimir Périer, reviennent plus souvent dans cette étude que les noms des grands citoyens belges fondateurs de la monarchie belge. Je ne finirai pas cependant sans avoir dit l'impression profonde que doit produire sur tout esprit attentif le tableau des discussions du congrès. Certes, des hommes

tels que M. le comte de Mérode, M. le comte Lehon, M. le baron Nothomb, M. Joseph Lebeau, M. Gendebien, M. Rogier, M. Van de Weyer, M. de Gerlache, M. de Potter, M. Brouckère, et bien d'autres encore, représentent les directions politiques les plus diverses; il y a eu des luttes terribles à la tribune du congrès, des luttes qui par moments semblaient annoncer des violences révolutionnaires; le débat terminé, le vote librement émis, les partis s'apaisaient, le patriotisme faisait taire les dissidences, on ne songeait plus qu'à établir l'indépendance nationale. Si l'on regarde les choses de haut, il faut reconnaître que le royaume de Belgique, né d'une révolution, a été dans son ensemble l'œuvre de la modération et du bon sens. Une force morale a présidé à l'enfantement : chaque parti, chaque groupe, chaque personnage, du plus grand au plus petit, du roi Léopold au plus humble des représentants du peuple, a dû faire et a fait des sacrifices à la cause commune. Spectacle rare en tout temps, plus rare que jamais dans le siècle où nous sommes. De là est sorti ce petit État qui, sans frontières naturelles, n'étant protégé ni par des montagnes, ni par des fleuves, ni par une ceinture de mers, obligé de prendre racine en ce vieux sol européen perpétuellement remué (je répète ici les paroles du baron Nothomb), célébrera dans deux ans la cinquantaine de son indépendance.

Veut-on se faire une juste idée de ces sacrifices? En voici un qui nous dispensera de rappeler les autres, tant il résume fidèlement les généreuses inspirations du peuple belge. Je racontais plus haut l'histoire du

président de la Grèce, le comte Jean Capodistrias, je montrais avec quel art le rusé corfiote avait ébranlé la candidature du prince Léopold au trône des Hellènes, comme il s'était joué des plénipotentiaires de Londres, comme il avait amené le prince, déjà élu roi par les puissances alliées, à refuser la couronne, même au risque de s'attirer par ce refus les colères de l'Europe. Ces scènes de haute comédie politique, on a vu à quelles tragédies elles aboutissaient. Le dernier acte du *scenario*, c'est le souvenir de Léopold apparaissant tout à coup au président de la Grèce; c'est le président troublé, furieux, provoquant de nouveau une tribu héroïque, et tombant sous le poignard des Mavromichalis. Quel contraste entre le président des Hellènes et celui qui était alors le premier citoyen de la nation belge! Assurément, si quelqu'un avait pu concevoir en Belgique les ambitions royales qui séduisirent le comte Jean Capodistrias, c'était le comte Félix de Mérode. Un grand nom, une grande fortune, une situation supérieure, des souvenirs qui le rattachaient aux vieux siècles de la patrie, tout cela, dans un temps où la nationalité belge essayait de revivre, devait recommander à tous l'héritier d'une race antique.

Tout récemment encore, un des savants membres de la *Commission royale d'histoire* publiait dans les bulletins de cette compagnie cinq lettres concernant la demande que l'archiduc Ferdinand d'Autriche a faite pour son fils le prince Charles de la main de Marguerite de Mérode, fille de Jean, baron de Mérode et de Pétersheim. Ces cinq missives datent du XVIe siècle. La première est du 18 avril, la dernière du 10 juin 1577.

Deux de ces lettres ont été adressées à don Juan d'Autriche par le barron de Pollviller, agent de l'archiduc Ferdinand ; il faut y joindre les réponses évasives de don Juan d'Autriche. La cinquième, la plus curieuse, est écrite par don Juan d'Autriche à son frère et maître, le roi d'Espagne Philippe II. Don Juan informe le roi de la demande introduite par l'archiduc Ferdinand, et rapporte qu'on lui a conseillé de ne pas favoriser ses vues à cause du mal fait au pays par ces alliances étrangères. Il est arrivé, en effet, que des princes, particulièrement le prince d'Orange, « sont venus à hériter, du chef de leurs femmes, de grands biens dans ces provinces et ont pris autorité dans les états. » On devine ce qu'était au XVIe siècle cette famille de Mérode à la fois recherchée par un archiduc d'Autriche et redoutée par Philippe II. De tels souvenirs, et il y en a bien d'autres, ne devaient-ils pas la désigner aux hommes qui désiraient fonder une dynastie nationale ?

M. le comte Félix de Mérode aurait eu pour lui le clergé, les campagnes, une bonne partie des villes. Même parmi ceux qui se trouvaient le plus en désaccord avec ses idées, beaucoup lui auraient donné leurs suffrages tant on avait hâte de constituer un gouvernement anti-hollandais. M. le comte de Mérode comprit qu'il fallait au pays une famille souveraine pour lui assurer des alliances. Il ferma l'oreille à toutes les suggestions. Aucune des combinaisons proposées au lendemain de la révolution ne rencontra en lui la moindre hostilité. On le vit se prêter à tout, admettre toutes les tentatives, aller de La Haye à Londres

suivant les nécessités politiques, ne songer qu'à la Belgique et faire bon marché de lui-même. Au gouvernement provisoire, au congrès national, dans maintes missions diplomatiques, son abnégation ne se démentit pas un instant. Dès qu'on se fut mis d'accord sur le nom du prince Léopold, le roi n'eut pas de plus ferme appui. Plus tard, chaque fois qu'une crise ministérielle éclatait, quand le roi ne trouvait pas immédiatement parmi les hommes d'État des deux chambres les ministres que réclamaient les circonstances, il faisait appel au comte Félix de Mérode. Ces appels lui parvenaient le plus souvent dans son château sur la frontière de France. Un courrier du roi se présentait portant une dépêche ; le comte montait en voiture, arrivait à Bruxelles, causait avec le roi, et, mettant de côté toute prétention, se chargeait de l'intérim, jusqu'au jour où d'autres conseillers venaient prendre en main les affaires suivant l'esprit de la constitution. N'est-ce pas exactement le contraire de ce qu'avait fait à Nauplie le comte Capodistrias ?

Nous avons cité cet exemple comme le plus en vue; on retrouverait chez tous les hommes d'État belges, au temps de la fondation du royaume, des sentiments du même ordre. Voilà pourquoi leurs noms doivent être placés au premier rang, à côté des souverains et des ministres qui ont fondé la nouvelle monarchie.

Puissions-nous, en leur rendant cet hommage, engager M. Théodore Juste à compléter son tableau ! Il paraît sentir lui-même qu'il y manque plus d'une figure. Un des principaux personnages de la Belgique lui ayant écrit un jour que le roi Louis-Philippe devait

y trouver place, cette opinion ne lui a pas semblé indifférente, puisqu'il l'a consignée dans une note. L'histoire est tenue de mettre en pleine lumière toutes les pensées qui ont contribué à la civilisation libérale; la politique française de 1830 à l'égard de la révolution belge est une de ces conceptions fécondes, et plus elle est méconnue par nos ennemis, plus ceux qu'elle a secondés lui doivent réparation.

LIVRE CINQUIÈME.

LE MARIAGE DE LA REINE.

CHAPITRE PREMIER.

Voyage du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha à Bruxelles et à Londres. — Affaires de famille. — Un projet de mariage. — La *fleur de mai*. — Le prince Albert. — L'éducation d'un prétendant à la position de prince-consort. — Conseils de Stockmar. — Appréciation des influences diverses : Berlin ou Bruxelles? — Amendement du roi Léopold. — Les universités allemandes. — Le prince Albert à Bonn. — Voyage d'Italie.

Au mois de mars 1836, le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha partit de sa résidence pour faire un voyage de famille ; il se rendait à Bruxelles chez son frère, le roi Léopold, et à Londres chez sa sœur, la duchesse de Kent. Ses deux jeunes fils l'accompagnaient, le prince Ernest et le prince Albert. Ce dernier, né le 26 août 1819, n'avait pas encore accompli sa dix-septième année. Il y avait longtemps que deux personnes de sa famille, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg et son fils, le roi des Belges, avaient songé pour cet enfant à un royal avenir. La vieille duchesse, grand'mère à la fois du jeune prince Albert

de Saxe-Cobourg et de la jeune princesse Victoria, future reine d'Angleterre, s'était dit bien souvent que son petit-fils et sa petite-fille étaient destinés l'un à l'autre. L'idée d'un mariage entre son cher petit Albert et sa chère petite *fleur de mai*, comme elle appelait la princesse Victoria[1], était le plus ardent de ses désirs.

Quand elle mourut, le 16 novembre 1831, ce fut le dernier vœu qu'elle exprima en recommandant à Dieu l'avenir de tous les siens. Le père du prince Albert, à ce que nous apprennent les notes de Stockmar, n'était pas complétement de cet avis; c'était à son fils aîné, le prince Ernest, que le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha aurait voulu assurer ses hautes destinées. Quant au roi Léopold, ayant toujours partagé sur ce point le désir de sa mère, il eut à cœur de le réaliser. Au milieu de ses grandes préoccupations politiques, c'était là une affaire secrète qu'il ne perdait pas de vue un seul instant. Aussi, lorsque son frère le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, accompagné de ses deux fils, vint lui rendre visite à Bruxelles au mois de mars 1836, on devine de quel œil à la fois sympathique et sévère il examina le jeune prince. On peut aussi se représenter sa joie. Le pronostic de la grand'mère ne s'était pas trompé. Ce que l'enfant promettait, le jeune homme le tenait déjà. Dans cet épanouissement de sa dix-septième année, on voyait

1. On sait que la reine Victoria est née le 24 mai 1819. Nous empruntons ces détails au livre publié non-seulement avec l'autorisation, mais sous la direction de la reine Victoria. *The early years of his royal highness the Prince consort, compiled under the direction of her majesty the Queen*, by lieut.-general the hon. C. Grey; Londres, 1 vol. in-8°, 1867.

en lui les qualités les plus rares, et il n'était pas d'espérances si hautes que ne justifiât son mérite.

C'est ce que le roi des Belges écrivait à Stockmar en ce printemps de l'année 1836 : « Il y avait plusieurs années, disait-il, que j'ai conçu la plus haute idée de mon jeune neveu, le prince Albert, si beau, si aimable, si richement doué ; me voici convaincu désormais qu'aucun des princes n'est plus en mesure que lui de rendre ma nièce heureuse et de remplir dignement cette difficile place d'époux de la reine d'Angleterre.

Stockmar, qui connaissait moins le jeune prince, ne se prononçait pas aussi vite. Par les services qu'il avait rendus au roi des Belges, par le dévouement dont il avait donné tant de preuves, il s'était acquis le droit d'exprimer franchement sa pensée. Peut-être le roi Léopold, dans l'élan de sa tendresse, ne mesurait-il pas assez exactement les forces de ce neveu si cher ; peut-être aussi, par une modestie naturelle aux esprits supérieurs, ne se rendait-il pas un juste compte des difficultés d'un rôle où il avait obtenu lui-même, par anticipation il est vrai, un succès sans réserve. Le roi Léopold ne se rappelait que de beaux jours et de nobles émotions pendant les deux années qu'il avait passées à Claremont. Mari de la princesse Charlotte, associé à une future reine d'Angleterre, appliqué de toute son âme à consoler la douce victime d'une éducation funeste, à lui rendre les affections qui lui avaient manqué, à faire luire à ses yeux toutes les clartés de la religion domestique, il se sentait soutenu par la sympathie des whigs, ennemis du prince de Galles, sans que les tories eussent trouvé encore l'oc-

casion de lui marquer des sentiments hostiles. Léopold ne se souvenait que de ces heures d'enchantement. Stockmar, plus attentif à tout par dévouement à son maître, mieux en mesure de voir de près bien des choses, avait réfléchi profondément aux périls et aux *humiliations* d'un prince-consort. Il savait combien l'aristocratie parlementaire était jalouse de ses droits, avec quelle vigilance elle surveillait la couronne, comme elle se défiait de l'étranger qui venait épouser une fille d'Angleterre, comme elle le tenait à l'écart des affaires d'État, et, tout en le couvrant d'honneurs, ne lui permettait pas d'être autre chose que le premier des sujets de la reine.

Être l'époux de la reine, n'être que le premier des sujets, quelle situation délicate! où finit-elle exactement, cette ligne de démarcation idéale? Le prince viole-t-il la constitution s'il a un avis très-arrêté sur les choses d'intérêt public, sur les débats du Parlement, sur la formation d'un ministère? Et s'il a cet avis, s'il a le droit de l'avoir, comment obtenir qu'il n'en parle point à la reine? Comment faire que la reine soit insensible à son langage?

Notez que ce cas d'une reine anglaise mariée à un prince étranger ne s'était pas présenté une seule fois sous la maison de Brunswick-Hanovre, qu'il n'y en avait eu qu'un seul exemple depuis la révolution de 1688, et que dans ce seul exemple, celui de la reine Anne, la nullité du prince-consort n'avait pas permis aux difficultés de se produire. Si le prince Léopold, au lieu de devenir roi des Belges en 1831, était devenu prince-consort en Angleterre le 26 juin 1830, à la mort de

son beau-père George IV, aurait-il évité tous les conflits? Et le prince Albert les évitera-t-il davantage? Rien n'est moins assuré; mais le prince Léopold les aurait certainement détournés, il les aurait du moins apaisés sans bruit, grâce aux ressources d'une intelligence d'élite et d'une prudence magistrale. Il faut donc examiner avec soin si le prince Albert offre sur ce point toutes les garanties désirables, si ce devoir tout particulier lui sourit malgré ses servitudes, s'il aura le goût et le courage de son rôle moral, s'il saura retenir sans la dépasser l'influence à laquelle il pourra prétendre; enfin s'il saura se garder autant de la pusillanimité que de l'esprit d'usurpation.

Toutes ces pensées agitaient le conciencieux Stockmar, lorsqu'il écrivait au roi des Belges en ce mois de mars 1836 :

« Albert est un beau jeune homme, assez développé pour son âge, avec des traits agréables, expressifs, et si rien ne trouble en lui le travail régulier de la nature, ce sera un homme dans quelques années, un homme beau, d'une tenue bienveillante et simple, quoique toujours noble et digne. Il a donc extérieurement tout ce qui plaît aux femmes, ce qui doit leur plaire en tout temps et en tout pays. J'ajoute, et ce peut être une circonstance favorable, que sa personne extérieure a déjà une certaine physionomie anglaise.

« Il s'agit maintenant d'estimer ce que vaut son esprit. Sur ce point aussi, on dit beaucoup de choses à sa louange; mais tous ces jugements sont plus ou moins suspects de partialité, et tant que je ne l'aurai pas examiné plus longuement, je ne saurais ni apprécier sa valeur intellectuelle ni présager ce que promet son caractère. Il me paraît prévoyant, circonspect, animé déjà d'un esprit de sagesse; mais tout cela ne suffit pas. Ce n'est pas assez de grandes capacités pour le rôle dont il s'agit, il y faut une véritable ambition

avec une grande force de volonté. Suivre pendant toute sa vie une carrière politique si difficile, cela exige autre chose que de la vigueur et de l'entrain; il y faut cette inspiration sérieuse qui d'elle-même sacrifie le plaisir à l'utilité vraie. Si la conscience d'avoir acquis une des places les plus influentes qu'il y ait en Europe ne lui donne pas à elle seule un absolu contentement, que de fois sera-t-il tenté de regretter son entreprise! S'il ne la prend pas dès le début comme une affaire très-grave, très-difficile, de l'habile direction de laquelle dépendent son honneur et son bonheur, il lui sera malaisé de réussir.

« Je l'examinerai de plus près, je chercherai à le connaître de plus près. Si je trouve en lui assez de fonds pour cette tâche, ce nous sera un devoir de conscience de lui exposer sous tous ses aspects la difficulté de l'entreprise. Dans le cas où ces difficultés ne l'effrayeraient point, alors s'imposeraient à lui, selon moi, deux obligations impérieuses : d'abord celle d'une éducation appropriée et logiquement conduite, en vue de sa future carrière, avec la préoccupation constante de tout ce que réclament un pays et un peuple d'un caractère si particulier; ensuite celle de s'assurer l'affection de la princesse avant la demande en mariage et de fonder la demande sur cette affection même. »

Stockmar, en Allemand méthodique, exécuta ce programme à la lettre. Le prince Albert, sans se douter du rôle que s'était donné le docteur-diplomate, subit un examen de tous les jours et de toutes les heures. Est-il besoin de dire que l'épreuve fut victorieuse? Stockmar fut bientôt convaincu, comme son maître, que le jeune prince était parfaitement digne du rang auquel le destinait le roi des Belges. Il ne restait plus qu'à s'occuper de l'éducation spéciale nécessaire au futur époux d'une reine d'Angleterre. Où devrait-il la recevoir? A Cobourg auprès de ses parents? ou dans une grande ville d'Allemagne,

à Berlin, à Vienne? ou bien, en dehors des grandes villes, dans les universités allemandes? ou bien encore à Bruxelles, sous les yeux du roi son oncle? Stockmar discute ces différents projets, et sa discussion renferme sur plus d'un projet des jugements qui méritent d'être notés.

Cobourg, évidemment, ce n'est pas le lieu le plus convenable. A supposer qu'on y trouvât des maîtres capables d'achever l'éducation du prince dans le sens indiqué plus haut, trouverait-on sur un théâtre aussi restreint des hommes ayant assez d'indépendance pour lui parler en toute franchise? Voilà les anciennes petites cours allemandes caractérisées d'un seul trait, et c'est précisément cette absence de vie et de liberté morale, pour le dire en passant, qui a rendu possible l'écrasement de l'Allemagne par la Prusse.

C'est donc en Prusse que le prince Albert pourra s'initier à l'étude des grandes affaires? Ne concluez pas si vite : Stockmar, qui en 1848 et plus tard sera un des partisans les plus fanatiques de l'unité allemande par les Hohenzollern, se défie de la Prusse en 1836. Il a toute sorte d'objections contre le séjour du prince Albert à Berlin. D'abord ce n'est pas là que le prince se ferait des idées justes sur la présente situation de l'Europe. « La Prusse, — je n'abrége plus, je traduis littéralement, — la Prusse, placée au milieu des grandes puissances de l'Europe beaucoup plus par la faveur des circonstances que par sa force intérieure, ressemble trop encore dans sa politique à un parvenu toujours disposé à se surfaire ou à se déprécier lui-même, comme à surfaire ou à déprécier les autres. La

position qu'elle a prise à l'égard de l'Allemagne n'est ni politique ni honorable. Tout cela ne forme pas une bonne école, et je tiens pour certain que le prince entendrait à Berlin toute espèce de théories sur la politique, excepté les théories vraies. En ce qui touche la société, le ton berlinois n'est pas à recommander non plus, pour un prince du moins, car il reste toujours maniéré. Ainsi les sujets qui pourraient y fournir des distractions au prince se bornent à deux : l'administration et le service militaire. Sur ces deux points sans doute, il aurait l'occasion d'apprendre bien des choses; j'ajoute seulement que pour l'essentiel, il l'apprendrait tout aussi bien ailleurs. En outre, il y a dans Berlin un certain libertinage épidémique comme le catarrhe, et je crois volontiers qu'il n'y a pas d'endroit au monde où l'on ne puisse préserver un jeune homme de ce péril plus aisément qu'à Berlin. »

Nous n'avons pas besoin de commenter ces expressives paroles, il suffit de rappeler que c'est un Allemand qui parle.

Restaient encore Vienne, ou les villes d'université allemandes, ou la capitale de la Belgique. Vienne est jugée d'un mot par le sévère Stockmar : pour un prince allemand, dit-il, Vienne ne saurait être une école. Quant aux villes d'université, l'éducation qu'on y reçoit est trop étroitement théorique et ne répondrait pas à la mission toute pratique d'un prince. Au contraire, que d'avantages dans un séjour de quelque temps à Bruxelles ! Stockmar est d'avis que le prince Albert avec son frère aîné y passe au moins un semestre, et mieux encore une année entière. La vie

intérieure de la Belgique, sous une monarchie qui se fonde, lui sera un spectacle plein d'enseignements. Grâce à la neutralité du royaume, Bruxelles est un poste d'où l'on peut examiner avec fruit le mouvement de la politique européenne. On n'est pas engagé dans ce mouvement; on n'en est pas non plus trop éloigné : situation commode, observatoire unique. Et puis quel guide que cet oncle initié à tant de grandes affaires, homme d'État consommé, vrai modèle d'esprit, de sagesse, et qui en toute occasion sera pour ses neveux un précepteur attentif et dévoué !

Stockmar ne se dissimule pas cependant les objections qu'on peut opposer à son projet. La politique du nord, c'est-à-dire la politique de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, persiste à considérer la fondation du royaume de la Belgique comme une victoire du principe démocratique en Europe. Que dira-t-on à Saint-Pétersbourg, à Vienne, à Berlin, quand on verra les jeunes princes installés à Bruxelles pour y achever leur éducation? On signalera là une intention marquée d'en faire des ultra-libéraux. S'il devait en résulter un jour contre les jeunes princes une hostilité des cours du nord, ce serait assurément un sérieux motif de ne pas leur donner Bruxelles comme lieu d'études; mais, ajoute Stockmar, je ne crains pas cette hostilité, en supposant, bien entendu, que rien ne la justifie, je ne la crains pas si elle n'a d'autre cause qu'un simple préjugé, une simple inspiration de haine générale contre la politique de l'Occident. — Laissons-le continuer, la discussion est intéressante, car elle nous fait

connaître les secrètes pensées de celui qui va être le conseiller de la reine :

« Un homme d'État expérimenté, s'il a le choix entre le terrain constitutionnel et le terrain absolutiste pour y faire l'education d'un jeune prince, préférera le premier. La vie constitutionnelle offre ce grand avantage que le mouvement et la marche de l'ensemble des affaires s'y montrent entièrement à jour. L'écume de la démocratie y est soulevée si haut à tout instant que chacun peut la voir, la toucher, s'y salir. A tout instant aussi, le bien éclate à la lumière, à tout instant on peut le sentir et le saisir. Quiconque a des yeux, quiconque est capable d'une impression, peut tout découvrir sans effort et tout conserver sans peine dans sa mémoire.

« L'organisme de la monarchie pure est bien moins intéressant. Il ressemble à une machine simple, mais cachée, dont la marche ne frappe que très-peu nos sens, et dont les vices n'attirent notre attention que le jour où le rouage s'arrête et reste immobile. Alors même qu'il ne s'agirait pas pour le prince d'une préparation expresse à sa destinée future en Angleterre, c'est encore le terrain constitutionnel que je préférerais, au point de vue de son éducation, comme bien plus instructif que l'autre. Ajoutez à cela que la tâche d'un gouvernement constitutionnel, comparée à celle de la monarchie pure, est la tâche vraiment difficile. Si donc les vues relatives à l'Angleterre ne se réalisaient pas, si le prince était appelé un jour par les circonstances à s'acquitter de la plus facile des deux tâches, l'étude qu'il aurait faite de la plus malaisée, bien loin de lui nuire, ne pourrait que lui être profitable. »

C'est ainsi que Stockmar conseillait le séjour du jeune prince à Bruxelles. Le roi des Belges fit un amendement à ce projet; il ne voulait pas renoncer pour son neveu aux ressources de savoir que possèdent les universités allemandes; il décida que son temps serait partagé entre Bruxelles et Bonn.

Mais ce règlement de vie exigeait que le prince eût

déjà fait son voyage d'Angleterre. Après avoir passé deux mois auprès de son frère le roi des Belges, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, toujours accompagné de ses deux fils, se rendit chez sa sœur la duchesse de Kent; ils arrivèrent à Londres au mois de mai 1836. Ce fut alors que le prince Albert et sa cousine la princesse Victoria se virent pour la première fois. Tous deux étaient sur le point d'accomplir leur dix-septième année, la princesse un peu plus tôt, précisément dans ce mois de mai 1836, le prince un peu plus tard, au mois d'août de la même année.

Le roi des Belges et le baron de Stockmar, en préparant les futures destinées du prince Albert, s'étaient bien gardés de lui laisser soupçonner leurs desseins; il fallait que les sympathies mutuelles du prince et de la princesse, élément nécessaire de la négociation, fussent tout à fait spontanées, pour que le roi des Belges engageât l'affaire avec succès. La princesse Victoria eut-elle l'idée que ses deux jeunes cousins pouvaient bien être des prétendants, et qu'on les lui amenait pour qu'ils se fissent connaître? Le prince Albert, de son côté, devina-t-il quelque chose des intentions de son oncle? Il est bien permis de le croire, quoiqu'il n'en reste aucune trace, ni dans les lettres du prince Albert, ni dans le journal de la reine. Une seule fois, dans une des lettres que le prince a écrites de Londres à sa grand'mère, la duchesse douairière de Saxe-Gotha [1], on rencontre le nom de la jeune princesse : « La chère

1. Il ne faut pas la confondre avec son autre grand'mère, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg, morte en 1831, dont il a été question plus haut.

tante, dit-il, — c'est la duchesse de Kent, — est excellente pour nous, et fait tout ce qui peut nous procurer quelque plaisir. La cousine aussi est extraordinairement aimable avec nous [1]. » Ce n'est qu'un mot, mais ce mot est expressif, et le silence même qui le suit aussitôt nous invite à deviner les secrètes émotions de ces jeunes âmes. Je note ici en passant un trait curieux et délicat. Cette lettre écrite en allemand se trouve tout entière dans l'appendice de l'ouvrage du général Grey publié sous la direction de la reine Victoria; or la traduction anglaise insérée dans le texte du récit ne donne pas les paroles que je viens de citer. N'y a-t-il pas là une discrétion charmante, une pudeur féminine et royale? La reine se garderait bien de supprimer cette lettre, elle n'ose toutefois en traduire tous les termes, craignant de révéler trop vite ces premières joies de son cœur qui furent comme un premier aveu. Plus tard, après les fiançailles, la reine se montrera moins discrète, et nous la verrons citer sans aucun embarras les lettres où s'épanouit si gracieusement la fleur des chastes amours.

Le duc et ses deux fils, installés au palais de Kensington chez la duchesse de Kent, ne restèrent pas plus de quatre semaines en Angleterre. Ils revinrent à Bruxelles en passant par la France. On voit dans les lettres du prince Albert quel aimable accueil ils reçurent à la cour du roi Louis-Philippe. Revenu à Bruxelles, il écrivait le 30 juin à sa grand'mère : « Je profite du retour de mon père à Cobourg pour vous donner enfin

1 Auch die Cousine ist ausserordentlich freundlich mit uns.

de mes nouvelles. Je l'aurais fait avant de quitter Paris, si j'en avais eu le loisir. L'hôtel des Princes, où nous sommes descendus, nous a paru à tous une résidence *most horrible;* il y avait un tel vacarme dans la rue que nous avions peine à entendre notre propre voix... Nous n'avons pas vu seulement tout ce qu'il y a de curieux à voir dans la ville même, nous avons fait plusieurs excursions très-intéressantes dans les environs. Nous avons visité Meudon, Montmorency, Neuilly, Versailles, Trianon, etc., et partout nous avons été frappés de la beauté du spectacle. A la cour, nous avons été reçus avec la plus parfaite bonté, la plus exquise politesse, et nous sommes obligés de nous associer sans réserve aux grands éloges que chacun accorde à la famille royale. »

Voilà donc les deux princes, Ernest et Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, installés à Bruxelles au mois de juin 1836. Leur père les a quittés pour retourner à sa résidence de Gotha. Les deux frères vivent auprès de leur oncle, le roi des Belges, non pas tout à fait avec lui, non pas au château de Laeken ni au palais royal de Bruxelles, mais dans un hôtel où ils pourront continuer plus commodément leurs études. Ils y restent dix mois, puis au mois d'avril 1837 ils se rendent à l'université de Bonn, suivant le programme de leur oncle, afin d'y entendre les plus illustres maîtres. Wilhelm Schlegel y enseignait la littérature, Hermann Fichte la philosophie; à côté d'eux on admirait alors des hommes tels que Bethman-Hollweg, Löbell, Kaufmann, Perthès, Alten. Le prince Albert fut leur élève. et leur conserva toute sa vie un souvenir reconnaissant. Un de ses condisciples, M. le prince William de

Löwenstein, traçant plus tard quelques souvenirs de ces années d'études à la demande de la reine Victoria, s'exprimait en ces termes : « En 1837, j'ai eu la bonne fortune de faire connaissance avec le prince Albert de Saxe-Cobourg à l'université de Bonn. Il se distinguait entre tous les jeunes gens de l'université par son savoir, son zèle et sa parfaite bonne grâce dans les relations sociales. Il aimait par-dessus toute chose à débattre des questions de droit public et de métaphysique; pendant nos fréquentes promenades, les principes de législation, les doctrines philosophiques, étaient l'objet de discussion sans fin... Des professeurs tels que Fichte, Perthès, Hollweg, ne pouvaient manquer d'exercer une active influence sur les juvéniles esprits de leurs auditeurs. Wilhelm Schlegel lui-même, en dépit de son extraordinaire vanité, ne sera pas aisément oublié de ceux qui ont assisté à ses leçons [1]. »

Ces études du prince Albert à l'université de Bonn, commencées en avril 1837, se prolongèrent jusqu'à la fin de l'année 1838. Le roi des Belges n'attendit pas la fin de ces épreuves pour faire part à son neveu des desseins qu'il avait formés en vue de son avenir. Le jeune prince réalisait si brillamment les espérances du roi son oncle, qu'il n'y avait pas lieu de lui cacher plus longtemps la vérité, ou du moins de ne la lui laisser entrevoir qu'à demi. N'était-ce pas d'ailleurs un stimulant de plus? n'était-ce pas surtout un moyen d'imprimer une direction plus spéciale à ses travaux? Au mois de mars 1838, le prince étant allé passer quelques jours

1. Voyez *The early years of his royal highness the Prince consort*, p. 169.

à Bruxelles, le roi Léopold lui annonça quelles destinées il lui préparait. Le prince s'en doutait bien un peu; cette fois ce ne furent plus seulement des allusions de la part du roi, ce ne furent plus des promesses, des encouragements sous forme voilée, ce fut une communication à cœur ouvert. Le prince Albert allait être décidément le fiancé de la reine Victoria.

Le monde n'en savait rien encore. Il est vrai que certains bruits, venus on ne sait d'où, commencèrent à se répandre vers ce temps-là, signalant le mariage du prince Albert et de sa cousine comme une chose décidée dans la famille des Cobourg. C'est même pour dépister les nouvellistes que le roi des Belges, au lieu de diriger son neveu vers Londres pendant ses vacances de Pâques, lui fit faire un voyage en Suisse au printemps de 1838. Ces bruits toutefois n'étaient pas même des on-dit, ce n'étaient que des conjectures, des hypothèses, comme il est si naturel d'en faire en de telles situations, et l'on peut dire que le secret fut longtemps et sérieusement gardé. Une affaire de la plus haute gravité, affaire d'État s'il en fut, avait été conduite comme un roman, — un roman anglais, bien entendu, roman de mœurs et d'éducation. Le monde, c'est-à-dire ici les cours de l'Europe, ignorait absolument ces choses intimes; la diplomatie n'en savait pas le premier mot. Beaucoup de princes, en ce moment-là même, aspiraient à la main de la jeune souveraine, beaucoup de prétendants illustres se recommandaient ou se faisaient recommander à sa mère, la duchesse de Kent [1]. Heu-

1. Parmi ces prétendants se trouvait un prince de la famille royale de Prusse, le prince Adalbert, neveu du roi Frédéric-Guillaume III, qui occu-

reux le cousin de la reine Victoria! Tandis que les ambitions s'agitent autour du palais de Kensington, lui, tranquille, confiant, achève son semestre à l'université de Bonn (mars-août 1838), parcourt l'Italie en compagnie du baron de Stockmar et d'un jeune officier anglais, M. Seymour (1838-1839), visite Florence avec ravissement, passe la semaine sainte à Rome, admire Naples, Capri, le Vésuve, traverse de nouveau la Péninsule, voit Pise, Gênes, Milan, Venise, et rentre en Allemagne par la Suisse. Attentif à tout, s'intéressant à tout, il complète l'étude abstraite par l'étude des réalités, et semble mettre à profit cette grande leçon de Bossuet : le vrai livre du prince est le livre du monde. Seulement, ce livre du monde, il le lit la joie dans le cœur, sous un rayon de cette lumière idéale qui fait pâlir le soleil de Naples.

pait encore le trône à cette date. Le prince Adalbert, fils d'un frère de Frédéric-Guillaume III, était né le 29 octobre 1811. Il avait donc vingt-cinq ans et demi, quand au mois de mai 1837 il fit demander à la duchesse de Kent l'honneur d'être inscrit sur la liste des prétendants à la main de la future reine d'Angleterre. Ce fut lord John Russell, alors ambassadeur d'Angleterre à la cour de Berlin, qui transmit à la duchesse de Kent la demande du prince Adalbert. La duchesse répondit que la princesse sa fille était encore beaucoup trop jeune pour se marier. Lorsque l'ambassadeur anglais communiqua cette réponse au ministre de la maison du roi, M. le prince Wittgenstein, celui-ci déclara que le roi, informé des sentiments de la duchesse de Kent, défendrait certainement à son neveu de faire le voyage d'Angleterre, comme il l'avait projeté. Au surplus, ajoute lord John Russell, la démarche du prince ne visait pas à une solution si prompte; il demandait seulement l'honneur d'être admis sur la liste des prétendants, « ne voulant devoir son succès qu'à son caractère et à ses mérites personnels (*personal attractions*)». La lettre de la duchesse de Kent et les deux lettres de John Russell nous ont été conservées textuellement par l'éditeur des *Mémoires* de Stockmar. Elles sont du mois de mai 1837.

CHAPITRE II.

La cour de Londres. — Guillaume IV. — Lutte des whigs et des tories. — Le ministère Melbourne. — Mort de Guillaume IV (20 juin 1837). — Avénement de la reine Victoria. — Stockmar auprès de la jeune reine. — Le *seigneur pococurante*. — Situation difficile. — La *reine des whigs*. — Démission du ministère Melbourne. — Sir Robert Peel chargé de former un ministère. — La question des *dames de la chambre*. — Échec de Robert Peel. — Le ministère Melbourne reste en fonctions. — Difficultés croissantes pour la reine Victoria. — « Quand donc se mariera la jeune reine? »

Pendant que le roi Léopold et son confident délibèrent ainsi sur le rôle qui s'offre au prince Albert, pendant qu'ils règlent l'emploi de ses jours avec tant de soin et de conscience, que se passe-t-il à la cour de Londres? En 1836, quand le duc de Saxe-Cobourg amenait ses deux fils au palais de Kensington, chez leur tante la duchesse de Kent, c'était Guillaume IV qui régnait sur l'Angleterre. On sait qu'il avait succédé le 26 juin 1830 à son frère George IV. Né en 1765, le troisième des fils de George III avait déjà soixante-cinq ans lorsqu'il fut appelé au trône. C'était un homme bienveillant, débonnaire, d'un tempérament assez vif, mais qui ne se distinguait, dit M. Ernest de Stockmar, ni par le caractère ni par l'intelligence; il s'imaginait pourtant avoir des idées politiques, et les influences

qui l'entouraient mettant cette prétention à profit, l'engagèrent dans plus d'une faute. C'est ainsi que les grandes dames du monde tory lui firent congédier, le 12 novembre 1834, le ministère whig de lord Melbourne, pour le remplacer par un ministère Wellington. Il ne comprenait pas que les whigs, ayant accompli en 1832 la réforme électorale, étaient seuls en mesure d'introduire ce régime nouveau, de le régler, de le tempérer, tandis que les tories irriteraient les passions et compromettraient la chose publique.

Les notes de Stockmar renferment à ce sujet trois pages fort curieuses de lord Palmerston. C'est une relation de cette crise ministérielle, écrite le jour même où lord Melbourne reçut son congé du roi. Le ministre des finances, lord Althorp, étant passé de la chambre des communes à la chambre des lords par suite de la mort de son père, lord Spenser, le ministère s'en trouvait un peu affaibli devant les communes, mais non pas au point d'abandonner la partie. Lord Melbourne exposa très-loyalement la situation à Guillaume IV. Que devait faire le roi? Attendre que la majorité se déclarât par un vote significatif. Au lieu de cela, il prit les devants, et dit à lord Melbourne : « Vous n'avez pas la majorité à la chambre haute, vous allez la perdre à la chambre des communes. C'est le moment de vous retirer. Je vais m'adresser au duc de Wellington. » L'entretien avait lieu au pavillon de Brighton. Lord Melbourne revint aussitôt à Londres et informa ses collègues de la décision du roi : « Je suis sûr, écrit lord Palmerston dans une note datée de ce jour-là, je suis sûr que le duc de Wellington sera au pavillon

aujourd'hui même. » Il ajoute que tout cela était un jeu préparé, que l'affaire avait été conclue d'avance entre le duc et le roi, que la raison alléguée était un prétexte ridicule. Quoi! Guillaume IV renvoie ses ministres parce que la majorité qui les soutient s'est affaiblie à la chambre des communes, et il les remplace par des hommes sans aucun pouvoir dans cette chambre, des hommes tout à fait impopulaires, quelle que soit d'ailleurs leur autorité dans la chambre des lords! Cette mesure lui paraît tellement funeste, tellement grosse de conséquences désastreuses, qu'il n'y peut songer sans frémir.

« De deux choses l'une, dit-il, ou le parlement sera dissous, ou bien il ne le sera pas. S'il ne l'est pas, l'opposition sera furieuse, elle gagnera une force énorme et battra le gouvernement. Or, pendant la bataille, whigs et radicaux seront étroitement mêlés, et dans l'entraînement de la passion politique, les premiers ne tarderont pas à s'identifier avec les seconds. Ajoutez à cela que la menace de la dissolution planera toujours sur notre tête, et qu'en prévision de la lutte prochaine, nos gens, pour flatter leurs électeurs, tiendront des discours violents, prendront des engagements irréfléchis. Supposez d'autre part une dissolution immédiate, la fureur des deux partis aux prises ne connaîtra plus de bornes. Les tories pourront gagner cinquante ou soixante voix, ce qui ne les empêchera pas de rester en minorité, et la majorité se composera d'hommes qui se seront engagés à tout sur les *hustings*, qui se seront plongés jusqu'au cou dans le flot démagogique, qui auront promis de réduire à trois années la durée

des parlements, de voter le scrutin secret et le suffrage universel. Nous serons alors dans un joli état, avec une chambre des communes refusant de soutenir tout ministère qui ne lui apportera pas des propositions de loi en faveur de ces mesures excessives! »

Tout ceci, qu'on veuille bien le croire, n'est pas une digression; ces détails politiques étaient nécessaires à notre sujet, puisqu'ils nous font entrevoir au milieu de quelles violences, à travers quelles mêlées, une jeune fille de dix-huit ans va être appelée au trône d'Angleterre. La princesse Victoria, une fois reine, sera-t-elle favorable aux tories ou aux whigs? Cette question, même sous Guillaume IV, agite déjà les partis, et c'est Guillaume IV qui l'a soulevée, ou qui l'a du moins envenimée plus que jamais, en congédiant sans cause légale le ministère de lord Melbourne. Il est certain que des influences tories, dominant l'intelligence prétentieuse et faible du vieux roi, ont amené cette crise de 1834; on dit que ce furent surtout des influences féminines, et que cette chute des whigs, si peu conforme aux traditions parlementaires du pays, doit être attribuée à de très-hautes dames du parti tory. Nous verrons bientôt d'autres dames non moins hautes et non moins illustres, les dames du monde whig, prendre leur revanche sur les héroïnes du parti adverse. Bataille de dames! Les jeux les plus graves ont parfois des ressemblances avec des jeux d'enfants. Ce qu'il y a de plus regrettable en cette rencontre, c'est que ce jeu pouvait causer de sérieux embarras à la future reine, car cette question un peu prématurée : Que pense la princesse? de quel côté se

tournera la reine? Sera-t-elle pour les tories ou pour les whigs? » cette question, dis-je, un peu prématurée à cette date, se trouvait comme posée d'avance et d'avance légèrement envenimée. Or, c'était la maladresse du roi Guillaume IV qui avait créé cette situation équivoque.

Nous n'avons pas à raconter ici la suite de ces luttes parlementaires, nous n'en prendrons que ce qui appartient à notre histoire. Rappelons seulement, pour l'encadrement et l'explication de ce qui va suivre, que le ministère de lord Melbourne, ainsi congédié le 12 novembre 1834, se reforma le 2 avril 1835, et réussit à se maintenir jusqu'au mois d'août 1841. Lord Melbourne était premier ministre lorsque la princesse Victoria devint majeure; c'est aussi sous le ministère de lord Melbourne qu'eut lieu le changement de règne, c'est-à-dire l'avénement de la jeune reine au trône de la Grande-Bretagne.

Le 24 mai 1837, la fille de la duchesse de Kent accomplissait sa dix-huitième année. Elle se trouvait apte désormais, en cas de mort du roi, à prendre possession de la couronne sans qu'il y eût besoin de nommer un prince-régent. Les choses ne pouvaient arriver mieux à point. Un mois ne s'était pas écoulé que la santé du vieux souverain, gravement atteinte depuis plusieurs semaines, inspira les plus sérieuses inquiétudes. Le 20 juin, Guillaume IV rendit le dernier soupir.

Avant même que la princesse Victoria fût devenue la reine, dans l'espace de temps bien court qui sépara sa majorité de son avénement, il était facile de pré-

voir qu'elle serait exposée à bien des difficultés. Les intrigues allaient se croiser autour d'elle. Whigs et tories se disputeraient sa confiance. On tâcherait de préparer à Kensington la future cour de Windsor. Le roi des Belges connaissait trop bien ce terrain des stratégies parlementaires de Londres pour ne pas se préoccuper des périls auxquels sa nièce allait être exposée. Ce fut ce moment-là qu'il choisit pour donner Stockmar à la princesse Victoria comme le plus sûr des conseillers et le plus dévoué des amis. L'ancien médecin du prince Léopold, le docteur qui avait soigné le duc de Kent à son lit de mort et veillé sur le berceau de la future reine, a pu invoquer bien des titres d'honneur, il n'en a pas de plus précieux que celui-là. Nous-même, dans ces libres pages, si nous l'avons plus d'une fois critiqué, si nous nous réservons de le combattre encore chaque fois que nous le verrons s'abandonner à de haineuses passions contre la France, nous n'éprouvons pour lui que des sentiments de respect quand nous le voyons partir pour Londres, envoyé par le roi des Belges au service de la princesse Victoria. Il y arriva le 25 mai 1837, le lendemain du jour où la princesse avait atteint l'heure de sa majorité.

Qu'était donc Stockmar auprès de la princesse Victoria depuis le 25 mai 1837? que fut-il, après le 20 juin, lorsque la reine Victoria eut remplacé Guillaume IV? une sorte de secrétaire particulier. Tâche bien délicate dans un pays comme l'Angleterre! un secrétaire particulier, c'est presque un confident, et si ce confident est adroit, il peut devenir bientôt

un centre actif et secret, le centre des plus grandes affaires. Cette question des secrétaires particuliers du souverain avait donné lieu depuis une quinzaine d'années à d'assez vifs débats. Aucun des rois de la maison de Brunswick-Hanovre avant George III n'avait eu de secrétaire particulier ; le vieux roi en prit un quand il devint aveugle (1805), et quoiqu'il le payât sur sa cassette, cette mesure déplut beaucoup dans le monde politique. Sans le respect qu'inspirait la personne d'un monarque si rudement éprouvé, l'affaire eût été portée à la tribune du Parlement. Après lui, le prince-régent, qui voulut se donner aussi un secrétaire intime, prétendit lui attribuer un traitement sur le trésor ; l'opposition fut si prompte et si vive qu'il dut bientôt retirer sa demande. Voilà le régent battu et résigné, il payera son secrétaire sur les fonds de sa liste civile. L'opposition désarme-t-elle ? pas le moins du monde, car ce n'est pas ici une question d'argent. Ce n'est pas davantage une question de personne : ni le colonel Herbert Taylor, secrétaire de Guillaume III, ni le colonel Mac-Mahon, secrétaire du régent, n'inspiraient de défiance au Parlement d'Angleterre. Il s'agissait d'une question de principe. Ce fut l'objet d'une motion très-précise et d'un débat très-vif à la Chambre des communes. L'opposition employa des arguments auxquels il paraissait difficile de répondre. Qu'était-ce donc que ce pouvoir, nécessairement initié à tant de grandes affaires et qui n'aurait pas de comptes à rendre, qui survivrait aux ministères, qui formerait bientôt une tradition opposée aux libres mouvements de la vie publique? L'objection était des

plus graves, le ministère réussit pourtant à l'écarter. Était-il raisonnable, en effet, que le souverain n'eût pas un secrétaire près de lui? et, n'eût-il pas de secrétaire, pouvait-on l'isoler de toute relation intime, lui interdire toute conversation privée? Oubliait-on qu'il y avait là un ministère pour répondre de tout ce qui avait un caractère politique? « Nous sommes responsables, disaient les ministres, notre responsabilité couvre tout, il n'est pas besoin d'autres garanties pour assurer le respect de la constitution. » C'était la réponse du bon sens, et le bon sens eut raison.

On voit par ces détails combien la situation du baron de Stockmar était délicate à la cour de la jeune reine. Si l'on prenait ombrage des secrétaires choisis dans les rangs de la société anglaise, quelle défiance ne devait pas exciter l'étranger! Secrétaire, confident, conseiller, quel que fût son titre, Stockmar était exposé à de singuliers soupçons d'ingérence, surtout au début d'un règne et dans l'état d'irritation mutuelle où se trouvaient whigs et tories. Eh bien, telle fut la réserve de Stockmar que, malgré les doutes et les mécontentements, il ne donna prise, en définitive, à aucune attaque sérieuse. On murmurait parfois, les esprits s'animaient; si le baron n'eût été la prudence même, la Chambre des communes aurait entendu des interpellations irritées. Un jour, le président de la Chambre des communes, M. Abercromby, avertit lord Melbourne que l'opinion du Parlement l'obligeait de provoquer un débat sur la situation inconstitutionnelle d'un étranger, M. le baron de Stockmar, auprès de la reine Victoria. Lord Melbourne répondit que les

services de Stockmar dans la maison de la reine comblaient une véritable lacune, qu'il le savait très-bien pour sa part et y avait donné son assentiment. Cette fois les choses n'allèrent pas plus loin. Cependant les plaintes se renouvelèrent par intervalles. « J'aime beaucoup le roi Léopold et le baron de Stockmar, disait un jour lord Melbourne, j'apprécie leur bonté comme leur esprit, mais il me déplaît d'entendre dire à mes amis que je subis leur influence. Cela n'est pas, je le sais bien, mais il me déplaît fort que mes amis tiennent ce langage. » Qu'y avait-il à faire pour le conseiller de la jeune reine? A redoubler de prudence et de tact. Stockmar n'y manqua point, et ce qu'il y a de plus remarquable en toute cette affaire, c'est que, malgré tant de défiances, dans une heure si difficile, au milieu des partis si animés l'un contre l'autre, l'attaque ne se produisit ni à la Chambre des communes ni à la Chambre des lords. Stockmar, informé par lord Melbourne de l'espèce de menace qu'avait insinuée le président des communes, avait répondu simplement, sans jactance comme sans faiblesse : « Dites à M. Abercromby qu'il peut me faire attaquer à la Chambre, je saurai me défendre. »

C'est en se rappelant ces heures de crise que la reine Victoria, dans le touchant livre des *Early years*, a fait rendre un si bel hommage à la mémoire du baron de Stockmar. « Le baron ! Pour tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître pendant ses longues années de résidence à la cour d'Angleterre, son souvenir s'associera toujours à ce qu'ils ont pu connaître de meilleur et de plus fidèle. Il vivra longtemps à la cour

comme un nom que la famille revendique, ce nom si cher : le baron ! Quel membre de la famille de la reine n'aurait à signaler de sa part des actes de cordiale et discrète amitié ? Mais surtout, qu'était-il pour les objets principaux de sa sollicitude ? Rarement ni reine ni prince n'eut la chance de recevoir pareille bénédiction, de rencontrer un tel ami, un ami dans le vrai sens du mot, et avec cela un conseiller si sage, si judicieux, si honnête [1]. »

La reine avait encore un autre maître qui, dans plus d'une circonstance, s'offrait à elle comme un secrétaire intime, c'était le chef même du cabinet, lord Melbourne. On connaît le caractère de lord Melbourne, on sait quelles étaient sa bonne grâce dans les relations sociales et sa modération en politique ;

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire,

le vieux gentilhomme avait un fonds de scepticisme que son expérience avait mûri sans y mêler aucun sentiment d'amertume. Il avait traversé pourtant des crises personnelles assez vives. Les aventures de sa femme avec lord Byron avaient fait scandale dans la haute société anglaise, et il avait été impossible d'en étouffer le bruit, puisque la malheureuse créature, avant de mourir folle, avait jeté d'effroyables cris de passion et de fureur dans son roman de *Glenarvon*. Tout cela, il est vrai, nous reporte à vingt-cinq ans en arrière ; lady Melbourne s'appelait alors lady Caroline Lamb. Il paraît que le scepticisme et la bonne humeur

1. *Early years*, p. 186-187.

de lord Melbourne lui avaient permis de secouer aisément ces souvenirs. A l'avénement de la jeune reine, il n'y avait pas de courtisan plus aimable, plus spirituel que le chef du ministère whig. A lui voir auprès de la reine tant de soins, tant d'empressements, une familiarité presque paternelle, on se rappellerait le vieux duc de Maurepas auprès du jeune Louis XVI, si les circonstances n'étaient d'ailleurs si dissemblables. Lord Melbourne n'avait qu'un défaut, mais un défaut bien grave et qui tenait précisément à ce scepticisme dont nous venons de parler : sa bonne grâce était souvent du nonchaloir, et sa bonne humeur de l'indifférence. Il laissait aller les choses comme les poussait le vent, et on le disait incapable de résister jamais à ses amis. Stockmar, qui avait lu *Candide*, le surnommait parfois « le seigneur Pococurante ».

Un sénateur vénitien, très-riche, très-libre, sans devoirs ni soucis, peut bien se montrer supérieur à tout dans son palais de la Brenta et passer pour n'avoir jamais de chagrin. Un ministre whig, harcelé sans cesse par ses adversaires et poussé au combat par ses amis, ne saurait se montrer si indifférent aux choses de ce monde. Lord Melbourne, avec plus de vigilance, aurait certainement écarté certaines affaires qui ont failli compromettre un instant l'autorité morale de la reine. Si le premier ministre avait eu réellement pour la jeune souveraine l'affection paternelle dont il semblait pénétré, il lui aurait appris que le chef de l'État en Angleterre doit s'élever au-dessus des partis, que le souverain est le roi de tous, non pas le roi des whigs ou le roi des tories, mais le roi de toute la

nation, et que si tel est le devoir de la royauté, ce devoir est une convenance plus haute encore quand c'est une femme qui est assise sur le trône. Voilà ce qu'une voix paternelle aurait dit le plus naturellement du monde. Sans nuire aux intérêts de son parti, un vrai premier ministre aurait tenu avant tout à servir la majesté royale. Au fond, c'était bien le sentiment de lord Melbourne ; ses amis politiques ne lui permirent pas de suivre son penchant. Le seigneur *Pococurante* laissa faire ses collègues, et le ministère prit des mesures qui exposèrent la reine, pendant les premières années de son règne, à être considérée comme *la reine des whigs*.

Le plus vif et le plus curieux de ces incidents est raconté avec beaucoup de précision par l'éditeur des Mémoires de Stockmar. M. Guizot en a parlé aussi dans ses belles études sur Robert Peel, mais il se plaçait trop au point de vue particulier de son sujet ; les notes de Stockmar expliquées par son fils nous permettent d'embrasser l'ensemble de la scène et de la juger plus librement.

Au mois de mai 1839, le ministère de lord Melbourne obtint une majorité si faible dans une discussion importante relative à la constitution de la Jamaïque, qu'il résolut de donner sa démission. La reine fit appeler sir Robert Peel. Sir Robert Peel était le chef de l'opposition ; c'était lui qui déjà sous le précédent règne, en 1834, avait pris la direction du gouvernement tory avec lord Wellington. M. Guizot l'a très-bien dit : sir Robert, avec ses allures un peu rudes, était bien mieux fait pour le parlement que

pour la cour. On peut supposer que ces rudesses paraissaient plus fâcheuses encore à qui venait d'apprécier les élégances de lord Melbourne. Aussi dès le premier mot, et tout en lui offrant le ministère, la reine, avec une franchise qui rappelle les saillies de la princesse Charlotte, lui déclare que c'est un vrai chagrin pour elle de se séparer de ses ministres, dont elle était parfaitement satisfaite.

Cette entrée en matière n'était pas de trop bon augure; l'entretien continua cependant, et la formation du nouveau ministère ne rencontra aucune difficulté jusqu'au moment où sir Robert Peel parla d'un changement nécessaire dans le personnel des *dames de la chambre* (*ladies of the bedchamber*), c'est-à-dire des nobles dames qui occupaient les premières positions à la cour. Les ministres whigs n'avaient pas négligé de faire donner ces places à des personnes de leurs familles; la reine, entourée d'un brillant état-major féminin, justifiait un peu ce titre de *reine des whigs* que lui donnait la défiance des tories. Il était donc tout naturel que sir Robert Peel, en formant son ministère, demandât à la reine de vouloir bien ne pas laisser dans la place des personnes ennemies. M. Guizot raconte que les dames tories annoncèrent très-haut l'intention de déposséder leurs rivales, et que cela seul avait suffi pour empêcher toute concession de la reine. Il n'y a aucune trace de ce fait dans le récit de Stockmar. On voit au contraire que la reine, dès les premiers mots de sir Robert Peel, et par conséquent avant que les dames tories eussent eu l'occasion de se mêler au débat, repoussa

formellement cette condition. L'entretien fini, elle manda lord Melbourne et le consulta au point de vue du droit constitutionnel. « Sir Robert Peel était-il fondé à faire une telle demande? la maison de la reine formait-elle une sorte de ministère intérieur qui devait subir les vicissitudes politiques? » La question fut discutée en conseil, et lord Melbourne, au nom de ses collègues, vint annoncer à la reine qu'ils acceptaient la responsabilité de la réponse suivante adressée à sir Robert Peel : « La reine ayant réfléchi sur la proposition que lui a faite hier sir Robert Peel d'éloigner les dames de sa chambre, ne peut consentir à un procédé qu'elle croit contraire à l'usage et qui répugne à ses sentiments. » Là-dessus, sir Robert Peel déclina la mission de former un cabinet, et les ministres reprirent leurs portefeuilles.

Les principaux historiens du parlement anglais au XIXe siècle, M. May, M. Todd, sont d'accord aujourd'hui pour donner raison à Robert Peel. Dans la situation où se trouvait la cour, la demande du chef des tories était nécessaire et, au point de vue du droit, rien n'était plus correct. Stockmar est d'avis que lord Melbourne a manqué à son devoir en ne dissuadant pas la reine de blesser ainsi les tories. « Ces derniers événements m'affligent, écrit-il dans son journal. Comment a-t-on pu faire commettre de pareilles fautes à la reine et causer un tel dommage à la monarchie? Le rôle de Melbourne était d'accorder au pays une épreuve pratique où l'on pût juger si un cabinet tory était en mesure de vivre. A sa place, j'aurais été enchanté de voir Wellington et Peel assis quelque

temps au gouvernail. S'ils eussent réussi, c'était la preuve que le cabinet de Melbourne n'en avait plus que pour bien peu de temps ; s'ils eussent échoué, la considération de la reine demeurait intacte, et Melbourne était non-seulement autorisé aux yeux de tous, mais appelé à revenir au pouvoir avec un cabinet modifié. »

Voilà donc la reine, dès la seconde année de son règne, associée aux whigs beaucoup plus qu'il ne convenait, et personnellement exposée aux colères de la société tory. La royauté britannique descendait un peu de ses hauteurs, et, mêlée aux partis, elle pouvait y perdre quelque chose de son prestige. L'insouciance de lord Melbourne avait causé tout le mal.

Une affaire bien autrement grave que celle des dames de la chambre, une affaire étrange où ce n'est plus d'insouciance qu'il s'agit, une affaire tragique chargée de responsabilités inquiétantes, c'est l'histoire de lady Flora Hastings, qui eut lieu dans cette même année 1839. Lady Flora Hastings, demoiselle d'honneur de la duchesse de Kent, vivait avec la duchesse à la cour de la jeune reine. Pendant l'hiver de 1839, on crut remarquer chez elle certain changement de taille et d'allure qui fit naître les soupçons les plus graves. Aussitôt grand émoi parmi les dames de la chambre. L'honneur de la compagnie est en cause. On croit devoir prévenir la reine et une enquête médicale est ordonnée. Une enquête ! une enquête médicale, sur une simple apparence ! N'est-ce pas aller un peu vite et courir au-devant du scandale ? Lady Flora, notez ce point, appartient à une grande famille tory. Si la chose s'ébruite, il est certain qu'on accusera les whigs

d'avoir choisi une misérable occasion d'humilier leurs adversaires. N'importe, l'enquête est faite, et, fort heureusement pour lady Flora, les accusateurs sont confondus : lady Flora est la plus honnête fille d'Angleterre. Ah! désormais c'est aux parents de l'accusée de jeter les hauts cris. Appuyée sur l'enquête, la famille Hastings dénonce toute cette affaire comme une intrigue odieuse et demande que les coupables soient châtiés; les coupables, ce sont des whigs. Est-il besoin de dire combien ces clameurs agitaient les esprits? Sur ces entrefaites, lady Flora Hastings vint à mourir, et l'autopsie constata chez elle un mal organique profondément caché; c'était ce mal qui avait déformé sa taille, flétri son visage et attiré sur la pauvre fille un soupçon de déshonneur. Sa vie était condamnée sans doute; qui sait pourtant si l'odieux soupçon n'avait pas avancé l'heure de sa mort? Cette idée causa une irritation profonde dans les plus hauts rangs de la société anglaise; et sur qui retombaient ces colères? Sur la *reine des whigs.*

Quant au public, beaucoup moins intéressé dans cette affaire que l'aristocratie opposante, simple témoin de ces tristes débats de personnes, il commençait à regretter de ne pas voir auprès du trône un guide et un soutien. Dans un sentiment de *loyalty* auquel se mêlait comme toujours l'instinct des choses pratiques, tous les enfants de la vieille Angleterre, whigs ou tories, amis ou ennemis de lord Melbourne, se demandaient avec une certaine inquiétude : Quand donc se mariera la jeune reine?

CHAPITRE III.

Les fiançailles du prince Albert et de la reine Victoria (15 octobre 1839). — Le prince Albert quitte le château de Windsor (novembre). — Déclaration de la reine au conseil privé, dans la grande salle de Buckingham-Palace (23 novembre). — Déclaration devant le Parlement (16 janvier 1840). — Débats des Chambres. — Malveillance des tories. La liste civile du prince. — Tristes chicanes. — Le rang du prince-consort. — Droit de préséance. — Discussions laborieuses et déplaisantes. — Arrivée du prince Albert à Londres (8 février 1840).

Faut-il rechercher pourquoi la reine Victoria, une fois son choix arrêté sur son cousin le prince Albert, retarda aussi longtemps l'heure de la décision officielle et suprême? La question serait indiscrète, si la reine n'en avait parlé elle-même avec une singulière vivacité. Cet ajournement inexplicable, c'est elle qui s'en accuse. On dirait qu'à ce souvenir le rouge lui monte au visage. « La reine, écrit-elle en ce journal, ne peut penser aujourd'hui sans indignation contre elle-même au désir qu'elle a eu de faire attendre le prince pendant trois ou quatre ans, au risque de ruiner tous ses plans d'avenir, jusqu'à ce qu'elle se sentît disposée à se marier. Le prince lui a confessé depuis qu'il était venu à Londres en 1839 avec l'intention de lui déclarer que, si elle ne pouvait se décider encore, elle devait comprendre qu'il ne pût attendre

plus longtemps sa décision, comme il l'avait fait en 1836 après leur première entrevue. La seule chose que la reine ait à dire pour son excuse, c'est que ce passage subit de sa vie de recluse de Kensington à l'indépendance de sa vie de reine régnante, à l'âge de dix-huit ans, avait éloigné de son esprit toute idée de mariage, erreur dont elle se repent aujourd'hui avec la plus profonde amertume. On ne saurait imaginer pour une jeune fille une pire école, une école plus nuisible à tous les sentiments, à tous les penchants naturels, que la situation d'une reine de vingt ans, sans expérience, n'ayant pas encore un époux qui la guide et la soutienne. C'est là une vérité que la reine peut affirmer pour en avoir fait l'expérience complète; elle remercie Dieu de ce qu'aucune de ses chères filles ne soit exposée à un pareil danger[1]. » Ces paroles étaient déjà bien touchantes quand on les lisait dans le récit des *Early years*; les notes de Stockmar nous aident à sentir mieux encore tout ce qu'elles renferment non-seulement de tendresse et de passion, mais de fermeté politique et de royale sagesse. La reine avait craint qu'un époux de son âge ne parût trop jeune au pays, et c'est pour cela qu'elle avait cru bien faire de laisser mûrir encore les rares qualités de son intelligence; plus tard, quand elle connut mieux cette âme précoce, cette nature sereine, ce parfait équilibre des forces de l'esprit et du cœur, elle dut s'avouer que ses appréhensions l'avaient trompée et que la sage dignité du jeune prince eût été pour elle une meilleure

1. Voyez *The early years of his royal highness the Prince-consort*. chap. X, p. 220-221.

sauvegarde que l'insouciance épicurienne de lord Melbourne.

Enfin tous ces délais sont passés : l'épreuve est parfaite comme dans les romans de chevalerie. Les heures bénies, les heures charmantes se lèvent. C'est le 10 octobre 1839 que le prince Albert, accompagné de son frère Ernest, est arrivé à Windsor; le 15, on célébrait les fiançailles, et le lendemain le prince écrit à Stockmar : « Je vous adresse cette lettre au jour le plus heureux de ma vie, je vous envoie la plus heureuse nouvelle que je vous puisse donner. » Il raconte alors les fiançailles de la veille, puis il ajoute : « Elle est si bonne, si aimable avec moi, que souvent, en vérité, j'ai peine à croire que je puisse être l'objet d'une si cordiale affection. Vous prenez part à mon bonheur, je le sais, voilà pourquoi mon cœur s'épanche dans le vôtre... Je ne puis rien dire de plus, je suis trop troublé dans ce moment ; mes yeux, comme dit le poëte, ont vu le ciel s'ouvrir et mon cœur nage dans la béatitude. »

Nous avons une partie des lettres adressées de Windsor à Bruxelles, à Wiesbaden, à Gotha, dans ces jours de félicité qui suivirent les fiançailles du 15 octobre, nous avons surtout un grand nombre de celles qui, de Gotha, de Wiesbaden, de Bruxelles, apportaient à Windsor les félicitations les plus tendres. Si nous les avions toutes, ces missives intimes, si les lettres de la reine à son oncle le roi des Belges, à la duchesse douairière de Saxe-Gotha, étaient publiées à côté des lettres du prince Albert, ce serait vraiment un tableau achevé, une de ces gracieuses images de la vie domes-

tique comme les aiment les romanciers anglais. Quel peintre des cottages n'envierait l'expression de ces joies familières! Le cottage ici, c'est le palais de Windsor; mais telle est la simplicité de cette correspondance, que la grandeur du cadre ne fait aucun tort à la poésie des choses. On y verrait, par exemple, la reine d'une puissante nation dire le plus naturellement du monde que son jeune cousin, en recherchant son alliance, a fait un sacrifice ; on l'entendrait apprécier ce sacrifice, où elle trouve un nouveau motif de reconnaissance et d'amour; on lirait dans sa pensée combien elle regrette de réduire le prince à un rôle secondaire, lui si beau, si noble, si parfait, si digne du premier rang! On remarquerait aussi une scène douloureuse et touchante : le frère aîné du fiancé, qui aurait pu prétendre, lui aussi, à la main de sa cousine, qui peut-être y avait songé plus d'une fois sans en rien dire, a sa place particulière dans ce recueil de lettres. Écoutez-le quand il étouffe une dernière fois son gémissement secret pour faire l'éloge de son frère et féliciter la jeune reine :

« Ma chère cousine, laissez-moi vous remercier très-sincèrement de votre bonne réponse à ma lettre. Vous êtes toujours si bonne et si aimable pour moi que je crains de ne pas vous avoir suffisamment remerciée.

« Oh! si vous pouviez savoir quelle place, vous et Albert, vous occupez dans mon cœur! Albert est un second moi-même, et mon cœur ne fait qu'un avec le sien. Indépendamment de ce qu'il est mon frère, je l'aime et l'estime plus que personne au monde. Vous sourirez peut-être de voir que je vous parle de lui en des termes si ardents, c'est pour que vous sentiez mieux encore tout ce que vous gagnez en lui.

« Jusqu'à présent, c'est surtout son extérieur que vous connaissez, sa nature si juvénilement innocente, son calme, son intelligence claire et ouverte. C'est ainsi qu'il apparaît dès le premier abord. On lit moins de choses sur son visage, en ce qui concerne l'intelligence des hommes et l'expérience; pourquoi cela? Parce qu'il est pur devant le monde et devant sa propre conscience. Non pas qu'il ignore ce que c'est que le péché, quelles sont les tentations mondaines et la faiblesse de l'homme; non, mais il a su et sait comment on y résiste, soutenu qu'il est par la supériorité, par la fermeté incomparable de son caractère.

« Dès nos premières années, nous avons été entourés de circonstances difficiles dont nous avions parfaitement conscience, et mieux peut-être que le plus grand nombre nous nous sommes accoutumés à voir les hommes dans les situations les plus opposées que puisse offrir la vie humaine. Albert n'a jamais connu l'hésitation. Guidé par la clarté de son propre sens, il a toujours marché calme et ferme dans le droit chemin. Vous rencontrerez sans doute bien des difficultés dans les affaires qui rempliront votre vie, quelque grandes qu'elles puissent être, reposez-vous en lui avec la plus entière confiance. Alors seulement vous comprendrez toute la valeur du trésor que vous possédez.

« Il a en outre toutes les qualités nécessaires à un bon époux. Votre vie ne peut manquer d'être heureuse.

« Quand l'agitation de ces premiers jours sera passée, quand tout sera rentré dans le repos et que mon père aura quitté l'Angleterre, je serai charmé d'être à distance le spectateur fidèle de votre nouvelle existence; mais combien je sentirai alors tout ce que j'ai perdu! Le temps, je l'espère, me viendra en aide. Maintenant je me sens bien seul.

« ERNEST. »

Tout cela, c'est la partie intime des augustes fiançailles; il faut maintenant que l'affaire soit traitée officiellement, il faut que tout ce qui intéresse la raison d'État soit réglé par les représentants de la nation. Les jeunes princes de Saxe-Cobourg ont quitté Wind-

sor le 14 novembre 1839 : le prince Albert ne reviendra en Angleterre qu'après les délibérations du Parlement. Dans cet intervalle, pendant qu'il retourne à Cobourg par Bruxelles, Bonn et Wiesbaden, où se trouve alors le roi des Belges, les hommes d'État anglais vont recevoir les communications de la reine. Le 20 novembre, la reine quitte Windsor avec sa mère, la duchesse de Kent, et vient s'établir pour quelques jours à Londres, à Buckingham-Palace. Le même jour, lord Melbourne lui soumet la déclaration destinée au conseil privé, et ce conseil est convoqué le 23 au palais de la reine.

Il est deux heures. Tous les membres du conseil privé sont à leur place, au nombre de quatre-vingt-trois, dans la grande salle du rez-de-chaussée. La reine entre et s'assied sur le trône. « La salle était pleine, écrit-elle dans son journal, et je savais à peine qui était là. Je vis lord Melbourne, qui me regardait avec des larmes dans les yeux ; mais il n'était pas placé près de moi. Alors je donnai lecture de ma brève déclaration. Bien que mes mains tremblassent, je ne commis aucune méprise. Je me sentis bien heureuse et très-reconnaissante quand j'eus terminé. A ce moment, lord Lansdowne se leva, et, au nom du conseil privé, demanda que cette communication très-gracieuse et très-bien venue pût être livrée à l'impression. Ensuite je quittai la salle. La cérémonie n'avait pas duré plus de deux ou trois minutes. » Si rapide qu'eût été la séance, la reine avait eu le temps d'éprouver les émotions les plus vives. Elle insiste sur ce point et raconte avec grâce comme elle se sentit soutenue par

le souvenir du prince Albert. Elle portait constamment depuis ses fiançailles un bracelet auquel était fixé le portrait du prince : « C'est ce portrait, dit-elle, qui me donna du courage en présence du conseil. »

La déclaration préparée par lord Melbourne était rédigée en termes très-simples et très-dignes. La reine disait qu'elle avait rassemblé le conseil pour l'informer de sa résolution dans un sujet qui intéressait profondément et la prospérité de son peuple et le bonheur de sa propre vie. Son intention était de s'unir en mariage avec le prince de Saxe-Cobourg-Gotha. Profondément émue de la solennité de l'engagement qu'elle allait contracter, elle n'avait pas pris cette décision sans y avoir mûrement réfléchi ni sans avoir acquis la ferme confiance que ce mariage, avec la bénédiction du Dieu tout-puissant, assurerait sa félicité domestique et servirait les intérêts de son pays.

Deux mois après, le 16 janvier 1840, ce ne fut pas devant quatre-vingt-trois membres du conseil privé, ce fut devant tous les membres du Parlement, devant la Chambre des lords et la Chambre des communes que la reine renouvela cette déclaration. Ce jour-là, elle ouvrait le Parlement en personne. Jamais on n'avait vu l'assemblée si nombreuse, jamais les tribunes si brillantes, jamais non plus la route que devait parcourir le carrosse royal de Buckingham-Palace à Westminster n'avait retenti de pareilles acclamations. Ce n'était assurément ni l'insignifiant Guillaume IV, ni George IV le méprisé, ni George III le pauvre fou, encore moins les deux premiers George, auxquels on dut arracher une à une les libertés publiques, ce

n'était, dis-je, aucun de ces rois qui avait pu être accueilli avec un tel enthousiasme. Plus d'une fois, en ces jours de solennité parlementaire, le cortége royal fut assailli de huées; plus d'une fois les ministres furent obligés de prendre des mesures pour protéger contre l'insulte la voiture du souverain. C'était sous le régent, il est vrai, avant les grandes réformes qui désarmèrent l'émeute. Quel contraste aujourd'hui avec ces scènes d'il y a vingt ans! Qu'il y a loin de l'année 1820 au 16 janvier 1840! On sait que la reine va faire part de son projet de mariage aux représentants du pays, et déjà toute la cité éclate en cris d'enthousiasme. « Je n'avais pas encore assisté à de pareils transports », écrit-elle en son journal. Et quelles salves d'applaudissements, quand elle paraît à Westminster! Quelle émotion dans toutes les âmes, quand la jeune reine de vingt ans prend la parole, et, d'une voix claire, avec la diction la plus nette, annonce sa résolution au pays : « Depuis vos dernières séances, j'ai déclaré mon intention de m'unir en mariage avec le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha. Je prie humblement la divine Providence de bénir cette union, de la rendre favorable aux intérêts de mon peuple ainsi qu'à mon bonheur domestique. Ce me sera une source de satisfactions les plus douces de voir la résolution que j'ai prise approuvée par le Parlement. »

La reine a rappelé dans son journal, le général Grey a raconté dans les *Early years of the Prince-consort* l'accueil fait par les deux Chambres à cette communication de la reine. A la Chambre des lords, ce fut le duc de Somerset et lord Seaford qui se char-

gèrent de la rédaction de l'adresse. A la Chambre des communes, le *leader* de l'opposition, sir Robert Peel, tint à honneur de joindre à la réponse enthousiaste des whigs les félicitations les plus ardentes, avec des vœux de bonheur tendrement et magnifiquement exprimés. Cette unanimité de sentiments n'empêcha pas la critique parlementaire de se produire en toute indépendance. Les Anglais sont gens d'affaires; le dévouement monarchique ne s'oppose pas du tout à un sévère examen des choses; il y aide au contraire. Plus on est sûr de sa foi, moins on a peur des libertés qu'on s'accorde. Quelle sera la liste civile du prince-consort? Quel rang occupera-t-il dans la hiérarchie sociale? Voilà deux questions qui seront traitées à l'anglaise, c'est-à-dire par des esprits respectueux, mais défiants et tenaces. Ce n'est point par la délicatesse que brillera cette discussion. Malgré l'enthousiasme du 16 janvier, on ne craindra pas de blesser l'auguste fiancée en diminuant le prince qu'elle a choisi. Il y aura des si, des mais, hypothèses et chicanes également déplaisantes. Les plus grands seigneurs seront les moins courtois. Le monde tory, blessé par les dames du parti whig, trouvera là une occasion de se venger, il la saisira sans scrupule. Quel est ce prince de Saxe-Cobourg? Est-on bien sûr de ses croyances? D'où vient que la reine, dans sa déclaration, n'en a pas dit un mot? S'il professait la religion nationale, la reine n'eût point gardé le silence sur un point aussi grave. « Évidemment, disent les tories, ce prince n'est pas protestant, c'est un infidèle; quant à ses idées politiques, il est bien jeune, on le dit porté aux rêveries; ne serait-ce

pas un radical? » Catholique et radical, c'est plus qu'il n'en faut pour irriter la vieille aristocratie britannique. Voilà sous quels auspices ont commencé les débats du Parlement au sujet du mariage de la reine et de la liste civile du prince.

Ces détails sont bien étranges. La reine a permis au général Grey de les rappeler sommairement et prudemment dans le récit des *Jeunes années du prince-consort*. Stockmar est plus libre quand il écrit ses notes; c'est lui surtout qu'il faut interroger. N'oublions pas d'ailleurs qu'il a été mêlé de sa personne à une bonne partie de ces débats. Il était en Allemagne pendant que le jeune prince faisait son second voyage en Angleterre; une fois le mariage décidé, il se rendit à Londres, expressément chargé par le roi des Belges, comme ami et conseiller de la famille, de négocier les termes du contrat avec le ministère. Il avait particulièrement affaire à lord Palmerston. Arrivé à Londres le 9 janvier 1840, il s'empressa d'aller trouver le noble lord à Carlton Terrace. « Je le trouvai, dit-il, fort distrait et très-fatigué; il me félicita pourtant de la façon la plus cordiale, assurant que de tous les mariages possibles pour la reine, celui-là était à ses yeux le plus digne d'approbation. Nous eûmes ensuite un entretien à fond sur toutes les formalités nécessaires. » Quelques jours après, Stockmar écrit les notes que voici : « Les ultra-tories manifestent contre le prince des préventions défavorables; il est impossible de méconnaître à ce propos l'influence du roi de Hanovre Ernest-Auguste [1]. Ils prétendent que le prince est un

1. Le roi de Hanovre Ernest-Auguste était un des fils du roi d'Angle-

radical et un infidèle. Ils disent que la reine aurait dû épouser George Cambridge ou un prince d'Orange. Quant à l'opinion générale, la résolution que la reine a prise de se marier, pour répondre à des exigences venues de tous les côtés, cette résolution ayant pour effet d'écarter l'éventualité très-désagréable au pays de la succession du roi Ernest-Auguste et de sa race, a relevé la popularité de la reine, et donnera un peu plus de force pour quelque temps au ministère Melbourne, toujours menacé par sa faiblesse intérieure. Quant à la personne du fiancé, le public se montre assez indifférent; toutefois j'entends dire généralement qu'il est trop jeune. »

La malveillance des tories éclata dans la Chambre des lords dès le lendemain de la séance royale. Le duc de Wellington demanda que ces mots *prince protestant*, ajoutés au nom du prince Albert, fussent insérés dans l'adresse. C'était une attaque directe contre le gouvernement; on lui reprochait de n'avoir pas indiqué la religion du prince dans la déclaration faite au conseil privé le 23 novembre 1839. N'était-ce là qu'une taquinerie? Le duc et ses amis feignaient-ils d'ignorer

terre George III, un des frères de George IV et de Guillaume IV. Frère puîné du duc de Kent, dont la reine Victoria représentait les droits, il était devenu roi de Hanovre en 1837, à l'avénement de sa nièce. Nous avons déjà dit que le Hanovre, fief masculin de la maison de Brunswick, devait être détaché de la couronne d'Angleterre le jour où une femme occuperait le trône de la Grande-Bretagne. Si donc la reine Victoria fût morte sans héritier, le roi de Hanovre ou son héritier l'aurait remplacée sur le trône d'Angleterre, et le royaume de Hanovre eût fait retour à la couronne, toujours comme fief distinct et avec les conditions qui lui étaient propres. Il y avait là bien des intérêts engagés, par conséquent bien des cas à prévoir.

un point qui ne faisait doute pour personne? Croyaient-ils véritablement que la reine allait épouser un catholique et s'exposer, selon la dure loi anglaise, à une accusation de forfaiture? C'eût été une malice parlementaire d'un goût équivoque. On se serait trompé cependant, si on eût dédaigné la chose comme une manœuvre tant soit peu sénile; quelques jours après, Stockmar recevait de lord Palmerston un billet ainsi conçu : « En toute hâte. Pouvez-vous me dire si le prince Albert appartient à une secte protestante dont les dogmes ne lui permettraient pas de recevoir la communion d'après le rite de l'Église anglicane? » ce qui prouve que, le soupçon de catholicisme écarté, les tories, dans leur intolérance, s'acharnaient encore à poursuivre l'*infidélité* du prince Albert. Stockmar répondit sur-le-champ que le prince n'appartenait à aucune secte et que, pour le rite de la communion, il n'y avait aucune différence essentielle entre l'Église protestante allemande et l'Église anglicane. « Cette déclaration, ajoute-t-il, mit fin à tous les scrupules. Et Dieu sait, par le fanatisme qui court, quelles horribles sottises on eût débitées à ce sujet, si Palmerston avec cette réponse décisive n'eût pu fermer la bouche aux malintentionnés! »

La question de la liste civile du prince donna lieu à des débats plus vifs encore et produisit des résultats bien autrement fâcheux. Le ministère proposait d'accorder au prince une somme annuelle de 50,000 livres (1,250,000 francs). Lord Melbourne, avec sa légèreté habituelle, avait affirmé à la reine que le cabinet ne prévoyait aucune difficulté à ce sujet, sauf peut-être

pour le cas de survivance du prince [1]. Cette confiance lui venait de ce qui avait été décidé en des circonstances analogues. La reine Caroline, femme de George II, la reine Charlotte, femme de George III, la reine Adélaïde, femme de Guillaume IV, avaient reçu chacune du Parlement une liste civile de 50,000 livres. La même somme avait été assignée au prince Léopold lorsqu'il avait épousé la future héritière du trône. Seulement lord Melbourne oubliait que le gouvernement parlementaire, même chez les peuples les plus attachés à la tradition, est toujours une terre mouvante. Il faut sans cesse affermir le sol où l'on marche, sans cesse prévoir et prévenir le danger. Royer-Collard l'a dit avec sa précision magistrale : le gouvernement constitutionnel n'est pas une tente dressée pour le sommeil. Lord Melbourne, qui dormait volontiers, ne s'était pas encore aperçu que la colère des tories, passant par-dessus sa tête, allait atteindre la reine et le prince Albert. Le doux seigneur *Pococurante* fut réveillé d'une façon assez rude lorsqu'il vit s'accomplir sur cette question l'alliance, très-inattendue assurément, des tories et des radicaux. Un député radical, M. Hume, rédigea un amendement qui réduisait à 21,000 livres la liste civile du prince; un député tory, ou plutôt ultra-tory, comme dit Stockmar, M. le colonel Sibthorpe, éleva un peu cette somme et proposa de voter 30,000 livres.

Fallait-il donc, dit très-bien Stockmar, abandonner de telles questions aux violences des partis? N'était-ce

1. *The early years of the Prince-consort*, p. 251.

pas là un de ces cas où le premier ministre, s'élevant au-dessus de la politique particulière qu'il représente, doit se concerter avec le *leader* de l'opposition, afin de protéger en commun ce qui intéresse l'État tout entier? Ce n'était pas devant les deux Chambres qu'il était possible de s'entendre; lord Melbourne devait aller trouver son successeur désigné, sir Robert Peel, et traiter l'affaire avec lui. Le premier ministre conduisant ses amis, le *leader* tory conduisant les siens, il y aurait eu vote sans débat. Au lieu de cela, quel vaste champ ouvert à la passion! et de part et d'autre que de paroles regrettables! Ici, c'est lord John Russell qui accuse les adversaires du ministère de manquer de respect à la reine, de violer leurs devoirs de *loyalty*; là, c'est Robert Peel qui, tout en parlant d'élever un jour la somme dans certains cas, suivant certaines conditions, laisse éclater par cela même des défiances hostiles, au risque d'affliger le prince et d'offenser la reine [1]. Quand on alla aux voix dans la Chambre des communes, l'amendement du colonel Sibthorpe, qui réduisait la liste civile du prince à 30,000 livres, fut voté par 252 suffrages contre 158.

Stockmar nous donne ici un détail qui jette un jour singulier sur les mœurs parlementaires. Pendant la nuit du vote, il assistait à la séance. En sortant de la salle, il rencontra sur l'escalier lord Melbourne, qui

1. Les passages les plus vifs de ces discours sont reproduits dans *Early years*. On y voit les violentes attaques de lord John Russell, ainsi que les protestations véhémentes de lord Eliot et de sir Robert Peel. « Des deux côtés, dit le rapporteur dont la reine a inspiré la plume, il y a eu là un ton qui, dans une pareille occasion, n'aurait pas dû se produire. » *Early years*, p. 282.

le prit à part et lui dit : « Le prince va être fort irrité contre les tories, mais ce n'est pas aux seuls tories qu'il doit imputer la diminution de son apanage : c'est aux tories, aux radicaux et à une bonne partie de nos gens. » Stockmar ajoute : « Je lui serrai la main pour une si rare franchise et je dis : Ah! voilà ce que j'appelle un honnête homme! J'espère bien que vous raconterez la chose au prince vous-même. » Stockmar avait raison d'admirer cette franchise, plus encore, cette impartialité extraordinaire chez un chef de parti, car on devina bientôt pour quel motif un certain nombre de whigs avaient voté l'amendement du colonel Sibthorpe. Ils avaient espéré que le prince, dès son arrivée en Angleterre, se défierait des tories comme d'ennemis personnels. « Ainsi, pensaient les whigs, serait élargie la brèche qui déjà tenait la reine séparée des tories [1]. »

Ce triste calcul fut déjoué par la noblesse et la générosité du jeune prince. Il était en route pour l'Angleterre quand ce vote si désagréable avait eu lieu; c'est à Aix-la-Chapelle qu'il en fut informé. Stockmar, inquiet des sentiments d'amertume que pouvait lui causer cette nouvelle, s'était empressé de lui envoyer des explications, pour atténuer au moins la brusquerie et la violence du coup. Cette précaution était superflue : le prince ne mettait pas sa dignité dans une question d'argent. La seule chose qui l'affligea, — il l'écrivit à Stockmar, — c'était de ne pouvoir plus venir en aide aux artistes et aux savants aussi largement

1. Ce sont les paroles mêmes du récit de la reine : «... The hope of seeing the breach widened which already existed between them and the Queen. » *Early years*, p. 277.

qu'il l'aurait désiré. Ce budget qu'on avait réduit presque de moitié, c'était le budget des sciences, le budget des lettres et des arts. Il serait obligé de se conformer au vote de la Chambre et de restreindre ses libéralités. Il n'avait en cette affaire aucun autre chagrin que celui-là. Quant aux ressentiments politiques dont certains stratégistes espéraient le voir animé, on vit bien par la suite que sa droiture et sa bonne humeur l'en préserveraient toujours. Le roi des Belges prenait la chose moins tranquillement, il s'indignait surtout de l'affront infligé à la reine. « Je ne puis comprendre, écrivait-il à sa nièce, qu'un parti si dévoué à la dignité de la couronne ose traiter ainsi sa souveraine, et cela dans une de ces occasions de la vie privée où les plus aigres, les plus sombres, se détendent, s'épanouissent, n'ont plus que des sentiments de bienveillance. » La reine aussi éprouvait une indignation profonde et ne la contenait qu'avec peine[1]. Le prince, lui, n'eut besoin d'aucun effort pour conserver la plus parfaite sérénité; il avait compris dès cette première aventure que les violences du Parlement étaient surtout des violences de parti à parti, et que, même dans le cas où elles semblaient atteindre la couronne, ce n'était là qu'une apparence vaine : la bataille en réalité se passait dans les sphères inférieures.

Un autre vote qui blessa la reine plus cruellement encore, car il touchait de plus près aux personnes, ce fut le vote relatif au rang du prince-consort. Le désir

1. Voyez *Early years of the Prince-consort*, p. 289.

de la reine et du prince était que le prince eût le premier rang après la reine, le premier rang sans nulle exception, c'est-à-dire qu'il eût le pas non-seulement sur tous les membres de la famille royale, sur tous les fils et petits-fils de George III, mais sur les princes mêmes qui naîtraient de leur union, par conséquent sur les futurs héritiers de la couronne. Rien de plus juste à première vue; si le prince-époux, suivant la loi politique, ne peut venir qu'après la reine, ce sacrifice de la dignité conjugale n'entraîne pas nécessairement le sacrifice de la dignité paternelle. Au contraire, tant que le fils du prince-époux n'est pas roi, la dignité paternelle du prince est entière. Le père doit passer avant le fils ; le père qui ne sera jamais roi doit passer avant le fils qui sera roi. On comprend que dans un intérêt général la loi politique fasse fléchir la loi naturelle; on comprend aussi que la loi naturelle ne fléchisse qu'à l'instant précis où la loi politique le veut. Toute exception blessante doit être restreinte pour la durée à ce qui est strictement nécessaire, *odia restringenda*. Un jour plus tôt, une heure plus tôt, ce serait une offense à l'éternelle morale. — Oui, sans doute, tout cela est juste, mais chez un peuple qui a conquis ses libertés après tant de siècles de lutte, chez un peuple fier, jaloux, soupçonneux, surtout chez un peuple qui n'aimant pas les déclarations de principes, tient à régler tous les cas litigieux d'après les besoins du moment, ce n'est pas à la justice absolue qu'il faut demander une décision en de si délicates matières. La seule loi absolue de la politique, au jugement des Anglais, est qu'il n'y a pas de loi absolue en politique.

Voilà pourquoi le Parlement, en dépit du vif désir de la reine, et malgré plusieurs instances régulièrement introduites, n'a pu se résoudre à prononcer sur ce point une sentence définitive.

On ne s'occupa d'abord que des oncles de la reine. Le ministère voulut savoir si tous les frères puînés de George IV, de Guillaume IV et du duc de Kent consentiraient à céder la préséance au prince-époux. Les ducs de Sussex et de Cambridge y consentirent après quelque hésitation; quant au roi de Hanovre, bien loin de rien accorder, il protesta contre toute idée de lui enlever son rang, agita la société tory et travailla énergiquement son frère Cambridge pour l'amener à reprendre sa promesse.

La discussion s'ouvrit à la Chambre des lords le 27 janvier 1840. Elle fut moins vive sans doute, mais bien plus désagréable que la discussion de la liste civile du prince à la Chambre des communes. L'occasion du débat était le bill de naturalisation du jeune prince. Le gouvernement avait inséré dans ce bill les paroles que voici : « Le prince, pendant toute la durée de sa vie, nonobstant toute autre disposition contraire, occupera dans le Parlement et ailleurs, après Sa Majesté, le rang que Sa Majesté jugera convenable. » Un vice de forme fit ajourner le bill; le ministère avait négligé d'indiquer dans le titre qu'il s'agissait non-seulement de naturaliser le prince, mais d'établir ses droits de préséance. L'assemblée était surprise, dit le duc de Wellington, les nobles lords n'avaient pas eu le temps de réfléchir à une question si délicate. Lord Wellington fut soutenu par lord Brougham, qui

fit des objections très-graves : « La proposition que nous présente le ministère, ajouta l'illustre orateur, n'est pas seulement inadmissible comme étrangère à ce bill ; fût-elle placée en des conditions régulières, elle est trop générale et trop vague. Dans toutes les circonstances analogues, on a toujours indiqué avec précision le rang qu'il s'agissait de fixer. Prenez garde : on vous propose d'autoriser la reine à donner au prince après elle le rang qu'elle aura choisi elle-même, le rang qui lui paraîtra le plus convenable et le plus digne ! Mais ce ne peut être là une prérogative de la reine, c'est un droit qui appartient au Parlement. La reine demande tel ou tel rang pour le prince, le Parlement accorde ou refuse, voilà le droit... Et puis, savez-vous quelles conséquences peuvent entraîner ces paroles : « le prince, pendant toute la durée de sa vie, occupera après Sa Majesté le rang que Sa Majesté jugera convenable ? Supposez, — Dieu éloigne un tel malheur ! supposez que Sa Majesté ait payé sa dette à la nature avant qu'un rejeton soit né du mariage qui se prépare ; nous aurions alors un roi et un prince de Galles[1], et le prince Albert se trouverait désormais dans cette situation tout à fait anormale : prince étranger naturalisé Anglais, mari d'une reine décédée, il aurait un rang plus élevé que le prince de Galles ! »

Le vice de forme signalé par le duc de Wellington,

1. Le roi, d'après cette supposition de lord Brougham, c'eût été le roi de Hanovre, frère puîné du duc de Kent, l'aîné des oncles survivants de la reine Victoria ; et le prince de Galles, c'eût été son fils, le prince George, qui avait près de vingt et un ans à cette date. Le prince George était né le 27 mai 1819, la même année et le même mois que la reine Victoria. C'est celui même qui, en 1851, a succédé comme roi de Hanovre à son père Ernest-Auguste, et qui a été dépossédé de son royaume par la Prusse après la guerre de 1866.

les objections présentées par lord Brougham ne permettaient pas au ministère de compter sur une victoire. Lord Melbourne reconnut que le bill portait un titre insuffisant et s'empressa de le retirer ; il ne tenait pas seulement à réparer l'erreur, son désir était d'écarter l'objection de lord Brougham par une rédaction plus acceptable. Dans l'intervalle, Stockmar courut chez lord Melbourne et le supplia de laisser tomber la question de préséance. L'entretien est curieux ; ce n'est pas assez de le résumer, il faut le traduire :

« Je le trouvai perplexe, irrésolu. — Pour l'amour de Dieu, lui dis-je, retirez ce bill de préséance et ne vous faites pas battre une seconde fois, cela produirait le plus fâcheux effet. — Je le crois bien, répondit-il, mais la reine attache à ce bill la plus grande importance. — Soyez donc ferme, lui dis-je, montrez à la reine tous les inconvénients d'une seconde défaite. » Il riposta encore : « Fort bien, mais qu'arrivera-t-il ? — Il arrivera, lui dis-je, que vous réglerez la question de rang par un *ordre du conseil* (*order in council*), comme le régent l'a fait pour le prince Léopold. — Je rentrai chez moi, je copiai les paroles dont le régent s'était servi en 1826 pour fixer le rang du prince Léopold, et je les envoyai à lord Melbourne. »

C'est précisément ce conseil de Stockmar qui finit par prévaloir. Il eût fallu, d'après lord Brougham, que le rang accordé au prince Albert fût limité au temps que durerait la vie de la reine ; la reine rejeta cette idée comme indigne d'elle, et le bill fut retiré ou du moins réduit, ainsi que l'avait demandé Wellington, à un simple bill de naturalisation ; quelques mois après,

un décret de la puissance royale assurait au prince-époux le premier rang après elle « dans toutes les réunions, excepté seulement les cas où un autre rang lui serait assigné par un acte du Parlement. » Ces derniers mots, nous dit le savant éditeur des *Souvenirs de Stockmar*, se rapportent à une loi du temps de Henri VIII qui fixait les cas de préséance dans la chambre haute et dans le conseil privé. Il est bien évident que les décrets émanés de la prérogative royale devaient s'incliner devant la loi.

Ces laborieuses et déplaisantes discussions avaient été enfin terminées le 3 février 1840 ; le 8 février, le prince Albert, accompagné de la noble escorte que la reine lui avait envoyée jusqu'en Saxe, faisait son entrée dans Londres et descendait à Buckingham-Palace.

CHAPITRE IV.

Le mariage de la reine (9 février 1840). — La chapelle de Saint-James. — La cérémonie religieuse. — Le rituel anglican. — L'archevêque de Cantorbéry. — Joie intime de toute l'Angleterre. — De Londres à Windsor. — Les escortes. — Les *horse-guards* du collége d'Eton. — Un rayon de soleil sur tous les cottages. — Les félicitations de lord Melbourne. — Le rameau d'olivier. — Réconciliation de la reine avec les tories. — Il n'y a plus de *reine des whigs*, il n'y a désormais que la reine d'Angleterre. — Souvenirs et contrastes. — La reine Victoria et la princesse Charlotte. — Toutes les harmonies rassemblées.

Les personnages chargés par la reine d'accompagner le prince en Angleterre étaient lord Torrington et le colonel Grey. Ils étaient partis de Londres le 14 janvier, emmenant trois voitures de la cour. Ils arrivèrent à Gotha le 20 dans l'après-midi, furent présentés le même jour au duc, à la duchesse douairière. reçurent d'eux, ainsi que des jeunes princes, l'accueil le plus cordial, et s'entretinrent longuement avec le prince Albert. Ils apportaient les insignes de l'ordre de la Jarretière destinés à l'auguste fiancé ; le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, lui-même chevalier de l'ordre, avait été désigné par lettre patente de la reine pour remettre ces insignes à son fils et lui donner l'accolade. Cette cérémonie eut lieu le 23 devant toute la cour, avec la plus grande solennité. Il y eut

ensuite plusieurs jours de fête, puis le prince dut songer au départ. Les adieux offrirent un caractère bien touchant; le prince, malgré l'ivresse de son bonheur, ne put s'arracher sans déchirement à sa famille, à ses amis, à tout ce qui lui rappelait un passé si paisible et si doux. On pleurait autour de lui; l'aïeule surtout, la bonne duchesse douairière de Saxe-Gotha, si heureuse qu'elle fût de l'avenir assuré à son petit-fils, sentait une part d'elle-même s'en aller avec lui. Le 28, dans la matinée, quand les voitures s'ébranlèrent, elle était à une des fenêtres du palais, agitant ses bras pour un dernier adieu; on l'entendit crier : « Albert! Albert! » d'une voix qui remua tous les cœurs.

Il y avait onze voitures, y compris les fourgons. Le duc régnant marchait le premier, dans son carrosse, tantôt avec l'un de ses fils, tantôt avec l'un des gentilshommes anglais ou des personnages de sa cour. Ensuite venaient les trois voitures amenées de Buckingham-Palace, suivies de deux briskas et de plusieurs fourgons. Des seigneurs allemands, le comte Alvensleben, le comte Kolowrath, le comte Grœben, le comte Pollnitz, d'autres encore, s'étaient joints aux représentants de l'Angleterre pour accompagner le duc et ses deux fils. Cela formait un groupe de douze personnes. Le cortége voyageait à petites journées. On coucha le premier soir à Cassel, le second à Deuz, puis à Aix-la-Chapelle, à Liége, à Bruxelles, où le roi Léopold retint les voyageurs jusqu'au 5 février. Ce jour-là, dans la matinée, on se rendit à Ostende par le chemin de fer, puis on remonta en voiture pour lon-

CHAPITRE IV.

Le mariage de la reine (9 février 1840). — La chapelle de Saint-James La cérémonie religieuse. — Le rituel anglican. — L'archevêque Cantorbéry. — Joie intime de toute l'Angleterre. — De Londre Windsor. — Les escortes. — Les *horse-guards* du collége d'Eton. Un rayon de soleil sur tous les cottages. — Les félicitations de Melbourne. — Le rameau d'olivier. — Réconciliation de la reine les tories. — Il n'y a plus de *reine des whigs*, il n'y a désormais la reine d'Angleterre. — Souvenirs et contrastes. — La reine Vict et la princesse Charlotte. — Toutes les harmonies rassemblées.

Les personnages chargés par la reine d'accom gner le prince en Angleterre étaient lord Torringt et le colonel Grey. Ils étaient partis de Londres 14 janvier, emmenant trois voitures de la cour. Ils a vèrent à Gotha le 20 dans l'après-midi, furent prés tés le même jour au duc, à la duchesse douairiè reçurent d'eux, ainsi que des jeunes princes, l'acc le plus cordial, et s'entretinrent longuement avec prince Albert. Ils apportaient les insignes de l'or de la Jarretière destinés à l'auguste fiancé ; le régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, lui-même cheval de l'ordre, avait été désigné par lettre patente de reine pour remettre ces insignes à son fils et lui d ner l'accolade. Cette cérémonie eut lieu le 23 dev toute la cour, avec la plus grande solennité. Il y

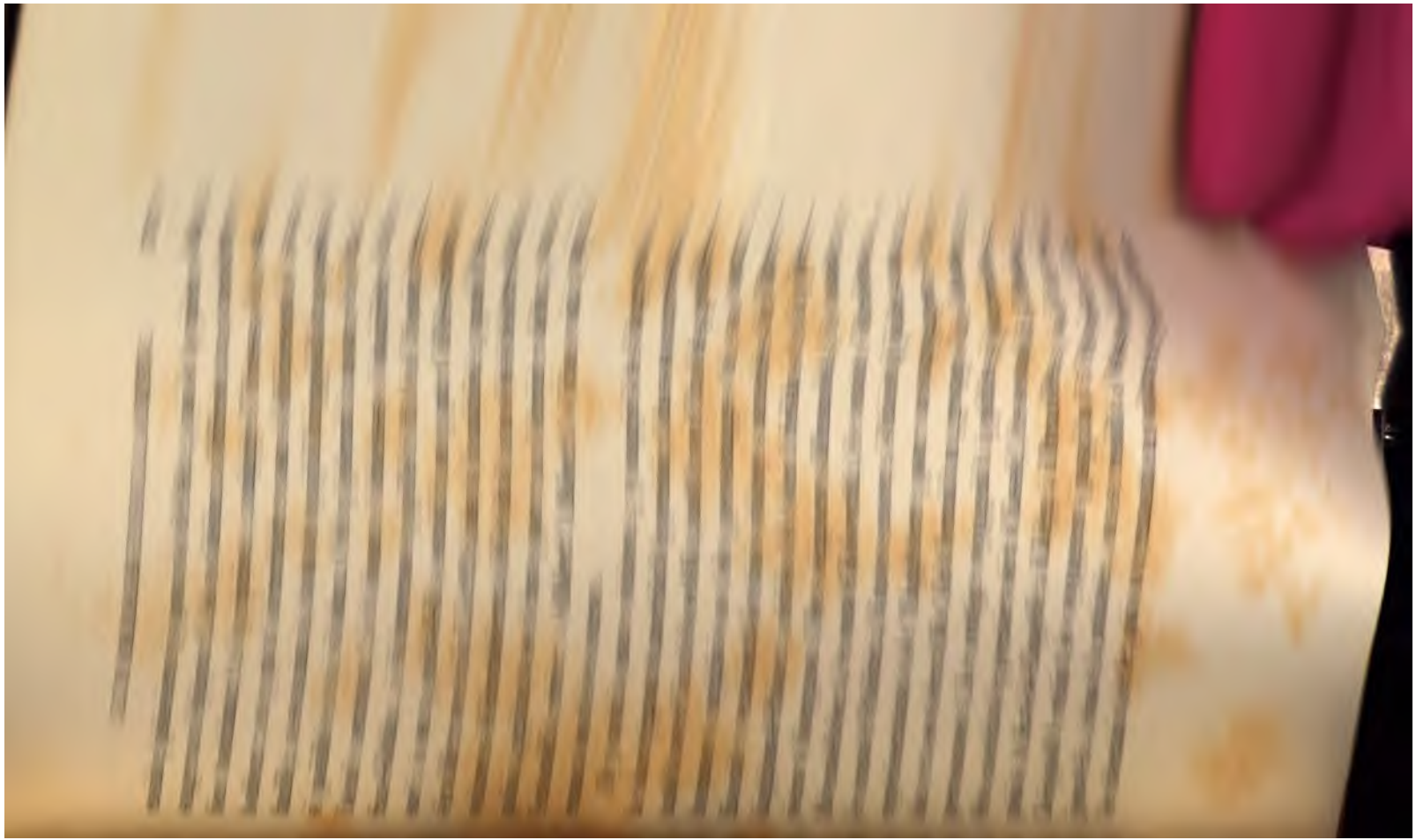

ger la côte, d'Ostende à Dunkerque, de Dunkerque à Gravelines et à Calais. Le 6 février, les voyageurs s'embarquèrent sur l'*Ariel* et se dirigèrent vers Douvres. Le temps était mauvais, le vent soufflait avec violence et contrariait la marche du navire ; cette traversée, ordinairement si courte, ne dura pas moins de cinq heures et demie.

Comment rendre l'enthousiasme qui éclata de toutes parts au moment où le fiancé de la reine mit le pied sur le sol d'Angleterre ? Le prince Albert sentit bien ce jour-là, comme il l'avait déjà soupçonné, que les chicanes du Parlement n'étaient que des chicanes de forme. Sa personne était hors de cause, et si des maladresses de discussion, maladresses imputables aux whigs comme aux tories, avaient paru compromettre son nom un instant, un tel accueil ne pouvait laisser aucun doute sur les sentiments de la nation.

Il avait été décidé que le prince n'arriverait pas à Buckingham-Palace avant le 8 février ; il ne fallait donc pas employer la matinée du 7 au court trajet qui sépare Douvres de Londres. Rien n'était mieux indiqué pour les illustres voyageurs qu'une station d'un jour à Cantorbéry. Le cortége y fit son entrée vers deux heures, au milieu de hourras sans fin. Vainement, sous le coup des rafales, une pluie froide et serrée fouettait les spectateurs ; ce temps inhospitalier n'avait pu ni arrêter l'empressement de la foule ni refroidir son enthousiasme. A trois heures, le prince Albert et son frère se rendirent au service de la cathédrale. Le soir, la ville fut illuminée, et une multitude immense, pressée sous les fenêtres de l'hôtel où était descendu

le royal cortége, saluait encore de ses cris joyeux le nom du fiancé de la reine; le prince, répondant à ces appels, se montra au balcon, et les acclamations redoublèrent. Enfin, le 8 février dans l'après-midi, au jour et à l'heure fixés pour l'arrivée à Londres, le cortége, traversant les flots du peuple et salué à chaque pas d'applaudissements frénétiques, atteignit le palais Buckingham, où il fut reçu par la reine et la duchesse de Kent.

Faut-il maintenant raconter la cérémonie même du mariage, comme elle fut célébrée le dimanche 9 février 1840? Faut-il peindre le royal cortége se rendant du palais Buckingham au palais Saint-James? Faut-il décrire cette chapelle de Saint-James illustrée par tant de solennités du même genre? Faut-il peindre ces splendeurs du luxe et ces souvenirs séculaires, tout ce que l'aristocratie a de plus éclatant et tout ce que la tradition a de plus étrange, — le cortége du fiancé, le cortége de la reine, ces rois d'armes, ces sergents aux armes, ces gentilshommes aux armes, ces pages d'honneur, ces trompettes, ces *gentlemen* gardiens des insignes du moyen âge, ce premier ministre portant l'épée de l'État, ces dames de la chambre, ces douze *ladies non mariées (twelve unmarried ladies)* portant les colliers des ordres de la reine, ces *maîtres* de ses chevaux, ces *maîtresses* de ses robes, ces jeunes filles d'honneur *(maids of honour)*, ce gardien de la bourse, ce porteur du bâton d'or? Faut-il rapporter les incidents de cette procession solennelle? Faut-il signaler parmi tant de personnages ceux que les spectateurs applaudissent et ceux qui passent inaperçus? Les renseignements

ne nous manquent pas à cet égard, le journal le *Times* en a fourni de très-curieux, et le général Grey, collaborateur de la reine, n'a pas hésité à les reproduire dans son tableau des *Early years*.

On verrait, par exemple, le duc de Norfolk, malgré l'éclat de sa race, n'exciter aucune attention, et lord Melbourne, quoique porteur du glaive de l'État, ne pas faire plus d'effet qu'un figurant obscur. On verrait au contraire les sympathies publiques s'attacher à telle et telle princesse de la famille royale, à la princesse Augusta de Cambridge, si affable et si belle, à Son Altesse Royale la duchesse de Cambridge, conduisant par la main sa jeune fille, la princesse Mary. Surtout quels élans d'admiration lorsque paraît le prince Albert portant l'uniforme de maréchal de l'armée anglaise! A ses épaules est suspendu le collier de l'ordre de la Jarretière. Il est ému, son regard doux et pensif lui gagne d'avance tous les cœurs. Il est accompagné de son père, le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, de son frère, le prince héréditaire, qui reçoivent tous deux l'accueil le plus cordial et en paraissent ravis.

Enfin voici la reine! Tous les fronts s'inclinent, tous les yeux sont mouillés de larmes. Elle est pâle, beaucoup plus pâle que de coutume. Elle porte une robe de satin blanc à la fois très-simple et très-riche; sur sa tête est placée une couronne sans diamants, d'où s'échappe un voile disposé de façon à ne pas cacher son visage... Mais entrer dans ce détail, ce serait nous écarter de notre but. Nous cherchons ici des choses nouvelles qui contribuent à éclairer certaines parties de l'histoire; nous n'avons pas à décrire

des cérémonies consacrées par l'usage et qui sont toujours les mêmes, ou à peu près, dans toutes les circonstances analogues. Notons seulement, puisque l'occasion s'en présente, quelques termes du rituel anglican appliqués ici pour la première fois à une reine d'Angleterre dans toute leur simplicité puritaine; c'est la première fois en effet, depuis le XVIe siècle, qu'une reine d'Angleterre se marie selon le rituel : Marie Tudor était catholique, Élisabeth ne s'est point mariée, la reine Anne était mariée déjà quand elle monta sur le trône. C'est pour cela sans doute que le *Times* a tenu à signaler ce détail.

Le service était dit par l'archevêque de Cantorbéry, assisté de l'évêque de Londres. Au moment où les deux époux engagent leur foi, l'archevêque dit au prince : « Albert, veux-tu prendre cette femme pour ta légitime épouse, afin de vivre avec elle selon le commandement de Dieu dans le saint état de mariage? Veux-tu l'aimer, la soutenir, l'honorer, la garder en état de maladie comme en état de santé, et, ne recherchant aucune autre femme, lui demeurer toujours fidèle, tant que vous vivrez tous deux? » Le prince répondit d'une voix ferme : « Je le veux. » Alors l'archevêque, s'adressant à la reine, répéta les mêmes paroles : « Victoria, veux-tu prendre Albert pour ton légitime époux, afin de vivre avec lui selon le commandement de Dieu dans le saint état de mariage? Veux-tu lui obéir, le servir, l'aimer, l'honorer, le garder en état de maladie comme en état de santé, et, ne recherchant aucun autre homme, lui demeurer fidèle aussi longtemps que vous vivrez tous deux? » La reine, d'une

voix ferme et d'un accent qui fut entendu dans toutes les parties de la chapelle, répondit : « Je le veux. » L'archevêque ajouta aussitôt : « Qui donne cette femme en mariage à cet homme? » Alors le duc de Sussex, placé sur la gauche de la reine, s'avança, lui prit la main et dit : « C'est moi [1]. »

Alors l'archevêque de Cantorbéry, mettant la main de la reine dans la main du prince Albert, prononça ces paroles que le prince répéta : « — Moi, Albert, je te prends, Victoria, pour ma légitime épouse, pour t'avoir et te garder, à partir de ce jour, soit dans la bonne, soit dans la mauvaise fortune, riche ou pauvre, en état de maladie comme en état de santé, pour t'aimer et te chérir, jusqu'à l'heure de la mort, suivant le saint commandement de Dieu. De quoi je te donne ma foi. » — La reine répéta les mêmes paroles, *mutatis mutandis*, ainsi que le remarque le narrateur du *Times* auquel sont empruntés ces détails, c'est-à-dire en ajoutant le mot d'obéissance selon la loi chrétienne. — « Moi, Victoria, je te prends, Albert, pour mon légitime époux, pour t'avoir et te garder, à partir de ce jour, soit dans la bonne, soit dans la mauvaise fortune, riche ou pauvre, en état de maladie comme en état de santé, pour t'aimer, te chérir et t'obéir jusqu'à l'heure de la mort, suivant le saint commandement de Dieu. De quoi je te donne ma foi. »

Au milieu de ces cérémonies, les unes singulières et gothiques, les autres chrétiennement touchantes, il

1. « Who giveth this woman to be married to this man? » — « I do. » — Ces détails sont tirés d'un long article du *Times* publié le 11 février 1840 et reproduit en entier dans l'appendice du livre de la reine.

y avait une chose qui dominait tout, c'était la joie cordiale de la nation. Quand la cour revint de la chapelle de Saint-James au palais de Buckingham, et que, ce même jour, prenant congé de la duchesse de Kent, la reine et son mari se rendirent au château de Windsor, partout, dans les rues, sur les places, et non-seulement à Londres, mais aux champs, loin de la ville, le carrosse royal dut circuler entre des haies profondes de spectateurs enthousiastes. Tout le long de la route de Windsor, des gentlemen à cheval accompagnaient l'auguste couple. A Eton, l'illustre collége, tous les élèves sortirent de l'enceinte et, courant, galopant, formèrent de chaque côté des portières comme une double colonne de *horse-guards*; on devine si ce juvénile appoint fortifia le crescendo des hourras.

Ce n'étaient là pourtant que des explosions locales ; il y a quelque chose de bien plus expressif encore dans ce frémissement silencieux de joie et de tendresse que toute la nation ressentit d'un bout du royaume à l'autre. On sait combien les Anglais ont le sentiment de la vie de famille. Avec quelle grâce les romanciers et les poëtes, surtout depuis Cowper et Woodsworth, n'ont-ils pas fait vibrer les cordes intimes ! L'Angleterre politique, dans son rude bon sens, était impatiente de voir la reine se donner un soutien ; l'Angleterre tout entière, dans son poétique sentiment de l'amour, fut attendrie et charmée par le roman de la reine. A voir ce jeune prince, dans la fleur de ses vingt et un ans, emmener ainsi la jeune épouse à l'abri des hautes tours gothiques de Windsor, toute la vieille Angleterre en reçut comme un rayon de soleil. La terre britannique

semblait transfigurée ; les fraîches prairies étaient plus fraîches, les doux cottages étaient plus doux. Lord Melbourne ne put s'empêcher de signaler à la reine la cause de cet épanouissement général. Ministre de l'intérieur, il recevait chaque jour des rapports sur les manifestations du sentiment public. « Madame, dit-il un jour à la souveraine, Votre Majesté sait-elle pourquoi son mariage produit une telle impression de félicité radieuse? C'est qu'on y voit bien autre chose que la froide raison d'État. »

Cette joie offrait un tel caractère que les mécontents même, à supposer qu'il y en eût çà et là, n'auraient osé paraître. Si jamais on put parler d'unanimité à propos des sentiments d'un peuple, ce fut en ce mois de février 1840. Le prince Albert le sentit bien ; il comprit aussi que cette unanimité imposait un grand devoir à la reine. Se pouvait-il que la royauté fût soupçonnée seulement de favoriser tel ou tel parti politique? Non, la reine se devait à tous, la reine ne devait pas avoir d'autre drapeau que le drapeau de l'Angleterre, d'autre vœu que le vœu du Parlement. C'est à lord Melbourne que le prince Albert exprimait un jour cette idée, et lord Melbourne, dans un sentiment désintéressé qui lui fait grand honneur, l'encourageait de toutes ses forces à faire prévaloir cette politique. Il ajoutait en propres termes : « L'heure est venue pour Sa Majesté de proclamer une amnistie générale en faveur des tories. » Le prince répétait ces paroles à la reine, qui pouvait à peine en croire ses oreilles. Elle n'oubliait pas si vite le mal que les tories lui avaient fait, leur opposition à la liste civile du prince dans la Chambre

des communes, leurs chicanes dans la Chambre des lords au sujet de la préséance. Quoi! c'était lord Melbourne qui parlait d'amnistie! « Est-ce bien vrai? » lui demanda-t-elle. « Oui, madame, répondait le premier ministre, c'est mon avis comme c'est l'avis du prince. » Il fallait que l'irritation de la reine contre les tories fût bien vive pour qu'elle ne se rendît pas immédiatement. Comment résister toutefois lorsque Melbourne, peu de jours après, dans une de ces réceptions royales où le prince faisait connaissance avec l'aristocratie, disait à la reine en lui montrant son mari : « Voyez! quelle séduction il exerce! Comme chacun est sous le charme! Tout le monde l'aime. Ce serait le moment de faire apparaître le rameau d'olivier. »

Sentiments moraux et sentiments politiques, chastes tendresses du foyer et loyal apaisement des partis, voilà déjà bien des fruits d'or qui couronnent ces journées d'enchantements. A toutes ces causes de joie nationale ajoutez les contrastes d'une récente histoire. On n'était pas si loin du règne de George IV; on pensait encore à tant d'abominables scandales, aux désordres du prince de Galles, à l'iniquité du prince-régent, aux odieuses brutalités du roi, au procès et à la mort de la reine Caroline. On se représentait en même temps la douloureuse destinée de la princesse Charlotte, cette vie si triste, cette fin si prompte, et l'heure de la mort se confondant avec l'heure de la réparation. Quel désespoir dans tout le pays au moment où s'écroulèrent les espérances attachées à une existence aussi précieuse! Eh bien, avec la reine Victoria, il semblait que la princesse Charlotte eût reparu plus

jeune, plus souriante, plus digne encore d'être aimée. Le jeune époux qui l'emmenait à Windsor était aussi comme l'image renouvelée de ce prince Léopold qui avait laissé les meilleurs souvenirs aux Anglais. Le *Times*, dans son article sur le mariage de la reine Victoria, rappelait tout naturellement le mariage de la princesse Charlotte avec le prince Léopold. Même foule, dit-il, même enthousiasme. On devine que les deux journées se complètent dans la pensée de l'écrivain, et que la seconde est chargée de tenir les promesses de la première. L'Angleterre partagea ce sentiment. Jamais on n'avait vu dans un mariage royal un si merveilleux accord, jamais tant de grâces et tant d'harmonies rassemblées.

LIVRE SIXIÈME.

LA LUNE DE MIEL A WINDSOR. — LE FOYER DE FAMILLE ET LES AFFAIRES D'ÉTAT.

CHAPITRE PREMIER.

Le roman de la reine. — La *position du prince*. — Préoccupations politiques au sujet de la grossesse de la reine. — Bill de régence. — Opposition du duc de Sussex, oncle de la reine. — Excellents offices du baron de Stockmar. — Vote du bill de régence. — Victoire de la reine et du prince Albert. — Le prince est maître dans sa maison.

On peut expliquer d'un mot cet épanouissement de tendresse et de joie qui salua dans toute l'Angleterre la journée du 9 février 1840. « Il y a là bien autre chose que la froide raison d'État », avait dit lord Melbourne avec sa discrétion souriante ; pour traduire les sentiments intimes de la nation entière, il faudrait compléter ces paroles et ajouter plus hardiment : « Le mariage de la reine, c'est le roman de la reine. »

Rappelez-vous ces récits romanesques où une austère pensée chrétienne s'associe aux loyales ardeurs de la passion ; la littérature anglaise, depuis un demi-siècle, est riche de ces inspirations, et le public ne

cesse de leur faire bon accueil. Rappelez-vous les plus touchantes pages de Dickens ou de Thackeray, de mistress Gaskell ou de miss Brontë. Un clavier sonore y exprime les sentiments les plus humains à toutes les heures décisives de la vie de famille. Sur les extases du fiancé et de la fiancée, sur les délicatesses de l'époux et de l'épouse, on y trouve des études, des analyses, des révélations qui vont au cœur et que la psychologie la plus exacte peut revendiquer comme faisant partie de son trésor. Eh bien, dans ces fictions charmantes qui parcourent si librement toute la gamme des émotions et toute la série des scènes possibles, vous chercheriez en vain la situation que nous présente le roman de la reine Victoria. La réalité est ici bien supérieure à l'idéal, l'histoire va plus loin que la poésie. Vous avez rencontré souvent dans les peintures intimes du foyer anglais le tableau de la jeune femme qui voit surtout dans l'amour une force morale, qui s'attache à la personne aimée pour la soutenir, pour l'élever, pour l'aider à monter toujours plus haut; où trouveriez-vous le tableau d'une femme tourmentée dès le premier jour par l'idée que son mari n'aura jamais complétement auprès d'elle le rang que devrait lui assurer la supériorité de son intelligence et de son cœur? Tel est le tourment de la reine, telle est la situation douloureuse qu'elle nous a retracée elle-même dans les confidences des *Early years*, avec un mélange de réserve et de passion où se révèle véritablement une belle âme.

Le chapitre XIV des *Early years* porte ce titre: *Première Année de mariage*, et les premières pages de

ce chapitre sont intitulées : *la Position du prince*[1]. Voilà bien le résumé de cette touchante histoire : dans cette lune de miel de Windsor, au milieu des enchantements et des félicités, la grande affaire de la reine, c'est la position de son époux. Le prince doit-il rester absolument étranger aux choses politiques? Cette question en renferme plusieurs autres, et, suivant les réponses diverses qu'on peut y faire, il en résulte pour le prince un système de vie complétement dissemblable. Au mois de mai 1840, trois mois après son mariage, le prince écrivait à M. de Lœwenstein, son ancien condisciple à l'université de Bonn : « Je suis très-heureux, très-satisfait, mais il y a une difficulté à ce que je tienne ma place avec la dignité convenable, c'est que je suis simplement le mari, je ne suis pas le maître de la maison. » En effet, toute la difficulté est là. Le prince Albert ne peut être roi, cela est bien évident, il ne sera jamais dans l'ordre politique que le premier sujet de la reine. Doit-il pour cela renoncer à être le maître de la maison? *That is the question*. C'est toujours sous une autre forme le dilemme d'Hamlet : être ou ne pas être. Si le mari n'est pas en même temps le maître de la maison, il n'est rien, il est moins que rien, il est privé de cette dignité que la loi comme les mœurs reconnaissent aux plus humbles. En Angleterre, encore plus qu'ailleurs, charbonnier est maître dans sa maison.

A cette question délicate, les uns répondent avec bienveillance, les autres avec rigueur; les plus rap-

1. *First years of mariage, — The prince's position.*

prochés du trône évitent d'en rien dire, espérant que les choses s'arrangeront toutes seules. C'est une grande maxime en politique, maxime trop oubliée chez nous, qu'il faut écarter en bien des cas les déclarations de principes abstraits, les discussions théoriques à outrance; la pratique toute simple résout insensiblement des problèmes réputés insolubles, comme l'instinct dans l'ordre philosophique voit souvent plus loin que la raison, comme l'activité inconsciente va souvent plus droit que l'activité réfléchie.

Les Anglais, qui apprécient tant la discussion parlementaire, ont aussi le grand art de ne pas en abuser; ils s'en remettent volontiers à l'usage des choses comme à une main invisible pour dénouer sans bruit les nœuds gordiens. C'est ce que fit lord Melbourne dès les premiers mois de l'année 1840. Il ne demanda pas à la reine si le prince Albert devait assister au conseil des ministres, il se contenta de ne pas l'y inviter, sauf en quelques occasions très-spéciales. La question, à titre de question, n'était ni posée ni écartée, elle était vaguement réservée à l'avenir, si les circonstances voulaient qu'elle reparût. La reine tint à peu près la même conduite. Sans poser de questions au conseil, elle attendit que lord Melbourne l'engageât lui-même à communiquer au prince toutes les dépêches étrangères. C'est du moins ce que dit le livre de la reine; il est probable pourtant qu'elle n'attendit pas si discrètement l'autorisation du ministre : avec un homme de cour aussi aimable que lord Melbourne, il y avait mille occasions de lui suggérer des idées qui paraissaient venir de son initiative. Au mois d'août

1840, le prince écrit à son père : « Victoria me permet de prendre une grande part aux affaires étrangères, et je crois y avoir produit déjà quelque bien. Je mets toujours mes vues par écrit, puis je les communique à lord Melbourne. Il est rare qu'il me réponde, mais j'ai eu déjà la satisfaction de le voir agir d'une façon entièrement conforme à ce que je lui ai dit. » Et huit mois après, au mois d'avril 1841, traitant encore le même sujet, il écrivait ces mots : « Tout ce que je peux dire de ma position politique, c'est que j'étudie les hommes d'État du jour avec un grand soin et que je m'attache résolûment à me tenir libre de tous les partis. Je prends un intérêt actif à toutes les institutions et associations nationales. Je parle avec les ministres en toute liberté sur tous les sujets, de manière à obtenir des informations complètes, et je rencontre de tous côtés une parfaite obligeance... Je m'efforce sans bruit d'être aussi utile que je puis à Victoria en tout ce qui concerne ses devoirs de reine. »

C'était précisément ce que voulait la reine et ce qu'elle avait ménagé peu à peu avec une correction irréprochable. La loi politique n'avait reçu aucune atteinte, en même temps que la loi chrétienne était admirablement maintenue et respectée. Le prince, sans être roi, était le chef de sa famille. Ne pouvant être le premier dans l'État, il était, selon le vœu de la reine, le premier dans sa maison. Quelques années plus tard, le duc de Wellington, devenu président du conseil, ayant eu l'idée d'offrir au prince le commandement de l'armée anglaise, le prince refusa sans

hésiter, et les motifs de son refus résument avec une précision éloquente le plan de conduite qu'il s'était tracé dès le premier jour. « Le principe de tous mes actes, écrit-il au noble duc, c'est de fondre ma propre destinée avec celle de ma femme, de ne rechercher aucun pouvoir en lui-même ou pour lui-même, de rejeter toute ostentation, de n'assumer aucune responsabilité distincte devant le public, de faire au contraire que ma vie soit une part de la vie de la reine et rien autre chose, de veiller avec une sollicitude continuelle sur tous les domaines des affaires publiques, de me rendre ainsi capable de la conseiller, de l'assister à chaque moment, dans chacune des nombreuses et difficiles questions soumises à son autorité, — questions politiques, sociales, personnelles, — de la conseiller et de l'assister, dis-je, comme le chef naturel de sa famille, comme le surintendant de sa maison, comme le directeur de ses affaires privées, enfin comme son seul conseiller confidentiel en matière politique et son seul auxiliaire dans ses communications avec les officiers du gouvernement [1]. »

Voilà un programme très-noble, très-digne, mais peut-être un peu difficile à faire accepter du plus grand nombre des hommes d'État anglais. Lord Melbourne assurément n'y fera pas d'objections bien vives; des esprits élevés, modérés, les uns par respect pour la reine et par ménagement de leurs intérêts propres, les autres par une confiance virile dans la force de résistance que les mœurs publiques opposeraient

1. Voyez *The Early years of the Prince-consort*, p. 318.

immédiatement à toute pensée d'usurpation, pourront bien aussi ne pas chicaner le prince sur l'idée qu'il se fait de son devoir et de son rôle. Ce n'est pas là d'ailleurs un programme officiel, une déclaration de principes, c'est une confidence particulière que les ministres de la reine, les whigs comme les tories, ou bien ne connaîtront pas, ou bien seront censés ne pas connaître. Fort bien, mais le jour où l'action du prince, telle qu'il la comprend ici, sera plus visible à des regards jaloux, le jour où la politique turbulente et révolutionnaire d'un Palmerston croira rencontrer un obstacle secret dans les sentiments du mari de la reine, qu'arrivera-t-il? Ce jour-là, nécessairement, il y aura une question brûlante, une question aiguë, *la question du prince Albert.*

On sait que ce jour est venu douze ou treize ans plus tard; la reine ne craint pas d'y faire allusion dans le livre que le général Grey a écrit, pour ainsi dire, sous sa dictée. Comme elle a été de moitié dans le programme que nous citions tout à l'heure, comme elle tient autant que le prince à la dignité du *maître de la maison*, elle défend cette conception royale comme la seule interprétation légitime de la loi du royaume. Ne sait-elle pas que le prince, avec sa franchise, sa loyauté, son respect de tous les droits, ne causera jamais d'inquiétude sincère aux gardiens de la constitution britannique? Ceux qui se défieront de lui auront tort; ceux qui lui attribueront des pensées contraires à la loi, commettront une injustice. Quant à lui, toujours calme, toujours assuré de ses principes, portant toujours sur son noble visage la sérénité de sa con-

science, il continuera de suivre la même voie, sans que la moindre plainte lui échappe. C'est la reine qui lui rend ce témoignage. « Jamais, dit l'historien qu'elle inspire, jamais il ne se permit, au sujet de ces attaques, le plus léger murmure, jamais il n'eut un seul mot d'impatience ou de mauvaise humeur même contre ceux qui s'étaient montrés le plus injustes à son égard. » Et si des légistes intraitables, sans faire intervenir en tout ceci la personne du prince Albert, soutenaient d'une façon abstraite que la reine est nécessairement à la tête de sa maison comme elle est à la tête de l'État, savez-vous ce qu'elle répondrait? C'est encore elle-même qui nous l'apprend. A l'interprétation païenne et judaïque de la loi, elle opposerait l'interprétation chrétienne. « Quand je me suis engagée devant Dieu, dirait-elle, je n'ai pas seulement juré d'aimer et d'honorer le prince mon époux, j'ai juré de lui obéir. »

C'est au milieu des fêtes, des réceptions, des concerts, au milieu des plaisirs et des splendeurs de Windsor que cette question de *la position du prince* marchait sans bruit vers le but proposé. Pendant cette lune de miel de 1840, la reine n'eut pas d'autre préoccupation. Elle regrettait seulement de ne pouvoir marquer aux yeux de tous, d'une façon plus précise et plus éclatante, le rang qui appartenait à son mari. Un heureux événement de famille lui en fournit bientôt l'occasion. La reine était grosse. Dès que les médecins purent annoncer cette nouvelle aux ministres, le devoir de ceux-ci fut de présenter au Parlement un bill de régence pour le cas où la reine viendrait à mourir en donnant

le jour à un enfant. Qu'allait-il arriver? On avait déjà vu, à propos de la liste civile du prince comme à propos du droit de préséance, les maladresses de lord Melbourne. Le *seigneur pococurante* allait-il compromettre la dignité du prince dans une question bien autrement grave? N'y avait-il pas lieu de le guider, ou plutôt de le prévenir, c'est-à-dire de se substituer à lui? C'est l'idée qui vient tout naturellement au baron de Stockmar. Ami de la reine et du prince, il pouvait bien se mettre en rapport avec les principaux chefs de l'opposition, et, par une démarche officieuse, préparer la décision officielle. Que n'avait-il procédé ainsi au sujet des 50,000 livres que le Parlement a refusées au prince Albert, ou, pour mieux dire, à lord Melbourne! Mais laissons-le parler :

« 10 juin 1840.

« ... Mon plan serait d'agir parfaitement d'accord avec l'opposition. Je ne sais ce que la reine et les ministres en penseront, mais quand je me rappelle de quelle façon les choses ont marché dans la question de la liste civile et du droit de préséance, je suis disposé à ne compter que sur moi. Il ne peut être question que d'une alternative : le prince sera-t-il régent *avec* ou *sans* conseil de régence? A mon avis, et par les mêmes raisons qui ont fait voter le bill de régence pour la duchesse de Kent, le mieux est de nommer Albert régent *sans conseil de régence*.

« C'est dans ce sens que je chercherai à agir sur les tories et sur l'opposition. Cependant je ne me dissimule pas qu'il y aura des objections de toute espèce ; par exemple, la jeunesse du prince, son ignorance du pays et des institutions, etc... Je sais aussi que les ducs de Cumberland, de Cambridge, de Sussex, ne voulant pas être passés sous silence, chercheront à agir, les deux premiers par les ultra-tories, le dernier par les ultra-libéraux. »

« 26 juin 1840.

« Sur la question du bill de régence, j'ai eu jusqu'à présent deux communications avec sir Robert Peel par l'entremise de lord Liverpool. La première fois je lui fis dire que la chose viendrait à la fin de la session, que l'accord des partis sur ce sujet était de la plus grande importance, et que par conséquent on désirait connaître d'avance son opinion, quelle qu'elle pût être. Il répondit avec circonspection, comme toujours, mais amicalement. Il connaissait très-exactement tout ce qui s'était passé à l'occasion du bill de régence voté en faveur de la duchesse de Kent, car il était ministre à cette date. Pour pouvoir donner une réponse, il n'aurait besoin de consulter qu'un petit nombre de ses amis. — Sur ces entrefaites, Peel entendit affirmer que les ministres ne présenteraient pas le bill de régence dans cette session, mais que, la session close, ils convoqueraient de nouveau le Parlement au mois d'octobre. Je fis interroger Melbourne à ce sujet; Melbourne répondit que jamais une mesure aussi inopportune ne lui était venue à la pensée. Liverpool, armé de cette réponse, retourna chez Peel. Peel fut amical, mais très-réservé; il n'avait encore parlé de l'affaire qu'avec Wellington, il ne pouvait donc exprimer encore qu'une opinion privée, une opinion qui ne devait être considérée en aucune façon comme celle de son parti. Le prince Albert était le tuteur naturel de son enfant. Une seule chose était en question : y aurait-il ou n'y aurait-il pas un conseil de régence? D'une manière générale, il ne voyait pas bien l'utilité pratique d'un conseil de régence, surtout il ne voyait pas de quelle utilité ce pouvait être d'y faire entrer le duc de Sussex. Des conseils de ce genre ne produisent d'ordinaire que discordes et intrigues. Tout ce qu'il avait entendu dire du prince Albert, tout ce qu'il en avait remarqué lui-même, parlait en sa faveur. Enfin il était d'avis que les ministres devaient présenter le bill de régence aux Chambres dans le plus bref délai possible.

« Melbourne désira me parler. Je lui racontai ce que j'avais appris de Peel par l'entremise de Liverpool. Il me dit qu'il partageait le sentiment de Peel, mais que c'était là une mesure pleine

de difficultés. Le bill touchait à des intérêts graves pour une période de dix-huit ans. Il était de la plus haute importance que la mesure à prendre réunît tous les suffrages; or il doutait beaucoup de cette unanimité. — Je vis qu'il avait dû parler de l'affaire avec quelques-uns de ses collègues; ce doute, qu'il n'avait pas exprimé jusque-là, lui venait d'eux bien évidemment.

« J'en pris occasion pour lui montrer qu'il y avait danger à reculer d'une façon indéfinie la présentation du bill, et que, s'il y avait des motifs pour ajourner l'affaire, il y en avait bien plus encore pour la traiter sans retard. Il fut de cet avis et me promit de ne rien faire sans avoir parlé d'abord avec Wellington.

D'où venait donc cette froideur subite de lord Melbourne? pourquoi l'insouciant seigneur apercevait-il tout à coup des inconvénients et des périls dans ce qui d'abord lui paraissait si simple? Fallait-il croire vraiment qu'un de ses collègues du ministère lui eût inspiré ces scrupules ou communiqué ces défaillances? Stockmar sut bientôt à quoi s'en tenir sur ce point. La suite de ses notes nous montre l'étrange conduite d'un très-haut personnage, le duc de Sussex, l'un des oncles de la reine Victoria. Rien de plus curieux que ces révélations :

« 28 juin 1840.

« Peel est venu aujourd'hui spontanément trouver Liverpool, et lui a dit très-amicalement, très-loyalement, pour qu'il le répétât au prince, qu'il y avait sous jeu une intrigue des radicaux tendant à faire nommer le duc de Sussex corégent. Il conseillait au prince de garder une attitude calme et passive. Il aurait soin, lui, Peel, qu'il n'arrivât de ce côté rien de fâcheux pour le prince. »

« 29 juin.

« Melbourne m'a dit, à propos du bill de régence, qu'après sa conversation avec moi il s'était rendu chez lord Wellington.

Celui-ci lui avait dit aussitôt : « Que pensez-vous faire? Il faut « faire quelque chose. » — Il avait répondu qu'après mûre réflexion il s'opposait à l'idée de placer n'importe quel conseil auprès du régent. Cette idée de partager le pouvoir exécutif entre plusieurs personnes était contraire à l'esprit de la constitution anglaise. Il était donc d'avis que le père de l'enfant eût la régence à lui tout seul. — Là-dessus, Wellington avait répliqué : « C'est aussi mon « avis. Vous désirez sans doute que j'en parle à mes amis, à sir « Robert Peel, par exemple? Je n'y manquerai pas, et nous nous « reverrons en temps opportun, pour nous concerter sur la marche « à suivre. »

« 8 juillet.

« Le duc de Sussex, chez qui Anson[1] dînait, le prit à part après le repas et lui demanda ce qu'il savait des intentions des ministres au sujet du bill de régence. Anson répondit : « Je n'en sais rien de « plus que ce qui se dit dans le public. » — Alors le duc se répandit en plaintes amères sur l'absurdité d'une telle mesure. C'était une chose tout à fait inutile, qui ne manquerait pas d'inquiéter la reine et d'exercer sur sa santé la plus funeste influence. Au reste, les ministres ne risquaient rien en ne s'occupant pas de constituer une régence. Dussent les circonstances les obliger à agir en dehors d'un droit établi sous leur propre responsabilité, il est certain qu'un bill d'indemnité couvrirait tous leurs actes. Il savait du reste parfaitement bien quel était le moteur principal en toute cette affaire. (Il voulait dire : c'est Stockmar.) — Ceci explique parfaitement pourquoi Melbourne, dans un de ses derniers entretiens avec moi, s'était montré si irrésolu, et, cherchant les objections à faire, m'avait répété mot pour mot le raisonnement du duc de Sussex. Le duc, on me l'apprit plus tard, avait fait communiquer son opinion à lord Melbourne (probablement par l'entremise de lord John Russell), et le ministre en avait conçu de l'inquiétude, dans l'idée que la personne d'Albert provoquerait une grande résistance. Le bill va être présenté ces jours-ci, nous verrons si Peel et son parti tiendront parole. »

1. M. Anson était le secrétaire particulier du prince Albert.

« 11 juillet.

« C'est lundi que le lord-chancelier présentera le bill de régence à la Chambre des lords.

« Que des partisans du duc de Sussex puissent dire quelques absurdités, peut-être même faire entendre des vérités désagréables, nous devons y être préparés. Au reste, si toutes les assurances, et celles que j'ai reçues sont les plus fortes, ne sont pas de vrais mensonges, je n'ai rien de fâcheux à redouter. L'article bref, mais très-amical, du *Times*, me prouve que j'ai encore quelque ascendant sur l'esprit revêche de ma vieille connaissance, M. Varnes. »

Quelques jours plus tard.

« Le bill de régence sera lu lundi prochain pour la seconde fois à la Chambre des lords. Jusqu'à présent il n'y a aucune opposition, sauf de la part du duc de Sussex. Celui-ci s'est comporté, comme toujours, de la façon la plus absurde. « Lui et toute la famille de « Hanovre sont offensés au plus haut point, a-t-il dit, par la pré- « sentation de ce bill. Il s'agit à ses yeux, non des personnes, mais « du principe même, c'est pour cela qu'il est obligé de protester. « Il sait bien que cette protestation lui nuira, mais il a son devoir « à remplir. » Tout cela fait beaucoup de peine à notre bonhomme de premier ministre; il a déjà envoyé cinq ou six négociateurs au duc pour tâcher de le calmer, mais sans succès jusqu'à présent. Je ne sais si cette opposition du duc trouvera de l'écho dans la Chambre des communes, mais, y eût-il de sottes paroles, le sort du bill, grâce aux promesses de Peel, est parfaitement assuré. »

Le bill fut voté en effet et par la Chambre des lords et par la Chambre des communes. Le fiasco du duc de Sussex était aussi complet que possible, car lui seul avait fait de l'opposition, lui seul avait agi et parlé, — lui seul, tout en affirmant qu'il s'agissait, non des personnes, mais du principe, avait exposé sa personne aux désagréments de ce ridicule échec. N'était-il pas

évident qu'il ne soutenait que ses propres prétentions? Les mêmes raisons de droit qui avaient empêché le duc de Cumberland, frère puîné du duc de Kent, de succéder à Guillaume IV, et qui l'avaient placé, bon gré, mal gré, sur le trône de Hanovre, devaient l'empêcher aussi d'être nommé régent d'Angleterre, ou même d'occuper un siége dans un conseil de régence. Assurément, si la reine Victoria était morte sans enfants, le duc de Cumberland, roi de Hanovre, aurait retrouvé ses droits à la couronne de la Grande-Bretagne, mais tant qu'il y aurait eu des héritiers mineurs dans la ligne du duc de Kent, le roi de Hanovre n'aurait pu prendre aucune part au gouvernement britannique, ni comme régent, ni comme conseiller de la régence; chef d'un État distinct, il n'y avait pour lui dans la constitution anglaise aucune place politique possible. C'était donc le duc de Sussex, comme venant immédiatement après lui, qui pouvait seul concevoir une ambition de cette nature. Seulement, grâce au bon sens de l'opposition, à la sagesse de l'opinion publique, à la sympathie qu'excitait le prince Albert, les hésitations chicanières du premier moment furent bientôt et complétement dissipées. Tout le monde comprit qu'un prince naturalisé deux fois pour ainsi dire, et par un acte du Parlement et par son mariage avec la reine, était véritablement un prince anglais; que le père était le seul tuteur de ses enfants; que ce tuteur des enfants d'Angleterre ne pouvait pas ne pas être le régent du royaume, et qu'une autorité justifiée à tant de titres ne devait être ni divisée, ni affaiblie.

Nous avons dit que cet heureux résultat était dû

au Parlement, à l'opinion, à la personne du prince Albert; il faut ajouter, pour être juste, qu'une très-grande part du succès appartient au baron de Stockmar. Qui donc, si ce n'est lui, avait préparé l'entente du gouvernement avec le *leader* de l'opposition? Qui donc avait prévenu les maladresses et les négligences de lord Melbourne? Le prince Albert reconnaissait bien cet éminent service lorsqu'il écrivait à son père, le 24 juillet : « Une affaire de la plus haute importance pour moi va être réglée dans quelques jours. Je parle du bill de régence, dont la troisième lecture aura lieu aujourd'hui à la Chambre des lords, après quoi il sera porté à la Chambre des communes. Il a été fort malaisé de mener l'affaire à bien, car des intrigues de toute sorte étaient à l'œuvre, et *si Stockmar n'eût gagné l'opposition en faveur des ministres, tout aurait fini comme pour le bill des 50,000 livres* [1]. Il n'y a pas eu un mot d'opposition à la Chambre des lords, excepté de la part du duc de Sussex. »

Enfin la cause est gagnée, gagnée publiquement par un arrêt irrévocable des Chambres, comme elle était gagnée secrètement dans le cœur de la reine. Que disait donc son altesse royale le duc de Sussex, quand il se préoccupait si fort de la vie de Sa Majesté? A l'entendre, la présentation de ce bill, dans l'état où se trouvait la reine, pouvait lui porter un coup funeste. Touchante sollicitude! Ce donneur d'avis si désintéressé eût été rassuré sans doute s'il avait su que la reine elle-même désirait plus vivement que personne

1. Voyez les détails sur le bill des 50,000 livres dans notre cinquième récit, le *Mariage de la reine.*

le vote de la loi de régence. N'est-ce pas la meilleure condition pour affronter les crises de la vie humaine que d'avoir mis toutes ses affaires en règle, et de ne laisser en suspens aucune décision importante? Il n'y avait rien de plus important pour la reine que d'avoir assuré *la position du prince*. Désormais, quoi qu'il pût arriver, le prince, comme tous deux le souhaitaient si vivement au nom de leur mutuel amour et de la dignité commune, — le prince n'était plus seulement le mari de la reine, il était vraiment *maître dans sa maison*.

CHAPITRE II.

Naissance d'une princesse (21 novembre 1840). — L'année 1840. — Graves affaires d'État. — Le prince remplace la reine dans les conseils. — La crise de la question d'Orient. — La France exclue du concert européen. Alliance de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse contre la politique de M. Thiers. — Fautes de M. Thiers. — Fautes de M. Guizot. — Le grand coupable en toute cette affaire a été lord Palmerston.

Quelques jours après le vote du bill de régence, au commencement du mois d'août 1840, Stockmar était allé revoir sa ville natale, en promettant au prince Albert de revenir à Londres pour les couches de la reine. Le royal enfant était attendu vers la fin du mois de novembre. Stockmar, fidèle à sa promesse, quitta Cobourg à l'heure dite et revint trouver ses augustes amis. C'est à Londres, dans le palais de Buckingham, que devait avoir lieu l'accouchement. La reine était venue s'y installer le 13, après avoir quitté non sans regret ce château de Windsor où elle avait passé tant de belles heures. Le 21, la ville de Londres et bientôt tout le royaume apprirent qu'une fille d'Angleterre, la princesse Victoria, venait de naître à Buckingham-Palace.

Quand même on n'aurait pas ce livre intime écrit

par le général Grey sous la direction de la reine, on devinerait aisément quelles furent pour le couple royal les joies et les bénédictions du foyer domestique. Le 23 novembre, le prince écrivait à son père : « Victoria est aussi bien que si rien n'était arrivé. Elle dort bien, elle a bon appétit, elle est parfaitement calme et fort enjouée. La petite est toute gentille, toute souriante... Certainement j'aurais mieux aimé que ce fût un fils, c'était aussi le désir de Victoria, mais nous n'en sommes pas moins heureux et reconnaissants. » Et cette reconnaissance envers Dieu, il l'exprime vraiment du fond de son cœur. Chacune de ses lettres y revient en des termes où l'on ne sent ni affectation, ni banalité. « Jamais, écrit-il le 24 à sa grand'mère la duchesse douairière de Gotha[1], jamais nous ne pourrons être assez reconnaissants à Dieu de la manière dont tout s'est passé ! » Il avait eu de si vives émotions, il avait ressenti des craintes si poignantes ! La reine elle-même complète ce tableau quand elle décrit en son journal les soins, les attentions, le dévouement cordial du prince. Tout le temps que dura le rétablissement de la reine, il resta près de son lit, guettant un signe, devinant une pensée, allant au-devant de ses désirs, tantôt lui faisant la lecture, quand la malade put supporter le bruit de la voix, tantôt même écrivant sous sa dictée. « Ses soins, dit la reine, étaient ceux d'une mère ; on ne saurait rien imaginer de plus sage, de plus judicieux et de plus tendre. »

1. Nous avons déjà rappelé qu'il ne faut pas confondre la duchesse douairière de Gotha, grand'mère maternelle du prince Albert, avec sa grand'mère paternelle, la duchesse douairière de Cobourg, morte le 16 novembre 1831.

Le prince avait un auxiliaire sur lequel il pouvait compter comme sur lui-même. Ce grave conseiller, qui avait si bien mené l'affaire du bill de régence, n'avait pas renoncé pour toujours aux devoirs de ses jeunes années. Le diplomate pouvait à l'occasion redevenir un médecin vigilant et habile. Tandis que le prince s'occupait de la mère, Stockmar s'occupait de l'enfant. Dès les premiers temps du mariage, il avait mis tout son zèle à organiser le service que réclamerait le soin du nouveau-né. La chose, à ce qu'il semble, ne marchait pas toute seule. Dans les petites affaires comme dans les grandes, il faut une règle précise et une discipline exacte. Tout ce monde inférieur qui sait bien son importance est souvent aussi difficile à conduire que le monde des intérêts politiques. Là aussi, pour peu qu'on y regarde de près, il y a des intrigues à déjouer, des amours-propres à ménager, des prétentions à rabattre. On devine tout ce petit tracas à travers les confidences de Stockmar, quand on lit ces mots dans une de ses lettres : « La *nursery* me donne autant de peine que pourrait le faire le gouvernement d'un royaume. »

Est-il besoin de dire que ces soins ne furent pas infructueux? La jeune princesse, née à Buckingham-Palace le 21 novembre 1840, était venue au monde assez chétive, et sa santé donna quelque temps de sérieuses inquiétudes; on sait qu'elle est aujourd'hui l'ornement d'une cour où elle représente avec autant de grâce que d'élévation morale les principes de modération et d'humanité, principes nécessaires partout, et certainement là plus qu'ailleurs. La princesse Vic-

toria d'Angleterre, si Dieu le permet, sera un jour impératrice d'Allemagne.

Les soins que le prince Albert donnait à l'auguste malade pouvaient se concilier avec des devoirs d'un autre ordre. La dernière page du volume des *Early years* contient à ce sujet une indication qui est de nature à piquer vivement la curiosité du lecteur. Voici les paroles trop brèves du général Grey : « Pendant la maladie de la reine, le prince vit les ministres et traita pour elle toutes les affaires nécessaires. » Rappelons-nous que ce n'est point là une affirmation insignifiante; si le général Grey tient la plume, c'est la reine Victoria qui parle. Quelles sont donc les affaires où le prince remplaçait la reine? Les affaires courantes sans doute, celles qui sont comme le pain quotidien dans le ménage d'une grande nation. Fort bien; mais qu'aurait dit le Parlement si on lui eût demandé une décision autorisant cette pratique? ou plutôt quel est le ministère qui eût osé la demander? N'y a-t-il pas des jours où les affaires courantes sont de la gravité la plus haute? Et cette année 1840 n'a-t-elle pas été précisément une des plus brûlantes années du XIXe siècle? Voilà donc un de ces cas où les Anglais comptent sur l'usage pour adoucir les aspérités de la loi. Faire sans dire, c'est bien souvent un procédé très-politique, à la condition qu'on n'en abuse pas et que le sentiment de l'opportunité n'y fasse jamais défaut.

Ce qu'il y a d'intéressant ici et ce qui pique si vivement notre curiosité, c'est que les affaires nécessaires, à cette date, ou du moins les conversations inévitables, devaient porter sur des événements qui avaient

agité l'Europe et failli mettre le feu aux poudres. Que de choses en ces quatre derniers mois, de juillet à novembre! Pendant cette lune de miel de Windsor, sous cette clarté si poétique, tandis que la reine semblait ne s'occuper que de *la position du prince,* tandis que Stockmar travaillait si adroitement à faire voter le bill de régence, quels coups de politique avaient été frappés en Europe! Au 15 juillet, le traité de Londres; l'Angleterre, la Russie, l'Autriche, la Prusse, alliées pour défendre l'empire ottoman contre Méhémet-Ali. le protégé de la France; la France isolée, menacée même et obligée de reculer, si elle ne veut affrontér une lutte contre l'Europe entière en faveur d'une cause qui la regarde si peu; enfin l'éclatant échec diplomatique de M. Guizot, l'éclatant échec politique de M. Thiers, et la formation incorrecte du cabinet du 29 octobre! Évidemment les conversations du prince avec les ministres pendant la maladie de la reine ne devaient pas rester étrangères à de tels événements. Combien il est regrettable que le livre des *Early years* se borne à cette indication sommaire et ne nous fournisse aucun détail sur les sujets politiques qui se trouvaient nécessairement à l'ordre du jour!

A défaut de confidences que nous refuse l'éditeur des *Early years,* nous avons du moins les notes de Stockmar, tracées dans ce temps-là même à Buckingham-Palace. Précisément vers la fin de novembre 1840, c'est-à-dire à la date où nous voici arrivés, Stockmar écrivait dans son journal des pages fort curieuses sur le traité du 15 juillet. Était-ce le résumé de ses entretiens avec les hommes politiques d'Angleterre? était-ce

le fruit de ses propres méditations? Je ne sais; en tout cas, la chose vaut la peine qu'on s'y arrête un instant. Les idées que le baron exprime sont des plus singulières et tout à fait inattendues; qu'il y ait lieu de les retenir comme des bizarreries ou de les réfuter comme des sophismes, l'incident nous appartient, puisqu'il peut intéresser l'histoire.

Nous ne venons pas, bien entendu, recommencer, après tant d'autres, le récit des négociations qui précédèrent et suivirent le traité signé à Londres le 15 juillet 1840. Ce traité, par les conséquences qui s'y rattachent, a été une des grosses affaires du siècle. Pour ne citer qu'un seul des publicistes qui ont parlé de cette vive bataille, on sait quelle place elle occupe aux cinquième et sixième volumes des *Mémoires* de M. Guizot. Ce savant exposé nous suffit.

Il est vrai que l'illustre écrivain n'est pas désintéressé dans la question. Son récit, composé avec beaucoup d'art, ne saurait être lu sans quelque défiance. L'auteur a dissimulé habilement certains aspects du débat, et au contraire il a fort insisté, comme c'était son droit, sur la réparation des fautes commises. Rien de plus juste; la politique si ferme, si digne, à l'aide de laquelle a été préparée la convention du 13 juillet 1841, la politique qui a replacé la France dans le concert européen sans sacrifier le pacha d'Egypte, fait grand honneur, en définitive, et à M. Guizot, qui l'a nettement conçue, et à M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Londres, qui l'a conduite à bonne fin avec autant de loyauté que de précision. Il faut bien reconnaître pourtant que M. Guizot aurait dû

comprendre son rôle tout autrement qu'il ne l'a fait, lorsque, sous le ministère du 1er mars 1840, il représentait à Londres la politique de M. Thiers. De deux choses l'une : ou bien, s'il n'approuvait pas les idées de son chef, il devait se retirer, ou bien, s'il restait à son poste, il devait se montrer plus vigilant, plus habile, et ne pas laisser éclater comme une bombe ce traité du 15 juillet, qui a été sur le point de causer un incendie universel.

Quand M. Guizot, résumant les avantages de la convention signée un an plus tard, s'exprime en ces termes : « Par ces résultats, l'échec de la France, fruit de son erreur dans cette question, était limité et arrêté ; elle avait repris sa position en Europe et assuré en Égypte celle de son client ; *on avait fait et obtenu en finissant ce qu'on aurait dû faire et pu obtenir en commençant*[1]. » A qui donc s'applique ce reproche ? A M. Thiers tout seul dans la pensée de l'auteur, — en bonne justice à M. Guizot lui-même et à M. Guizot plus qu'à personne. Bossuet a parlé quelque part de « cet aveu d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil » ; c'est là une réflexion de moraliste chrétien qui relève d'une doctrine hautement et saintement exigeante. M. Guizot, persuadé que la politique, comme il l'a dit, n'est pas une œuvre de saints, craignait-il, en reconnaissant ses fautes, d'affaiblir l'autorité morale de sa personne et de faire tort par là aux idées qu'il représentait dans le monde ? C'est bien possible. Le chrétien chez lui était sans doute plus humble que

1. Guizot, *Mémoires*, t. VI, p. 128.

l'homme d'État. La voix du for intérieur rectifiait les déclarations hautaines de la parole publique. A la bonne heure ! Voilà une façon d'expliquer pourquoi l'*aveu d'avoir failli*, suivant l'expression de Bossuet, a toujours tant coûté à notre grand et vénéré contemporain.

Eh bien, n'importe; quoiqu'il faille lire avec précaution cette partie des *Mémoires* de M. Guizot, c'est encore le récit le plus complet et le plus attachant que nous ayons des débats relatifs au traité du 15 juillet 1840.

Ces réserves faites, et sans entrer dans le détail d'affaires si compliquées, nous dirons simplement que les notes de Stockmar, si elles sont vraies, simplifient beaucoup la question. On croyait jusqu'ici que la pensée de M. Thiers en 1840 avait été de préparer une solution des affaires d'Orient qui ne fût ni la solution anglaise ni la solution russe. L'Angleterre veut maintenir l'intégrité de l'empire ottoman le plus longtemps possible; la Russie veut profiter le plus habilement possible de toutes les circonstances qui amèneront l'inévitable chute de l'empire ottoman. Qu'arrivera-t-il au lendemain de cette chute? Une guerre générale où les combattants principaux seront nécessairement le Russe et l'Anglais acharnés à se disputer le Bosphore. Eh bien, M. Thiers, en aidant Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, à se constituer une souveraineté héréditaire et à s'agrandir en Syrie aux dépens du sultan, croyait préparer aux héritiers de Mahmoud un successeur assez fort pour déjouer à la fois l'ambition russe et l'ambition anglaise. L'idée était grande et hardie. Seu-

lement, on le vit bientôt, M. Thiers s'était fait illusion. Séduit par le génie et l'audace de celui qui lui apparaissait comme le Napoléon de l'Europe orientale, il avait trop compté sur les ressources de l'Égyte. Les troupes du pacha vaincues à Saïda, à Beyrouth, à Saint-Jean d'Acre, le prestige de Méhémet-Ali devait promptement s'évanouir; sa défaite allait entraîner celle de M. Thiers.

Il faut ajouter que l'Angleterre et la Russie, très-inquiètes toutes les deux de l'audacieuse conception du premier ministre de France, s'étaient empressées de conclure un traité qui protégeait l'empire ottoman contre les entreprises de son vassal; c'est la préparation de ce traité qui avait échappé à la sagacité de M. Guizot. Appliqué à regarder les choses de très-haut, il n'avait pas vu l'écueil sous ses pas. Voilà, en quelques mots, le résumé des faits qui précédèrent le traité du 15 juillet 1840. M. Thiers, dans l'élan d'une idée ingénieuse et puissante, avait été trompé comme ministre par son imagination; M. Guizot, engagé dans la même politique, n'avait pas su voir et détourner à temps, comme ambassadeur à Londres, l'orage que cette politique devait produire.

Écoutons maintenant le baron de Stockmar. Sur les faits eux-mêmes, nul désaccord possible. Il s'agit seulement de savoir comment il les apprécie, et à ce propos quels sentiments il attribue à nos hommes d'État, quelles visées ultérieures il leur prête. Voici donc ce qu'il écrit le 21 novembre 1840 :

« Jusqu'à présent, les quatre puissances alliées restent fidèles à leur première vue, aux principes qui en découlent et à l'exécution

diplomatique de l'affaire conformément à ces principes. Suivant leur manière de voir, ce qui fait le fond du dissentiment survenu entre elles et la France, c'est bien moins ce qui s'est passé et ce qui peut se passer encore entre le sultan et le pacha, que les maximes et prétentions pleines de périls élevées par la France à la face de l'Europe. Elles disent : « La France a pris le prétexte des « affaires d'Orient pour établir en faveur du pacha certains prin- « cipes qui, s'ils étaient acceptés par le reste de l'Europe, met- « traient fin à tout droit des gens et menaceraient nécessairement « l'existence de tous les États. C'est à cause de ces principes subver- « sifs que nous devons résister à la France, et non pas à cause des « prétentions mêmes qu'elle a élevées pour le pacha en Syrie. Nous « avons tous besoin de la paix et nous attachons le plus grand prix « à un bon accord avec la France. Nous sommes prêts à confirmer « cela par des faits, aussitôt que la France sera replacée à notre « égard sur la base du droit des gens et de l'équité; mais ce prin- « cipe annoncé par la France, à savoir, que le pacha doit conserver « l'Égypte et la Syrie, parce que la France le considère comme un « élément nécessaire de l'équilibre politique actuel, il nous est abso- « lument impossible de l'admettre, alors même que ce refus de « notre part devrait amener la guerre. En faisant une pareille conces- « sion, l'Angleterre semblerait accorder à la France le droit de « dire : « O'Connell, engagé dans une lutte heureuse contre la « Grande-Bretagne, doit être reconnu comme belligérant, car nous « voyons en lui un élément nécessaire de l'équilibre européen. »

Ces paroles, à les supposer exactes, diminueraient un peu le mérite qu'a eu M. Guizot de faire accepter aux quatre puissances la convention du 13 avril 1841; l'esprit de cette convention n'est-il pas celui-là même qui, selon Stockmar, animait d'avance les gouvernements alliés? Et en même temps elles aggraveraient sa responsabilité d'ambassadeur; n'est-il pas clair, en effet, qu'il eût été bien facile de prévenir la crise de 1840, le dissentiment ne portant alors que sur les

arguments employés par la France, et non sur les rapports du sultan avec Méhémet-Ali ?

Nous déclarons, quant à nous, que ce curieux récit ne nous inspire aucune confiance. Stockmar bien certainement a entendu les ministres s'exprimer de la sorte, ce n'est pas là-dessus que porte notre doute ; mais comment n'a-t-il pas compris, avec sa finesse habituelle, que les hommes d'État anglais et russes étaient obligés de dissimuler ici leurs véritables sentiments ? Ni l'Angleterre en s'alliant à la Russie, ni la Russie en s'alliant avec l'Angleterre, ne pouvaient donner les vrais motifs qui les réunissaient dans cette action commune contre Méhémet-Ali. L'Autriche et la Prusse se trouvaient dans le même cas, quoiqu'elles fussent moins intéressées dans la question. A vrai dire, c'était une coalition de sentiments opposés que le moindre accident pouvait rompre. Le prétexte adopté était donc celui-ci : «La France cherche à introduire dans le monde des principes qui détruiraient le droit des gens ! Si l'Égypte obtenait gain de cause au nom de ces doctrines françaises, l'Irlande aurait les mêmes droits à être séparée de l'Angleterre : Méhémet-Ali servirait d'exemple à Daniel O'Connell ! »

Les doctrines françaises signalées ici par Stockmar, et dont Palmerston se servit comme d'un épouvantail pour effrayer les puissances, se réduisent à certaines paroles de M. Thiers dans sa note du 8 octobre 1840. Il est dit dans cette note « que l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman exigent le respect d'*une sorte d'indépendance partielle et intérieure*, celle du

pacha d'Égypte[1]. » Si ces paroles, comme on l'a dit, sont de la part de la France une position prise contre l'Angleterre, il faut remarquer d'abord à quelle date elles paraissent; c'est lorsque le cabinet de M. Thiers est justement blessé de la convention signée le 15 juillet à l'exclusion de la France. Ce n'est donc pas cette doctrine de M. Thiers qui a provoqué le traité du 15 juillet 1840, c'est le traité du 15 juillet qui a provoqué cette doctrine de M. Thiers. Les assertions de Stockmar, sur ce point, qui les tire de son cru ou les répète d'après les ministres anglais, sont absolument inexactes. On doit considérer ensuite qu'il s'agit ici tout simplement de la Turquie et de l'Égypte. M. Thiers avait bien le droit de soutenir jusqu'au bout son client. Je ne dis pas que les termes cités plus haut fussent les plus heureux, M. Guizot a peut-être raison d'y voir *des pensées discordantes*; mais qui donc pouvait croire sérieusement que M. Thiers, en demandant à

1. L'histoire, qui a toujours ses justices et ses réparations, leur donne quelquefois un caractère singulièrement ironique. Ces doctrines de M. Thiers, qui avaient paru subversives en 1840 et donné lieu à tant de déclamations anglaises, qui donc vient de les renouveler en les aggravant? C'est un disciple, un ami, un continuateur de lord Palmerston, l'éloquent M. Gladstone. Lorsque M. Thiers, dans sa note du 8 octobre 1840, affirmait « que l'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman exigeaient le respect d'une sorte d'indépendance partielle et intérieure, celle du pacha d'Égypte », c'était pour un État déjà constitué qu'il réclamait ce bénéfice; M. Gladstone, dans sa véhémente brochure (30 août 1876) et dans le *meeting* de Blackheath (9 septembre), l'a réclamé pour de simples provinces de l'empire ottoman, la Bosnie, l'Albanie, la Bulgarie, l'Herzégovine. La doctrine française n'était donc pas si condamnable, puisque, reprise par M. Gladstone en des circonstances bien autrement périlleuses, elle a éveillé tant d'échos en Angleterre et obligé le ministère Disraeli à redoubler de vigilance pour exiger de la Turquie les transformations nécessaires (écrit au mois d'octobre 1876).

l'Europe une stipulation favorable à Méhémet-Ali, songeât à préparer le triomphe d'O'Connell? Qui donc pouvait le croire capable de comparer l'Irlande à l'Égypte et l'Angleterre à la Turquie ? On ne discute pas de pareilles sottises. Non, évidemment, ceux qui disaient ces choses n'y croyaient pas eux-mêmes. Voilà pourquoi on ne les trouve pas dans les pièces officielles; c'étaient des arguments de conversation propres à échauffer les cerveaux, et peut-être ignorerait-on encore ce singulier détail, si le baron de Stockmar, mêlé à ces entretiens, n'en avait consigné le fond dans ses notes avec une parfaite ingénuité.

Il y a pourtant quelque trace de cette ridicule accusation dans la dépêche que lord Palmerston adressa le 2 novembre 1840 au représentant de l'Angleterre à Paris, M. Bulwer [1]. Cette dépêche un peu tardive et qui se trompait d'adresse (car elle prétendait répondre à la note du 8 octobre) ne fut rédigée qu'après la chute de M. Thiers. Ce fut M. Guizot qui la reçut comme ministre des affaires étrangères et chef du nouveau cabinet. On peut lire dans ses *Mémoires* combien il fut blessé de ce langage. C'était un des trois griefs qu'il avait contre lord Palmerston et au sujet desquels il écrivait à M. de Bourqueney (20 juillet 1841) : « Tout cela ne m'empêcherait pas de conclure avec lord Palmerston les affaires en suspens si l'intérêt de notre pays le demandait; mais cela me dispense de tout empressement, de tout acte de bienveillance surérogatoire, cela me commande même quelque froideur. Je

1. M. Bulwer, à cette date, remplaçait lord Granville à Paris avec le titre de chargé d'affaires.

ne veux rien faire pour être désagréable, rien pour être agréable. Je n'aurai point de mauvais procédé; je ne veux, je ne dois avoir point de procédé gracieux[1]. » Les explications mêmes de lord Palmerston, quoique très-courtoises et très-courtoisement transmises à M. Guizot par M. Bulwer, ne le satisfirent pas pour le fond, comme on le voit par cette réponse au chargé d'affaires anglais : « Je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer la lettre de lord Palmerston. J'avais pressenti ses raisons sans les trouver bonnes, et j'avoue qu'après avoir relu deux fois sa lettre, je ne les trouve pas meilleures[2]. » Ces raisons, en effet, n'étaient qu'un prétexte bien vain; on le vit assez clairement l'année suivante lorsque la situation du pacha d'Égypte fut confirmée et agrandie sans que l'Angleterre élevât de protestations.

Il paraît que des intelligences loyales en Angleterre commençaient à éprouver des doutes sur les procédés diplomatiques de lord Palmerston, puisque le baron de Stockmar écrit dans son journal (août 1841) ces paroles équivoques, toujours au sujet du traité du 15 juillet 1840 et des négociations qui en furent la suite :

« Quand même la France aurait raison, il valait la peine de lui montrer qu'on ne peut pas accepter sa dictature et qu'on n'a pas peur de Thiers, s'il veut jouer au Napoléon. La guerre serait un grand malheur, cela est vrai; mais si les circonstances font que dans les négociations politiques les mauvaises qualités de la nature humaine dominent toujours les bonnes, il en résulte une telle per-

1. Guizot, *Mémoires*, t. V, p. 134.
2. *Ibid.*

version des idées sociales, un tel effondrement du sol, qu'il faut préférer la guerre à un pareil état, comme le seul moyen de guérir les maladies honteuses. La France se dit blessée par le traité des quatre puissances? C'est là un prétexte vide et qui montre combien peu elle a raison de se plaindre. Palmerston sans doute est à la fois léger (*flippant*) et opiniâtre. Mais les méprises que peut commettre un Anglais ne vont pas à l'infini comme chez Thiers et les Français; de Palmerston et de Thiers, c'est ce dernier qui m'est le plus suspect et de beaucoup [1]... »

Je m'arrête; il suffit de signaler ce langage, sans répéter les gros mots que Stockmar adresse à un illustre serviteur de la France. Je n'ai eu qu'une pensée en faisant cette citation; j'ai voulu montrer sous la violence des paroles les sentiments équivoques de l'auteur. Évidemment, malgré son parti pris, il hésite, il a des doutes : « Quand même la France aurait raison... Palmerston est léger, opiniâtre... » Voilà des commencements d'aveu qui lui échappent, mais il se hâte de se contenir, ou plutôt il regimbe contre lui-même, il se bat les flancs pour se mettre en colère, et ne pouvant nous opposer de bonnes raisons, il nous jette de sottes injures.

Serait-il téméraire de conjecturer que le prince Albert eût une conduite bien différente? Initié par la communication des dépêches et par les entretiens des ministres à toute cette diplomatie de l'année 1840, s'il n'éprouva, comme Stockmar, aucune sympathie pour lord Palmerston, j'aime à croire qu'il se garda bien de se donner le change à lui-même en accusant la France

1. *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Freiherrn Christian Friedrich von Stockmar*, p. 364-365.

de torts imaginaires. Simple et droit comme il était, il dut faire d'étranges réflexions sur les procédés du ministre, peut-être même laissa-t-il percer quelque chose de son sentiment, si bien que ce souvenir, éveillé douze ou treize ans plus tard, expliquerait certains épisodes restés un peu obscurs. Qui donc en 1851 fut soupçonné d'avoir contre-carré la politique de lord Palmerston, d'avoir obligé le noble lord à quitter le *Foreign Office?* Ici, je ne fais plus de conjecture, je réponds sans hésiter : Ce fut le prince Albert. Et qui donc, en 1853, fut soupçonné d'avoir excité ou envenimé ce que l'on appelait alors *la question du prince Albert?* Ce fut lord Palmerston.

En résumé, si nos hommes d'État, M. Thiers comme M. Guizot, ont commis des fautes dans cette crise de 1840, ce sont des erreurs qui ne portaient atteinte ni à l'élévation des idées ni à la droiture des intentions. M. Thiers s'est trompé pour avoir eu trop de confiance dans les ressources d'un client illustre que l'opinion de la France lui recommandait; M. Guizot s'est trompé pour ne pas s'être défié d'un ministre célèbre qui cachait sous une légèreté plus feinte que réelle une haine obstinée de la France. Même en écrivant ses *Mémoires* une quinzaine d'années après ces événements, M. Guizot, dans sa loyauté fière, laissait subsister ces paroles d'une de ses dépêches, sans y joindre le moindre correctif : « Ce que je pense de lord Palmerston me permettait cette conduite. Je fais grand cas de son esprit. J'ai confiance dans sa parole. Sa manière de traiter, quoiqu'un peu étroite et taquine, me convient; elle est nette, prompte, ferme. Je ne crois ni à sa haine

pour la France et le roi, ni à ses perfidies [1]... » Depuis que M. Guizot s'exprimait de la sorte, la lumière s'est faite peu à peu sur le caractère de lord Palmerston. C'est d'Angleterre surtout qu'elle nous est venue. Les ouvrages mêmes consacrés à sa gloire nous ont révélé des choses qui font médiocrement honneur à sa sincérité. Ses deux biographes, M. Bulwer, M. Ashley, ont permis à M. Auguste Laugel de caractériser, avec autant de finesse que de force, celui qu'il appelle « le bouledogue de l'Angleterre [2] ». Aujourd'hui ce sont les notes de Stockmar qui, commentées avec attention et rapprochées des faits contemporains, nous aident à deviner aussi sa légèreté perfide, sa duplicité haineuse, sa façon arrogante et narquoise de jouer avec les idées.

1. Voyez Guizot, *Mémoires*, t. V, p. 131.

2. Voyez, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet et du 15 août 1876, la savante et impartiale étude de M. Auguste Laugel sur lord Palmerston.

CHAPITRE III.

Chute du ministère Melbourne. — Sir Robert Peel, premier ministre (août 1841). — Robert Peel et le prince Albert. — Robert Peel et Stockmar. — La reine désire ardemment faire accorder le titre de roi au prince-consort. — Stockmar, sans désirer le titre de roi pour le prince, voudrait que son rôle politique fût nettement et légalement établi. — Robert Peel n'approuve ni l'un ni l'autre système. — Solution à la manière anglaise. — Le droit naturel suffit, sans que le droit écrit intervienne. — La pratique rectifie la théorie. — Couronnement du roman de la reine. — Deux périodes bien différentes, 1820 et 1840. — Ces contrastes admirablement exprimés par deux poëtes, — lord Byron et Alfred Tennyson.

Stockmar avait quitté l'Angleterre au mois d'avril 1841 pour aller passer quelque temps à Cobourg. Les regrets qu'il laissait à Windsor ne lui permirent pas de prolonger ce séjour dans sa ville natale. On ne regrettait pas seulement l'ami fidèle, on regrettait le conseiller, l'intermédiaire, j'allais presque dire le ministre secret, celui qui achevait l'éducation politique du prince Albert, et qui, dans toute occasion difficile, s'occupait si discrètement de prévenir les chocs ou d'apaiser les conflits. Sur les instances de la reine, Stockmar revint à Windsor au commencement de septembre.

Pendant cette absence de cinq mois, un événement considérable s'était produit. Il y avait déjà plusieurs

années que le cabinet, dirigé par lord Melbourne, menait une existence singulièrement précaire. Harcelé par les tories, mal secondé par les whigs, il souffrait autant de sa faiblesse intérieure que des assauts de l'opposition. Nous avons raconté déjà ce qui s'était passé en 1839 ; mis en minorité dans une discussion d'affaires coloniales (il s'agissait de la constitution de la Jamaïque), le ministère whig était sur le point de céder la place à sir Robert Peel, lorsque les conditions de celui-ci au sujet des dames de la chambre rompirent subitement les pourparlers. Lord Melbourne et ses collègues reprirent leurs portefeuilles sans avoir consolidé leur pouvoir. On n'avait pas vu depuis longtemps une situation parlementaire si languissante. Il semblait que le ministère ne pût ni vivre ni mourir. « Savez-vous, — disait lord Brougham avec sa mordante ironie, — savez-vous ce que lord Melbourne attend pour se retirer? j'ai fini par le découvrir : il attend qu'il ait constitué une majorité. » Le fait est que cette majorité n'apparaissait un jour que pour s'évanouir le lendemain. Le triomphe diplomatique de lord Palmerston, au 15 juillet de l'année précédente, n'avait fait que retarder la chute inévitable du cabinet. Examinez le mouvement du *Foreign Office* pendant les premiers mois de 1841, vous verrez lord Palmerston occupé à liquider les affaires de son département, comme on met sa maison en ordre à la veille d'un voyage. Stockmar, avant de quitter Windsor, écrit dans son journal : « Je viens d'avoir une longue conversation avec lord Melbourne; il pense que son ministère est exposé à toutes les chances, à tous les hasards, il ne voit nulle

part la moindre garantie de stabilité. » Un peu plus tard, à Cobourg, il écrira dans une note datée du 8 juillet : « Je ne crois pas que le ministère puisse se traîner au delà de l'ouverture du Parlement; il est trop faible pour vivre. Il a perdu la confiance de tous, même celle de son propre parti. Lord Grey me disait à Londres : « On n'a jamais vu pareil ministère; il n'a littéralement personne pour lui, excepté la reine et les « radicaux. Tout le reste lui est contraire. » Il ajoutait que, dans certaines circonstances, il se verrait obligé de passer lui-même à l'opposition. D'après tout cela, il suffira d'un petit choc extérieur, et l'occasion n'en manque jamais, pour renverser le ministère; il s'écroulera comme une maison réduite en cendres (*wie ein zusammengebranntes Haus.*) »

Nous n'avons pas le dessein de raconter ici la chute du ministère de lord Melbourne; les causes qui l'ont produite sont très-complexes et demanderaient des explications minutieuses. Pourquoi ce ministère, au dire de lord Grey, n'avait-il que deux appuis, la reine et les radicaux? La reine le soutenait pour les raisons que nous avons vues; elle n'avait pas connu d'autres ministres depuis son avénement au trône; lord Melbourne avait toujours eu pour elle, avec le respect du sujet pour la majesté royale, une sorte de sollicitude paternelle, et quel charme dans la conversation du vieux gentilhomme! que de bonne grâce, que de bonne humeur! Au contraire, les tories ne lui avaient montré que de la défiance, et à l'occasion de son mariage ils l'avaient profondément blessée. Que la reine essayât de soutenir le cabinet de lord Melbourne aussi longtemps

que possible, il n'y a rien là qui puisse surprendre ; mais que voulait le ministère en donnant certains gages aux radicaux ? Comment enfin expliquer ce rapprochement étrange indiqué par lord Grey : — les radicaux et la reine? Entrer dans ces explications, ce serait nous éloigner de notre sujet, car nous ne traçons pas ici le tableau parlementaire d'une période, nous nous bornons à recueillir ce qu'on peut appeler les pages intimes de l'histoire. Disons seulement que les grandes réformes agricoles, commerciales, industrielles, préparées par les whigs, avaient encore plus d'une phase à traverser avant de s'assurer une majorité victorieuse. De là, mille hésitations. Les whigs se divisaient sur la marche à suivre. Les uns, pour se maintenir au pouvoir, ne demandaient pas mieux que de tendre une main aux radicaux ; les autres, craignant d'être entraînés trop loin, se rejetaient un peu en arrière. C'est ainsi que la majorité, sans cesse faite et défaite au gré des circonstances, n'offrait plus rien de solide.

Le prince Albert eut ici la première occasion de montrer son tact politique. Tout à l'heure, quand la reine était malade, nous l'avons vu tenir sa place auprès des ministres, autant que le permet la loi anglaise, — s'entretenir avec eux des choses courantes, s'initier même aux grandes affaires ; cette fois, ce ne seront plus seulement des conversations, il aura une action directe à exercer pour préparer le remplacement des whigs par les tories. Dès le mois de mai 1841, il engage des négociations avec sir Robert Peel. Il en a prévenu lord Melbourne qui lui a donné son plein assentiment. « Ah ! que n'êtes-vous ici ! » écrit-il à

Stockmar, mais c'est là un sentiment de modestie et non une parole de défaillance ; Stockmar ne se fût pas conduit avec plus d'habileté. La principale préoccupation du prince en vue de la crise prochaine était d'éviter ces conflits intérieurs devant lesquels sir Robert Peel avait dû se retirer en 1839. Tout fut conduit de part et d'autre avec autant de correction que de courtoisie. L'éditeur des *Mémoires* de Stockmar nous dit que sir Robert Peel montra dans ses pourparlers une délicatesse, une droiture, une conscience, une largeur de vues telles qu'on en voit rarement en des circonstances pareilles. Ces lignes contiennent un rare éloge du prince Albert, car on pense bien que sir Robert Peel n'aurait pas facilement renoncé à ses anciennes exigences ; c'est le prince qui trouva un arrangement aussi acceptable pour la reine que pour le futur ministre. Il fut convenu que, si le ministère Melbourne se retirait, la reine déciderait les *dames de la chambre* à résigner d'elles-mêmes leurs fonctions. Il s'agit, on se le rappelle, des nobles dames du parti whig qui, par leur parenté avec les ministres, occupaient alors des charges de cour, et que les tories, en prenant le pouvoir, voulaient absolument remplacer par des influences amies. Les nobles et altières personnes dont les tories exigaient l'éloignement, c'étaient surtout la duchesse de Bedford, la duchesse de Sutherland, la marquise de Normanby. Grave et délicate affaire, comme on voit ; il fallait une main souple pour délier tous ces nœuds.

Sur la scène politique, la lutte suprême s'engagea le 5 juin 1841. La Chambre des communes, sur une

motion de sir Robert Peel, déclara que le cabinet whig n'avait plus sa confiance. Une majorité d'une seule voix avait prononcé ce verdict ; c'était assez d'un petit choc, Stockmar l'avait dit, pour que le bâtiment usé s'écroulât de fond en comble. Le cabinet de lord Melbourne essaya pourtant du dernier moyen que lui fournissait la constitution. Devant une majorité d'une voix il y avait lieu de faire appel au pays. Le Parlement fut dissous le 23 juin. Bientôt commença la bataille électorale, où les whigs déployèrent une passion inouïe. Contrairement à toutes les traditions comme à toutes les convenances, ils mêlèrent le nom de la reine aux clameurs des *hustings. La reine et le pays contre le monopole! La reine et le pain à bon marché*[1] ! Tel était leur cri de guerre. Il semblait, en vérité, que la reine fût la *reine des whigs,* comme l'avaient dit un instant les tories, et que sa personne fût en cause. Ces violences firent plus de mal que de bien aux ministres. Beaucoup de sages esprits s'inquiétèrent, même parmi les libéraux, et les whigs furent battus. Le 30 août 1841, lord Melbourne céda la place à sir Robert Peel.

La crise était terminée quand Stockmar revint de Cobourg à Londres. Quelques jours après il alla rendre visite à lord Melbourne, qui lui dit : « Je suis parfaitement satisfait de la manière dont s'est accompli le changement de ministère. Le prince Albert a été admirable de circonspection et de ménagement. » Il ne tarissait pas sur l'éloge du prince ; il louait aussi beaucoup la conduite de sir Robert Peel, sa droiture, sa

1. Il s'agissait, comme on sait, de la loi des céréales.

loyauté, son respect de toutes les convenances. « Sir Robert, disait-il, s'est comporté en vrai *gentleman*. » Le vrai *gentleman*, le *gentleman* de haute race, ce fut surtout celui que sir Robert avait chicané si durement à la Chambre des communes en janvier 1840, et qui, tout occupé du bien public, n'avait eu besoin d'aucun effort pour chasser ces souvenirs.

Une lettre fort curieuse, trouvée dans les papiers de Stockmar et publiée par son fils, nous montre quels étaient les sentiments réciproques du prince Albert et de sir Robert Peel au commencement du ministère tory. Sir Robert Peel est légèrement inquiet de l'impression qu'il a produite à la cour. A-t-il plu à la reine? Le prince est-il satisfait de lui? C'est son vœu le plus cher. En tout ce qui ne touche pas à ses convictions politiques, en tout ce qui ne serait pas un démenti à ses principes, il est aux ordres de la reine et du prince. Ainsi donc, que la reine ne s'inquiète pas de ce changement d'administration, que le prince ne croie pas avoir à se défier des nouveaux ministres :

> Cessez de vous troubler, vous n'êtes point trahis.
> Quand vous commanderez, vous serez obéis.

Un mot, un signe, ce sera bien assez ; il comprendra tout, il ira au-devant des plus secrètes pensées. A qui donc sir Robert fait-il ces ouvertures? A un de ses amis, lord Liverpool, qui est chargé de les transmettre à Stockmar. Lord Liverpool était le frère du premier ministre que nous avons vu activement mêlé aux affaires de la princesse de Galles, au projet de mariage de la princesse Charlotte, et qui, après avoir si

longtemps gouverné l'Angleterre pendant les crises les plus menaçantes, était mort en 1828. Ce second Liverpool, l'ami et le confident de sir Robert Peel, était un tory modéré, aimable, intelligent, parfaitement galant homme et digne de toute confiance. Voici la lettre qu'il écrivait à Stockmar le 7 octobre 1841 :

« Mon cher baron,

« Peel m'a fait appeler ce matin. Après une conversation générale sur des affaires concernant la cour, il me dit que ses rapports avec Sa Majesté lui avaient procuré dernièrement, et la veille en particulier, une grande satisfaction. Il me demanda si j'avais vu hier Sa Majesté ou le prince et s'ils étaient contents de lui. Je lui répondis que je n'avais vu Sa Majesté que dans le cercle de sa cour, et le prince qu'un seu instant dans la Chambre de Sa Majesté, mais que je devais saisir cette occasion de lui parler de vous, ayant appris hier de votre bouche que la reine et le prince étaient contents de lui, — de lui sir Robert Peel, — d'une façon tout à fait extraordinaire. J'ajoutai que je vous connaissais depuis bien longtemps, mais que nos relations intimes avaient commencé lorsque le roi Léopold vous avait envoyé en Angleterre, peu de temps avant l'avénement de la reine. A cette date s'était formé notre premier lien, et depuis ce jour tout n'avait fait qu'accroître notre considération mutuelle, notre affectueuse intimité. Je lui dis que votre situation était toute particulière, qu'on pouvait vous considérer en vérité comme le second père de la reine et du prince. Votre but unique était leur bonheur, votre unique ambition le désir de les servir efficacement. C'est dans ce sentiment que vous aviez établi des rapports intimes avec lord Melbourne; je lui exprimai le vœu que la même chose eût lieu avec vous. Il me dit qu'il voyait la chose exactement comme moi, qu'il désirait entrer en relations avec vous, qu'il avait à cœur de réaliser en tout les désirs de la reine et du prince, autant que ce serait compatible avec ses principes politiques connus et exprimés. Oui, dans tout ce qui concerne l'organisation de la cour et les vues personnelles des augustes époux, il suffirait d'un signe pour lui indiquer

la voie à suivre. Il ne céderait à aucun sentiment de parti, ne permettrait aucune manœuvre de parti qui pût gêner en quoi que ce fût les convenances de Sa Majesté ou de Son Altesse Royale. Il tenait surtout à ce qu'on sût bien en haut lieu que jamais la pensée ne lui était venue de manquer d'égards envers la reine en contrariant ses désirs. Si vous vouliez bien aller le voir, n'importe à quelle heure, et là vous entretenir avec lui librement, à cœur ouvert, vous pourriez compter sur sa loyauté et sa discrétion. Par-dessus toute chose, si vous lui faites une confidence en le priant de ne pas même en dire un mot au duc de Wellington, je puis vous donner l'assurance qu'il se conformera scrupuleusement à votre désir. Je vous en prie, qu'une ligne de vous me fasse savoir que vous ne désapprouvez pas ma démarche... »

La démarche de lord Liverpool ne pouvait déplaire au baron de Stockmar. Le conseiller de la reine alla trouver le premier ministre. Il y eut d'abord quelque gêne dans leurs entretiens; malgré le conseil de lord Liverpool, il leur était difficile de s'ouvrir l'un à l'autre en toute liberté. Stockmar ne pouvait se défendre d'une certaine défiance, il n'oubliait pas aussi aisément que le prince la conduite de sir Robert Peel dans les deux questions de l'apanage et de la préséance; quant à sir Robert, quoique rassuré au sujet du prince dont la haute sérénité avait dissipé tous ces nuages, il craignait que la reine ne lui eût pas encore pardonné. De là un certain embarras pendant les premières entrevues. Peu à peu cependant, les doutes disparurent, la confiance s'établit. On retrouve la trace de ces sentiments avec leurs délicatesses et leurs nuances dans ces deux notes de Stockmar, datées l'une du 14 octobre, l'autre du 2 décembre 1841 :

« 14 octobre 1841.

« J'ai grande confiance dans la capacité de Peel comme homme d'État. Son côté faible, c'est qu'il se défie trop et de lui-même et des autres. Aussi convient-il mieux aux temps calmes qu'aux temps d'orage. Cependant ce sera un vrai premier ministre à bien meilleur titre que son prédécesseur, et, plein de foi dans son sentiment de l'honneur, j'espère que la prérogative royale sera bien mieux défendue par lui que par Melbourne. Au reste, je sais de science certaine que Peel ne croit pas encore posséder chez la reine la confiance qu'il désire et dont il a besoin. Au contraire, il regarde le prince comme son ami. C'est chose bien étrange que le prince ait eu cette occasion de rassembler des charbons ardents sur la tête de Peel, qui lui a fait tort de 20,000 livres, et qui volontiers aussi lui aurait enlevé son droit de préséance. La cour a beaucoup gagné au point de vue des bienséances depuis l'arrivée des nouveaux ministres. »

« 2 décembre 1841.

« L'homme qui a été souvent trompé devient défiant, comme de raison. Je me borne donc à dire que le commencement de mes rapports avec Peel et Aberdeen me paraît très-satisfaisant. Jusqu'à présent, je ne rencontre chez eux que franchise, bonne volonté, communauté de vues, avec la promesse de s'acquitter scrupuleusement des devoirs qui leur incombent. »

En parlant, d'après l'Évangile, de ces charbons de feu rassemblés sur la tête de sir Robert par la magnanimité de Son Altesse Royale, Stockmar allait bien au delà des sentiments du prince, on peut même dire qu'il les défigurait. Le prince, dans son pardon, ou plutôt, ce qui est bien plus rare, dans son oubli complet des procédés hostiles, n'en confiait pas la vengeance à une puissance supérieure; il était devenu l'ami de sir Robert Peel sans nulle arrière-pensée, ne

voyant en lui qu'un serviteur dévoué de la chose publique.

Tous ces détails, entièrement inconnus avant la publication des confidences de Stockmar, nous aident à recomposer l'histoire intime annoncée au début de cette étude. Il s'agissait de montrer comment le prince Albert, un peu humilié d'abord de n'être pas autre chose que le mari de la reine, a réussi à devenir le chef de la famille, le maître de la maison. On a vu que le vœu du prince était plus ardemment encore le vœu de la reine elle-même. C'était pour elle une question de devoir et de dignité, puisque c'était l'exigence impérieuse de son amour. N'avait-elle pas promis devant Dieu, comme elle le rappelait si volontiers, soumission et obéissance à son époux? La grande difficulté était de concilier tout cela avec les inflexibles principes de la constitution anglaise. Il fallait que, sans participer officiellement à aucune des prérogatives de la couronne, le prince n'en fût pas absolument séparé. Le bill de régence prépara cette situation intermédiaire. Même aux yeux des plus sévères gardiens de la loi, le prince était plus que le simple mari de la reine, puisqu'il pouvait être un jour le régent du royaume. Ce n'était là, il est vrai, qu'un régent possible, un régent en puissance, comme disent les philosophes, et le pays espérait bien que jamais cette puissance ne deviendrait un acte; qu'importe! Le droit existait, et qu'il dût ou non être réalisé par la suite, il suffisait à élever la situation du prince. C'était trop peu encore pour la reine Victoria. Heureuse, si elle devait quitter ce monde avant son mari, de lui laisser

un rôle égal à son rang et digne de son amour, elle ne se résignait point à le voir, tant qu'elle vivrait, mis en dehors des œuvres de la souveraineté. La naissance de sa fille lui fut une occasion de se faire suppléer par lui, très-discrètement, très-délicatement, et toutefois de manière à ce qu'il se trouvât initié aux grandes affaires. La chute du ministère whig leur fournit à tous deux une circonstance plus favorable encore. Il y avait là des ouvertures à faire, des offres à proposer; le travail caché convenait au prince, qui s'en acquitta d'une façon irréprochable. La glace était rompue sans éclats; la pratique, sans y prétendre, corrigeait tout doucement la théorie.

Fallait-il aller plus loin? La reine, dans la vivacité de son affection, aurait voulu que le prince portât le même titre qu'elle. Ce nom de prince-consort lui déplaisait. Pourquoi donc ne pas l'appeler le roi? N'était-il pas le roi, puisqu'il était le mari de la reine? S'il n'avait pas la royauté effective, celle que donne l'hérédité, celle qui seule assure les droits et priviléges reconnus par la constitution, était-ce une raison pour le priver de ce titre qui répondait manifestement à la réalité des choses? Il y a plusieurs manières d'être roi; il y a des rois absolus, des rois constitutionnels, des rois maris d'une reine, il y a les rois selon l'hérédité et les rois selon le mariage. Leurs pouvoirs sont différents, leur titre est le même. Comment donc refuser le titre de roi à l'époux de la reine d'Angleterre? C'est ainsi que la reine, avec une vivacité toute féminine et une noblesse toute royale, se munissait d'arguments pour la bataille. Stockmar n'était pas de cet avis; il disait

qu'un titre, sans le pouvoir que ce titre représente, était une chose vaine, un décor mensonger, et que ce simulacre, au lieu de rehausser le prince, l'abaisserait. Ce qu'il souhaitait pour le prince et pour la reine, c'était une loi établissant de la façon la plus précise les droits et les devoirs du prince-consort dans le domaine de l'État, son rôle de conseiller privé, la part qu'il pouvait prendre à la direction des affaires. Il est digne de remarque, en effet, que rien de tout cela n'est réglé. La constitution britannique, ou du moins l'ensemble des lois fondamentales qui portent ce nom, prévoit bien l'existence d'un prince-consort, elle ne s'occupe en aucune manière de sa situation politique. C'est cette lacune que Stockmar jugeait utile de combler.

Ce n'étaient pas là de simples conversations entre les augustes époux et leur vieil ami Stockmar, les arguments de la reine comme la doctrine de Stockmar furent soumis à sir Robert Peel ; sir Robert Peel n'approuva ni l'un ni l'autre de ces systèmes. Le projet de Stockmar lui parut aussi scabreux que celui de la reine, au point de vue des difficultés parlementaires. Toucher à la tradition uniquement par caprice ! modifier une loi politique pour une simple question de sentiment ! S'il s'agit d'un roi qui n'aura de roi que l'apparence, on dira que c'est une œuvre puérile ; s'il s'agit d'un roi armé de pouvoirs réels, on dira que c'est une œuvre dangereuse. Robert Peel voyait là des difficultés invincibles. Déjà la nouvelle du désir manifesté par la reine s'était répandue dans le monde politique, et les ennemis du ministère se réjouissaient.

Lady Palmerston avait dit en parlant de sir Robert Peel : « S'il cède au désir de la reine, il est perdu ; il sera battu au Parlement. S'il résiste à la reine, c'est une rupture entre Sa Majesté et lui. » Il n'y eut ni rupture avec la reine, ni échec devant les Chambres. Des deux côtés, on se mit d'accord pour éviter toute occasion de conflit. La reine se désista d'une prétention qui ne pouvait amener qu'une défaite éclatante ; Stockmar abandonna un système dont la discussion eût agité le monde politique sans aucun avantage pour le prestige du prince. Une seule solution était possible, celle que nous indiquions tout à l'heure : faire sans dire. Pendant toute la durée du ministère de sir Robert Peel, le prince Albert se trouva investi sans débat des prérogatives naturelles que la reine voulait lui assurer. Sa vie fut comme identifiée avec la vie de la souveraine. Il eut véritablement le rôle qu'il avait souhaité, ce rôle qu'il a résumé quelques années plus tard dans sa lettre au duc de Wellington, en écrivant ces belles paroles : « L'époux d'une reine doit fondre entièrement son existence dans l'existence de la reine. Il n'est pas seulement le chef naturel de sa famille, le directeur de sa maison et de sa cour, l'administrateur de ses affaires privées, il est en outre son seul conseiller politique intime, son seul auxiliaire dans ses relations avec le cabinet, son secrétaire particulier, son ministre permanent [1]. »

1. Il est fait allusion à cette lettre dans les *Early years*, p. 318. L'éditeur des *Mémoires* de Stockmar en donne une grande partie ; on la trouvera tout entière dans l'ouvrage anglais intitulé *le Prince Albert*,

Cette position royale sans titre défini fut assurée au prince en l'année 1841 sous le ministère de sir Robert Peel, et pendant une période de douze ans les parlementaires les plus ombrageux n'y trouvèrent rien à reprendre. C'est seulement à la fin de 1853, au commencement de 1854, que l'opposition s'émut de certains bruits relatifs aux relations du prince avec la Russie et attaqua la situation qu'il avait prise, la dénonça comme une usurpation de pouvoirs, accusa le mari de la reine, *l'étranger (the foreigner)*, d'avoir violé la constitution nationale. Cette *question du prince Albert*, car la chose fut désignée ainsi, causa une émotion des plus vives. Il y eut des discussions amères au Parlement. L'opinion publique est chatouilleuse sur ce point; dans les régions d'en bas, des gens qui croyaient l'Angleterre trahie par *l'étranger* s'attendaient à le voir bientôt à la Tour de Londres. Un jour ces badauds s'attroupèrent aux portes du vieil édifice, persuadés que l'illustre accusé arrivait. La police, pour les disperser, les fit avertir en ces termes : « Rentrez chez vous, bonnes gens. Vous perdez là des heures qui pourraient être mieux employées. Si vous attendez l'arrivée du prince, vous attendrez longtemps. La reine a déclaré que, le jour où l'on conduirait le prince à la Tour, elle y serait emprisonnée avec lui. » Il fallut ces paroles narquoises pour dissiper le premier jour cette ridicule badauderie. L'attroupement se renouvela bientôt; cette fois on venait voir la reine et son mari entrer sous les guichets de la Tour. Mais c'est là un épisode

son caractère, ses discours, dont la traduction en français par Mme de W. a paru en 1863 avec une préface de M. Guizot.

que nous n'avons pas à raconter en ce moment. A la date où nous sommes, dans les derniers mois de l'année 1841, le prince Albert, sans inquiéter personne, a touché le but que lui assignaient à la fois et le sentiment de son honneur et l'ardente affection de la reine; il est le *master of house*.

C'est précisément ce que nous annoncions au début de cette étude. Le roman de la reine est terminé. Voilà le vrai couronnement, et ce mot est autre chose ici qu'une simple figure de langage, il a toute sa valeur dans les deux sens. Comme ces héroïnes charmantes de l'imagination anglaise qui, après maintes traverses, mènent à bien leur tâche d'honneur et d'amour, la reine Victoria vient d'accomplir son œuvre. Elle a élevé celui qu'elle aime, aussi haut qu'elle le pouvait élever, et comme il s'agit ici, non pas d'une pensée d'ambition, mais d'une pensée chrétienne, une joie aussi délicate que profonde est le fruit de cette victoire toute morale. Bien des choses de ce règne, surtout en ce qui concerne les lettres, la poésie, et le ton même de la nouvelle société anglaise, se rattachent à ces émotions d'en haut. Le premier poëte de l'Angleterre, en 1820, c'était celui qui, dans ses invectives formidables, flétrissait George IV, l'indigne père de la princesse Charlotte; le premier poëte de l'Angleterre en ces dernières années, c'est celui qui a chanté avec tant de grâce les *Idylles de la reine*. Lord Byron avait paru à son heure, à son heure aussi a paru Alfred Tennyson. Nous ne cherchons pas ce rapprochement, c'est l'histoire à la fois royale et intime de l'année 1841 qui nous l'impose. Comment ne pas songer à cette poésie idéale,

comment ne pas envier la plume éthérée du maître, quand on vient d'étudier ce double tableau, le foyer de famille et les affaires d'État, sous un rayon de cette lune de miel qui éclairait si doucement le château de Windsor?

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

INTRODUCTION 1

LIVRE PREMIER.

LA PRINCESSE CHARLOTTE.

Pages 9 à 94.

CHAPITRE PREMIER. — Christian-Frédéric Stockmar. — Sa naissance. — Ses années d'étude. — Un jeune médecin allemand en 1814. — Le directeur de l'hôpital militaire de Worms et le baron de Stein. — Stockmar à Cobourg, auprès du prince Léopold. — Stockmar appelé à Londres à l'occasion du mariage du prince avec la princesse Charlotte d'Angleterre. 9

CHAPITRE II. — Le prince de Galles, père de la princesse Charlotte. — Scandales de sa jeunesse. — Son mariage secret avec Mme Fitz-Herbert. — Le prince de Galles et Charles Fox. — Mariage du prince de Galles avec la princesse Caroline de Brunswick. — Naissance de la princesse Charlotte. — Séparation du père et de la mère. — La princesse de Galles à Blackheath. — Accusations graves. — Affaire d'État. — Enquête. — La royauté compromise. — Victoire de la princesse. — Revanche du prince de Galles devenu prince-régent. — Iniquités. — Violences. — La mère séparée de la fille. — Appel au Parlement.

— Nouvelle victoire de la princesse de Galles. — Sa popularité passagère. — Le drame de la cour et les événements de l'Europe. — La chute de Napoléon. — Profit qu'en tire le régent dans sa lutte contre sa femme. — La princesse de Galles quitte l'Angleterre. 16

Chapitre III. — Projet de mariage entre le prince d'Orange et la princesse Charlotte. — Portrait du prince d'Orange. — Impressions de la princesse. — Discussion d'État. — Singulier oubli des négociateurs. — Défiances de la princesse. — Elle négocie directement avec le prince. — Elle tient en échec le régent son père et le ministère tout entier. — Échec de lord Liverpool. — Rupture de la princesse et du prince d'Orange. — Colère du régent. — Lutte violente. — La scène de Connaught-place. — L'intervention du grand orateur whig, M. Brougham. 35

Chapitre IV. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg. — Il aspire à la main de la princesse Charlotte. — Sa discrétion, sa réserve. — Accueilli par la princesse, il veut conquérir le régent. — Ses amis, le duc d'York et le duc de Kent, prennent ses affaires à cœur. — Mariage du prince Léopold et de la princesse Charlotte (2 mai 1816). — La cour de la princesse à Claremont. — Visite du grand-duc Nicolas (novembre 1816). — Bonheur du prince et de la princesse. — La princesse Charlotte va donner un héritier à la couronne. — Allégresse générale. — Apaisement des partis. — Maladie de la princesse. — La princesse meurt en mettant au monde un enfant mort-né (6 novembre 1817). — Désolation du prince Léopold. — Désespoir et suicide du médecin accoucheur. — Étrange conduite de Stockmar. — Douleur profonde de la nation anglaise. — Lamentations de lord Byron. — Conséquences de la mort de la princesse Charlotte. . . 64

LIVRE DEUXIÈME.

LE PROCÈS ET LA MORT DE LA REINE CAROLINE.

Pages 95 à 178.

Chapitre premier. — Conséquences de la mort de la princesse Charlotte. — Nouvelles attaques du prince régent contre la princesse de Galles. — La commission de Milan. — Sir John Leach. — Conduite équivoque de la princesse de Galles pendant ses voyages en Europe. — Les trois âmes. — Le Régent acharné à déshonorer sa femme. — Discussions dans le conseil des ministres. — Mort de George III (29 janvier 1820). — Le Régent devient roi sous le nom de George IV. — Le nom de

la reine Caroline effacé par son ordre du rituel des prières publiques. — La reine se met en route pour l'Angleterre où elle va revendiquer ses droits.— Son débarquement à Douvres. — Son arrivée à Londres. — Retour triomphal. — Soulèvement de l'opinion contre George IV. 95

CHAPITRE II. — La reine d'Angleterre accusée devant le Parlement. — Henri Brougham, procureur général de la reine. — Attitude de Canning. — Conférences du *Foreign-Office*. — Violence du roi. — Déclaration de guerre à outrance. — Pétition de la reine à la Chambre des lords. — Projet de loi présenté par lord Liverpool. — *Bill de peines et de châtiments*. 115

CHAPITRE III. — Commencement du procès. — Première lecture du bill. — Premiers discours de Brougham. — Seconde lecture. — La séance du 17 août 1820. — Entrée de la reine à la Chambre des lords. — L'interrogatoire des témoins. — Lutte ardente de Brougham et des avocats de la couronne. — Procédure du temps d'Henry VIII. — Régime d'exception. — Formalités iniques. — Ajournement au 3 octobre. 133

CHAPITRE IV. — Séance du 3 octobre 1820. — Magnifique discours de Brougham. — Un des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire. — Discussion véhémente. — Argumentation terrible. — Le roi George IV traduit par l'avocat à la barre de la Chambre des lords. — Adresse et audace du puissant orateur. — Une citation de la Bible. — Péroraison éclatante. — Daniel sauvant Suzanne, la femme de Joachim. — Appel au Dieu de miséricorde et de justice. — Effet immense. — Vote sur la troisième lecture. — Le ministère abandonne le bill. — Victoire de la reine. 147

CHAPITRE V. — Allégresse universelle. — Ardentes manifestations populaires. — La ville de Londres illuminée. — Adresses envoyées de tous les points de l'Angleterre à la reine Caroline. — Triomphe de Brougham. — La reine allant faire ses actions de grâces à l'église Saint-Paul. — Accueil enthousiaste de la cité. — Huit mois après. — Revirement de l'opinion. — Couronnement de George IV. — Exclusion de la reine. — La reine essaye en vain de protester. — Popularité perdue. — Désespoir de la reine. — Sa mort (7 août 1821). — Ses funérailles. — Invectives de lord Byron contre George IV. — Jugement sur la reine Caroline 162

LIVRE TROISIÈME.

LE PRINCE LÉOPOLD ET LE COMTE CAPODISTRIAS.

Pages 179 à 246.

CHAPITRE PREMIER. — Les frères de George IV. — Le duc de Kent, marié à la sœur du prince Léopold de Saxe-Cobourg-et-Gotha. — Naissance de la princesse Victoria. — Mort du duc de Kent. — Le prince Léopold ira-t-il se fixer à Cobourg? — Il reste en Angleterre pour veiller sur sa sœur et sa nièce. — Conseils politiques de Stockmar. — Le prince, sur ce grand théâtre, sera mieux signalé aux chances de la fortune 179

CHAPITRE II. — Affaires de Grèce. — Soulèvement des Hétairies contre les Turcs. — Héroïsme et désastres des insurgés. — Prise de Missolonghi, prise d'Athènes. — Intervention de l'Europe. — Traité de Londres. — Bataille de Navarin. — Le comte Jean Capodistrias, nommé président pour sept ans. — Qui sera roi de Grèce? — Ouvertures faites au prince Léopold. — Séductions que le prince éprouve. — Attrait *romantique*. — Double jeu du comte Capodistrias. 190

CHAPITRE III. — Le comte Capodistrias et les héros de la guerre de l'indépendance. — Nikitas, Dimitraki, Kolokotroni. — Les lions muselés. — Un voyageur français en Grèce, en 1820. — Edgar Quinet et *le père Jean*. — *Les vieux Klephtes sont morts*. — Lutte secrète du comte Capodistrias et du prince Léopold. — La conférence de Londres. — Imbroglio diplomatique. — Les habiletés du président. — Le prince Léopold refuse le trône de Grèce que lui offrent la conférence de Londres et les suffrages du pays. — Victoire du comte Capodistrias 203

CHAPITRE IV. — Le refus de Léopold irrite le monde politique. — Colère du ministère anglais et de la diplomatie européenne. — Le prince de Liéven. — Le comte de Matuszevicz. — Un article de la *Revue française*. — Une lettre du baron de Stein. — Reproches sanglants adressés à Léopold. — Justification de sa conduite. 218

CHAPITRE V. — Douleur de la Grèce. — Le comte Capodistrias poursuit l'exécution de ses desseins. — Le prince Léopold écarté, il s'attache à détruire l'influence des grandes familles helléniques. — Soulèvement des Hydriotes et des Maïnotes contre le président. — Scènes tragiques. — Le crime de l'amiral Miaulis. — Le crime des Mavromichalis. —

Iniquités et provocations du président. — Il se met lui-même hors la loi. — Retour à la justice primitive. — Meurtre du comte Capodistrias. — Horreur et manifestations de joie. — *Le chant d'Harmodius et d'Aristogiton.* — Les veuves de Missolonghi. — Comment ces événements se rattachent à la lutte secrète du comte Capodistrias et du prince Léopold 230

LIVRE QUATRIÈME.

LA FONDATION DU ROYAUME DE BELGIQUE.

Pages 247 à 316.

CHAPITRE PREMIER. — La révolution belge. — Attitude de la France et de l'Angleterre. — Palmerston. — Talleyrand. — Sébastiani. — Le roi Louis-Philippe. — Ouvertures faites à Louis-Philippe pour placer le duc de Nemours sur le trône de Belgique. — Le roi repousse d'abord cette idée. — Il l'accepte ensuite. — Pourquoi? — Accusations de Stockmar contre le roi des Français. — Réponse. — Élection du duc de Nemours comme roi des Belges. — Le roi Louis-Philippe refuse. — Scène du 17 février 1831. — Témoignage de M. Guizot. — Déclaration de M. Thiers. — Le roi Louis-Philippe et lord Palmerston, fondateurs du royaume de Belgique. 247

CHAPITRE II. — Le prince Léopold élu roi des Belges. — Négociations. — La conférence de Londres. — Les dix-huit articles. — Départ de Léopold pour la Belgique (16 juillet 1831). — Son arrivée à Ostende, à Bruges, à Gand, à Bruxelles. — Inauguration de la royauté belge (21 juillet). — Jours d'enthousiasme. — Fureurs du roi de Hollande. — Reprise des hostilités (1er août). — Invasion hollandaise. — Déroute de l'armée de la Meuse. — Défaite des Belges à Louvain. — La France sauve la Belgique (20 août). 263

CHAPITRE III. — Bravoure et talents militaires du roi des Belges. — Témoignages que lui rendent les officiers de l'armée française. — Fâcheuses dispositions de l'Angleterre à l'égard du nouveau royaume. — Défiance. — Mécontentement. — Lord Palmerston et Louis-Philippe. — Stockmar envoyé à Londres par le roi Léopold. — Notes curieuses, — Conversations avec les ministres. — Léopold, un peu découragé, a-t-il songé un instant à abdiquer? — Défaillance d'une heure, sur laquelle Stockmar a tort d'insister 274

CHAPITRE IV. — Le traité du 15 novembre 1831. — La question des forteresses. — La ratification des traités. — Talleyrand, dénoncé dans les

Mémoires de Stockmar comme ayant trahi la cause belge. — Le prétendu traité secret de la France et de la Hollande. — Discussion. — Réfutation. — Une lettre inédite de Talleyrand (communiquée par M. le comte Orlof-Davidof). — Témoignage de M. Guizot. — Jugement de M. Mignet. — Unité de vues chez Louis-Philippe et M. de Talleyrand. — Indépendance et neutralité de la Belgique. — Politique française et européenne. 292

CHAPITRE V. — Constitution définitive du royaume de Belgique. — Vertus de ses fondateurs. — Sagesse des partis. — Émulation patriotique. — Un noble modèle d'abnégation. — Le comte Félix de Mérode. — Appel à l'historien de la royauté belge. — Réparation due par la Belgique à la France et au roi Louis-Philippe. 309

LIVRE CINQUIÈME.

LE MARIAGE DE LA REINE.

Pages 317 à 380.

CHAPITRE PREMIER. — Voyage du duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha à Bruxelles et à Londres. — Affaires de famille. — Un projet de mariage. —La *Fleur de mai*. — Le prince Albert. — L'éducation d'un prétendant à la position de prince-consort. — Conseils de Stockmar. — Appréciation des influences diverses : Berlin ou Bruxelles? — Amendement du roi Léopold. — Les universités allemandes. — Le prince Albert à Bonn. — Voyage d'Italie. 317

CHAPITRE II. — La cour de Londres. — Guillaume IV. — Lutte des whigs et des tories. — Le ministère Melbourne. — Mort de Guillaume IV (20 juin 1837). — Avénement de la reine Victoria. — Stockmar auprès de la jeune reine. — Le *Seigneur Pococurante*. — Situation difficile. — La *Reine des whigs*. — Démission du ministère Melbourne. — Sir Robert Peel chargé de former un ministère. — La question des *Dames de la chambre*. — Échec de Robert Peel. — Le ministère Melbourne reste en fonctions. — Difficultés croissantes pour la reine Victoria. — « Quand donc se mariera la jeune reine? » 333

CHAPITRE III. — Les fiançailles du prince Albert et de la reine Victoria (15 octobre 1839). — Le prince Albert quitte le château de Windsor (novembre). — Déclaration de la reine au conseil privé, dans la grande salle de Buckingham-Palace (23 novembre). — Déclaration devant le parlement (16 janvier 1840). — Débats des Chambres. — Malveillance

des tories. — La liste civile du prince. — Tristes chicanes. — Le rang du prince-consort. — Droit de préséance. — Discussions laborieuses et déplaisantes. — Arrivée du prince Albert à Londres (8 février 1840). 349

Chapitre IV. — Le mariage de la reine (9 février 1840). — La chapelle de Saint-James. — La cérémonie religieuse. — Le rituel anglican. — L'archevêque de Cantorbéry. — Joie intime de toute l'Angleterre. — De Londres à Windsor. — Les escortes. — Les *horse-guards* du collége d'Éton. — Un rayon de soleil sur tous les cottages. — Les félicitations de lord Melbourne. — Le rameau d'olivier. — Réconciliation de la reine avec les tories. — Il n'y a plus de *reine des whigs*, il n'y a désormais que la reine d'Angleterre. — Souvenirs et contrastes. — La reine Victoria et la princesse Charlotte. — Toutes les harmonies rassemblées. 370

LIVRE SIXIÈME.

LA LUNE DE MIEL A WINDSOR, LE FOYER DE FAMILLE ET LES AFFAIRES D'ÉTAT.

Pages 381 à 430.

Chapitre premier. — Le roman de la reine. — La *position du prince*. — Préoccupations politiques au sujet de la grossesse de la reine. — Bill de régence. — Opposition du duc de Sussex, oncle de la reine. — Excellents offices du baron de Stockmar. — Vote du bill de régence — Victoire de la reine et du prince Albert. — Le prince est maître dans sa maison. 381

Chapitre II. — Naissance d'une princesse (21 novembre 1840). — L'année 1840. — Graves affaires d'État. — Le prince remplace la reine dans les conseils. — La crise de la question d'Orient. — La France exclue du concert européen. — Alliance de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse contre la politique de M. Thiers. — Fautes de M. Thiers. — Fautes de M. Guizot. — Le grand coupable en toute cette affaire a été lord Palmerston. 397

Chapitre III. — Chute du ministère Melbourne. — Sir Robert Peel, premier ministre (août 1841). — Robert Peel et le prince Albert. — Robert Peel et Stockmar. — La reine désire ardemment faire accorder le titre de roi au prince-consort. — Stockmar, sans désirer le titre de roi pour le prince, voudrait que son rôle politique fût nettement et léga-

lement établi. — Robert Peel n'approuve ni l'un ni l'autre système. — Solution à la manière anglaise. — Le droit naturel suffit, sans que le droit écrit intervienne. — La pratique rectifie la théorie. — Couronnement du roman de la reine. — Deux périodes bien différentes, 1820 et 1840. — Ces contrastes admirablement exprimés par deux poëtes. — Lord Byron et Alfred Tennyson. 414

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

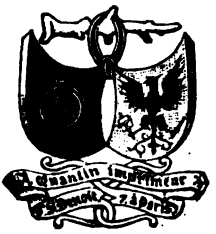
Franklin Imprimeur
Paris